This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

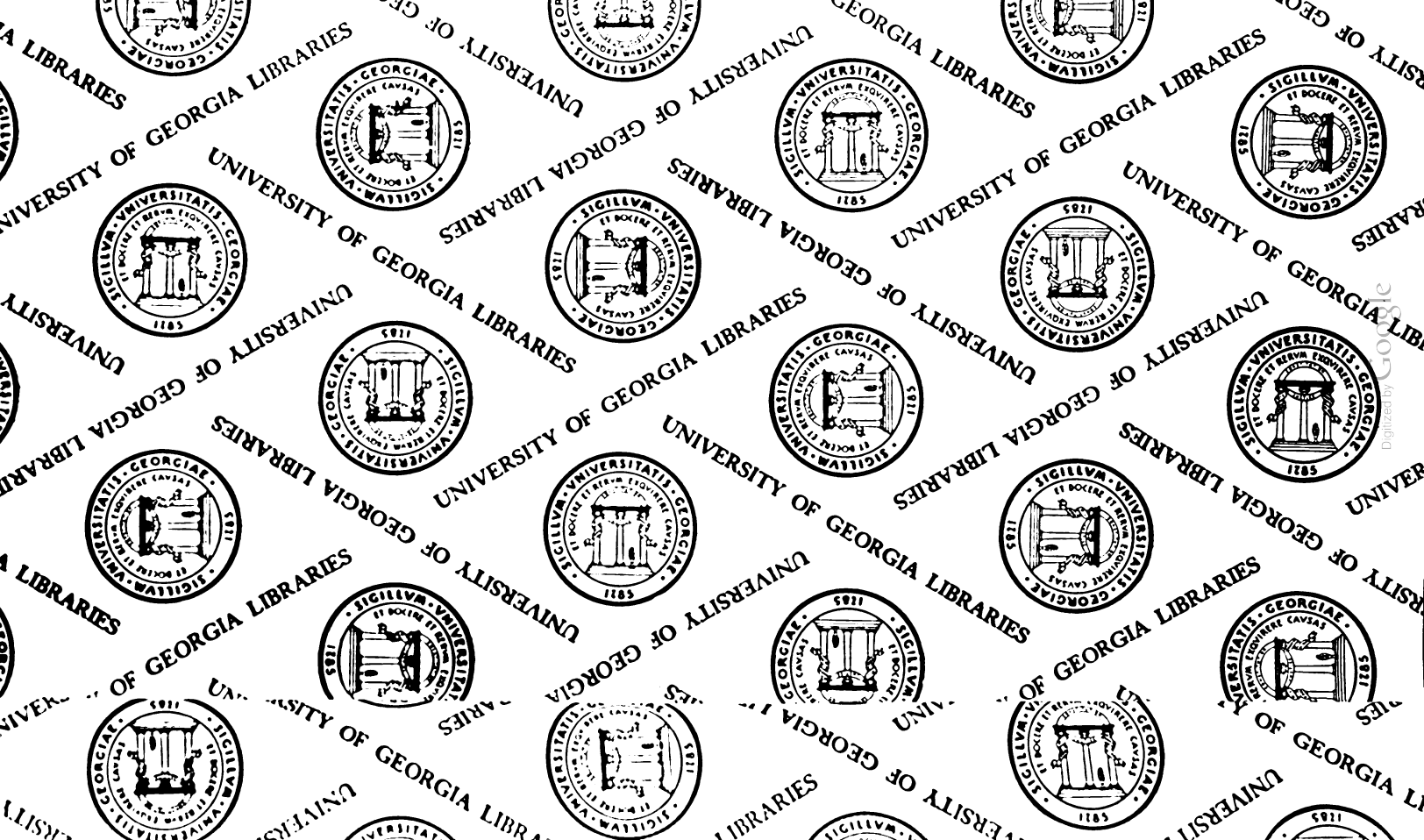
UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

Digitized by Google

PC2701
R45
V.40-42
INDEX
V.32-42

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT

A L'ÉTUDE DU FRANÇAIS A PARTIR DE 1500

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887 PAR L. CLÉDAT

ET PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT et HENRI YVON

43e ANNÉE. — 1929

V. 41

PARIS (6e)

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1929

UNIVERSITY OF GEORGIA
JAN 18 '62
LIBRARIES

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. Clédat,
29, rue Molière à Lyon, ou à M. Yvon,
11, rue Gay-Lussac, Paris.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

Nous remplaçons notamment par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres. Partout ailleurs que dans la première conjugaison, nous terminons par le *t* latin la 3e personne du singulier de l'indicatif présent, et nous supprimons la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés*, *il s'assiet*. Nous rectifions les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés *corset*, *corsage*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *un doit* (sans *g*, comme *froid* et non *froigd*), *remors*, *morseau*, *morseler*, comme *mors* et *morsure*, un *pois* lourd (comme *peser*), un *puis* (comme *puiser*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *uit* (latin *octo*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), etc. Pour des indications plus complètes, voir le verso du faus-titre de chaque tome de la Revue.

Les prochains numéros contiendront :

F. Baldensperger, *Notes lexicologiques* (suite). — P. Bastier, *La propagation du français en Alsace*. — A. Brun, *Le français de Marseille et de Provence*. — L. Brun, *Un nouveau classement des interjections en français*. — J. Coppin, *Notes sur le mot « même »*. — Cressot, *La traduction littéraire des sensations picturales*. — G. Gougenheim, *Complément à l'édition des Méditations de Lamartine*. — A. Jourjon, *Remarques lexicografiques* (suite). — J. Jusserand, *Contribution au Lexique du XVIIe siècle* (suite). — P. Laurent, *Contribution à l'étude du vocabulaire*. — F. Leray, *La loi des trois consonnes*. — E. Lerch, *Les théories nouvelles sur le subjonctif*. — Jacques Damourette et Édouard Pichon, *Le tiroir-tipe « saviez » et la notion d'actualité dans le français d'aujourd'hui*. — E. Portier, *Notes sur le vocabulaire de l'aviation*. — A. Thérive, *Notes et documents*. — M. Wilmotte, *Sainte-Beuve et le style français*.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 40 fr. — Départements : 45 fr. — Union postale : 62 fr. 50

N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. E. CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT,
29, rue Molière à Lyon, ou à M. YVON,
11, rue Gay-Lussac, Paris.

SISTÊME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

Nous remplaçons notamment par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres. Partout ailleurs que dans la première conjugaison, nous terminons par le *t* latin la 3e personne du singulier de l'indicatif présent, et nous supprimons la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiès, il s'assiet*. Nous rectifions les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés *corset*, *corsage*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *un doit* (sans *g*, comme *froid* et non *froigd*), *remors*, *morseau*, *morseler*, comme *mors* et *morsure*, un *pois* lourd (comme *peser*), un *puis* (comme *puiser*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *uit* (latin *octo*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), etc. Pour des indications plus complètes, voir le verso du faus-titre de chaque tome de la Revue.

Les réformes pratiquées par la Revue des langues romanes, *la* Romania *et notre Revue coïncidant déjà pour un bon nombre de points ; il n'y a de divergence que sur le caractère plus ou moins urgent de telle ou telle modification. Ces modifications, pratiquées d'abord en petits groupes, à titre de propagande, trouveront toutes place dans la réforme complète de l'avenir, car elles sont toutes également justifiées.*

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 40 fr. — Départements : 45 fr. — Union postale : 62 fr. 50

N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. E. CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT

A L'ÉTUDE DU FRANÇAIS A PARTIR DE 1500

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887 PAR L. CLÉDAT

ET PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT et HENRI YVON

43e ANNÉE. — 1929

PARIS (6e)

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1929

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PÉNÉTRATION
DU
FRANÇAIS EN BRETAGNE
DU XVIIIe SIÈCLE A NOS JOURS

La coexistence de deus langues sur un territoire donné, leurs réactions réciproques, la lutte pour la suprématie, qui amène, au bout de plusieurs siècles, le trionfe de l'une et la déchéance de l'autre, sont, autant et plus que les déplacements des frontières linguistiques entre deus groupes voisins, des fénomènes du plus haut intérêt, dont l'étude détaillée commence seulement à être scientifiquement poursuivie, depuis que la linguistique se rappèle enfin que le langage est avant tout un fait social.

Il est urgent d'étudier les faits en voie d'évolution, en les reliant et les comparant aus faits historiques qui les ont précédés et qu'ils aident à comprendre. La pénétration du français dans les régions de langue d'oc a déjà donné lieu à de bonnes études [1]. La lutte du français contre le breton

1. Voir notamment les ouvrages de M. Auguste Brun, *Recherches historiques sur l'Introduction du français dans les provinces du Midi* [du XVe siècle à la Révolution]et *l'Introduction de la langue française dans le Béarn et le Roussillon* [id.], Paris, 1923 ; *La langue française en Provence de Louis XIV au félibrige*, Marseille, 1927 (*Bibl. de l'Institut hist. de Provence*). — Pour la Lorraine de langue allemande, on peut citer aussi Gaston May, *La lutte pour le français en Lorraine avant 1870*, Paris, Berger-Levrault, 1912. — M. Ferdinand Brunot a donné un excellent exposé d'ensemble pour les XVIIe-XVIIIe siècles dans le tome VII (livre IV) de son *Histoire de la langue française* ; voir aussi, pour la période révolutionnaire, le tome IX, et l'Appendice pour l'enquête sur la limite du français en 1806.

Digitized by Google

met en présence deus tipes plus hétérogènes, dont la parenté originaire n'est pas plus perçue que celle du français et de l'allemand. L'analise du processus de la francisation et de ses foyers nous fournit de précieus éléments de comparaison pour reconstituer la romanisation de la Gaule.

Cette question se présente sous trois aspects différents.

Le plus apparent est l'aspect géografique, qui nous montre les déplacements successifs des frontières linguistiques, ainsi que la création de foyers de pénétration interne. Mais la géografie ne fait qu'enregistrer des résultats acquis, à moins qu'elle ne fasse prévoir des évolutions futures. De toute façon, elle n'est qu'un moyen, elle ne donne que des schémas bruts et simplistes, demandant à être interprétés. La pénétration d'un idiome dans un milieu allogène est plus compliquée que ne le ferait supposer la carte : car non seulement il y a des voies de diffusion géografique, que la carte révèle, mais des différences de pénétration (qu'elle ignore) en raison des milieus sociaus. Les deus points de vue, qui sont connexes, doivent donc être combinés.

L'aspect linguistique du problème n'est pas moins important. Chaque langue réagit sur l'autre. La langue inférioriśée s'imprègne de plus en plus d'éléments empruntés à l'idiome qui affirme sa suprématie. De son côté et à l'inverse, celui-ci, en pénétrant dans le milieu allogène, est fortement influencé (plus ou moins suivant les milieus) par la langue indigène, mais peu à peu il est parlé de plus en plus correctement, et, dans le cas particulier, le français régional se rapproche progressivement du français de Paris. Lorsque les langues sont étroitement apparentées, il se produit une fusion progressive, français et dialectes arrivant à s'amalgamer dans le français régional : c'est le cas pour les pays de langue d'oïl. Ici, au contraire, la substitution est brusque, car il reste un abîme infranchissable entre le breton, même

Digitized by Google

pénétré de français, et le français régional le plus imprégné de breton.

En dehors de quelques remarques — faits recueillis au cours de mon enquête ou observations suggérées par des spécialistes — la présente étude porte exclusivement sur l'aspect géografique et social du problème. La francisation du breton est du ressort des celtisants ; quant à l'étude du français régional en Bretagne, elle suppose de longues et minutieuses recherches, que je n'ai pas faites.

Au point de vue historique, mes sources sont constituées essentiellement par les publications de M. F. Brunot et de Paul Sébillot sur les limites du français et du breton en 1806 et en 1886 [1]. Les faits contemporains ont été relevés au cours d'une enquête personnelle directe dans le pays vannetais et la Cornouaille en septembre 1925, dans la Trégorrois et le pays de Léon en septembre 1926 ; cette enquête a été complétée par des renseignements et documents que m'ont fournis des membres de l'enseignement et du clergé ; une statistique des catéchismes dans le diocèse de Vannes, que m'a adressée M. le Vicaire général Guillevic, m'a surtout été précieuse.

*
* *

La poussée romane et française du Xe au XVIIIe siècle.

Les faits que nous observons à partir du XVIIIe siècle marquent la suite d'une longue évolution dont je rappellerai brièvement les étapes.

1. F. Brunot, appendice précité du t. IX de l'*Histoire de la langue française* (avec cartes ; cette enquête avait été faite par le Ministère de l'Intérieur en 1806) ; Paul Sébillot, *La langue bretonne, limites et statistiques*, avec cartes (dans la *Revue d'ethnographie*, 1886 ; enquête personnelle, complétée par des témoignages de correspondants sérieux).

Digitized by Google

On sait comment, à partir du Ve siècle et surtout au VIe, les Bretons, émigrés de Grande-Bretagne d'où les chassait l'invasion des Anglo-Saxons, colonisèrent la majeure partie de l'Armorique déjà romanisée. L'extrême limite, vers l'est, de la brittonisation (IXe siècle) peut être fixée, comme M. J. Loth l'a montré naguère dans un remarquable travail, par l'examen des noms de lieus en *-acum*, la finale *-ac* ayant été conservée dans le territoire devenu breton [1]. Le breton fut parlé jusqu'au Couesnon, au nord-est, et jusqu'à Donges au sud-est; à l'intérieur, il s'arrêta sur la ligne Combourg — Montfort — Guéméné-Penfao. La colonisation paraît avoir été surtout dense sur les côtes. Quelques îlots romans durent résister plus ou moins longtens, comme l'a présumé judicieusement M. Loth pour *Sené*, d'après la fisionomie fonétique de ce toponime [2].

Le recul du breton fut rapide du Xe au XIIIe siècle, sous l'influence de diverses causes, notamment des guerres avec les Normands, dans lesquelles ceus-ci eurent le dessus, et de la supériorité de la civilisation romano-franque qui s'affirma par la francisation d'une partie de l'aristocratie bretonne. C'est à l'intérieur, où la brittonisation avait été moins profonde, que les gains du roman s'accusèrent d'abord, puis sur la côte septentrionale.

La poussée du roman, qui désormais bénéficiait du prestige d'une grande langue nationale et littéraire, le français, dut, après une assez longue période de stabilisation relative,

1. On consultera surtout à ce sujet les travaus de M. J. Loth, notamment : *L'émigration bretonne en Armorique*, Paris, 1883, et *Les langues romane et bretonne en Armorique* (*Revue Celtique*, 1907, pp. 374 sqq.).

2. Les habitants de Sené sont appelés *Senagos* ; ce suffixe, n'étant ni roman. ni breton, ramène (par le breton) à un suffixe *-acum*. D'autre part, l'évolution **Senacum* (ou plutôt **Sennacum* → *Sené*) suppose que la localité est restée romane jusqu'à une époque postérieure à la palatalisation de *c* dans cette position.

Digitized by Google

se remettre en marche, pour ne plus s'arrêter cette fois, vers le XVIe siècle, surtout à partir de l'annexion de la Bretagne par la France.

Des points de repère intéressants, qui nous permettent de tracer une limite conjecturale, nous sont fournis sous le règne de Louis XIII par Dubuisson-Aubenay, dans son *Itinéraire de Bretagne en 1636* [1]. Au nord, nous avons un témoignage précis pour Saint-Brieuc : « En la ville, on parle moitié breton ; mais tout le monde sçait français » (I, 65). Si l'on songe que les villes sont toujours gagnées avant les campagnes, on en conclura que la limite du breton passait alors à l'est de Saint-Brieuc. Il est spécifié au même endroit que l'évêché de Vannes est mixte, comme ceus de Saint-Brieuc et de Nantes : il faut en déduire que la région de Ploërmel était déjà francisée. Enfin, au sud, l'auteur indique ailleurs (I, 177) que la Vilaine formait la frontière linguistique à la Roche-Bernard, mais qu'en aval on parlait breton sur la rive gauche.

Le recul du breton avait donc été beaucoup plus rapide au nord qu'au sud, sans doute parce que les évêchés de Dol et d'Aleth (remplacé par Saint-Malo) furent plus directement soumis aus invasions et aus influences normandes. Des îlots bretons ruraus durent subsister assez longtens dans la région romanisée à nouveau, comme permet de le supposer, par endroits, la densité de noms de lieus bretons qui ont gardé leur fisionomie à peu près intacte (ainsi, au nord de Dinan, la série *Pleurtuit*, *Minihic*, *Trémereuc*, etc.).

M. Ferdinand Brunot, dans le chapitre si documenté qu'il a consacré à la Bretagne (*op. cit.*, t. VII, p,. 249 sqq.), a fort bien mis en relief les causes qui ont infériorisé le breton.

Absence de littérature : les premiers textes bretons n'ap-

1. Publié dans les *Archives de Bretagne*, 1898, t. IX.

Digitized by Google

paraissent qu'au XVe siècle, et encore sont-ils d'inspiration toute française ; l'essor naissant d'un téâtre populaire breton est entravé par le Parlement, sous prétexte qu'il favorise la licence des mœurs ; on n'imprime, jusqu'au XVIIe siècle, que des ouvrages en français ou en latin.

Attitude et recrutement du clergé : dès 1431, on nous signale, dans le diocèse de Tréguier, des prêtres qui ne comprennent pas le breton ; au XVIe siècle, en pays breton vannetais, les actes de baptême sont en français [1]. Le mépris du breton se traduit encore par la défense aus religieus, qu'édictent certains ordres, de parler breton entre eus.

Une réaction toutefois s'opère au XVIIe siècle dans une partie du clergé, sous l'influence du Père Maunoir, qui activa les « missions » : les prêtres doivent connaître la langue de leurs ouailles et prêcher en breton. Des dictionnaires bretons, les premiers, voient alors le jour. — Au XVIIIe siècle, sauf dans quelques villes, — prières, cantiques, catéchismes, prônes, tout est en breton dans la Bretagne bretonnante.

Causes politiques. Une partie de la Bretagne était toujours restée romane, et elle comprenait les deux capitales, Rennes et Nantes. Le patriotisme breton, si fort, ne pouvait donc se confondre avec la défense d'une langue et ne pouvait lui servir de soutien. Aussi le français, après l'annexion, devint-il sans difficulté la langue administrative : il l'était déjà dans une vaste région. L'ordonnance de Villers-Cotterets (de 1539) fut appliquée sans soulever la moindre résistance. Au Parlement de Bretagne, on ne parlait que français.

A la veille de la Révolution, dans la Bretagne breton-

1. « Les prêtres — se demande M. Brunot (*loc. cit.*, 250, n. 2) — ignoraient-ils le breton ou répugnaient-ils à l'écrire ? » J'incline, pour ma part, pour la segonde hipotèse.

Digitized by Google

nante, l'aristocratie et la bourgeoisie des villes étaient déjà bilingues, et ne lisaient, n'écrivaient qu'en français. Déjà, en 1636, Dubuisson-Aubenay nous signale que Vannes « parle breton et français, » qu' « on parle à Pontivi la langue bretonne, première, et la française, deusième », qu' « à Quimper-Corentin » au siège présidial on plaide en français et non en breton (*op. cit.*, I, 136, 75 et 119). En 1789, « tout se passe en français : réunions, discussions, etc. » (F. Brunot, *op. cit.*, 259).

La Révolution, aux tendances si unificatrices, dut accélérer le mouvement [1]. A ce moment, dans les masses rurales de langue bretonne on parlait encore fort peu le français, comme en témoignent les *Lettres à Grégoire*. Pierre Riou, « laboureur » du diocèse de Tréguier, écrit (1790) : « La langue françoise n'est connue que d'une faible partie des campagnards, de ceus qui communément, par leurs relations de commerce, fréquentent les villes qui les avoisinent. Les gens aisés en forment le plus grand nombre. » Dans les campagnes, on ne prêche qu'en breton ; dans les villes, dans les deux langues. — D'après une autre lettre, dans les villes, seulement « la populace » parle breton ; quant aus campagnards, ils savent s'énoncer en français le long des côtes, assez peu à l'intérieur, presque aucun dans quelques paroisses. — Plusieurs témoignages (entre autres celui du célèbre voyageur anglais Arthur Young) nous montrent que hors des villes, on ne pouvait que rarement se faire comprendre en français.

1. Il ne faut pas prendre certaines assertions au pied de la lettre. Ainsi d'après un document de 1788 cité par M. Brunot (*loc. cit.*, 259), il n'y aurait « guère » que 25 paroisses du diocèse de Saint-Brieuc où l'on parle et entende le breton, alors que dans la répartition de 1804 entre les archidiaconés, une quinzaine seulement de paroisses bretonnes appartiennent à l'ancien évêché de Saint-Brieuc : le chiffre de 25 n'a rien de précis.

Digitized by Google

La rareté des écoles explique pourquoi le français avait si peu pénétré dans les campagnes, le développement de l'instruction étant étroitement lié à sa diffusion. La bourgeoisie, sous ce rapport, était relativement favorisée, les campagnes, au contraire, sacrifiées complètement.

L'enquête de Grégoire (1790) établit que dans les Côtes-du-Nord il y avait trois collèges, à Dinan, Tréguier, Guingamp (ce dernier, assez florissant, comptait 200 élèves), une école privée à Broon, un embryon de collège à Plouguernevel, rien à Loudéac ni à Pontrieux. Lamballe avait une société littéraire. Dans quelques bourgs, les curés étaient tenus de faire les petites écoles. — En Morbihan, c'était pis (ce qui explique en partie pourquoi le français y progressa moins vite qu'au nord). Certains districts ne comptaient aucune école ; celui de la Roche-Bernard n'avait que 4 écoles pour 17 communes.

Néanmoins, en relevant le pourcentage des signatures des conjoints dans les actes de mariages, M. F. Brunot a montré qu'un léger progrès se manifestait à un siècle de distance, entre la période 1686-1690 comptant 11,7 % de signatures (hommes 14 %, femmes 8,85) et la période 1786-1790 qui en accuse 16,74 % (hommes 23,54, femmes 9,95). Le progrès, on le voit, est sensible pour les hommes (les familles faisant instruire de préférence les garçons).

Le bon état et le développement des moyens de communication favorisent aussi la pénétration d'une langue de civilisation. Or sous ce rapport la Bretagne fut déshéritée jusqu'à la veille de la Révolution. Il n'y avait que deus routes, Nantes-Quimper par Vannes, et Rennes-Brest, l'une et l'autre en fort mauvais état et abîmées par les paysans ; on nous relate qu'en 1737 le trajet Nantes-Lorient était impraticable. La circulation ne devint normale qu'après la

Digitized by Google

grande réfection routière qui fut terminée seulement vers 1783. En dehors de ces deux voies, les chemins étaient abominables, surtout dans le Finistère.

Le commerce se faisait surtout par mer : ce qui explique que le français, comme on le verra plus loin, ait pénétré surtout par les côtes. Sans compter que les populations côtières voyagent davantage ; les hommes des côtes servaient depuis longtens dans la marine royale, alors que le service militaire n'existait pas pour les terriens.

*
* *

Les limites de 1806 et 1886 : les gains du français au XIXe siècle.

La limite linguistique entre le français [1] et le breton a été tracée au XIXe siècle à deus reprises, à quatre-vints ans de distance, avec une grande précision : en 1806 et en 1886.

Le premier tracé résulte d'une enquête faite par l'administration impériale, sur l'initiative d'un érudit curieus et avisé, Coquebert de Montbret : vaste et minutieuse enquête sur l'état linguistique de la France. Le questionnaire, adressé aus préfets, portait notamment sur les limites de la langue française. Les renseignements reçus en réponse et centralisés au ministère de l'Intérieur, ont été versés à la Bibliothèque Nationale et aux Archives Nationales. M. Brunot a publié l'essentiel de ces documents, en y joignant des notes de Coquebert qu'il a retrouvées à la bibliotèque de Rouen.

1. Il serait plus exact d'écrire : limite entre les dialectes bretons et romans (dits : gallots). Mais ceus-ci sont si étroitement apparentés au français et si profondément imprégnés par la langue de Paris, que pratiquent tous les « Gallots », qu'il n'est pas abusif de parler de limite entre le français et le breton.

Digitized by Google

En ce qui concerne la limite du français et du breton, la limite a été tracée sur les cartes, qu'a publiées M. Brunot avec la liste des communes bretonnes et communes françaises, et quelques notes annexes (*op. cit.*, t. IX, p. 536-540).

Le recul du breton depuis 1636 est très sensible, surtout au nord, vers la côte, où il a perdu toute la région de Saint-Brieuc jusqu'à Saint-Quay et Châtelaudren (appelé *Château-Laudren* sur la carte). Au centre et dans le Morbihan, la poussée du français a été plus lente. Par contre, sur la côte nantaise, presque tout ce qui restait breton dans la Loire-Inférieure est reconquis au français : complètement disloqué, le breton garde un îlot à l'extrême sud dans les hameaus ruraus du Bourg-de-Batz [1], tandis que, sur la rive gauche de la Vilaine, on ne parle plus breton que dans les trois communes morbihanaises de Penestin, Camoël et Féret, où la langue française est déjà dominante [2].

Au cours de la période 1636-1806, le rôle de deus villes, dans le rayonnement du français, s'affirme capital : Saint-Brieuc et Guérande, qui doivent être complètement francisés dès Louis XIV ; subsidiairement Loudéac et le Croisic.

La limite tracée en 1886 par Paul Sébillot offre une précision encore plus grande que la précédente, car elle nous fournit des détails sur certaines communes mixtes peu à peu gagnées par le français. Le tracé que nous donnons d'après lui laisse au breton toutes les communes, même bilingues, où l'on parlait encore breton.

1. Le dossier précise qu'on ne parlait breton que dans des hameaus ruraus du Bourg-de-Batz (Rofia, Kergall, Kermoillon...), où même « les enfants savent à peine le français ; les personnes faites parlent toutes les deus langues. »

2. Pour le Finistère, une note sans intérêt indique que « dans toutes les communes du département on parle les deus langues ; mais le français domine dans les villes et le breton dans les campagnes. » C'est bien vague !

Digitized by Google

Si l'on compare cette limite à celle de 1806, on constate que la poussée côtière s'est ralentie au nord, tandis qu'elle s'est accélérée au sud. Là il n'a conquis que Tréguidel et Kerstang, et, un peu plus au sud, Plouagat, sur la route (et le chemin de fer) de Saint-Brieuc à Brest. Entre ce dernier point et le sud de Morbihan, la limite s'est cristallisée avec une fixité remarquable, à une exception près, fort suggestive : le long de la route nationale de Rennes à Brest par Loudéac (construite au début du XIXe siècle et doublée plus tard par une voie ferrée), le français a gagné sis communes dans le rayon d'action de Loudéac : Hermonstoir, Saint-Caradec, Saint-Guen, Saint-Gilles, Merléac, Saint-Martin. Ces localités formaient, au profit du breton, un double saillant qui a été réduit, la limite de 1886 s'avérant, dans l'ensemble, sensiblement rectiligne.

Au sud, en l'espace de trois générations, en dehors de trois communes morbihanaises où le français prédominait déjà en 1806, le français a conquis un vaste territoire où on le comprenait à peine pendant la Révolution (Young ne put se faire comprendre en français, à l'hôtel, à Muzillac) et où, en 1886, on n'entendait même plus le breton : action conjuguée de la côte, de la route et de la voie ferrée de Nantes à Brest [1]. L'îlot rural de Batz est réduit, en 1886, à trois cents bretonnants environ, répartis sur sept hameaux : sa résistance s'explique par le fait qu'il s'agit de hameaux de paludiers menant une vie très isolée entre les marais salants qu'ils exploitent.

Quelques faits sociaux dominent cette période. D'abord le développement du réseau routier, qui s'affirme dans la

1. Voici les principales communes de ce groupe : Arzal, Marzan, Péaule, Le Guerno, Muzillac, Noyal-Muzillac, Questembert, Molac. Larré, Elven. — Sébillot a noté, le long de la limite qu'il a tracée, la poussée du français, qui continue (on en verra les résultats ultérieurs).

Digitized by Google

première moitié du XIXe siècle, et la création des voies ferrées, amorcée sous Louis-Philippe, effectuée sous Napoléon III, mais dont le plein effet ne se fera sentir qu'un peu plus tard. D'autre part, l'instruction, qui n'est devenue obligatoire qu'en 1886 précisément, s'était peu à peu développée, par la création progressive d'écoles rurales. Le service militaire, qui n'était universel et obligatoire que depuis 1875, n'avait pas encore exercé une grande répercussion.

Par contre, la francisation des villes se poursuit et se parachève plus ou moins pendant cette période. Trois facteurs principaus, deus sociaus, un linguistique, avaient agi dès le règne de Louis XIII. D'abord la mode, — le snobisme, si l'on préfère, — portait à parler le langage de la Cour, adopté par l'aristocratie régionale. Puis l'utilité de la langue française pour les charges et emplois, l'administration, le commerce. Enfin la pauvreté du lexique breton, qui est resté presque jusqu'à nos jours à l'état de patois rural, à peu près dépourvu de termes pour exprimer les idées et les choses relatives aus sciences, aus lettres, aus arts, à la politique, aus affaires : la remarque était déjà faite par le bénédictin Taillandier, auteur d'un dictionnaire breton (1752). — Au début de la Révolution, une lettre à Grégoire (la première citée plus haut) nous indique que déjà dans les villes on prêchait dans les deus idiomes suivant les messes. Autre indice : une troupe de téâtre (jouant en français) obtint en 1786 un vif succès à Morlaix ; à la même époque une librairie de livres français était fort achalandée dans cette ville.

Au cours du XIXe siècle, Vannes, où l'on parlait déjà couramment le français sous Louis XIII, est presque complètement francisée. L'exemple de Brest et de Lorient est encore plus significatif : celui-là, port militaire développé par Richelieu et Vauban, celui-ci créé de toutes pièces par la Compagnie

Digitized by Google

des Indes en 1664 (d'où son nom, français, *l'Orient*). L'un et l'autre s'accrurent par une immigration dont les éléments ne venaient pas tous des environs immédiats : Bretons parlant divers dialectes, un certain nombre de langue française. Paul Sébillot atteste qu'en 1886 dans la ville close de Lorient et dans la vieille ville de Brest on ne parlait plus et on ne comprenait plus guère le breton. — Mais le rayonnement francisant des villes sur leur entourage rural n'était guère amorcé que pour ces deus dernières cités.

*
* *

Mon enquête de 1925-1926. I. Les faits, par région.

1° *Le Morbihan* (pays vannetais).

Quand, au début de septembre 1925, j'arrivai à Port-Navalo (commune d'Arzon), à l'extrémité occidentale de la presqu'île de Rhuis, je croyais, sur la foi de la limite tracée par Sébillot à vingt-cinq kilomètres à l'est, me trouver en plein pays bretonnant. Quelle ne fut pas ma surprise, en écoutant parler entre eus les paysans comme les pêcheurs, de ne pas entendre un mot de breton ! Ces faits étaient en telle contradiction avec les affirmations répétées des régionalistes bretons sur la fixité de la frontière linguistique et la résistance de la langue bretonne [1], que je résolus aussitôt de faire une enquête sur la pénétration du français dans la Bretagne de langue celtique. Telle fut l'origine du présent travail.

1. Je relève, par exemple, dans une *Notice sur la langue bretonne* en tête de *Guide bleu* « Bretagne » (éd. 1924, p. XLVII), cette phrase de M. Francis Gourvil : « Il peut sembler paradoxal que, malgré la pénétration du français, le breton soit plus parlé à l'heure actuelle qu'il ne l'a jamais été. » (!) C'est fermer les yeux — et les oreilles — à l'évidence.

Digitized by Google

Sans doute, si on laisse au breton toutes les communes où l'on parle encore, si peu que ce soit, le breton, la limite de 1886 n'a pas varié. Mais ce serait là une affirmation aussi simpliste que trompeuse. Derrière la façade d'une limite apparente, le breton s'effondre en plusieurs contrées. Les poussées que nous avons enregistrées au cours de la période précédente continuent, en s'amplifiant, sur les mêmes points et dans les mêmes directions.

C'est le Morbihan méridional qui a été le plus atteint. Pour s'en rendre compte par des documents probants, il suffit d'examiner la carte linguistique ci-jointe établie d'après une statistique très précise des catéchismes qu'a bien voulu dresser à mon intention, en octobre 1925, M. le Vicaire général de Vannes, « suivant le résultat des dernières visites canoniques. »

On sait que le clergé est tenu d'enseigner le catéchisme dans la langue de la famille, comme de prêcher dans la langue du peuple. Il doit ainsi suivre fidèlement les changements linguistiques. En 1886, dans toutes les paroisses rurales morbihanaises enregistrées comme bretonnes par Sébillot, on ne prêchait qu'en breton, sauf à Ambon, où on prêchait dans les deus langues. Voyons ce qu'il en est à l'heure actuelle.

Sur 169 paroisses qui avaient été classées comme étant de langue bretonne lors du remaniement des diocèses sous Napoléon Ier, il y en a aujourd'hui 48 où le catéchisme et la plupart des prédications (sinon toutes) se font en français, et 27 qui, considérées comme bilingues, ont deus catéchismes, l'un en breton, l'autre en français, et des prédications en breton ou en français suivant les messes. Mon correspondant m'a fait remarquer que ces données appellent un léger correctif, parce que les instituteurs et institutrices, même libres, engagent des enfants parlant

Digitized by Google

plutôt le breton à suivre le catéchisme français [1]. Nous ne faisons entrer en ligne de conte, bien entendu, que les communes classées comme bretonnes par Sébillot.

Un autre correctif doit aussi intervenir : la répartition des catéchismes nous indique l'état linguistique de la dernière génération, celle des enfants, qui est en avance, souvent de beaucoup, comme on le verra, sur les adultes. Là où le catéchisme ne se fait plus qu'en français, le breton peut être encore parlé par les adultes ou les vieillards : c'est le cas du plus grand nombre des communes envisagées. La carte des catéchismes représente donc l'état linguistique de demain.

Le fénomène saisissant, c'est le recul prononcé du breton sur toute la côte, spécialement en deus régions : à l'est, sous l'action combinée de Vannes et de la poussée est-ouest de la région française ; à l'ouest, irradiation autour de Lorient. L'action des villes commence à se manifester aus alentours (si elle a été lente à s'accuser, c'est que la commune urbaine, en Bretagne, a un vaste territoire rural avec hameaus et fermes).

Dans la première région, catéchisme uniquement français dans les deus paroisses de Vannes : à Saint-Pierre (quartier aisé) on ne prêche qu'en français, sauf pour le carême et les missions ; à Saint-Paterne, on prêche encore en breton à la première messe du dimanche. Les îles du Morbihan, la presqu'île de Rhuis et la côte qui la continue à l'est ne connaissent que le catéchisme français (Ile d'Arz, Ile-aux-

1. Dans trois localités (bilingues), Caudan, Crach et Carnac, tous les garçons vont au catéchisme breton, toutes les filles au catéchisme français. Cette répartition paraît arbitraire. M. J. Loth (*Revue Celtique*, 1926, 420) en a donné la raison : « en général les institutrices religieuses se refusent tout net à enseigner à lire en breton, et cela avec l'appui des habitants. » C'est un des aspects du snobisme dont le breton est victime (nous y reviendrons).

Digitized by Google

Moines, Arzon, Saint-Gildas, Sarzeau, Briac, la Tour-du-Parc, Saint-Armel, Ambon, Damgan, Lauzach, Berric, Noyalo, Le Hézo, Theix). Derrière cette uniformité apparente, l'état des prédications nous montre les étapes de la francisation : il y a encore des prédications dans les deus langues au Hézo, à Lauzach, à Saint-Armel (où le prêche breton domine), à la Tour du Parc, à Sarzeau, à Saint-Gildas (où le prêche breton tend à disparaître); dans les autres localités du groupe précité, on ne prêche qu'en français. L'est du golfe du Morbihan a mieus résisté que les îles et le sud-ouest, pays qui se trouvent sur les voies de communication.

Sené, sur le golfe au sud-est de Vannes, qui avait longtens résisté autrefois, on l'a vu, à la romanisation, formera sans doute sous peu, par un curieus retour, un îlot breton (on y prêche uniquement en breton ; la majorité des enfants vont au catéchisme breton et parlent breton entre eus). Grands pêcheurs (leurs barques à voiles ont gardé un gréement spécial), entourés de lagunes, à l'écart des voies commerciales, les habitants de Sené ont dû vivre toujours très isolés et très arcaïsants comme aujourd'hui, rebelles aus influences ambiantes. — A l'intérieur, à égale distance des côtes et de la frontière linguistique, Surzur (avec la Trinité-Surzur) forme aussi un centre de résistance, mais plus entamé : prédications généralement en français ; la moitié des enfants au catéchisme breton. A l'est de Vannes, Sulniac et Treffléans ont dans la même situation, sauf pour les prêches, là bilingues, ici surtout bretons.

En s'éloignant de Vannes vers l'ouest, on trouve d'abord Arradon, commune surtout terrienne malgré ses rives : la plupart des prédications en breton, les deus tiers des enfants au catéchisme breton. La commune suivante, Larmor-Baden, est plus francisée (catéchisme uniquement fran-

Digitized by Google

çais, prêches dans les deus langues), quoique plus éloignée de Vannes : mais la distance est peu de chose par rapport aus facilités de communication ; or l'une des principales agglomérations de la commune, Larmor, est un petit port, escale de bateau, et, qui plus est, station balnéaire. Plus à l'ouest, Locmariaquer (catéchisme français en grande majorité, prêches bretons, sauf aus grandes fêtes) et la Trinité (cat. français ; prêche breton à la 1re messe, français à la grand' messe) accusent des étapes intermédiaires, ainsi que Carnac (cat. mixte, cf. la note précédente ; prêche en breton), où l'aménagement tout récent de la plage va accélérer la francisation. Plus évolué Quiberon, port important, gros bourg : cat. français, presque toutes les prédications en français.

L'état linguistique des îles est particulièrement intéressant, en ce qu'il montre l'influence des moyens de communication sur la francisation. Groix et Belle-Ile n'ont plus de catéchisme breton, pas plus qu'Arz et l'Ile-aux-Moines [1], toutes îles desservies par de fréquents services de bateaus, tandis que Houat (services peu fréquents) envoie la moitié de ses enfants au catéchisme breton (prêche en breton) et que Hœdic (aucun service régulier, ni hôtel, ni restaurant) est demeuré complètement breton, tant par le catéchisme que par le prêche.

A signaler encore sur la côte, Etel, petit port et station balnéaire : catéchisme français, prédications mixtes.

Le rayonnement de Lorient s'affirme de façon remarquable. Vannes, peu industriel et moins commerçant, n'a fait tache que vers le sud. Au contraire Lorient (42.380 hab. en 1925 contre 21.402 à Vannes), grand port, ville moderne, a entraîné huit paroisses dans le sillage du fran-

1. Dans toutes (sauf Groix), prédications uniquement en français. Le tourisme est moins développé à Groix que dans les autres îles.

Digitized by Google

çais : N.-D. de Larmor, Keryado, Saint-Christophe, Sainte-Anne d'Arvor, Sainte-Brigitte, Port-Louis, Gavres, Groix, où il n'y a que des catéchismes en français. Mais, sous cette uniformité apparente, l'évolution n'y a pas atteint partout le même degré, comme nous le montrent les prédications : bretonnes encore à Groix, dans les deus langues à Gavre, N.-D. de Larmor, Saint-Christophe ; en français (sauf exceptions) dans la petite ville de Port-Louis et les paroisses suburbaines de Keryado, Sainte-Anne-d'Arvor, Sainte-Brigitte. Dans un rayon un peu plus grand, Plœmeur, Caudon, Pont-Scorff sont atteints (cat. mixte ; prêche surtout en breton). Hennebont, centre commerçant et industriel, voisin de Lorient, est un petit foyer connexe (cat. français ; prêche en fr. sauf à la 1re messe du dimanche).

A l'intérieur, les bourgs, qui sont presque tous chefs-lieus de canton, sont gagnés avant les communes rurales et deviennent des foyers de francisation : ce sont de petits centres commerciaus, ils possèdent des éléments de bourgeoisie, et quelques fonctionnaires, presque tous allogènes. Guéméné comme Locminé, chacun seul dans son canton, a le catéchisme français ; Baud, Gourin et le Faouët ont les deus catéchismes, toutes les autres paroisses des deux cantons n'offrant que le catéchisme breton. Au point de vue des prédications, seul Guéméné les a presque toujours en français.

Auray forme un foyer un peu plus important, qui tent à rejoindre celui du golfe du Morbihan : les deus paroisses (Saint-Goustan est totalement francisé) envoient presque tous les enfants au catéchisme français et ont des prédications en majorité en français. Les communes limitrofes Crach et Pluneret ont des catéchismes mixtes, avec prédications encore en breton. — A l'opposé, Grandchamps, très rural, éloigné de la voie ferrée et des grandes routes, reste entièrement breton avec tout son canton.

Digitized by Google

La petite ville de Pontivy est à peu près complètement francisée ; cependant le prêche de la 1re messe, le dimanche, se fait encore en breton. Son rayonnement sur les campagnes environnantes ne s'est pas encore affirmé. Le terrain perdu par le breton à Croixanvec (cat. français ; prédication bilingue) et à Saint-Gérand (un quart d'enfants au cat. fr. ; les prêches en breton), de part et d'autre du chemin de fer et de la route Pontivy-Loudéac, s'explique plutôt du fait que ces communes sont en bordure de la frontière linguistique. Celle-ci, dans le Morbihan central et septentrional, est restée remarquablement fixe depuis 1886 comme au cours de la période précédente. A noter seulement un recul à Saint-Jean-de-Brévelay (la moitié des enfants au cat. breton ; prédications en breton) ; Elven et Muzillac, dont les hameaus occidentaus parlaient encore breton en 1886, ont achevé de se franciser.

D'une façon générale, la pénétration rapide du français au XIXe siècle, singulièrement accélérée, depuis quarante ans, dans le Morbihan méridional, en contraste avec la résistance offerte auparavant par cette région, accuse une transformation complète des conditions sociales et de la mentalité, qu'on observe dans d'autres domaines. Longtens arriérée et routinière, cette contrée est entrée résolument dans la voie du progrès et du modernisme sous tous ses aspects : les procédés modernes de culture s'y sont acclimatés (bien plus, p. ex., qu'en basse Auvergne) ; en politique, la majorité du département, qui était un des plus royalistes de France, a passé, depuis peu, aus républicains ; au pardon de Carnac j'ai entendu chanter des refrains de Montmartre et réclamer par les danseurs du pays : « la java ! »

Voici quelques autres remarques personnelles.

Dans la presqu'île de Rhuis, où j'ai passé une huitaine de jours, circulant de tous côtés, et écoutant, sans m'y

Digitized by Google

mêler, les conversations des paysans ou des pêcheurs jeunes et vieux qui devisaient entre eus, je n'ai pas entendu une seule fois parler breton, mais toujours français (voire argot!). Le breton a-t-il donc disparu déjà ? Pas tout à fait : mais il agonise. Il n'est plus parlé que par les grands vieillards (au moins septuagénaires, en moyenne) : encore ceus-ci comprennent-ils à peu près tous le français. Une femme de Saint-Gildas, agée de 43 ans, et portant la coiffe, m'a dit :

« J'ai appris le breton de mes grands-parents. Je peus encore le parler, quand je rencontre un vieillard qui ne s'exprime pas en français, ce qui devient de plus en plus rare ; mais j'y mêle beaucoup de mots français. Mes père et mère n'ont plus parlé breton depuis la mort de mes grands-parents. Les enfants ne savent plus le breton. »

La gardienne du château de Sucinio, qui porte la soixantaine, se rappelle que, dans son enfance, on ne parlait que breton : aujourd'hui c'est le contraire. Une paysanne des Monténots, commune d'Arzon, m'explique que sa mère (78 ans) lui parle en breton, mais qu'elle lui répond en français. Dans la même commune, Louise G. (26 ans), du hameau de Beniaze, sait à peine quelques mots de breton, juste de quoi se faire comprendre des derniers vieillards qui le parlent. A Port-Navalo, il n'y a plus que onze maisons (environ le dixième) où il reste des gens âgés parlant breton.

La situation est la même dans les îles du Morbihan et la périférie rurale de Vannes. Les jeunes gens ne veulent plus parler le breton ; les enfants ne le savent plus. Dans une dizaine d'années, le breton aura disparu de cette région et la limite linguistique passera au nord-ouest de Vannes, en laissant seulement un ou deus îlots bretons, comme Sené.

Digitized by Google

La disparition du breton est extraordinairement rapide, comme elle dut l'être entre 1806 et 1886 dans la région Questembert-Muzillac : c'est au point que des grands-parents, ignorant presque le français, et leurs petits-enfants, sachant tout au plus quelques mots de breton, ont du mal à se comprendre, — fénonème qu'on n'observe, je crois, nulle part ailleurs en France. Il y a une vingtaine d'années encore, rappelle M. J. Loth (*R. Celt.*, 1926, pp. 420-421) « dans les îles du Morbihan, tous les indigènes parlaient ou comprenaient le breton ; j'ai recueilli moi-même un certain nombre de chansons à l'Ile-aux-Moines et publié une étude sur le breton de cette île. » Aujourd'hui le breton a disparu de l'Ile-aux-Moines. A l'île d'Arz, M. Pierre Le Roux, dans une enquête pour l'*Atlas linguistique de basse Bretagne*, notait en 1913 que seuls les gens âgés savaient le breton (la fille de son sujet, 35 ans, ne le parlait pas) ; aujourd'hui il reste à peine quelques vieillards qui le connaissent.

De même, en face de Muzillac et Questembert, les communes en bordure, Ambon, Damgan, Berric, sont désormais perdues pour le breton, qui se maintient à peine chez les gens d'âge à Lauzach. A Damgan, en 1913, seules les personnes de plus de 50 ans savaient le breton (P. Le Roux).

Quant à l'îlot rural de Bourg-de-Batz (Loire-Inférieure), que Sébillot signalait déjà comme étant en voie d'extinction, il est aujourd'hui effacé. En 1911, M. Le Roux a trouvé encore un sujet de 72 ans qui le parlait, et il a noté qu'il n'était plus parlé que par les gens de cet âge, lesquels ont disparu à l'heure actuelle.

La région de Carnac, où j'ai fait un certain nombre d'observations, offre le tipe du bilinguisme. Les paysans de moins de soixante ans (et parfois plus âgés, surtout les hommes) savent parler couramment le français, sauf exceptions. Dans la lande, j'ai noté deus vieilles femmes (70 ans environ)

Digitized by Google

parlant très mal et comprenant à peine le français. Le cas le plus arcaïsant m'a été fourni par une octogénaire de Plœmel (82 ans) qui ne comprenait pas le français, mais en savait quelques mots qu'elle avait plaisir à répéter. — Au pardon de Carnac, on entend parler les deus langues par les paysans, peut-être un peu plus breton. Tous les enfants parlent en français. Les marchands font leurs appels en français. Jeunes gens et jeunes filles parlent français entre eus.

A Hennebont, l'évolution, bien plus avancée, touche à son terme. Les enfants ne parlent que français, de même que les adultes de la ville entre eus ; les paysans des environs (observés le jour du pardon) parlent au contraire breton entre eus en majorité (la francisation rurale est moins avancés qu'à Carnac).

A Lorient, on n'entend que le français. Les sardinières de Port-Louis parlent français entre elles, ainsi qu'avec les marins et pêcheurs.

2° *Les Côtes-du-Nord* (Trégorrois et Goëllo).

Comme au cours de la période précédente, le breton a mieus résisté dans les Côtes-du-Nord. Sur la limite linguistique, on n'observe de fléchissement sérieus qu'à l'extrême nord (sur la côte) et à l'extrême sud (sur le chemin de fer et la route de Loudéac à Brest par Carhaix).

Des renseignements précis et concordants m'ont été donnés sur Plouha (gros bourg côtier que les guides indiquent comme étant la première commune de langue bretonne) par M. le curé-doyen Dagorn et par M. Briand, instituteur en retraite.

M. l'abbé Dagorn, constatant la rapide disparition du breton à Plouha, observe que le français le supplante sur-

Digitized by Google

tout sur la côte et me signale l'influence des mariages avec des Bretons de langue française, ainsi que le rôle joué par le développement des bains de mer. Il m'a déclaré qu'il serait bientôt obligé de cesser les prédications en breton, sous peine de n'être plus compris. Les catéchismes, ici encore, sont en avance sur les prédications : à Plouha, il n'y a plus de catéchisme breton (alors qu'il y a trente ans, presque tous les enfants allaient au cat. breton), et on a dû organiser des catéchismes français dans le doyenné, à Lanloup, Lanleff, Pléhédel et Pludual, où l'on ne prêche encore qu'en breton.

De son côté, M. Briand, qui a enseigné à Plouha pendant trente ans, m'écrivait (31 oct. 1925) :

« Quand, il y a 31 ans, je suis arrivé à Plouha, tous les nouveaux élèves, sauf ceux qui venaient des villages limitrophes de Tréveneuc et Plourhan (zone du français), savaient le breton, et très peu d'entre eux pouvaient, à 5 ou 6 ans, répondre en français. Actuellement c'est tout le contraire, et sur 150 élèves qui fréquentent l'école publique, il n'y en a guère qui sachent le breton... Le breton est dédaigné particulièrement par les jeunes filles, qui vous répondent en français si on leur parle en breton. Les gens d'âge seuls aiment encore à parler la vieille langue, qui ne sera plus parlée ici dans trente ans. »

Au sud de Plouha, en bordure aussi du français, Lanvollon commence à être atteint ; on y prêche dans les deux langues.

La limite offre ensuite une remarquable fixité, jusqu'au sud du département, où la poussée de 1806-1886 continue, de Corlay à Mur. En 1886, on prêchait déjà uniquement en français à Vieux-Bourg (dont les hameaus occidentaus parlaient seuls breton) et dans les deus langues à Saint-Mayeux, Mur et Saint-Connec. La situation n'a pas changé

Digitized by Google

à Saint-Mayeux, mais on prêche désormais dans les deus langues à Corlay et au Haut-Corlay (communication du curé-doyen de Corlay), et uniquement en français à Mur (depuis vingt ans) et à Saint-Connec : d'après le témoignage de M. l'abbé Le Moël, curé-doyen, qui habite Mur depuis 1894, Saint-Connec peut être considéré comme francisé (il n'y a plus que quelques familles qui parlent breton) ; le breton résiste un peu mieus à Mur.

En dehors de la zone frontière, je n'ai pu avoir, pour les prédications et les catéchismes, une statistique aussi précise que celle du Morbihan. M. l'abbé Guyomard, archiprêtre de Tréguier, m'a indiqué comme paroisses où l'on prêche en français et en breton : Tréguier, Lannion, Paimpol, Pontrieux, Perros-Guirec, Rostrenen et Lanvollon. Relevé incomplet, si l'on songe que la plupart des paroisses à prédication bilingue, que nous venons de citer en bordure de la limite, n'y figurent pas [1]. Il ne reste pas moins intéressant, car il montre — ce qu'on pouvait prévoir — que dans une masse linguistique résistante, sont atteints d'abord les villes (Guingamp, Lannion, Tréguier), les ports (Paimpol), les stations balnéaires (Perros-Guirec) et les plus gros bourgs (Pontrieux, Rostrenen).

Le français a pénétré surtout dans la région côtière la plus proche du français. A Paimpol, les pêcheurs parlent plutôt breton entre eus, mais comptent en français. — L'étape la plus avancée est offerte par l'île Bréhat, où je n'ai pas entendu un mot de breton en 1926 : des femmes d'une soixantaine d'années, portant la coiffe, parlaient français

1. Rappelons que, lors de la réorganisation des diocèses en 1804, les communes de langue bretonne du département des Côtes-du-Nord formèrent l'archidiaconé de Tréguier ; une quinzaine d'entre elles (région goëllo, Paimpol-Plouha) n'appartenaient pas à l'ancien diocèse de Tréguier, mais à l'ancien diocèse de Saint-Brieuc.

Digitized by Google

entre elles ; de même les pêcheurs. En 1920, M. Le Roux a trouvé encore un sujet, mais de 70 ans, et il a noté que le breton n'était plus parlé que par fort peu de personnes, très âgées.

A Perros-Guirec, station balnéaire florissante, le catéchisme français est le plus suivi et tout le monde parle français. Mais il y a des paysans d'un certain âge, aus environs, qui le parlent et le comprennent mal. — Près de Pleudaniel, ayant fait la chaîne à l'occasion de l'incendie d'une meule adossée à une maison, sinistre qui avait attiré un grand concours de paysans, j'ai remarqué une seule femme (ayant la soixantaine) qui, comprenant le français, ne le parlait pas. — Parmi les paysannes qui viennent au marché de Lannion, des femmes d'un certain âge ne parlent pas le français, ou à peine ; quelques-unes ne le comprennent pas. La région rurale de Lannion paraît assez en retard, sur ce point, par rapport à celle de Tréguier.

3° *Le Finistère* (Cornouaille et Léonais).

Le Finistère, région la plus éloignée de la frontière linguistique et dont la masse rurale est entièrement bretonne, est le département qui offre, naturellement, le maximun de résistance à la pénétration du français.

On s'étonnera peut-être que nous ayons suivi la classification départementale. Il est facile de la justifier. La division des anciens diocèses est oubliée depuis longtens, alors que le département, contrairement à l'arrondissement (bouleversé depuis peu), est devenu une unité administrative et sociale d'une réelle vitalité. Un seul exemple : le recrutement départemental des instituteurs et des prêtres favorise la pénétration du français dans les départements bilingues (par l'envoi de nombreus sujets de langue fran-

Digitized by Google

çaise en pays breton), tandis qu'il n'en est pas de même dans un département linguistiquement homogène. Sans compter que nos départements — on le reconnaît aujourd'hui, après les avoir qualifiés à tort de découpages artificiels — constituent, en général, des unités géographiques bien comprises ; beaucoup représentent même grosso modo (c'est le cas pour la Bretagne) [1] le territoire des anciennes cités gauloises.

La pénétration du français dans le Finistère s'effectue par la côte (ports en tête, car les stations balnéaires y sont encore peu développées) et par les villes.

Le secrétaire de l'évêché de Quimper m'a indiqué qu'il y a, à l'heure actuelle, dans le Finistère 15 paroisses exclusivement de langue française, les sis de Brest, les trois de Quimper, les deus de Quimperlé, deux (Saint-Mathieu et Saint-Melaine) sur trois à Morlaix, plus Châteaulin et Saint-Pierre-Quilbignon (bourg ouvrier voisin de Brest). Sont mixtes : Saint-Martin (de Morlaix), Audierne, Concarneau, Douarnenez, Lambezellec, Landerneau, Lesneven, Pont-l'Abbé, Rosporden, Saint-Marc, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Renan (12 au total), tous chefs-lieus de canton ou gros bourgs ; Lambezellec et Saint-Marc appartiennent à la banlieue de Brest. Dans les paroisses mixtes, il y a prêche et catéchisme dans les deus langues ; quelquefois, mais rarement, on prêche en breton dans les paroisses françaises. En résumé, l'évolution est moins rapide que dans les autres départements, puisqu'ici catéchismes et prédications vont de pair.

1. La Loire-Inférieure correspond à la cité des Namnetes (moins l'arrt de Paimbœuf), le Morbihan à celle des Venetes, le Finistère à celle des Osismi, les Côtes-du-Nord à celle des Curiosolites (qui avaient en plus l'arrt de Saint-Malo), l'Ille-et-Vilaine (moins Saint-Malo) à celle des Redones.

Digitized by Google

Mon correspondant ajoute qu'il a peut-être oublié quelques paroisses mixtes. En effet il n'a pas fait entrer en ligne de compte les quelques stations balnéaires où on prêche en français au moins l'été pour les touristes, et Roscoff doit être ajouté à la liste.

On voit que le principal centre de francisation (on s'en doutait) est Brest. Mais, malgré sa population presque double (73.930 hab. en 1925), cette ville a rayonné moins loin que Lorient : des communes contiguës, seul Saint-Pierre, presque tout ouvrier, est francisé; Saint-Marc et Lambezellec sont encore mixtes. La résistance rurale est donc plus grande qu'en Morbihan. On s'en aperçoit aussi pour Quimper : le chef-lieu, encore plus complètement francisé que Vannes (puisqu'on n'y prêche plus en français dans aucune paroisse, sauf de rares exceptions), presque aussi peuplé (18.000 entre 21.000 âmes) et plutôt plus commerçant, n'a entamé aucune commune rurale de la périférie.

A Quimperlé, ville plus petite (8.995 hab.) mais plus à l'est, la force d'expansion est proportionnellement plus grande : un rural, habitant à un kilomètre, m'a dit que le breton s'efface autour de la ville; ses plus jeunes enfants ne le savent même plus. En ville, on n'entent que le français; j'ai remarqué, dans un faubourg, quelques femmes parlant entre elles breton.

M. Béchet, inspecteur primaire, m'a donné d'intéressants renseignements sur Châteaulin. C'est le tipe du bourg (2.500 hab.) entouré d'une campagne essentiellement bretonnante. Commerçants, bourgeois, fonctionnaires parlent exclusivement le français; ouvriers, paysans et domestiques parlent surtout breton. Mais les enfants de l'école maternelle ne parlent que le français, tout en comprenant un peu le breton. Les officiers ministériels appelés à régler les

Digitized by Google

affaires rurales sont obligés de parler breton ; dans les ventes aus enchères, on annonce le pris dans les deux langues. Dans les marchés et foires, les transactions se discutent en breton. Au nord, Pont-de-Buis forme un îlot ouvrier complètement français autour de la poudrerie nationale : sur 52 filettes de l'école maternelle, une seule ne comprenait pas le français en 1925.

La francisation est peut-être plus avancée dans les bourgs et villes du pays de Léon. D'après mes observations personnelles, les habitants de Landerneau et de Saint-Pol-de-Léon conversent en français; les enfants ne parlent que français entre eus; certains même ignorent le breton. Les enfants des pêcheurs de Roscoff parlent français entre eus. Même remarque à Morlaix.

L'uniformité apparente de la masse rurale cache des étapes assez variées de bilinguisme. D'une façon générale on est unanime pour reconnaître que « depuis 25 ans il y a des changements en faveur du français; je crois que nos campagnards parlent plus aisément le français que leurs pères » (lettre de M. l'abbé Boucher, secrétaire de l'évêché de Quimper).

On observe des différences sensibles suivant les régions.

Le sud-est, proche du Morbihan, et le nord-est, influencé par un ensemble de grosses agglomérations (Morlaix, Landerneau, Saint-Pol, Roscoff) sont les plus pénétrés. A Pont-Aven, les paysannes conversent en breton, mais toutes celles à qui je me suis adressé pratiquaient le français. — Les pêcheurs de Concarneau et leurs femmes parlent généralement breton entre eus, mais ils s'expriment couramment et volontiers en français; les enfants se parlent en français. Les ouvrières concarnaises des sardineries se piquent d'ignorer le breton, qui n'est parlé que par les ouvrières originaires de la campagne; j'ai pu vérifier qu'une ancienne

Digitized by Google

ouvrière, qui approche de la soixantaine et habite aujourd'hui la banlieue parisienne, ne le connaît pas (il est vrai que son père était un immigré venu du Centre.) — Au pardon du Folgoët, je n'ai rencontré qu'une vieille femme qui ne comprît pas le français.

Le pays bigouden, au sud-ouest du Finistère, est bien plus arcaïsant à tous égards. A Loctudy, tous s'expriment en breton entre eux, même les enfants, et beaucoup parlent assez mal le français; j'ai rencontré quelques jeunes filles comprenant mal et parlant à peine le français : on m'a dit que le fait était exceptionnel, mais il est plus fréquent parmi les paysannes ayant passé la quarantaine. Le centre d'arcaïsme paraît constitué par la contrée des monts d'Arrée et de la Montagne Noire, qui envoie encore au service militaire une certaine proportion de jeunes gens complètement illettrés et ignorant le français, ainsi que m'en a témoigné un sous-officier breton en garnison à Saint-Avold.

Même dans les localités rurales, les plus petits commerçants sont en avance sur les paysans. Un voyageur de commerce d'une soixantaine d'années, qui a placé différents articles au cours de sa vie, n'a rencontré qu'un client (une vieille épicière de Douarnenez) ne parlant pas le français.

Une autre remarque que m'a transmise M. Béchet mérite toute notre attention, car elle met en relief l'influence de l'école dans le procès de francisation. Le breton continue souvent à régner exclusivement dans les hameaus, tandis que le français est couramment parlé au centre communal. Cela tient à l'extension de la commune bretonne, de plus en plus vaste à mesure qu'on s'avance vers le Finistère [1], où

1. La commune — ancienne paroisse — représente la communauté d'habitants qui s'est stabilisée lors de la colonisation bretonne. A cette époque, l'ouest breton était peu et mal défriché : il fallait donc une vaste

Digitized by Google

elle a, en moyenne, presque la superficie d'un canton de la France centrale et comprent, outre le centre communal, des hameaus importants, distants de plusieurs kilomètres (parfois jusqu'à 8 ou 9 km.). Comme les lois scolaires prescrivent l'installation d'une école par commune, et que la création des écoles de hameaus se heurte à toutes sortes de difficultés d'ordre local, administratif et surtout budgétaire, les hameaus éloignés du centre communal se trouvent dépourvus de tout moyen d'instruction.

M. Béchet me donne les exemples suivants : « Ainsi *Plonévez-du-Faou* a 5.188 habitants répartis sur *8.068* hectares. Cette commune comprent indépendamment du bourg 4 quartiers principaux dont les centres sont Laganlet (à 5 km. sud-ouest du bourg ; gare sur la ligne Carhaix-Châteaulin), *Méros* (ou Kercoarch) à 5 km. au sud-est (gare sur la même ligne à 15 km. de la précédente), *Saint-Clair* à 7 km. au nord du bourg et *Saint-Herbot* à 10 km. à l'extrême pointe. Une bonne organisation scolaire eût comporté des écoles à *Langalet* (700 habitants), à *Méros* (700 habitants), à *Saint-Clair* (900 habitants) et à *Saint-Herbot* (1.200 habitants, dont 700 en Plonévez-du-Faou [1] ; hameau intercommunal.) — En 1920, j'ai obtenu, après quatre refus du Conseil municipal, l'ouverture d'une école à deux classes à Langalet (100 élèves actuellement, garçons et filles). — Rien encore à Méros et Saint-Clair : les projets sont établis, mais les formalités exigent un demi-siècle! Pour Saint-Herbot, où trois communes sont intéressées, pas l'ombre d'un projet. Sont encore dépourvus d'école les importants hameaus (ou points centraux de quartiers sans moyens

étendue de terre pour nourrir une communauté d'habitants qui, plus tard, avec la mise en valeur du sol, s'est fractionnée en hameaus et fermes.

1. La préposition *en* s'emploie en Bretagne devant le nom de la commune.

Digitized by Google

scolaires) : Moulin-du-Duc (Cast, Briec), Pénity-Saint Laurent (Landeleau, Plouyé, Kergloff), Port-de-Carhaix (Plouguer, Motreff, Saint-Hernin, Cléden-Poher), Saint-Sébastien, Saint-Tredec et Saint-Victor (en Poullaouen), Kerlavon (en Spezet), l'Enseigne-Verte (en Saint-Thois.), le Neuvez (en Lennon), etc., etc. Chacun des hameaus cités réunirait au moins 60 (parfois 200) enfants d'âge scolaire actuellement dépourvus (s'ils sont trop pauvres pour aller en pension) de tout moyen efficace d'instruction. »

*
* *

II. Les facteurs sociaus et psicologiques.

1° *Le développement de l'instruction; diminution progressive du nombre des illettrés.*

En résumé, on peut comparer la pénétration du français à une immense vague qui, dans l'ensemble, déferle d'est en ouest, qui remonte de la côte à l'intérieur, des vallées aus montagnes. — Mais cette image serait fort incomplète si l'on n'y joignait le rayonnement (d'intensité variable suivant l'importance numérique et économique de l'agglomération) autour des villes, des bourgs et, en dernière analise, des centres communaus. A l'intérieur du domaine breton, chaque localité industrielle est directement gagnée au français et fait, plus ou moins vite, tache d'huile aux alentours. Dans chaque ville, la bourgeoisie, les commerçants, les ouvriers, les employés et les fonctionnaires ne parlent que français, et beaucoup d'entre eus, surtout vers l'est, ne comprennent même pas le breton. — Enfin à la pénétration géografique — en surface — il faut ajouter la pénétration verticale à travers les milieus sociaus, de la noblesse à la bourgeoisie, au commerce, à l'artisanat, à la classe rurale enfin.

Digitized by Google

Il nous reste à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les différents facteurs, sociaus et psicologiques, qui ont favorisé et accéléré la pénétration du français de nos jours.

Le développement de l'instruction, dont j'ai eu à parler à plusieurs reprises, a joué, on l'a vu, un rôle très important. L'école rurale en Bretagne date du XIXe siècle, ce qui explique en grande partie l'avance des villes sur les campagnes, de même que la rareté actuelle des écoles de hameaus rend conte de la plus rapide diffusion du français dans les centres communaus. On a vu que les progrès de l'instruction, qui ne se donne qu'en français, même dans les écoles libres (où même la méthode bilingue est ignorée) [1], sont en relations avec la pénétration de la langue française. Toutefois si le nombre des illettrés diminue rapidement dans les régions qui passent au breton, où le français est *appris* à l'école, on n'observe guère de différence, au point de vue de l'instruction, entre les régions rurales, géografiquement et socialement semblables, où le français est *transmis* depuis des générations et celles où le breton n'est pas encore menacé : ainsi la masse rurale bretonne de l'arrondissement de Pontivy offre à peu près le même pourcentage d'illettrés que

1. Sauf dans quelques écoles libres du Morbihan, où elle donne de bons résultats (abbé Guillevic). Elle n'est en usage nulle part dans les écoles libres du Finistère (abbé Boucher). — On sait que cette question — méthode directe ou bilingue ? — est très controversée parmi les pédagogues pour l'enseignement des idiomes étrangers. Sans doute l'instituteur ne se sert pas assez de l'idiome local pour faire mieus *comprendre* le français. Mais pour l'*apprendre* aus jeunes enfants, il semble bien que la méthode directe va plus vite au but (ceus de mes camarades qui avaient des bonnes allemandes avaient appris l'allemand bien plus rapidement que les autres et ils le *parlaient*; nous, non). On y est revenu en Alsace (réforme de M. Charléty : 2 ans d'enseignement français, après lesquels on introduit l'allemand). En tout cas, en Bretagne, on ne peut prétendre que la méthode directe ait nui à l'enseignement du français, puisque celui-ci se répand très vite et, en moyenne, n'est pas plus mal parlé qu'ailleurs.

Digitized by Google

la masse rurale française — plus exactement : gallote — de l'arrondissement de Ploërmel. Ce qui prouve que l'enseignement en français (contrairement à ce que prétendent les partisans du breton à l'école) ne fait nul obstacle à l'instruction des enfants de langue bretonne, puisque le pourcentage d'instruction est le même, toutes choses égales d'ailleurs, des deux côtés de la frontière linguistique.

Pour apprécier la diminution du nombre des illettrés, il suffit de suivre la statistique, dont nous avons déjà parlé, des conjoints ayant signé ou non leur acte de mariage. Pour les années 1889-1892, la moyenne des hommes ayant signé est de 67 à 68 °/₀ (Finistère et Morbihan), un peu plus de 50°/₀ pour les femmes ; la proportion est nettement plus faible dans la Côtes-du-Nord (département qui renfermait alors la plus forte proportion d'éléments francofones): environ 56°/₀ pour les hommes, 43 °/₀ pour les femmes. On voit que la progression a été considérable depuis 1790. Elle s'annonçait non moins rapide pour l'avenir par la proportion des conscrits sachant lire et écrire : environ 80 °/₀ en moyenne.

C'est cette dernière proportion, même dépassée, que nous trouvons, au cours des dernières années, pour la moyenne de la population.

La statistique dressée d'après le recensement de 1921 (accusant une forte progression par rapport à 1911) donne le pourcentage suivant d'individus sachant lire et écrire : Côtes-du-Nord, hommes 87,6 °/₀, femmes 83 ; Finistère, 85,3 et 77,7 ; Morbihan, 84 et 77,4. Cette statistique est d'ailleurs plus sujette à caution que celle qui porte sur la signature des conjoints, les illettrés étant inscrits par d'autres. Il est notable qu'au cours des quarante dernières années, c'est dans les Côtes-du-Nord que la progression de l'instruction s'est le plus affirmée, tandis que la pénétration du français

Digitized by Google

s'avérait surtout dans le Morbihan : preuve que celle-là ne constitue pas le principal facteur de celle-ci. La disparition des générations qui n'ont pas subi l'effet des lois scolaires de 1881-1886 (les « plus de cinquante ans ») réduira encore sensiblement la proportion des illettrés dans l'avenir.

2° *Émigration et immigration.*

Les faits d'émigration ou d'immigration temporaire ne sont pas moins importants.

Dans la première catégorie il faut ranger d'abord le service militaire, qui n'est général et obligatoire, on le sait, que depuis 1875 ; rappelons aussi que depuis une vingtaine d'années [1] on a renoncé au recrutement régional : donc les jeunes Bretons font leur service hors de Bretagne, dans des pays où l'on ignore le breton, ce qui contribue, avec l'enseignement qu'on leur donne à la caserne s'il y a lieu, à perfectionner leurs connaissances en français. C'est à cause du service obligatoire (et aussi parce qu'autrefois, dans toute la France rurale, on faisait instruire plutôt les garçons que les filles) que, chez les gens âgés ou d'âge moyen, les hommes d'une génération donnée sont en avance sur les femmes pour la connaissance du français. Nous verrons bientôt pourquoi, en Bretagne comme ailleurs, l'ordre est renversé chez les jeunes gens.

Le Breton, qu'on croit à tort routinier et casanier (il l'est par force, quand il vit dans des communautés isolées) émigre au contraire volontiers. Nombre d'ouvriers agricoles et industriels de la zone bretonnante vont travailler à Rennes, à Nantes, aus ardoisières de Trélazé (où Sébillot observa de véritables colonies), dans la région parisienne,

1. Exactement depuis la mutinerie du 17e, lors des incidents suscités par la mévente des vins en bas Languedoc (1907).

Digitized by Google

les régions libérées, etc. Les domestiques bretonnes sont nombreuses et très recherchées dans tout l'Ouest et l'Ile de France [1]. Tous ces émigrés temporaires rapportent à leur retour (car presque tous reviennent) la pratique courante du français.

Côté immigration. Il n'y a guère de centres d'immigration permanente qu'à Brest et à Lorient, mais ces deus foyers d'appel sont très importants et le deviennent de plus en plus. Vannes attire quelques immigrants de la région gallote voisine [2]. D'une façon générale la Bretagne bretonnante rurale, plus peuplée et plus prolifique que les contrées voisines, est plutôt une terre d'émigration que d'immigration. — L'immigration temporaire a lieu surtout sur les côtes : douaniers, commerce des ports, enfin, l'été, clientèle (en grande partie parisienne, rennaise, nantaise, etc.) des bains de mer. Les stations balnéaires se sont développées assez lentement en Bretagne bretonnante, où une certaine méfiance à l'égard des citadins (entretenue par les indigènes aisés, désireus de rester entre eus [3]) a régné longtens. Aujourd'hui leur progrès s'accélère partout : ce sera un facteur important pour l'avenir [4].

1. On m'a signalé aussi une émigration temporaire dans les colonies et au Canada.

2. L'action des mariages mixtes est très importante ; si l'un des conjoints est un immigrant allogène, il n'apprend pas le breton, son conjoint ne lui parle qu'en français et les enfants ne savent plus le breton.

3. Ainsi à Beg-Meil, où on m'a précisé que les propriétaires cherchent à enrayer le développement de la station. L'esprit est tout différent dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan.

4. Le Guide bleu *Bretagne* (éd. 1924), dans sa classification, ne conte, pour la Bretagne bretonnante, aucune plage « mondaine » (celles-ci sont à l'est : Paramé, Dinard, La Baule), mais 4 plages « très fréquentées » (Perros-Guirec, Morgat, Concarneau, Quiberon), 24 plages « moyennes et familiales » (avec « bons hôtels », villas à louer, etc.) et une quarantaine de « plages très simples ».

Digitized by Google

Faut-il enfin rappeler le rapide développement du réseau ferroviaire et plus encore routier, l'essai de l'automobile, etc ?

3° *L'utilité et la mode; spontanéité de la francisation.*

Nous retrouvons les deus facteurs psicologico-sociaus signalés au cours des époques précédentes : l'utilité et la mode. Leur importance s'est fort accrue.

L'utilité du français est évidente : il faut connaître le français pour faire du commerce, pour entrer dans une administration, pour voyager non seulement dans le reste de la France, mais même en Bretagne bretonnante. Pour ne citer qu'un simple fait, combien d'employés de chemins fer, en Bretagne occidentale, ignorent-ils le breton ?

Hors de la Bretagne bretonnante, personne ne comprent le breton, qui, pratiquement, ne sert à rien. En Bretagne même, une cause d'infériorité et de moindre résistance, qui n'est d'ailleurs pas spéciale au breton, c'est son morcellement. On conte quatre types spéciaus de dialectes dont la répartition correspont aus évêchés d'avant la Révolution : vannetais, cornouaillais (centre et sud du Finistère, plus le nord-ouest du Morbihan [Gourin, le Faouët] et le sud-ouest des Côtes-du-Nord [Callac-Maël]), léonais (région de Brest-Morlaix), trégorrois (Lannion-Guingamp). Le vannetais, le plus évolué de tous et celui qui semble avoir subi le plus l'influence romane, s'est isolé des autres (c'est une des raisons de sa moindre résistance au français), spécialement par un déplacement d'accent tonique qui a entraîné divers accidents: les Vannetais ne comprennent pas les autres Bretons, et vice-versa. Le léonais, le plus archaïsant, est accessible aus Cornouaillais et aus Trégorrois et inversement; mais ces deus derniers ont déjà du

Digitized by Google

mal à s'entendre entre eus. M. Béchet m'assura même que le breton enseigné au catéchisme dans l'arrondissement de Châteaulin, et qui est le léonais, « n'est guère compris des enfants. »

Mais l'infériorité sociale du breton lui a fait presque autant de tort que son infériorité pratique. Fénomène commun à tous les dialectes et idiomes en face de la langue littéraire et nationale : du jour où, dans les provinces, les classes cultivées abandonnent ceus-là pour parler celle-ci, les dialectes sont socialement déchus, et tombent au rang de patois [1]. Ce fut particulièrement le cas du breton qui, on l'a vu, fut privé de littérature et n'eut même pas à éprouver la déchéance lexicale progressive du provençal.

Le résultat était fatal, et il est le même que dans tout le reste de la France. Le paysan méprise son parler, parce que la noblesse (si influente en Bretagne), la bourgeoisie l'ont méprisé et le méprisent encore volontiers en pratique, en ne le parlant plus, bien qu'elles le vantent aujourd'hui en téorie.

De cet état d'esprit, j'ai recueilli maint témoignage au cours de mon enquête. Au pardon du Folgoët, des jeunes femmes et jeunes filles, riches paysannes vêtues de somptueus costumes léonais, assises à côté de nous au restaurant, s'excusent de parler breton entre elles : « Vous devez trouver que le breton est une langue barbare. » Je proteste avec conviction et en défendant l'intérêt que présente le breton, mais je sens bien que je ne les ai pas persuadées. Le curé de Plouha, de son côté, m'a signalé « la bêtise de certains — les marins surtout — qui regardent comme un déshonneur pour leurs enfants de parler breton ».

M. Alain du Scorff, un des régionalistes bretons les plus

1. Cf. A. Dauzat, *Les patois*, pp. 30 sqq.

Digitized by Google

qualifiés et qui a consacré de belles pages à la défense du breton, l'a reconnu en toute bonne foi [1] :

« Les simples se sont persuadé que le breton n'est qu'un parler pour domestiques et manants. Si vous êtes coiffé d'un chapeau « à la mode de la ville » et portez un veston, interrogez en breton une jeune ouvrière ou la servante de votre hôtel. Elle mettra un point d'honneur à vous répondre en beau français. Et si vous insistez, ce n'est qu'après avoir rougi et longtemps hésité qu'elle se décidera, si vous avez su lui inspirer confiance, à converser en breton avec vous ».

Il faut bien convenir que le raisonnement des « simples », sur le terrain où ils se placent, est irréfutable. Puisque les classes dirigeantes ont abandonné le breton, c'est qu'il est une langue pour manants. Or les manants entendent aujourd'hui parler la langue distinguée, tout comme les autres. Le breton, on l'a vu, commence, en ville, par être prêché à la grand'messe : c'est tout un simbole.

L'exemple de la jeune servante ou ouvrière est particulièrement bien choisi. Du moment qu'il s'agit de mode, les jeunes femmes doivent se trouver à l'avant-garde. Voilà pourquoi la proportion des sexes est renversée à l'heure actuelle : parmi la jeunesse, les femmes parlent mieux et plus souvent le français que les hommes. Le puissance du snobisme est plus grande que l'influence de la caserne.

Ainsi se trouve réduit à ses justes proportions — qui sont fort modestes — l'attachement des Bretons à leur langue, que les régionalistes ont tant exagéré. Psicologiquement il est bien difficile de comprendre comment une population peut être si fort attachée à un langage dont elle a honte. En réalité, il ne s'agit nullement d'une affection, mais d'une habitude. Le paysan continue à parler breton, parce qu'il a la pra-

1. *Le breton, langue vivante* (*Mercure de France*, 15 nov. 1925, p. 107).

Digitized by Google

tique de cet idiome et que l'apprentissage ou l'emploi du français lui demanderait trop d'efforts. Et certes il regimberait si on le forçait à parler français (ce qu'on a cherché parfois à lui faire croire, et ce qui explique quelques manifestations, d'ailleurs fort rares, montées de toutes pièces). Mais il n'en est pas question, il n'en a jamais été question.

L'attachement affectif au breton, je ne l'ai observé que chez des intellectuels, à partir de la petite bourgeoisie, où on commence à s'y intéresser dès qu'on ne le parle plus et qu'on a une certaine culture générale.

Il faut insister surtout sur la spontanéité avec laquelle le Breton vient au français [1]. Dans le passé, aucune mesure de coercition, aucune résistance à la diffusion du français par l'administration ou par l'école. De nos jours, une seule tentative de mesure vexatoire — mais qui ne dura pas — la défense enjointe par Émile Combes aus curés de faire le catéchisme en breton (en flamand en Flandre). En dehors de cet acte fâcheus de violence, l'État s'est borné à employer le français dans les actes publics depuis l'ordonnance de Villers-Cotterets, et à enseigner le français dans les écoles : ce qui est, non seulement accepté, mais réclamé par toute la population.

Tous les témoignages concordent sur ce point. Les parents envoient leurs enfants à l'école pour qu'ils y apprennent le français, qui est à la fois la langue utile et la langue du bon ton. Tout en le déplorant, M. Alain du Scorff constate même que « bien des parents, abusés par l'exemple scolaire,

1. Et à l'instruction. Une école de hameau s'ouvre-t-elle, elle est aussitôt garnie de petites têtes sérieuses. Un exemple caractéristique est celui de l'école ouverte au hameau de Guilly en Puillaouen (*Finistère*) par une mission protestante et qui comptait, en 1922, 120 élèves dont 30 seulement étaient protestants.

Digitized by Google

s'abstiennent de parler breton à leurs enfants, persuadés qu'ils apprendront mieux le français et s'instruiront plus aisément[1]. » Quand l'abbé Wetterlé, dans la *Marche lorraine*, fit une enquête sur le régionalisme breton et demanda à deus députés bretons si la population souhaitait que le breton fût enseigné dans les écoles, il reçut cette réponse très nette : « Non ! Hormis quelques extrémistes, personne ne le souhaite ! » Et M. Alain du Scorff, qui le cite (*loc. cit.*, 104-105) ne peut s'élever en faus contre cette assertion, qu'il sait exacte. Faut-il rappeler encore le témoignage impartial de M. J. Loth : « Les institutrices religieuses se refusent tout net d'enseigner à lire en breton, et *cela avec l'appui des habitants*. Des paysans de mon pays m'ont dit plusieurs fois : nos enfants savent le breton ; ils n'ont pas besoin qu'on le leur enseigne »[2]. Est-ce si mal raisonné ?

Peut-on encore parler de coercition en toute bonne foi ? Ah ! je sais, il y a, ou plutôt il y a eu le « symbole ». M. Alain du Scorff va nous expliquer en quoi il consistait :

« C'était un vieux sabot, ou une boule de buis, n'importe quel objet : celui qui s'oubliait, dans la récréation, à prononcer un mot breton s'en voyait aussitôt affublé. Il ne pouvait s'en délivrer qu'en l'attribuant au prochain camarade surpris dans le flagrant délit de la même faute. Celui-ci agissait pareillement. A l'instant qu'on rentrait en classe, le malheureux dernier titulaire du « symbole » ne le restituait à l'instituteur qu'en échange d'une généreuse punition. Il lui appartenait, à la récréation suivante, de munir du « symbole » un autre délinquant qu'il avait à saisir » (*loc. cit.*, 91).

1. *Loc. cit.*, 107.
2. *Revue Celtique*, 1926, 420.

Digitized by Google

De ce procédé d'émulation plutôt singulier les enfants d'alors, suivant leur degré de sensibilité, ont gardé une impression diverse : la majorité peut-être en a souffert, tandis qu'un des deus députés interviewés par l'abbé Wetterlé déclare que ce moyen était très ingénieus et conclut : « Nous nous amusions follement... et nous parlions tous français. »

Il semble plutôt puéril de dramatiser, d'après des rancunes d'enfant, un procédé qui a persisté surtout dans les écoles confessionnelles, d'accord avec les parents, et qui cadrait avec les méthodes de l'époque. La férule et le bonnet d'âne valaient-ils mieus et avaient-ils un autre sens, qu'ils intervinssent dans l'enseignement du français, des mathématiques ou de l'histoire ?

Plus intéressante à noter l'attitude respective des membres de l'enseignement et du clergé.

Les régionalistes reprochent parfois aux instituteurs d'être hostiles au breton. Il faut s'entendre. D'hostilité réelle, je crois qu'il n'y en a plus aujourd'hui, si jamais il s'en est trouvé. Tous les instituteurs avec lesquels j'ai pu m'entretenir m'ont paru simpatiques au breton ; plusieurs même m'ont parlé avec enthousiasme des chants bretons, et surtout du *Breiz Izel* dont la musique et les paroles expriment si bien l'âme bretonne ; beaucoup regrettent la disparition du breton et s'associent plus d'une fois aus efforts tentés pour le conserver. Mais leur rôle est d'enseigner le français ; ils sont donc nécessairement les agents de sa diffusion. Il n'en est pas autrement des membres de l'enseignement libre, comme en témoigne, on l'a vu, M. Loth, corroboré sur ce point par les membres du clergé que j'ai interrogés. Nombre d'instituteurs et d'institutrices libres, m'écrivait M. l'abbé Guillevic, engagent les enfants à suivre le catéchisme français et répugnent à apprendre à lire en breton : « Beau-

Digitized by Google

coup de ces maîtres et maîtresses, qui ont quitté leur famille de bonne heure, pour suivre les écoles et les pensionnats, ont perdu l'habitude de la langue bretonne, se trouvent gênés dans leur classe par la présence de deus langues et travaillent à la suppression de la langue bretonne. »

Le clergé, que son éducation et son rôle attachent aus forces de la tradition et du passé, devait être naturellement le défenseur du breton. La mentalité est bien changée depuis l'époque (XVIIIe s.) où un curé (cité par F. Brunot), qui était d'ailleurs du Midi, déclarait que le patois n'était pas digne de Dieu (dans le Midi, beaucoup le pensent encore). Le clergé breton conserve, aussi longtens qu'il le peut, les prédications et le catéchisme en breton. Mais parmi le haut clergé on ne pratique pas cette langue, enseignée pourtant dans les séminaires. M. J. Loth a remarqué malicieusement que les évêques de basse Bretagne « ne savent pas le premier mot de breton » — et « se garderaient bien d'apprendre la langue de leurs ouailles[1] ». Mais peut-on réellement demander à des prélats venant de divers points de France de s'initier sur leurs vieus jours à une langue si difficile ?

Il faut enfin signaler l'attitude des partis politiques, à titre d'indication. Il y a des défenseurs convaincus du breton dans tous les partis. Mais les socialistes, dont les électeurs se recrutent surtout dans les milieus les plus francisés, ports, villes, bourgs industriels, sont plutôt tièdes sinon hostiles, sans compter que leurs conceptions internationalistes s'accordent assez mal, en général, avec le régionalisme. A l'inverse, tous les conservateurs sont d'ardents partisans du breton chez les paysans, soit pour retenir ceus-ci à la terre, soit dans un but de conservation

1. Conférence faite à Quimperle 31 août 1923 (dans le *Réveil Breton* de Quimperlé, déc. 1923).

Digitized by Google

sociale et parce que le français est, à leurs yeus, le véhicule d'idées subversives [1].

*
* *

Instabilité du bilinguisme.

Un fait assez particulier à la Bretagne, c'est la rapidité avec laquelle le français, une fois pratiqué, élimine le breton, c'est l'instabilité du bilinguisme. Nous avons vu, d'après des témoignages concordants, que grands-pères et petits-fils parfois se comprenaient à peine, — ce qui est, je crois, unique en France.

L'évolution est beaucoup plus lente dans les pays de langue d'oc : en Auvergne, par exemple, les plus vieilles femmes que j'ai connues dans mon enfance, ne parlaient pas le français (par crainte de mal le parler), mais le comprenaient fort bien, et les enfants actuels des paysans (4e génération en moyenne) parlent encore le patois, de conte à demi avec le français. L'effondrement de la frontière linguistique dans le Sud du Morbihan n'a son équivalent ni en flamand, ni en basque : le flamand continue à reculer, mais très lentement; quant à la frontière du basque (qui est territorialement en contact avec les gascon, son égal, depuis que le français s'est substitué à la langue d'oc comme langue de civilisation), elle est remarquablement stable depuis 1806, à très peu près, du côté français [2], tandis qu'elle a fléchi,

1. Je crois qu'on nourrit, à ce sujet, de singulières illusions et que le facteur linguistique n'entre guère en ligne de conte pour la désertion des campagnes. A preuve que celle-ci sévit au maximum dans le bassin moyen de la Garonne, où on parle toujours patois, et beaucoup moins dans le bassin moyen de la Loire (Touraine, Anjou, Orléanais) où les paysannes ne parlent guère que français.

2. Pour le flamand et le basque, voir mon article (et les cartes) dans *la Nature*, 15 déc. 1927.

Digitized by Google

beaucoup plus, au Sud des Pyrénées, où le basque touche des dialectes très voisins du castillan (comme le gallot du français) : ici encore, le bilinguisme persiste longtens.

M. Alain du Scorff explique la rapide élimination du breton par le fait que nombre de parents s'astreignent à ne parler que français à leurs enfants. Je ne crois pas la raison suffisante. En Auvergne, j'ai vu nombre d'enfants, qui avaient été élevés en français, apprendre rapidement le patois et s'en servir. Là où il y a des grands-parents comprenant mal ou à peine le français, la vie de famille exclut à elle seule l'hipotèse d'enfants qui n'ont jamais entendu le breton. Et encore faudrait-il expliquer pourquoi il n'y aurait guère qu'en Bretagne où les paysans s'astreindraient (effort très pénible pour eux) à ne parler que français à leurs enfants.

Dira-t-on qu'il est difficile pour des paysans de garder la pratique simultanée du breton et du français? Mais beaucoup de Bretons sont de parfaits bilingues; le bilinguisme hispano-basque ou franco-basque dure pendant plusieurs générations, de même en Flandre, etc.

La cause doit être demandée, avant tout, à la psicologie sociale, à la désaffection du Breton pour sa langue. Caractère timide et impressionable sous un abord fermé, le Breton est beaucoup plus sensible que le Méridional, voire que le Flamand ou l'Alsacien, aus moqueries et aus ridicules, vrais ou supposés. Il a honte de sa langue, qu'il juge inférieure, et dès qu'il peut pratiquer le français, il ne veut plus la parler. Le Méridional, au contraire, pour qui le français est depuis longtens la « langue des dimanches », suivant la pittoresque formule de M. Auguste Brun, garde son dialecte comme langue familière. De langue familière, le Breton ne veut pas. Embrigadé jusqu'à ce jour dans

Digitized by Google

des collectivités homogènes et puissantes, les paroisses, qui se suffisaient à elles-mêmes et vivaient leur vie propre, encore engagé dans un féodalisme agraire qui a survécu ici, en grande partie, à la Révolution, le Breton est, à l'heure actuelle, en voie d'émancipation et d'évolution rapides. Qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, c'est un fait incontestable.

*
* *

Efforts pour sauver le breton.

Si l'on veut tâcher de sauver le breton, il faut d'abord voir les faits tels qu'ils sont, et ensuite ne pas s'attacher à la poursuite de chimères dangereuses pour le but même qu'on désire atteindre.

Le principal effort a consisté à refaire du breton une langue écrite. Une littérature s'est développée depuis quelques lustres : souhaitons-lui d'engendrer un jour un Mistral armoricain. Des périodiques paraissent en breton ; quelques journaus font place à des articles dans les deus langues. De leur côté les paysans ont appris, on l'a vu, à ire en breton au catéchisme [1] ; ils arriveraient donc à lire assez bien ces publications, si, ici encore, le morcellement dialectal n'y faisait obstacle. Le breton écrit est en effet, en principe, le dialecte de Léon, choisi à cause de son traditionalisme fonétique ; il en résulte que c'est surtout dans le Léonais que le paysan peut profiter de cette littérature, moins en Cornouaille et en Trégorrois, peu ou point dans le Morbihan. Livres, almanachs, périodiques même se

1. Dans les écoles libres catholiques du Morbiban, les instituteurs libres enseignent à lire le catéchisme et l'histoire sainte en breton ; il y a une note spéciale pour cette lecture dans les examens et inspections de ces écoles.

Digitized by Google

vendent bien, assure-t-on. Les représentations de théâtre breton, qui ravivent une ancienne tradition, ont un vif succès. L'efficacité de cette renaissance littéraire serait plus grande si elle avait pu s'abstraire de la politique, ce qui n'est pas toujours le cas, tant s'en faut.

Mais surtout la campagne menée par une grande partie des régionalistes bretons pour l'enseignement du breton à l'école est aussi fâcheuse que maladroite et n'a aucune chance d'aboutir. Non seulement la population ne souhaite pas cet enseignement, mais elle n'en veut pas, nous l'avons observé [1], de même que les paysans du Midi n'admettraient jamais qu'on enseignât le « patois » à l'école. Le cas de l'Alsace est tout différent : ce n'est pas l'enseignement du dialecte à l'école que les Alsaciens réclament, mais de l'allemand, langue de civilisation d'une utilité pratique, et socialement égale au français; aussi enseigne-t-on l'allemand dans les écoles d'Alsace, tandis qu'on n'enseigne nulle part le dialecte, pas plus le breton que l'alsacien ou le périgourdin. Pour réhabiliter le breton, comme les autres parlers socialement déchus, aus yeus des paysans, il n'y aurait qu'un seul moyen : c'est que les classes dirigeantes l'emploient à nouveau comme langue usuelle ; or celles-ci n'en ont aucunement le désir (en quoi elles montrent bien qu'elles considèrent le dialecte comme un langage bon pour manants) et, le voudraient-elles, qu'elles ne le pourraient plus.

Quant aus pouvoirs publics, qui paraissaient peu à peu gagnés, voilà dis ans encore, aus diverses revendications régionalistes, on peut être assuré aujourd'hui, après l'épreuve alsacienne, qu'ils ne se prêteront pas à l'expérience. Les revendications linguistiques sont toujours à l'avant-

1. Ci-dessus, p. 39-40.

Digitized by Google

garde d'un mouvement autonomiste, qui ici, avant la guerre, a donné lieu à des violences verbales regrettables[1] et qui a été repris, depuis peu, par des extrémistes, poignée d'isolés et d'exaltés sans attaches avec la masse, mais dont l'agitation suffit pour achever de discréditer des prétentions linguistiques injustifiées. Injustifiées, car le français est désormais, qu'on le veuille ou non, la langue de civilisation de toute la Bretagne, comme de tout le Midi.

Non que nous souhaitions la disparition du breton : au contraire. Le français doit être connu de tous les Français, mais il ne doit pas chercher à exterminer ses frères plus faibles ; il occupe aujourd'hui des positions trop fortes[2] — positions stratégiques dominantes d'où rien ne le délogera — pour être jalous de ses anciens rivaux réduits à la portion congrue. Toute la question est de prolonger et de tâcher de stabiliser le bilinguisme, comme il l'est à peu près dans le Midi. Faire du breton une langue écrite et littéraire, c'est bien, mais c'est peu pour le conserver dans l'usage : bretonnisants comme félibres s'illusionnent fort à ce sujet. Le breton continuera à vivre s'il continue à être parlé, comme langue familière et de tous les jours, par le paysan. Pourquoi celui-ci l'abandonne-t-il, nous l'avons entrevu. Peut-on l'inciter, et comment, à ne plus l'abandonner ? Tout le problème, essentiellement psicologique, est là, et on n'a cherché encore à le résoudre qu'avec des illusions et des idées préconçues.

En attendant, on pourrait intéresser au breton les jeunes gens de l'enseignement secondaire en donnant, dans les lycées des trois départements en cause, des notions de

1. Voir notamment l'article de M. Fr. Vallié (et les citations) dans la *Revue Mondiale* du 15 août 1924.

2. Surtout dans les Côtes-du-Nord ; le Finistère, au contraire, après un accroissement sensible, a rétrogradé, mais reste en légère plus-value.

Digitized by Google

langue et littérature bretonnes. Ce serait du bon régionalisme, et sans danger ; en même tens on préparerait des auditeurs pour la chaire de celtique à l'Université de Rennes.

*
* *

Évaluation approximative du nombre des bretonnants et des bilingues

Quel est le nombre actuel des individus parlant breton ? L'évaluation, même approximative, est des plus difficiles à établir, surtout à cause de la diffusion et des degrés du bilinguisme, dont il faut tenir conte, sous peine de fausser tout essai de statistique.

Paul Sébillot, d'après des supputations objectives et des comparaisons assez judicieuses, estimait à 1.340.000 le nombre de ceux qui parlaient ou *pouvaient parler* breton. Aujourd'hui M. Gourvil admet (*loc. cit.*) que la « langue bretonne est le véhicule d'idées *habituel* de plus d'un million d'individus. » Cette dernière évaluation est un peu trop forte, si l'on tient pour exacts, comme je le crois, autant qu'une appréciation peut l'être, les chiffres de Sébillot. Car : 1° entre les individus parlant ou pouvant parler breton et ceus dont le breton est la langue habituelle, il y a un écart, bien difficile à chiffrer, mais certainement supérieur à 200.000 ; 2° en quarante ans, la population totale de l'Ouest a breton légèrement diminué, les villes (françaises) ont sensiblement augmenté, le breton enfin a perdu (on l'a vu), en tout ou en partie, un certain nombre de communes (dans les communes bilingues, les enfants parfois ne le comprennent plus).

En reprenant le système d'évaluation de Sébillot avec les données actuelles, on arrive à une approximation d'individus

Digitized by Google

parlant ou pouvant parler breton qui oscillerait entre 1.150.000 et 1.200.000, dont plus de la moitié (660.000 à 680.000) pour le Finistère. Le nombre de ceus qui emploient habituellement le breton est certainement inférieur au million, mais il est impossible de le préciser, car beaucoup se servent indifféremment et à peu près également des deus langues.

Il est plus intéressant d'évaluer la proportion des Bretons de langue bretonne qui parlent français. A ceus qui savent lire et écrire s'ajoute un fort pourcentage d'illettrés, surtout parmi les gens d'âge. A peine 10 à 15 °/₀ des Bretons de langue bretonne ne savent pas le français ; ceus qui ne le comprennent même pas sont moins de cent mille. — En revanche, à l'est de la limite linguistique, personne, sauf de rares émigrés, ne comprent le breton.

On peut remarquer aussi que le breton, qui recouvrit les trois quarts au moins de la Bretagne actuelle, en occupe à peine aujourd'hui les deus cinquièmes, un peu moins de dis arrondissements sur 25. Moins d'un tiers des Bretons parlent habituellement le breton.

*
* *

Deus remarques sur la pénétration linguistique du breton par le français.

Au sujet de la pénétration linguistique du breton par le français, qui n'est pas de mon domaine, je me bornerai à signaler deus faits.

Je rappellerai d'abord une observation fort intéressante de M. J. Loth :

« Des personnes, dans les centres bilingues, parlant *cou-*

Digitized by Google

ramment [c'est l'auteur qui souligne] le breton, le parlent incorrectement.

« Il n'y a pas longtemps, à Guéméné, entendant une commerçante de mes amies parler breton avec une paysanne, je lui fis une remarque qui l'étonna fort : « Vous croyez savoir le breton ? Dans la simple phrase que vous venez de dire, vous avez fait trois grosses fautes. » J'appelai sa mère qui, comme tous les anciens, savait vraiment le breton. Je fis répéter la phrase par l'intéressée : la mère la reprit et les trois solécismes furent dûment constatés » (*Rev. Celtique*, 1926, p. 422).

Pareille constatation ne pourrait guère se faire en pays d'oc, où les nombreux bilingues qui parlent plutôt français mais qui emploient encore *couramment* le dialecte, francisent sans doute celui-ci un peu plus que les paysans (et encore, pas toujours), mais surtout dans le vocabulaire : aucun d'eus ne commettrait trois solécismes dans une seule frase. Qu'en conclure, sinon que les bretonnants, dès qu'ils ont la pratique du français, désapprennent rapidement leur langue ? Le grand écart entre les deus tipes bilingues pourrait expliquer la différence avec les faits du Midi : reste à savoir si l'incorrection de langage s'observe au même degré chez les bilingues basques, alsaciens et flamands.

Voici maintenant une remarque personnelle. Les Bretons parlant breton content presque toujours en français. Je relève dans mes notes : à Carnac, des paysans jouant aus cartes et parlant breton énoncent les chiffres en français ; à Paimpol, des pêcheurs débarquant des morues parlent breton mais content en français ; dans le train entre Lannion et Plouaret, des paysans, dans une conversation uniquement en breton, intercalent tous les chiffres et les valeurs en français : deus heures vingt, quatre-vingt-dis centimes. Pour

Digitized by Google

quiconque sait avec quelle difficulté on conte dans une langue étrangère et comment des personnes parlant couramment une langue vivante sont forcées de revenir à leur idiome maternel dès qu'il s'agit de faire un calcul, un tel fait paraîtra particulièrement significatif. Sans doute les enfants ont appris à l'école à *calculer* en français, mais, dans les exemples précédents, il ne s'agit pas de calculs, mais de simples chiffres. Une langue qui recourt à une autre pour exprimer les nombres est certainement bien malade (j'ajoute que mes observations portaient sur des sujets de 25 à 50 ans). Rien de tel, une fois de plus, ne s'observe dans les pays d'oc, ni, je crois pouvoir l'affirmer, sur les marches germaniques ; je n'ai jamais entendu, non plus, de chiffres en français dans les nombreuses conversations en basque qu'il m'a été donné de percevoir en septembre 1928.

*
* *

Quelques observations sur le français régional en pays breton.

La réaction du breton sur le français régional demanderait une étude spéciale.

M. Gaston Esnault cite un certain nombre d'idiotismes de breton régional dans ses *Métaphores occidentales*, M. J. Loth dans l'article précité de la *Revue Celtique* (pp. 425-426). Locutions et formes vicieuses sont énergiquement pourchassées par l'école, qui les refoule peu à peu, d'abord dans les milieus ruraus, puis dans les contrées reculées. Dans l'arrondissement de Châteaulin, p. ex., M. Béchet a noté que les examens du certificat d'études primaires révèlent une grande faiblesse en français dans la région de Brasparts (monts d'Arrée) où, « plus qu'ailleurs, les enfants

Digitized by Google

ont une tendance marquée à traduire le mot à mot ; les erreurs de genre et les fautes de construction sont fréquentes » [1].

Pour un observateur qui vient de la France centrale, il est très frappant, sur la côte sud, de voir combien, dans les villages et les petites localités, le français devient plus incorrect, à tous égards, à mesure qu'on s'avance vers l'Ouest. En pays vannetais, sur la zone limitrofe, là où la population abandonne le breton pour le français, les paysans parlent un bon français, bien plus correct que dans les nombreuses provinces où la coexistence d'un patois cousin germain introduit des tours vicieus et des prononciations fâcheuses : car ici, c'est le français du livre et de l'école qu'on apprent et qu'on parle. Un fait analogue a été constaté en Suisse, où l'allemand le plus correct est celui des Grisons, qui n'a pas été influencé par un dialecte germanique.

Sur la côte méridionale, le français régional atteint son maximum d'incorrection en pays bigouden, où on est surtout frappé par les défectuosités de la prononciation.

Au nord, l'impression est toute différente, et si, naturellement, le français est mieus parlé dans la zone limitrofe (pays goëllo, Guingamp, Mur), un nombre assez important d'observations concordantes m'ont fait conclure que le français est meilleur dans le Léonais que dans le Trégorrois (où la prononciation est assez mauvaise chez beaucoup de paysans) : sans doute à cause du nombre plus élevé des centres urbains et de l'importance de l'un d'eus

1. Un certain nombre d'idiotismes bretons ont passé dans le français courant et même, m'a-t-on fait remarquer, dans celui des instituteurs du Finistère (qui n'ont pas été, à l'École Normale, en contact avec de nombreus camarades gallots comme leurs collègues des Côtes-du-Nord et du Morbihan).

Digitized by Google

(Brest), fait que j'ai déjà signalé. La prononciation des jeunes paysannes des environs de Brest et du Folgoët est correcte. J'ai même remarqué, notamment à Saint-Pol-de-Léon, Roscoff, etc., une tendance des jeunes gens à parler très vite en français, ce qui prouve tout au moins qu'ils manient la langue couramment et sans effort.

La prononciation imparfaite du français (elle disparaît avec la génération qui ne se sert plus du breton comme langue usuelle) est naturellement imprégnée de fonétismes bretons. On observe d'abord le recul de l'accent tonique, surtout en pays bigouden, jamais en pays vannetais : en effet, observe à ce propos M. Loth, « le recul de l'accent tonique n'existe pas en vannetais, en général ; l'accent sur la pénultième brève ou longue existe bien dans les autres dialectes, surtout en cornouaillais [1] et en trégorrois » (*loc. cit.*, 426). Comme exemple, je citerai simplement « froment sucré » prononcé *frǫ̀mã sụkré* par une marchande de galettes de Loctudy. — De son côté, M. Loth a remarqué, chez les indigènes qui n'ont jamais parlé breton et qui mettent l'accent à sa place normale, un accent intensif, brusqué, qui persiste même lorsqu'ils ont émigré.

En dehors de l'accent, ce qui est le plus remarquable c'est la prononciation des occlusives sourdes et des sonores occlusives et affriquées.

Des expériences faites, sur l'initiative de M. Loth, sur les sons du gallois de Glamorgan (proche parent du breton) au laboratoire de fonétique expérimentale de Collège de France, il résulte que les occlusives sourdes initiales se révèlent comme nettement aspirées. Or cette aspiration (à une époque où j'ignorais les expériences précitées) m'a vivement frappé

1. Dans le breton de ces deux dialectes, le recul d'accent est très frappant dans les mots d'emprunt récent au français, p. ex. *alụmẽtẽs*, allumettes, à Loctudy (accentué sur l'*u* en breton).

Digitized by Google

en 1925 en pays vannetais pour *k* et *t*, et en pays bigouden pour *p*, *k*, *t* (le *p* étant bien moins aspiré que *t* et *k*).

L'assourdissement des sonores est encore plus frappant pour les non-linguistes et achève de donner à la prononciation bretonne du français une ressemblance marquée avec la prononciation germanique [1]. Mais il y a une différence capitale. Tandis que les Allemands sont incapables, sans éducation fonétique, de prononcer correctement nos sonores occlusives et affriquées, parce qu'ils ne les ont pas dans leur langue, les Bretons, au contraire, possèdent des sonores comme le français, notamment *d*, *g*, *b*, *z* [2]. Il y a cependant un cas où se produit un assourdissement fonétique, c'est à la finale des mots. M. Loth l'a noté (*loc. cit.*, *ibid.*) et on peut le relever dans la prononciation du breton comme du français. C'est d'ailleurs là un fénomène très général en gallo-roman : l'ancien français et le provençal l'ont connu au moyen âge, et il se produit de nouveau aujourd'hui dans certains patois, p. ex. en Normandie [3]. Cet assourdissement des sonores finales est très sensible en Cornouaille et en Trégorrois ; des domestiques des environs de Lannion venues très jeunes (14-16 ans) à Paris l'avaient conservé au bout de plusieurs années.

L'assourdissement des sonores initiales doit s'expliquer, au contraire, par la transposition inconsciente en français de la loi de mutation qui régit la fonétique sintaxique du

1. Si l'on ajoute que « oui » se dit *ya* en breton et que le *c'h* (*ĉ*) breton est très voisin du *ch* d'un Allemand, on s'expliquera que ceux qui ne comprennent pas ces deus langues prennent volontiers certains Bretons — parlant français ou breton — pour des Alsaciens ou des Allemands.

2. Les expériences de fonétique expérimentale sur le gallois ont révélé toutefois des tendances nettes à l'assourdissement (Loth, *loc. cit.*).

3. Je l'ai observé à Yport dès 1897 (Gilliéron a publié mes notes dans la *Revue des parlers populaires*, 1902, p. 7).

Digitized by Google

PROPORTION DU NOMBRE DES INDIVIDUS SACHANT LIRE ET ÉCRIRE DANS LA BRETAGNE OCCIDENTALE

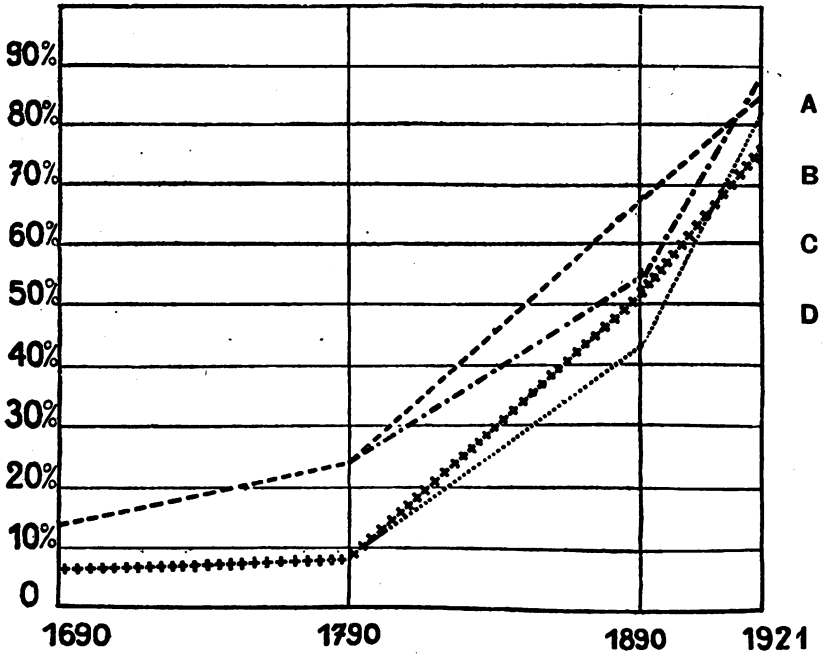

Proportion des conjoints ayant signé leur acte de mariage (de 1690 à 1890).

A - - - - - hommes (depuis 1790, Finistère et Morbihan seuls)

B - · - · - id. Côtes-du-Nord, depuis 1790

C + + + + + femmes (depuis 1790, Finistère et Morbihan seuls)

D . . . . . — Côtes-du-Nord, depuis 1790

La proportion pour 1921 est établie d'après les données du recensement (personnes sachant lire et écrire) pour la moyenne de la population. Les lettres ont la même signification que pour 1890.

Les chiffres de la colonne de gauche indiquent le pourcentage ; en bas, années repères.

Digitized by Google

axima du bret
Français et d
1886
entre 180
aru qu'un p
Côtes du Nor
naroisse
ons (Côtes
s.

Digitized by Google

LA PÉNÉTRATION DU FRANÇAIS EN BRETAGNE

..... Limite approximative de l'avance maxima du breton (IXe siècle)

-.-.-. Limite présumée approximative du français et du breton en 1636

----- Limite du français et du breton en 1886

▓▓▓ Territoires perdus par le breton entre 1806 et 1886 (l'îlot rural du Bourg-de-Batz n'a disparu qu'un peu plus tard)

▒▒▒ Communes où les prédications (Côtes du Nord et Finistère) ou les catéchismes (Morbihan) ne se font plus qu'en français (N.B: une paroisse de Morlaix est encore bilingue)

▒▒▒ Communes où les prédications (Côtes du Nord et Finistère) ou les catéchismes (Morb.) se font dans les deux langues.

+++++ Limites de départements

═══ Voies ferrées

Digitized by Google

Digitized by Google

breton : on sait que dans cette langue la consonne initiale d'un mot qui suit un mot terminé par une voyelle et lié intimement au suivant est traitée comme intervocalique (p. ex. chou = *kạol* et « mon chou », *ma gạol*). Il en résulte que le breton, d'après le mécanisme de sa langue, dira *le gə̀r* (le cœur) ou, par fausse analogie *kā* (gant), d'après « le gant ». La confusion de formes augmente, bien entendu, du jour où le sujet veut se corriger. Ce qui prouve l'exactitude de cette interprétation, c'est qu'on observe aussi, en français régional, $\bar{b}$ pour *v* (« vieux » prononcé *byə̆* par un marchand de bestiaux des environs de Saint-Pol-de-Léon, le seul lapsus fonétique relevé dans sa conversation) : or *v* (qui est ici souvent bilabial, $\bar{b}$) est en breton le correspondant intervocalique de $\bar{b}$. Le remplacement de *j* (que certains dialectes bretons ignorent) par *ɛ* est courant, à la finale comme à l'initiale, en Trégorrois.

On voit par ces quelques aperçus l'intérêt que présente l'étude du français régional en Bretagne. La francisation du breton n'en offre pas moins. Il y aurait lieu enfin, au point de vue de la linguistique sociale, d'examiner dans quelles circonstances et avec qui les diverses catégories de bilingues emploient soit le breton soit le français.

La présente étude n'apporte qu'une modeste contribution à un sujet très vaste, dont j'ai voulu surtout mettre en lumière la complexité et les différents aspects.

Albert DAUZAT.

Digitized by Google

L'IMPARFAIT DE L'INDICATIF EST-IL UN TENS?

(eine *Fragestellung* [1])

1. GRAMMATICI CERTANT. —Si le « tens » comporte durée, succession, avant et après, commencement et fin, l'imparfait semble parfois ne pas être un tens, ex. : *Galilée affirma que la terre* TOURNAIT et, même, exclure toute durée, ex. : *A minuit il* MOURAIT [2]. Malgré cela, certains voient en lui l'expression de la *durée*. D'autres l'interprètent comme celle de la *simultanéité*, de la *coïncidence*, de l'*habitude*, ou comme un procédé *qui nous reporte au passé*, comme un *présent dans le passé* ou *présent passé*, ou enfin comme le « tens de la *description* ». Pour donner lieu à tant d'interprétations, l'imparfait est un tens, si tens y a, bien particulier.

I

FAITS

2. L'IMPARFAIT ET LA DOUBLE SÉRIE DES TENS. — D'abord,

1. On trouvera ici des indications sommaires tirées d'un ouvrage sur les moyens d'expression du temps et de l'action en français, représentant un fragment d'une « grammaire non générale » du français qui fait elle-même partie d'une étude des « valeurs » des mots ou théorie propre de la connaissance.

2. Exemple cité par Sensine (*L'emploi des temps en français* [7], p. 17), pour qui cela veut dire qu'il mourait depuis un moment et qu'il *continuait* à mourir, donc qu'il est mort *après* minuit, ce qui est manifestement faux. « *Si l'on voulait dire*, dit Sensine, : *il cessa de vivre à cette heure-là*, on mettrait : à minuit il mourut ». Aucun exemple ne montre mieus les absurdités où peut mener une interprétation « logique » de l'imparfait.

Digitized by Google

grâce à l'imparfait, nous avons *deus* séries de « tens » parallèles, dits « absolus » et « relatifs », ou mieus, « cronologiques » et « psicologiques ». On a les couples suivants (énumération non limitative) :

futurs	on *aura eu* fait on *aura* fait on *va avoir* fait on *fera* on *sera en train de* faire on *va* faire	on *aurait eu* fait on *aurait* fait on *allait avoir* fait on *ferait* on *serait en train* de faire on *allait* faire
prés.	on *fait* on *est en train* de faire	on { *faisait* *était en train* de faire
passés	on *vient de* faire on *a* fait on *a eu* fait	[on *fit* on *eut* fait] on *venait de* faire on *avait* fait on *avait eu* fait

Remarque : Le *passé défini,* forme *hors couple*, a été *éliminé* par la langue vivante.

3. L'IMPARFAIT ET LE « MODE » CONDITIONNEL. — Il n'y a pas de « mode » conditionnel ; l'expression conditionnelle se fait avec les tens cronologiques : si on lui *donne* 100 fr., il *sera* content, on *aura fait* une bonne action, ou psicologiques : si on lui *donnait* 100 fr., il *serait* content, on *aurait fait* une bonne action.

on aura fait,
on fera,
si on fait...

on aurait eu fait,
on aurait fait,
on ferait,
si on faisait...
si on avait fait...

4. L'IMPARFAIT AU PASSÉ SEULEMENT. — *On faisait* forme couple non seulement avec *on fait*, mais aussi, selon un autre groupement, avec *on a fait* ; des trois « tens

Digitized by Google

généraus », le « passé » seul comporte, en français, cette opposition de l'imparfait et du « parfait ».

on fera	—
on fait	—
on a fait	on faisait

5. L'IMPARFAIT FRÈRE DU PRÉSENT. —Selon un autre groupement encore, qui constitue un couple à termes doubles, *on faisait*, au lieu de s'opposer à *on fait*, forme groupe avec lui, vis-à-vis du « complément de tens », et tous les deux s'opposent au groupe futur passé :

ça durera 1 heure	
	ça dure depuis 1 heure
	ça durait depuis 1 heure
ça a duré 1 heure	

6. L'IMPARFAIT SEUL PASSÉ DE CERTAINS VERBES. — Employés comme auxiliaires, les verbes *être en train de*, *aller*, *venir* sont défectifs : ils n'ont qu'un seul passé, l'imparfait. Ce caractère défectif permet de ne pas conter parmi les auxiliaires *être sur le point de* (*j'ai été sur le point* de le gifler).

II

PROBLÈME

7. ACTE ET TENS. — Ces faits complexes, qui intéressent toute l'expression verbale du français et la rendent presque impénétrable aus Slaves, par exemple, soulèvent un vaste « problème », résumé dans la dénomination même de « tens imparfait », — laquelle n'offre aucun sens. Dans : « à minuit il mourait », le « tens » (à minuit) n'est vraiment pas plus imparfait que dans : « il est mort à minuit ». Le « tens » (à minuit) n'est ni imparfait, ni parfait. Ce qui peut être imparfait ou parfait, ce qui l'a été chez les Latins, et qui l'est encore aujourd'hui chez les Slaves, c'est le

Digitized by Google

« verbe », c.-à-d. l'*acte*. La dénomination de tens imparfait est un des symptômes qui nous avertissent que nous en sommes venus à confondre *acte* et *tens*. Cela résulte de la transformation d'une *mentalité concrète* en une *mentalité abstraite, logique, dissociée*; la *dissociation* essentielle semble avoir porté sur la façon d'envisager l'acte et le traitement du verbe ; le latin *fugit*, par ex., inclut, indissociés, « sujet » et « attribut » (ou « complément ») ; puis l'acte est « subjectivé », reporté sur un « sujet » : *il-s'enfuit*; puis le verbe, atteignant la limite de l'abstraction, exclut les deus éléments primitivement indissociés, pour ne plus marquer qu'un « rapport » vide entre eus : *il-est-en fuite*, ou *il-prent-la fuite*. (Comp. *vivit* = *il-vit* = *il-est-vivant*). Le verbe devenu « copule » tent à ne plus marquer qu'un rapport de *tens* (avec effacement de la personne et du nombre), d'où est exclu l'*acte* proprement dit, décomposé pour être à la fois « subjectivé » et « objectivé » : *il--en fuite, il--vivant* (on peut l'exprimer ainsi, sans copule, en russe) et pour, de « dinamique », devenir « statique », *en-fuite* marquant un état.

8. Dissociation, concret et abstrait, succession. — En termes généraus : une *simultanéité-unité concrète*, mobile, animée, comprenant, indissociés, deus éléments qui se compénètrent et ne forment qu'un tout global avec un 3e élément non distinct d'eus, mobile en eus et en lequel ils sont, en un « ternaire » impensable, devient peu à peu d'une part une *simultanéité-dualité* et d'autre part une *unité abstraite* ou rapport $(\frac{1}{1})$, fixé, limite *séparative* autant que lien *copulatif* entre les deus éléments dissociés, définis ou « arrêtés » en « termes » dits « relatifs » (ex. subjectif / objectif) et pensés analitiquement, c.-à-d. « ab-solument », en forme de relation binaire, « par opposition » ; le nouvel

Digitized by Google

ensemble est le terme d'un « procès » que l'on appèle couramment « jugement » ou « sentence » (frase). Les deus termes, fixés et s'excluant, ne peuvent être que « *successifs* » : on passe de l'un à l'autre. Au contraire, la *pensée concrète ignore la* « *succession* ». Or, nous verrons que l'imparfait est un vestige de pensée concrète dans notre mentalité analitique.

9. LIMITE, POINT, PASSAGE, SENS. — Le processus dissociateur et immobilisateur aboutit donc à la notion absolue de copule ou de *limite* purement abstraite, matématique en quelque sorte, — « réelle », mais impossible à « réaliser », comme le *point* géométrique qui, réalisé, est volume. La copule, limite ponctuelle, n'est qu'un point de *passage* de l'un à l'autre élément, passage qui se fait dans les *deus sens* : du sujet à l'objet — « aller », de l'objet au sujet « venir » (en grammaire : « ordre direct » et « inversion » : ce [attr.] sont eus [suj.]. La pensée concrète n'a donc, littéralement, aucun « sens » ; elle n'est pas intelligible ; nous ne comprenons donc pas, par ex., qu'elle puisse ignorer la succession, et il y a dans l'imparfait, qui en est un vestige, quelque chose qui échappe à notre entendement analitique, immobilisateur et « ponctuel » : l'imparfait ne semble pas « mis au point » par la langue. Peut-être cependant est-il déjà « au point », et nous nous proposons, littéralement, de « faire le point » de l'imparfait.

10. VERBES INDÉTERMINÉ ET DÉTERMINÉ. — Est-ce possible, puisque nous n'avons plus l' « intuition » de l'indissociation, impensable, qui l'expliquerait ? Jusqu'à un certain point, oui, car il y a en français des faits de langue permettant de repérer des indissociations. Dans *cèt oiseau vole*, un oiseau (quelconque, mais déterminé) exécute l'acte de voler,

Digitized by Google

un vol déterminé. Dans l'*oiseau vole* = est un être volant (ne pas confondre avec : peut voler, par ex. vole en 1 heure de A à Z), il est impossible de dire qu'on ait en vue ni, d'une part, l'exécution de l'acte de voler, ni, d'autre part, sa non-exécution, sa simple possibilité, car l'oiseau vole en fait. On exprime *simultanément*, indissociés, la « puissance » et le « fait », mais immobiles, sans le « mouvement » qui les unirait dans l'« acte » : le vol n'est pas *actuel* dans le verbe « indéterminé », — qui possède en slave des formes spéciales. — Le verbe dit « déterminé » font et rent indissociables la puissance et le fait avec, et dans, le mouvement réalisateur ; ce verbe déterminé à l'état pur (verbe imparfait) a disparu du français ; notre verbe marque que l'acte « a *lieu* » (notion spatiale dissociée) ou qu'il est *présent* (notion temporelle dissociée), et non plus une « présence » (spatiale / temporelle) qui devient.

11. ACTUEL ET INDÉFINI. — Nous avons perdu le sentiment de l'acte, et le sens pris par le mot *actuel* (= présent) corrobore bien que nous ne pensons plus que temporellement, et très abstraitement, le mot étant ponctualisé. Il ne l'a pas toujours été ; et le verbe « déterminé » pur (imparfait), étant essentiellement « actuel » n'aura comporté qu'un seul « tens » : un présent sans passé ni futur dissociés, global, *indéfini*. Ce n'est pas inconcevable, même en français : *la terre tourne* = tournait hier et tournera demain. Remarquer qu'on ne pourrait décomposer : *tourna* hier, au passé « défini » (de forme, ou de sens : *a tourné*). Le propre de l'acte indéfini est d'être « présenté » en lui-même globalement, non pas illimité, mais à l'exclusion de l'idée même de limite : sans commencement ni fin, et sans discontinuité, donc continu, mobile. Cela à la différence du présent « infini » (n° 13), éternel (2 et 2 font quatre, Dieu

Digitized by Google

est), qui est immobile et ne peut s'appliquer à un acte. Il y a donc, dans *la terre tourne*, au présent indéfini recomposé, un mouvement non « .fini », ni après, ni avant l'instant actuel, donc une simultanéité, indissociée, de cet instant actuel et du futur comme du passé, ou, en d'autres termes, d'un point et d'une ligne.

12. LIGNE ET POINT. — Cela est contraire à la logique, à *notre* logique ; mais celle-ci n'est qu'une logique « formelle », tout abstraite ; elle ne vaut que pour l'élément « formes », déterminées ; elle ne s'applique pas à l'élément substantiel, encore moins à l'élément insaisissable à la fois unitif et séparatif. La pensée concrète, et le langage, obéissent à une logique concrète très différente (et matématique). Le point (n° 9) est un « passage » ; or, la ligne (droite) aussi : c'est « le plus court chemin d'un point à un autre ». La langue accuse encore cette identité. A côté de mots comme *moitié* (ligne) et *milieu* (point limite entre les deux moitiés), mots « logiquement » différenciés (si on ne peut plus dire que tel événement s'est produit à *la* moitié du XIXe s., on a dit, et on dit encore : à moitié chemin, à mi-chemin), on trouve des mots indifférenciés ; ex. le *terme*, qui a valeur linéaire (« espace de 3 mois ») et ponctuelle « (échéance »), et valeur moyenne (« moyen terme », v. n° 15), et offre en plus cette curiosité : « toucher à son terme », c'est mourir, mais « venir à terme », c'est naître ! Autre ex. : la *mi-tens* est le « moment de repos au *milieu* d'une partie », dit le Larousse (Univ. en 2 vol.), qui cite, comme exemple à l'appui (donc « en même tens » et « sous le même rapport ») de cette définition ponctuelle : « *la première* mi-tens », exemple qui implique une définition linéaire ! Ainsi, une partie de foot-ball possède à la fois : 1° *une seule* mi-tens, 2° *deus* mi-tens ; à la fois unique et double, la

Digitized by Google

mi-tens est *ce qui sépare*, divise, — et *ce qui est séparé*, divisé, elle a une valeur active et une valeur passive ; active, c'est grâce à elle que la *partie* (de jeu) est justement « partie » (divisée), — passive, elle est elle-même une « part » ou « partie » (reconsidérée comme unité « entière », qu'on peut conter : la première, etc.) de cette partie globale. Notre mentalité ne peut plus penser l'acte indivis, sans parties, qui « s'arrête » ou « se détermine », mais n'est pas encore « arrêté » ou « déterminé » : ainsi l'acte même de vivre, essentiellement non arrêté, dinamique, est réparti, arrêté, statiquement, entre un sujet et un attribut : *vivit* devient *il-est-vivant*, sans « complément » (en face de : *il-vit* — à Paris, *il-vit* encore, etc., où n'est pas uniquement en cause l'acte pur de vivre).

13. Durée et tens. — Ligne et point, — notions dissociées, abstraites, — donnent lieu à deus sintèses : 1° un point-milieu entre deus lignes-moitiés de « part » et d'autre : tel notre présent actuel ponctuel entre le passé et le futur linéaires; 2° une ligne « entière », totale, entre deus points extrêmes : tel le plus court chemin *entre* un point de départ et un point d'arrivée. La première conception est nettement « temporelle », la segonde est plutôt « spatiale » ; la première présente un point mouvant qui ne s'arrête jamais, la segonde pose un trajet fixe entre deus points d'arrêt. La première, transposées patialement, évoque un cors tombant en chute libre dans le vide, en activité, un « passage » perpétuel : le « tens passe » ; la deusième, transposée temporellement, donne un « espace de tens », une période, une *durée*. La « durée » est une notion-concept, passive (partic. p. passif, comme partie !), liée aus notions-concepts de points d'arrêt (point de départ et point d'arrivée), et *abstraite* comme elles (et bien incapable d'être

Digitized by Google

« créatrice »), alors que le *tens* est lié à la notion-sentiment, concrète (que nous donne notre propre vie), d'un point toujours mouvant, impossible à « arrêter ». Le « tens » est lié au dinamisme de l'acte, de vivre par exemple, et s'impose à nous en quelque sorte objectivement ; la « durée » est liée au caractère statique, qualitatif et subjectif (sensoriel) de l'état. Le « tens » ne nous paraît « durer », et nous-même avec, que quand il y a immobilisation de notre esprit (ennui), dans l'attente, sorte de suspension [1] de la vie-acte et du tens (: je ne vis plus, dit-on alors, en une expression qui nie *à la fois* et l'acte (le verbe) et le présent. Il y a contradiction entre la durée et le tens : la durée est « partie », c'est une moitié limitée ; le tens est la limite même, qui « passe », une copule ou rapport indéfini, c.-à-d. sans contenu défini ni définissable, sans commencement ni fin, copule entre le passé et le futur qui, selon la formule du n° 8, est l'aboutissant et la réduction extrême d'un « tout » concret sans « parties » (présent indéfini) englobant primitivement les deus durées — passé et futur — indissociées. La mentalité abstraite a assimilé et confondu les deus notions (v. n° 19), de même qu'elle confont sous un même vocable la partie (de jeu) unité globale et ses parties unités particulières, en perdant le sens vrai de « singulier » pour l'assimiler à « unique » ; le processus a abouti à un seul mot « tout » pour *totus* et *omnis* (chaque, et tous) : comp. *tout le* tens, avec en *tout* tens, dans *tous les* tens. Aujourd'hui, le tens, ponctualisé, nous apparaît non pas indéfini (unité concrète se détermi-

1. « Image » à prendre littéralement : elle a rapport à la transposition en chute libre vue plus haut, et répont à *l'expression, par la langue elle-même, de la durée par rapport au tens* : PENDANT *ce tens, et par rapport à l'acte (substantivé)* : PENDANT *le voyage, ce*PENDANT. La « simultanéité » dissociée, abstraite, s'exprime par une vue spatiale, immobile.

Digitized by Google

nant, s'arrêtant, se définissant dans l'acte se vivant, mais non encore vécu, c.-à-d. non encore devenu état, arrêté, mais « infini », c.-à-d. qu'étant lui-même la limite, il n'a pas de limites extérieures à lui. Mais notons que la notion-sentiment recomposée d' « éternité » n'est que l'addition des deus durées, donc quelque chose d' « arrêté », d'immobile, sans l'élément tens proprement dit, mouvant : elle ne « passe » pas (et elle n'est pas d'ordre « temporel », c.-à-d. matériel).

14. Chose et procès (cause). — Notons ceci : les choses ne sont pas éternelles : tout passe, et cependant elles durent. La notion de « chose », par cette double participation au caractère du tens et à celui de la durée, est contradictoire. Or, malgré son apparence « solide », euclidienne, arrêtée, la chose nous est donnée par le langage comme essentiellement mouvante, ainsi que le tens : elle est une « cause », et non pas au sens abstrait et dissocié qui s'oppose à l' « effet », mais au sens plein, concret, judiciaire (comme « jugement », etc., au n° 8), c.-à-d. un « procès » qui se déroule entre deus « parties » encore non « départagées » et peut d'ailleurs aboutir à une union aussi bien qu'à une séparation : l'issue est « incertaine » (*in-certa*, non arrêtée, fixée). Mais notre mentalité n'a plus du tout le sens du procès, de la cause-acte : elle n'en retient que le « résultat », à savoir la « forme » matérielle. Ainsi du verbe « *se partir* d' » avec quelqu'un, processus-division interne autant qu'externe, n'a-t-elle retenu que le résultat une fois certain, ayant « lieu » spatialement : partir. Elle a créé en même tens la notion claire de « point de *départ* », par rapport à un mouvement réalisé matériellement, mais en réalité « *terme* » par rapport à la « détermination » (intention, volonté, subjective) de « se partir ». C'est ainsi qu'il faut entendre : venir à terme = naître,

Digitized by Google

arriver à son point de départ dans le monde des formes, et non pas, primitivement, venir au bout de neuf mois ; on comparera d'autre part venir avant terme, et avorter, où ressort bien la notion du point de départ (*ab-ortire ; orior*). L'élément intentionnel inclus dans l'acte de « se partir » et manifesté dans le « *pour* X », est aujourd'hui logiquement chassé et remplacé par la destination purement matérielle : partir *à*, construction honnie comme « faute » par les puristes, qui appliquent la mentalité immobilisatrice à la langue, et veulent substituer le statique, — la « règle », — au dinamique, — la vie. La même évolution se traduit dans : *commencer à*, vis-à-vis du rare : *commencer de* (= entreprendre). Une évolution parallèle a vidé de leur élément subjectif les mots français : charité (= amour) devient aumône (matérielle ; *faire* la, des charités), etc. ; les substantifs verbaus en-*tion* se mettent à signifier la chose résultée de l'acte : des créations, des productions, etc., aulieu du procès même de l'acte : seule l'« action » judiciaire est encore une « instance » avec résultat incertain, et existant, même commencée matériellement, à l'état simplement « intenté ».

15. ETRE EN TRAIN DE. — Nous ne considérerons ici spécialement que l'expression *être en train de* ; comme le mot « actuel » (n° 11), elle ne s'applique plus à l'acte, mais au « tens » abstrait et ponctualisé ; elle signifie : *être* ACTUELLEMENT *occupé à* (noter l'explication passive). Cette valeur temporelle ponctuelle est toute récente : Littré l'ignore encore complètement. Pour lui, et avant lui, *être en train de* marque un mouvement réalisateur *interne* d'acte en gestation : un homme en train de se ruiner, ce n'est pas (ou pas seulement) un homme qui pert *actuellement* son argent, c'est un homme qui « mène une vie *propre à le* ruiner » (noter la

Digitized by Google

valeur *qualitative*). Ainsi Alph. Allais dit encore : il y a des années où l'on n'est pas en train de travailler », c.-à-d. *disposé à, porté à,* comme Mme de Sévigné disait : « je *suis* tellement *en train de* suer, que je sue *toujours* » (où toujours, temporel, contraste bien avec le sens alors « actuel » de l'expression). Nous avons dissocié l'élément spirituel de l'acte et l'en avons exclu, pour le concevoir à part, sous forme abstraite d' « état » : je suis en train.

16. VALEURS MOYENNE ET PONCTUELLE. — Cette valeur indissociée perdue par « être en train de » est une valeur ni subjective ni objective, ni active ni passive, mais à la fois les deus, une valeur *moyenne* (cf. vois moyenne du grec, genre « moyen » (= neutre) des langues slaves), globale, celle du geste qui, tout en étant vu du dehors comme « parti », c.-à-d. commençant et finissant, est aussi senti du dedans, dans l'*effort*, comme globalement, concrètement simultané avec l'intention indivisible qui l'anime, c.-à-d. en quelque sorte explosivement, comme « partant » ou mieus « se partant » (n° 14) (d'avec le « sujet » d'où il naît), dans sa « genèse ». Par exemple, quand je marche (*gradior*) ou parle (*loquor*) actuellement : 1° je me sens « *sujet* » parlant, c.-à-d. ayant l'intention de parler et la manifestant ; 2° je me sais « *sujet parlant* », *objet* d'observation pour le linguiste ou l'auditeur. Mais, si je puis ainsi m'analiser, et abstraire une vue intérieure, « subjective », et une vue extérieure, « objective », de la parole, je constate en même tens : que 3°, si, moi étant posé, il y a parole manifestée, je suis à moi-même mon propre « moyen » de manifestation, le terme point de départ (subjectif) ou « *sujet* » parlant (de 1°) et le terme point d'arrivée (objectif) ou « *sujet parlant* » (de 2°) étant indissociés en « moi » et ne se distinguant pas non plus du « moyen terme » ou moi comme « moyen »

Digitized by Google

de manifestation. Dans une langue et une mentalité qui ne retiennent que le côté extérieur, matériel, réalisé, de la « réalité » (le point, non matériel, étant aussi une réalité), le « moyen » devient « instrument [1] ».

Réduite à la limite (n° 8), la valeur « moyenne », de globale indéfinie incluant le terme-sujet et le terme-résultat, devient « inter-médiaire » entre eus, simple point de contact, ou de passage. Mais il arrive alors une chose curieuse : dans une langue qui, dissociant l'acte-procès, élimine l'élément subjectif et ne retient comme « existant » que l'élément objectif, matériel, réalisé, il cesse automatiquement d'y avoir un « contact » ou un « passage » palpables, et le « point » ou le « pas » (passage) apparaissent comme un pur « néant », comme *la négation même* de l'« existence » — et la langue populaire, narguant les puristes, a rejeté le « *ne* » désormais inutile, — de même que l' « instant » (actuel) est négatif de toute durée effective, ligne ayant deus bouts, un commencement et une fin (nous retrouverons bientôt cette instantanéité comme caractère de notre « imparfait » ponctualisé). Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que si *pas* et *point* nient le verbe français, c'est que celui-ci n'a retenu de l'acte que le terme matériel du procès ou cause, la « chose » (ainsi a-t-on pu dire *le boire, le manger* = la boisson, les aliments) : c'est cela qui a rendu possible la ponctualisation de l'imparfait.

1. Le seul fait que nous appelons *instrumental* le cas moyen, que les Russes appèlent « cas créateur », nous en interdit la compréhension. Ce cas marque une sorte d'« agent » à la fois objet et sujet ; ex. *Vass ranilo pouleill* = vous avez été blessé *par* une balle, ou : c'est une *balle qui* vous a blessé, exactement : vous-étant-mis-en-cause (Ac-cusatif), il-y-a-eu-blessure-se-manifestant, le moyen de manifestation étant une balle (instrumental ou cas « créateur »).

Digitized by Google

17. L'ILLUSION DE LA DURÉE ACTUELLE. — Ainsi donc, *être en train de* a eu une valeur moyenne, c.-à-d. d'unité globale concrète subjective-objective ; puis nous l'avons dissociée : nous avons éliminé l'élément subjectif de l'action verbale pour l'isoler à l'état d' « état » (être en train), et nous avons réduit l'élément restant, l'action verbale elle-même à une valeur ponctuelle, actuelle (au sens temporel : l'expression du « tens » se trouve — n°7 — à la limite de l'expression verbale ou de l'acte).

Mais cette explication soulève une objection capitale, en apparence, et logiquement insoluble : « être en train de » signifie bien certes « actuellement », et est bien instantané, et pourtant nous avons sans conteste le sentiment persistant que cette expression exprime encore de la « durée ». Il nous reste à aborder ce dernier point du problème posé par l'imparfait.

Une remarque d'abord : si le présent de tout verbe marquant une action peut se décomposer avec « en train de », le verbe « durer » fait précisément exception : « nous durons » ne donne pas : « nous sommes en train de durer, occupés à durer ». C'est que la « durée », ligne déterminée qui ne saurait s'insérer dans le présent limite sans cesser d'être elle-même, c.-à-d. une ligne déterminée (= « partie » : avec commencement, milieu et fin), exclut radicalement la valeur « actuelle » de « être en train de ». Toute « durée » a une consistance bien définie ; or, le « tens » est inconsistant, et indéfinissable, puisque avoir une définition c'est « consister » en quelque « chose ».

Pourtant, *durer*, verbe marquant un acte, a par là même maille à partir avec le « tens ». Il y aura donc un point où le « tens » (limite, soit globale, circonscrivant un tout concret indéfini, soit ponctuelle, entre les deus durées) et la « durée » (partie) coïncident. En effet, le « tens actuel »,

Digitized by Google

limite entre le passé et le futur, est un point sans « existence » (réalisée) propre. Si donc l'on ne prent en considération que l' « existence », c.-à-d. les « durées », ce point limite apparaît comme limite du passé (ou du futur) : c'est donc encore le passé, et il lui appartient, de même que le « bout » d'un bâton est encore le bâton, et non quelque chose d'autre. On démontre en matématique que l'ellipse (le cône également) à la limite est un *point* (croisement de lignes « imaginaires » qui délimitent et définissent, ou plutôt ne délimitent pas et ne définissent pas, une figure « infinie »). Or, ce point est « réel », étant de coordonnées zéro (zéro est un chiffre). Mais il n'a aucune « existence » réalisée, étendue. C'est cependant toujours une ellipse (ou un cône, dit isotrope). Ainsi dans « être en train de » qui exclut aujourd'hui toute « *durée* » *temporelle*, matérielle, réalisée, linéaire, nous avons l'illusion d'exprimer de la durée encore, une sorte de *durée* « *actuelle* », comme le tens lui-même. Cette illusion est *contradictoire*, c.-à-d. *logiquement fausse*, mais elle est *matématiquement exacte*.

Mais le « tens présent » n'a pas qu'une valeur « ponctuelle » actuelle ; il a une valeur indéfinie (n° 11), incluant indissociés passé et futur, les deus durées. Or, ici encore, c'est l'*illusion* de la durée que nous avons. En effet, il ne peut s'y agir que d'une durée sans « bouts » ni « parties », indivise et indéterminée : ce n'est donc plus une durée positive, déterminée, de même qu'un « bâton sans bouts » n' « existe » pas ; c'est, si l'on veut, du « duratif » ou du « durant » non encore « duré », une espèce de durée « en soi ».

Indiquons, sommairement, comment l'illusion est entretenue : c'est que *nous durons* implique non seulement « présent « (« tens », élément mobile, objectif c.-à-d. s'imposant à nous), mais aussi « présence » (« espace », élément immobile, subjectif, c.-à-d. immanent en nous et nous per-

Digitized by Google

mettant de transformer les « causes »-procès en « choses » arrêtées), donc inclut deus éléments ici indissociés « en acte », « actuellement », dans la réalisation qui, « en train de s'effectuer », est simultanée avec le tens élément insaisissable soit indéfini soit ponctuel, et qui, à l'instant même où elle atteint son terme, où elle « est effectuée », devient une limite de durée, devient instantanément du passé, *ipso facto*, c.-à-d., littéralement, « par le passage même au passif » (comp. « est effectuée », passif-état recomposé avec un participe passé de verbe-action).

III

ESQUISSE D'UNE SOLUTION

18. VERBES IMPARFAIT ET PARFAIT. —Ce moment où la réalisation atteint son terme, où l'acte est « fait » c.-à-d. devient un « fait » (*factum*, passif passé) est cardinal : c'est le gond qui ouvre ou ferme le problème. En effet, le terme réalisé est désormais déterminé, ligne ou point géométriques, solides, mais le terme en réalisation, en détermination, est encore sans déterminations solidifiées : c'est non un « bout », mais un « but », c.-à-d. une intention (dans le but de = dans l'intention de), non un « objet », qui s'impose du dehors, mais un « objectif », conçu en dedans de nous, c'est donc un terme sans contours nets, flou, chargé de subjectif, de psicologique. Ce terme en réalisation, en détermination fait partie intégrante de l'acte — « explosif » (P. Janet) — en lequel il y a une simultanéité concrète entre l'intention du geste et la courbe dessinée par le geste, entre l'intention de vendre sa maison, intention toujours actuelle chez le vendeur, et l'opération prolongée de la vente, entre l'idéal du statuaire et la longue série des coups de ciseaus sur la matière : dès que l'opération est PAR-FAITE, le but,

Digitized by Google

l'intention s'évanouit. C'est cette simultanéité entre un élément subjectif, actif, toujours actuel, mettant en cause et en action la personnalité agissante, — et un élément subjectif, passif, qui, vu réalisé, apparaît déjà durant dans le passé, — qui constitue le caractère original, contradictoire, et incompréhensible à une pensée logique, géométrique, euclidienne, solide, du verbe imparfait. Le verbe imparfait exprime un « procès », une « cause » (n° 14), au présent indéfini, sans « parties » ni « durées » commençant et finissant, avec surtout son élément « subjectif », intentionnel, autrement dit ses *possibilités de développement*. Comme l'existence positive ne consiste plus pour nous que dans le réalisé, dans les « choses », dans les « formes » déterminées, « arrêtées », *toute persistance d'une possibilité de développement, d'une intention non adéquatement réalisée, nous apparaît négativement*, comme un manque, un « défaut », une « faute », bref, une *imperfection*. L' « inachevé », c'est ce qui n'a pas été mené « à chef », qui ne rejoint pas adéquatement l'idée capitale, l'intention ; ce qui donc, chez l'être vivant, comporte encore du dinamisme (ainsi les Russes, les Asiatiques nous donnent cette impression d'inachevé).

D'autre part, le verbe « parfait », qui n'exprime l'action que déterminée (au passif), c.-à-d. parfaitement terminée, que le *fait* (*factum*) « pur » et « simple », c.-à-d. non «mélangé » ni « doublé » d'intention active (l' « entrain ») ni de possibilités de développement, autrement dit que le *résultat* brut, tout objectif, le *terme* solide, de l'acte, peut exprimer ce terme soit *linéairement* — dans sa durée passée comme telle, allant d'un commencement point de « départ » matériel (commencer à) à une « fin » également déterminée : ce passé du verbe parfait est le passé (ou parfait) « défini » ; soit *ponctualisé* — le point d'arrivée, seul déterminé, se

Digitized by Google

confondant avec le point actuel (n° 17) : c'est le parfait ou passé « indéfini » comme le présent, et recomposé temporellement en français avec le présent auxiliaire : on *a* fini. Formellement, le français contemporain ne les distingue plus l'un de l'autre : on a fini hier, et on a fini depuis hier.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, comme on le fait d'habitude, c'est que le verbe parfait, là où il est pensé par rapport à l'acte et non comme en français par rapport au tens, marque essentiellement une « durée » d'un « fait », car le fait, comme les choses, est arrêté et « dure », et, s'il s'agit d'un mouvement-déplacement, celui-ci est envisagé « mécaniquement », sans dinamisme (interne), l'acte est libre et changeant, c'est un dinamisme. La valeur linéaire du parfait même avec un sens se rapprochant de notre présent, ressort bien par ex. du grec : *téthnêke taûta tria étê* - en latin, *natus* seul est resté linéaire (Riemann, *Synt. Lat.*, p. 79, note).

19. PASSÉ DU VERBE IMPARFAIT. — Mais comment le verbe imparfait, essentiellement actuel et exprimant l'acte en détermination, a-t-il pu se charger d'un passé, d'une durée déterminée ? Posée en ces termes, la question n'a pas de sens. Il ne s'agit pas ici d'une durée passive, mais d'un passé « actif », d'un *ayant passé* (Cf. russe *prochèdchi*, tch. *minouly*, qui désignent le « passé » activement); c.-à-d. d'un « tens » « passant », mais non maintenant. Sans vouloir « compter » des « parties » (unités abstraites) d'une durée passée (comp. « comput » cronologique, « conte » = récit, historique), on a voulu, d'une façon toute *irrationnelle* (en dehors de la raison, *ratio* ou conte, transférer le « tens », avec sa valeur « actuelle » active, réalisatrice et déterminatrice, en un point de la ligne déjà constituée du passé,

Digitized by Google

et mettre en cause, en action, en jeu, à ce moment-là, la personnalité comme un tout concret considéré en lui-même : le « passé du verbe imparfait » et non le « tens imparfait », est un *transfert du « durant » ou « duratif » dans la « durée »*, un transfert sans réalisations ou résultats (voir ci-dessous), un transfert du *présent*, qui est *le* « tens » proprement dit dans le *passé*, qui n'est pas « *un* tens », mais « *une* durée ». En somme, le verbe imparfait seul a vraiment des « tens ».

Mais la pensée abstraite a généralisé le mot tens (comme tous les autres mots) en lui ôtant sa « valeur » propre, concrète, moyenne, et en lui donnant des « sens » (n° 9); elle n'en a gardé que l'élément terminal, les réalisations matérielles, au point que *temporel* s'oppose à spirituel pour signifier « matériel ». C'est dans ce sens que nous avons parlé plus haut (n° 17) d'une durée temporelle vis-à-vis d'une durée actuelle.

Par le « passé » du verbe imparfait, on ne « conte » pas l'action faite (parfaite, terminée) par son *auteur* détaché d'elle depuis et pensé comme *notre* contemporain, mais on *présente* l'acte *joué* par un *acteur*, par rapport à cet acteur non détaché de l'acte, donc en dehors de nous ; l'acte est ainsi, d'une part, « subjectivé », reporté sur son « sujet », et celui-ci est par contre-coup « objectivé », présenté en lui-même, dans l'acte même où sa personnalité « se réalise », « se détermine » : ainsi quand l'enfant « joue », qu'il «se joue » (cf. tchèque), il y a certes intention en voie de réalisation mais non réalisation-résultat à part, et c'est l'acte de jeu qui est à lui-même son propre « résultat », sa propre « fin ». Même en visant un résultat extérieur à l'acte, pour gagner quelque chose par exemple, dès qu'on joue, on voit le présent (je gagne ou je pers) prendre une valeur spéciale, qui rappèle le présent propre, indéfini, incluant du

Digitized by Google

passé, mais du passé non arrêté, non réalisé: si je joue à la Bourse par ex., quand les cours *ont varié*, je constate que je *gagne ou* je *pers* (actuellement). Temporellement, *j'ai gagné*, ou *perdu*, et mon présent est réellement aussi un passé. Mais je ne dirai guère *j'ai gagné*, ou *perdu* que *si je réalise* la différence, par une prise de bénéfice par exemple. On voit bien là la distinction entre l'« acte » même de perdre, incluant la perte-terme, *réelle* mais non encore *réalisée*, et la « réalisation » dans le matériel, dans le temporel, c.-à-d. le *résultat* pur de l'acte.

Résumons : le « passé » incorporé au verbe imparfait, n'étant pas une « durée passée », mais un « tens ayant passé », ne change pas la nature de ce verbe imparfait : celui-ci exprime toujours une genèse mettant en jeu la personnalité de l'auteur-acteur de l'action passée, mais, en « présentant » cette action passée, il donne comme incertain (non fixé) et libre, comme « en détermination » (intention, volonté non arrêtée), un résultat déjà certain pour nous, puisque cronologiquement passé; cette « présentation » résulte de, ou implique, l'élimination des deus « bouts » (commencement et fin) du terme-résultat ; on mêle ainsi au caractère objectif, positif, *historique*, de la durée un caractère subjectif propre au « tens » présent; l'action, au lieu de n'être que « contée », cronologique, — *par rapport* au tens présent pris comme repère, — est « présentée » en même tens psicologiquement, — *en qualité de* présent, sans repère en dehors d'elle, le seul repère étant en dedans d'elle, subjectif, le « sujet » même de la dite action. C'est ce qui a tendance à se produire chaque fois qu'on parle de l'*espace* au passé (la rivière *était* profonde: il nous *fallut* nager): d'où le nom de *descriptif* donné au passé du verbe imparfait (là où il existe); mais cela ne lui enlève pas son caractère « historique » de passé ayant

Digitized by Google

eu lieu ; il y a superposition. Dans notre langue dissociée, privée de verbe imparfait, nous sommes contraints ou de « raconter », ou de « décrire » : l'un exclut l'autre.

20. De l'imparfait verbal a l'imparfait temporel. — En français, le présent purement temporel marque une simultanéité abstraite, immobile, entre une intention subjective et, — sans fusion avec elle dans l'acte, — une action ponctualisée, venue à terme, objective ; l'ancienne valeur d' « imparfait » ou de « tens indéfini » inclusif de ce qui nous apparaît comme durée et succession, est recomposée (quant à notre *tens abstrait*, purement « temporel », mais non quant à l'acte) grâce à la réintroduction de cet élément de succession, analisé, isolé, sous forme de « préposition » : *depuis* (n° 6). Il en est de même avec l'« imparfait ».

Quand ils expriment l'« habitude » — c'est alors l'« acte » qui est en cause, c'est l'acte, forcément, qui se répète, et non le tens, — le présent et l'imparfait français retrouvent le complément direct de tens : tous les matins *j'écris* (*j'écrivais*) *2 heures*, et le complément circonstanciel de début et de fin : tous les matins *j'écris* (*j'écrivais*) *de 6 h. à 8 h.*).

A l'imparfait, une complication résulte du fait, contradictoire (n° 19), que la ponctualisation, la simultanéité abstraite, porte sur un « passé », c.-à-d. une succession pure, qui s'allie au complément direct de tens (n° 5 : on a écrit 1 heure, etc.) : l'emploi de l'imparfait présuppose une pensée ayant conservé le vestige (à la limite) de la valeur indissociée de ligne-point *non réalisée, mais « en détermination »* (chap. II), qui est une notion-sentiment, une « intuition » si l'on veut.

En effet, ce qui est ici ponctualisé, ce n'est pas, comme dans le verbe parfait, le terme susceptible de « parties »,

Digitized by Google

qui est « arrêté » et comporte des points effectifs (l'extrémité, le bout d'un bâton, par ex., à titre de surface); la ponctualisation qui aboutit au « tens imparfait », comme celle qui aboutit au « tens présent », est la réduction à une limite mouvante, fuyante, sans « existence » réalisée, de l'élément linéaire mouvant du terme-mouvement inclus indissocié dans le verbe imparfait *au « passé » comme au « présent »*, et qui se trouve arrêté, immobilisé. Pensons au « milieu » d'un bâton, *limite idéale* fixe entre ses deus « moitiés », *et qui est, simultanément, le bâton tout entier*, parce qu'il est la « partie » comprise entre ses deus points-limites extrêmes, mais le bâton *tout entier à l'exclusion de ces deus bouts-limites, c.-à-d. non « arrêté »*, pensé non géométriquement (bâton « indéterminé » qui donne l'impression d'un « bâton en soi »). Telle est le « duratif » ou le « durant » dont nous avons le sentiment au présent.

Le « tens imparfait » est donc *la même chose* que le « passé du verbe imparfait », quant à son essence: ligne-mouvement, non « arrêtée », et *son contraire* direct, quant à son caractère : ponctualisation, immobilisation, arrêt. C'est, comme lui, une simultanéité, mais, au contraire de lui, abstraite, non concrète. *Ce n'est plus un « tens »*, « le tens », selon la « valeur » propre, non généralisée, concrète, moyenne du mot « tens »; mais c'est cependant encore, comme le présent, un « tens » *à la limite*, un tens abstrait qui est une simultanéité immobilisée avec une durée immobile (soit linéaire: en 1927, le ministère était renversé); soit ponctuelle-limite: à minuit, il mourait).

21. LE SENS DE L'IMPARFAIT. — L'imparfait marque donc fondamentalement une *irréalité*, mais qui a en même tens le caractère *réel* du point, un réel intermédiaire entre l' « imaginaire » et le « réalisé », entre le subjectif et l'objectif.

Digitized by Google

Un ami sonne à ma porte, j'ouvre, il dit : « Je suis venu chez vous pour... », ou Je « *viens* vous voir » (*viens*, présent, exprime en réalité un passé, l'*acte* de venir étant passé : je suis venu, mais exprimé seulement par son « bout », « terme » ponctuel, présent). Un autre jour, l'ami me rencontre dans la rue, il dit : « je vais chez vous », où « je vais » marque un point d'un mouvement vers un terme qui est *futur* : chez vous ; ou bien : « j'*allais* vous voir », mais « vous voir » n'est plus un futur, du fait de la rencontre, circonstance extérieure. Vis-à-vis de *je vais* (chez vous), *j'allais* (vous voir) marque : *une intention dont la réalisation, le terme futur, est à jamais exclue* ; il marque l'*exclusion, hors de l'action, de l'élément pour nous fondamental et même seul existant, le « terme », le « bout » ou « but », la succession d'une partie finale* après une partie initiale : il marque une *simultanéité pure* c.-à-d. *qui ne peut se développer en succession*, parce que « *arrêtée* » : par ex. Cyrano de Bergerac, IV, *in fine* : l'esprit, l'âme de Christian *étaient*... = succession exclue = arrêt = mort !

Ainsi, — v. n°. 6 — *aller* auxiliaire de futur et *venir de* auxiliaire de passé, qui dans ce sens marquent une sorte de « mouvement sans terme », immobilisé subjectivement, ne peuvent en conséquence s'employer qu'à l'imparfait, et non au passé défini (ou indéfini).

Nous pensons cette simultanéité abstraite, dissociée, « binairement », « par opposition » à la succession également abstraite et dissociée ; dans les verbes imparfait et parfait, il y a, *non opposés*, un concret et un abstrait. Ce concret nous échappe : ce qui était « mouvement interne » d'un acte à la fois en réalisation (comme un présent actuel) et intentionnel, donc « imparfaitement » réalisé (comme un présent), nous ne le voyons plus que comme un « passage », un « déplacement » d'une zone intentionelle dans la zone

Digitized by Google

temporelle-matérielle ; cette notion de passage, isolée analitiquement, est exprimée « à part », par un verbe d'effort, cause, durée, répétition, etc. Cf. latin *persuadebat, non persuasit* : il *tâcha* de me persuader, mais il ne me *persuada* pas.

IV

APPLICATIONS

22. EMPLOIS PARTICULIERS DE L'IMPARFAIT. — L'imparfai s'emploiera donc pour marquer :

a) Le vestige de l'acte explosif indissocié, une action considérée comme sans commencement ni fin, que nous « interprétons », en bonne logique, comme une action « en cours », « dans sa durée temporelle. » Mais il s'agit là d'une durée non temporelle, « actuelle » au sens étimologique (contradictoire dans ce cas avec le sens actuel du mot), linéaire mais sans bouts (le bâton tout entier du n° 29), c.-à-d. linéaire-ponctuelle-dinamique, et susceptible de « coïncider » avec un « point » de la durée temporelle, « cronologique » : *à minuit* IL MOURAIT.

b) Simple variante de a) : la coïncidence est ici avec un fragment de la ligne du tenps : *le lendemain il se* SUICIDAIT [1] ; *en 1926, le ministère* ÉTAIT RENVERSÉ. Au lieu d'un récit « historique », par événements liés comme des parties on a un récit en quelque sorte « descriptif » : par événements unitaires, indépendants, entiers. De même : en 1927 on *voyait*, en 1928 on *faisait*, mais avec 1929 impossible : nous sommes cronologiquement et actuellement entre le début et la fin de l'année, nous ne pouvons la penser sans « parties ». — Il faut ranger ici l'exemple de M. Brunot, *La Pensée et la*

1. Exemple cité par L. Tesnière, *L'emploi des temps en français* (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg).

Digitized by Google

Langue, p. 772 : il la trouva qui *mettait* des cataplasmes.

c) Une « subjectivation » de l'action, celle-ci étant par nature « objective » (temporelle : le soleil s'est levé); il en résulte par contre-courant que le sujet est « objectivé », c.-à-d. rejeté dans le temporel pur, et coupé de tout lien avec l' « actuel », autrement dit avec nous, avec le narrateur parlant au présent (et au passé « indéfini ») : telle est précisément la nature de la *description*, si bien dissociée chez nous d'avec le *récit* (nos 20-21) ; il n'en est pas ainsi en slave (comp. aussi le vieus-français *fut* et *était*). C'est cette coupure d'avec le présent qui fait dire que l'imparfait « nous reporte au passé », ou que « l'auteur s'efface » ; ce tens nous présente des « acteurs », des « joueurs » (n° 20) jouant pour eus-mêmes : *le soleil sè levait*. Les fénomènes de la nature sont ordinairement présentés ainsi, mais on peut aussi les mêler en quelque sorte au « récit » : vers 8 h. le soleil *parut* : Napoléon attaqua. — Comp. encore : l'auto démarra. Des enfants, — qui *jouaient* dans la rue, — juste à ce moment se mirent à... Il faut ranger ici l'ex. de M. Brunot, *ibid.*, p. 770 : Son coupé l'*attendait* à la gare [1].

d) Une « subjectivation » analogue, pour constituer le *plus-que-parfait* », qui ne marque nullement, comme on le répète, une « antériorité » cronologique, car on dit aussi bien *Avez-vous* fini cela avant mon arrivée ? que *Aviez-vous* fini cela avant mon arrivée ?; il est tombé malgré les précautions qu'il *a* prises (avant de tomber, évidemment !) que... qu'il *avait* prises. Mais le passé indéfini rattache au présent actuel, à nous (récit) ; l'imparfait, ici le plus-que-parfait, coupe ce lien : « malgré les précautions qu'il *avait* prises » nous présente celles-ci « objectivées » : nous n'y sommes pour rien ; au contraire, si je dis « qu'il *a* prises », j'approuve en somme ces précautions ; ce sont celles que je

Digitized by Google

prendrais moi-même, je comprens mal qu'il soit tombé malgré cela.

On se rent conte comment le plus-que-parfait *qu'il avait prises* nous paraît plus « antérieur » que le passé indéfini *qu'il a prises*. *Qu'il a prises*, comme *il est tombé*, est exprimé *par rapport à nous*, subjectivement (et objectivement au point de vue cronologique); *qu'il avait prises* est exprimé *par rapport au sujet*, mais celui-ci fait une action cronologiquement passée (il est tombé) : de là l'impression et l'interprétation « logiques » que le plus-que-parfait marque « une action antérieure à une autre action également passée ».

e) Une « subjectivation » de même ordre encore dans *Galilée affirma que la terre tournait*. L'action de tourner est reportée sur le sujet, et coupée de notre existence actuelle; ici aussi, il en résulte une présentation « objective » du sujet et de son opinion, que nous lui laissons pour conte [1].

f) Une « subjectivation » de même ordre encore dans le « discours indirect » : *le ferait-il? Savait-il même si...?* (Dans une langue concrète, comme le tchèque, on écrit *le fera-t-il? Sait-il si...?* sans coupure d'avec le présent du narrateur).

g) Voir aussi b). Une « subjectivation » analogue aboutissant à une « objectivation » dans ce qu'on appèle le « récit à l'imparfait » : *à 8 h. 5 l'ennemi attaquait; à 8 h. 23*

1. Victor Hugo écrit (Pauline Roland).

Voyant qu'elle *râlait*, sachant qu'ils RENDRONT compte
Les bourreaux *eurent peur* ne pouvant avoir honte.

Il est évident que le narrateur ne peut prendre à son conte ce futur puisque l'événement est passé, mais en employant *rendront* au lieu de *rendraient*, le poète se refuse à « subjectiver », à reporter sur le sujet présenté en lui-même, cette reddition de conte, et à présenter ainsi les bourreaus en toute « objectivité »; il nous force, nous lecteur, à nous reporter à une sorte de futur, qui n'est pas le nôtre, puisque l'événement est passé pour nous comme pour lui, qui n'est pas non plus celui des bourreaus, donc une sorte de futur absolu, éternel, providentiel.

Digitized by Google

il atteignait la segonde tranchée, etc. L'action d'attaquer, celle d'atteindre, sont « subjectivées », c.-à-d. reportées sur le sujet — l'ennemi —, en nous mettant, nous, narrateur, hors de cause; il en résulte une façon « objective » de raconter, en ne notant que des « coïncidences » de fait, avec une allure scientifique, désintéressée. Comp. l'ennemi *a attaqué* à 8 h. 5, etc. : c'est ce qu'écrira le poilu, dans un récit subjectif, se rapportant à lui, où il envisagera (même s'il ne les relate pas) ses réactions, son attitude, ses sentiments divers.

h) Par une application extrême de l' « objectivation » de nos jugements vue en c), d), e), une représentation d'un fait en quelque sorte *sub specie æternitatis*, à l'abri du déplacement perpétuel du présent actuel et subjectif, à l'abri du changement et comme à jamais fixé, idéalement: *qu'il était beau, ce zoli petit garçon*[1]. Autres exemples : nous avons entendu une dame rentrant de visite, à qui son mari demandait : Eh bien, chez les Un Tel, tu ne t'*es* pas ennuyée ?, répondre : Oh ! je m'*étais bien amusée* (= je me *suis* bien amusée). Cette réponse, bizarre au premier abord, ne l'est guère plus que la question, très courante : C'*était* bien, chez les Un Tel ? On dit aussi, en consolant un enfant qui vient de tomber : pauvre petit ! il s'*était* bien fait mal, il *avait* le genou écorché ; etc. (= il s'*est*, il *a*).

i) Toujours dans le même ordre d'idées, mais quand il y a une simultanéité marquée par *quand*, etc., une « subjectivation » de cette simultanéité et une « objectivation » du jugement. Quatre nuances sont à distinguer. Notons d'abord le point de vue du « récit »: Pierre a écrit tout le tens que Paul a parlé (de 17 h. à 19 h.), où les deus verbes sont cronologiques, avec un commencement et une fin. Vis-à-vis, on a : 1° le point de vue de la « description » pure :

1. Exemple cité par L. Tesnière, *ibid.*

Digitized by Google

Pierre écrivait (hier) quand Paul parlait (impossible d'ajouter : de 17 à 19 h.) ; 2° un cas qui se ramène à a), b) : *Quand Paul a parlé, Pierre écrivait*, où *a parlé* = début d'action (passé défini) ; 3° le cas propre que nous envisageons ici : *Pierre écrivait quand Paul a parlé*, qui répont à la question *quand* Pierre écrivait-il ? (tandis que l'ex. de 2° répont à *que* faisait Pierre, quand Paul a parlé ?) : on se préoccupe d'une simultanéité cronologique au milieu d'une expression subjectivée ; ce cas est rare, on pense ordinairement : Pierre, il écrivait, quand Paul est entré (selon 2°) ; 4° le cas inverse : *Pierre a écrit quand Paul parlait*, établit, dans le récit où Pierre a écrit (de 17 à 19 h. par ex.), une simultanéité objective, linéaire-ponctuelle (globale) entre le discours de Paul et les notes prises par Pierre.

j) Une « habitude dans le passé » : *les Romains adoraient Jupiter*. Comp. avec : les Romains *adorèrent* Auguste = à un moment donné, après quelque chose et avant quelque chose (idée de succession). *Adoraient*, en excluant commencement et fin, avant et après, établit une simultanéité globale, unitaire, subjectivée et non cronologique, avec le sujet lui-même, les Romains, lequel est en même tens « objectivé », coupé de tout lien avec nous et notre présent actuel, rejeté dans le passé, mort. (Cf. n° 21 : l'esprit de Christian *était*...)

k) Une répétition habituelle dans le passé, parallèle au « présent d'habitude », avec complément direct de tens : *au régiment, j'écrivais 2 h. tous les jours, de 6 à 8*. Ce cas diffère nettement du précédent (v. n° 20). Il diffère d'autre part de : au régiment *j'ai écrit* 2 h. tous les jours, où le passé n'est pas « objectivé », présenté comme détaché du présent actuel et mort, mais comme lié au présent qui le « termine » (résultat).

l) Dans un ordre d'idées différemment orienté, une

Digitized by Google

action intentionnelle dont la réalisation future se trouve exclue (n° 21),donc purement subjective, ne pouvant trouver place dans la ligne de la durée (réalisée), des deus « tens-durées » objectifs (passé, futur) : « *J'y allais* » répondit La Fontaine.

m) Ordinairement, le passé des verbes d'intention : *je croyais, j'avais l'intention de..., je pensais, je voulais,* etc. C'est qu'en effet, quand nous réalisons notre intention, nous exprimons rarement que nous l'avons eue : cela se voit; quand nous l'exprimons, c'est ordinairement qu'elle n'a pu se réaliser à cause des circonstances. Mais, dès que la volonté, l'intention, la croyance sont envisagées en elles-mêmes, comme des « actions » réalisées, c.-à-d. qu'on situe dans le « tens-durée », cronologique, on a recours au passé indéfini. Comp. *J'avais* l'intention de vous écrire ; c'est inutile, puisque vous voici, — (je n'ai plus cette intention), — avec : *J'ai eu* l'intention de l'aider, *autrefois,* mais il a fait une bêtise... Enfin, je veus bien encore lui prêter quelque chose (j'ai encore l'intention) ; comp. encore : Je ne *croyais* pas que Poincaré démissionnerait, — avec : *J'ai bien cru, un moment,* qu'il ne réussirait pas à former son ministère.

n) Une action ayant été en instance d'être faite, et dont une circonstance a empêché la réalisation = « irréel » : *il tombait si* (n° 21) ; il devait partir pour X, mais il n'y est pas allé, je ne sais pourquoi : *je payais le voyage.*

o) Une action « conditionnelle », en combinaison avec le « futur » : *il tomberait, serait tombé si...* (N'ayant pas traité du futur, nous n'insistons pas sur ce cas.)

p) Combiné encore avec le futur, une action « douteuse », c.-à-d. dont la réalisation ou la réalité est envisagée comme « incertaine» : *il viendrait demain, le roi serait mourant.* Ces deus derniers cas comportent une « subjectivation » de

Digitized by Google

l'action future, — celle-ci étant déjà intentionnelle et subjective par nature, — que nous ne pouvons développer ici : on se rent conte cependant qu'ici encore l'imparfait nous met hors de cause et fait que *le jugement émis dépent d'autre chose que de nous*; on peut obtenir par ce moyen :

q) Des formules de politesse, puisqu'on s'enlève ainsi tout intérêt direct à l'ordre ou à la demande : *il faudrait* vous dépêcher; *voudriez-vous* me rendre ce service?

r) La valeur d' « arrêt » de l'imparfait, et du plus-que-parfait, en fait un facteur de « composition [1] » littéraire : une histoire, tout en se déroulant cronologiquement, nous est *présentée*, entendons par là qu'elle reçoit un début spécial *par rapport à nous*, et fonction de la fin (Pascal : la dernière chose... etc.) : les « préparations » sont faites, au lieu du passé défini, au plus-que-parfait; on met de même hors du « récit » ce qui n'en fait pas « partie » : les explications, réflexions, descriptions, etc...

r[bis] Cette valeur d' « arrêt » est très sensible dans beaucoup de récits contemporains d'anecdotes, qui tournent ainsi au « tableau ». « L'été, il *jouait* souvent au whist avec le compositeur L. et le peintre belge J. W.

Celui-ci *avait* un jour beaucoup de chance au jeu.

— Décidément, vous êtes cocu, s'ÉCRIAIT le maître de Kerguen.

Or, le même soir, le peintre W. *recevait* de sa maîtresse une lettre de rupture. On lui annonçait, etc...

Le peintre *prit* la chose au tragique, mais les hôtes de Kerguen *s'amusèrent* comme des fous. » (*Le coq Rouge*, 9-I-1929, p. 5).

1. Nous développons ce point, par rapport au slave, dans un article intitulé : « *Contribution à l'étude de la traduction. D'une différence fondamentale entre le slave (le tchèque) et le français : l'imparfait.* » Paru dans les *Travaux du Cercle Linguistique de Prague*, t. Ier (Mélanges publiés à l'occasion du Ier Congrès des Philologues slaves), Prague, 1929.

Digitized by Google

r^ter) Ici, de même, on va voir un récit suspendu; mais les actions qui ne s'insèrent pas dans le « récit » sont du personnage même en cause; celui-ci nous est présenté, puis il est coupé d'avec nous, d'où puissant effet d' « inattendu » (comparable à celui de: Le lendemain, il se suicidait):

« Le monsieur de très paisible allure *prit congé*. Et sortant (du musée) il *voulut* rentrer en possession de son bien.

Quand brusquement, il SURGISSAIT :

— On m'a changé mon parapluie !

Ce *fut* une grosse émotion... Il *fallut* se rendre à l'évidence. » (*Le Carnet de la Semaine*, 23-XII-1928).

23. CONCLUSION. — La question posée dans le titre a reçu sa réponse à la fin du n° 20. D'une manière plus générale, on peut dire que le français, ayant dissocié et coupé en deus le « tens » vrai, inséparable de l'acte concret, a été amené à se créer deus séries de tens abstraits (n° 2), avec élimination des tens ou formes hors couple : la série des imparfaits recompose la « partie » subjective, non matérielle (non « temporelle ») de l'acte : ce sont les tens « psicologiques » ou « relatifs » (on voit pourquoi). Une autre opposition binaire a été constituée (n° 5) par les deus « tens-durées » (passé et futur) vis-à-vis des deus « tens-ponctuels » (présent et imparfait). Il faudrait donc commencer par rayer de la grammaire française, expression d'une pensée « par opposition », binaire, la classique notion des *trois tens généraus*, vestige d'une logiquement désirée, mais matématiquement *impossible* « *grammaire générale* ».

Louis BRUN-LALOIRE.

[Pour cette conclusion, et pour l'ensemble de l'article, se reporter aux *Notes* de la Rédaction, qui terminent l'article suivant, de M. Barbalenet.] L.C.

Digitized by Google

SUR
LES TENS EN *-AIS* DU FRANÇAIS[1]

Il peut sembler téméraire d'aborder une fois de plus la question des tens en français. Il n'est cependant pas impossible d'apporter du nouveau si on reste fidèle à ce principe essentiel que, la grammaire étudiant les formes, on n'est autorisé à poser une catégorie sémantique—sinon provisoirement et pour faciliter le dénombrement des faits—que si elle a une expression morfologique ; et si d'autre part, considérant que tout sémantisme *grammatical*[2] consiste en une opposition, on admet qu'il ne saurait y avoir d'opposition discernable qu'entre un petit nombre de formes et que par suite, dans tout sistème compliqué, il s'établit des subdivisions, chevauchant parfois les unes sur les autres, mais qu'il faut dégager si l'on veut se faire une idée juste des faits.

Or, à l'indicatif, le français a dis tens : 5 tens simples et 5 tens composés, qu'il est bien difficile d'énumérer dans

1. Cet article a été rédigé pendant les vacances de 1925 ; des circonstances diverses en ont retardé la publication. Je n'y ai apporté que peu de retouches dont les plus importantes m'ont été suggérées par la lecture de l'article de M. Tesnière, dans le *Bulletin* de l'Université de Strasbourg. Il a été présenté à la Société de Linguistique de Paris à la dernière réunion de 1927-1928 et par suite n'a pu être discuté à fond.

2. Ce qui naturellement reconnaît la légitimité et l'utilité de ce sémantisme plus encore psicologique que strictement logique, établi par M. Brunot dans « La pensée et la Langue ».

Digitized by Google

un ordre pleinement satisfaisant : présent, passé simple, futur, imparfait, conditionnel présent d'une part ; — passé composé, passé antérieur, futur antérieur, plus-que-parfait, conditionnel passé de l'autre (je ne distingue pas le conditionnel tens du conditionnel mode en vertu du principe que je viens de poser). Mais on ne saurait se tenir à cette première classification, un sistème de cinq formes étant trop compliqué pour être clair et d'autre part trois tens simples formant couple avec trois tens composés : le passé simple avec le passé antérieur, le futur avec le futur antérieur, le conditionnel passé avec le conditionnel présent (on notera l'incohérence de la terminologie usuelle). Il est naturel, et c'est ce qu'on fait généralement, de prendre d'abord les trois tens simples : *passé*, *présent*, *futur*, dont le nom atteste le rapport [1] avec les trois divisions logiques de la durée ; puis, le premier et le dernier de ces tens ayant un « antérieur » d'en attribuer un aussi au présent ; celui-ci ne saurait être que le passé composé. Il reste alors quatre formes temporelles, deus simples et deus composées, caractérisées extérieurement par ce fait que la forme simple ou l'auxiliaire se termine par *-ais*. C'est à elles que je vais consacrer cette étude en ne disant des autres que ce qui est nécessaire pour les placer dans l'ensemble du sistème.

Les sis premières formes peuvent se représenter très clairement par 6 points placés sur une droite, qui simbolisera la suite des tens

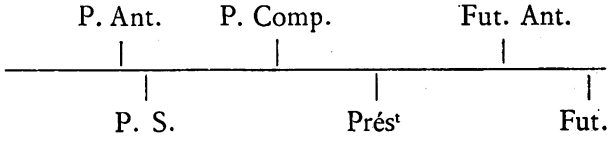

le passé composé étant placé entre le passé simple

1. Mais non l'identité, et c'est une erreur sur laquelle je reviendrai.

Digitized by Google

et le présent en vertu de la règle des grammairiens classiques : Je fus malade, hier, — j'ai été malade ce matin, et le passé antérieur immédiatement à la gauche du passé simple, puisqu'il exprime aujourd'hui dans le style écrit, l'antériorité immédiate.

Mais les quatre formes qui restent ne peuvent être marquées sur cette droite. Ce qu'elles expriment ne peut se situer dans la suite des tens.

Cette affirmation surprent d'abord. Ne peut-on dire en effet :

Le marchand { m'a dit hier soir à 16 heures { qu'il m'apporterait / qu'il m'apporterait / me disait qu'il m'apporterait } le paquet aujourd'hui à 15 heures.
et, à la rigueur { me dit (passé simple) }

De fait à notre ligne des tens indéfinie nous avons superposé logiquement une graduation en jours, chaque jour étant subdivisé à son tour en 24 heures, et c'est sur cette graduation que nous lisons les dates. Mais confondre ces compléments de tens avec les verbes est faire la même faute que celui qui confondrait l'échelle termométrique avec la dilatation du liquide dans un termomètre. Or cette faute, on la commet très souvent parce qu'on ne voit pas que nous datons beaucoup plus par des compléments que par les formes temporelles et que celles-ci au contraire servent surtout à rendre des sentiments ou des concepts plus affectifs que logiques. Nous allons le voir dans la suite.

Mais revenons à la représentation grafique. Si l'on considère, comme on le fait souvent, l'imparfait comme un présent dans le passé, on est amené à tracer une droite parallèle à la précédente et à y marquer un point I, à gauche de celui qui représente le présent. Relions P^t I. Du coup des parallèles à cette droite menées par les points

Digitized by Google

simbolisant le futur et le futur antérieur nous donneront le conditionnel présent et le conditionnel passé.

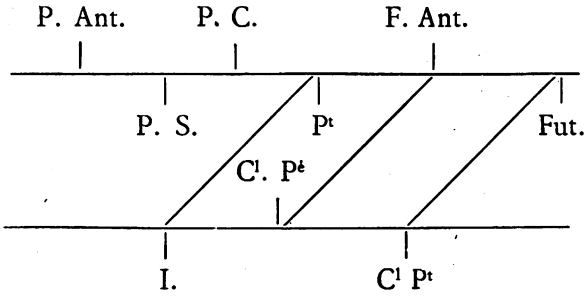

Mais le plus-que-parfait serait au point de jonction des trois parallèles menées par les points simbolisant les trois tens passés de la ligne supérieure, ce qui est absurde. Bien plus, il devrait être marqué aussi sur cette ligne supérieure, puisqu'il peut exprimer l'antériorité par rapport à un passé composé comme par rapport à un imparfait.

Remplacerons-nous ces parallèles par deus droites concourantes, dont le plus-que-parfait serait le point d'intersection? La représentation ne serait pas plus juste, puisque le plus-que-parfait exprime mieus que tout autre tens des antériorités successives.

Concluons, s'il le faut, que, si rationaliste que soit la langue française, le sistème de sa conjugaison n'est pas euclidien, ce qui n'aurait rien d'étonnant; mais il nous suffira de retenir ce fait que cette conjugaison comprent deus sistèmes l'un de 6 tens, l'autre de 3, irréductibles l'un à l'autre, et qu'un disième tens, le plus-que-parfait, appartient à la fois aus deus sistèmes. Nous chercherons à voir comment et pourquoi.

*
* *

Digitized by Google

Revenons maintenant au premier sistème. Il faut y distinguer les tens simples et les tens composés.

Le groupe des tens simples, qui forme en apparence un ensemble si logique, est fort incohérent au point de vue morfologique, puisqu'il comprent deus tens hérités du latin et un autre, le futur, formé sur le domaine roman au moyen d'une composition qui n'est plus sentie. Il ne l'est guère moins au point de vue sémantique.

Le présent gagne tellement qu'il est devenu l'expression normale de tout ce que l'on ne tient pas à projeter dans le futur ou à rejeter dans le passé. Aussi figure-t-il presque seul dans les ouvrages de description scientifique ou artistique. Il est donc inutile de chercher à en dénombrer les emplois.

L'idée d'avenir, lorsqu'elle n'est pas rendue par le présent, tent à l'être par « je vais » suivi d'un infinitif, plutôt que par le futur dit simple. Cette périfrase a en effet l'avantage d'exprimer par un mouvement fictif la séparation entre le moment actuel et celui qu'il s'agit d'atteindre. La forme future ne disparaît pas pour cela : elle s'est chargée d'un grand nombre de valeurs modales (M. Brunot en énumère neuf). Mais cette incertitude, tant de la forme que du sens, prouve que le futur ne répont pas dans la langue actuelle à un concept vraiment net.

Quant au passé simple, mort dans la langue parlée des Français du Nord, il garde une position dont il sera difficile de le déloger, c'est dans les ouvrages historiques. Ce tens, qui n'a plus qu'une personne de vivante, est l'expression normale de ces actes lointains qui se succèdent sans exercer sur nous aucune influence dont nous ayons conscience. Pour s'en convaincre il suffit de prendre une page quelconque d'un manuel d'histoire et d'y substituer des présents historiques : le récit prendra une allure précipitée,

Digitized by Google

qui deviendra choquante, presque ridicule, si on le coupe fréquemment par des dates. Si au contraire on y substitue des passés composés, la narration, saccadée et incohérente, prent des allures de rapport de police, à moins qu'elle ne paraisse enfantine [1].

Si nous examinons ces tens au point de vue non plus de la date qu'ils évoquent, mais de leur aspect interne, nous constaterons que les deus premiers sont généralement des formes d'*infectum*, tandis que le passé simple se borne à marquer que l'acte ou plutôt que les actes successifs ont lieu dans le passé, et c'est un nouveau manque de simétrie avec les deus autres formes temporelles.

Quant aus formes composées, M. Yvon a montré dans sa grammaire et plus fortement encore dans une communication à la Société de Linguistique qu'ils ont essentiellement une valeur de *perfectum* et s'opposent ainsi nettement aus formes vivantes des tens simples. Mais cette opinion n'est pas encore assez universellement acceptée pour que je me borne à la rappeler. Il me faut revenir sur la question afin de montrer brièvement comment les concepts d'achèvement, d'antériorité et de passé se sont confondus dans une expression unique.

L'auxiliaire « être » exprime l'action verbale non pas comme soufferte par le sujet, mais comme réalisée et se prolongeant dans son effet. Prenons d'abord les verbes intransitifs. Quand on dit « L'enfant est endormi » songe-t-on qu'il a fallu l'endormir ? Si le contexte ne prouve pas le contraire, quand on nous dit « l'enfant est tombé », ne pense-

1. Si l'on préfère recourir à un texte très littéraire, que l'on relise le récit du sommeil de Barberousse dans les *Burgraves*. Dans la première partie, tant que le comte a son sang-froid, il alterne très simplement les passés simples et les imparfaits. Mais quand l'empereur s'est réveillé, le narrateur, épouvanté, détaille et souligne tous les gestes par l'emploi exclusif du passé composé.

Digitized by Google

rons nous pas qu'il est encore à terre ? Les verbes « naître » et « mourir » [1] se conjuguent avec cet auxiliaire parce qu'ils impliquent quelque chose d'établi, de définitif. Le passé composé du verbe essentiellement intransitif « aller » est dans le langage parlé « j'ai été » beaucoup plutôt que « je suis allé » [2].

Tâchons de préciser la valeur du présent passif. De la frase *Pierre bat Paul* un logicien déduit *Paul est battu par Pierre* et déclare les deus tournures absolument équivalentes. Assurément dans le stile écrit des raisons d'équilibre ou d'harmonie entraînent beaucoup de frases passives où cette identité ne saurait être contestée. Mais dans le langage, cette frase passive n'a d'existence qu'au pris d'une intonation spéciale. Sous la forme active les trois éléments ont la même valeur affective et sont prononcés à peu près sur le même ton. Sous la forme passive au contraire l'attention se reporte sur l'action verbale, considérée non pas dans son exécution, mais dans son effet. La frase se prononcera sur un ton d'étonnement et *ba-* y est frappé d'un accent d'intensité très fort. Dans une frase comme : *La maison est habitée par des gens bien tranquilles* (accent de frase sur *tée*) songe-t-on à la durée de l'occcupation ? La concierge qui l'adresserait à une personne en quête d'un appartement voudrait l'engager à profiter d'une conjoncture heureuse mais ne pense pas à faire l'éloge de ses locataires. Elle dirait alors « Ce sont des gens bien tran-

1. Le fameus vers des stances du Cid (v. 313) *Tous mes plaisirs sont morts ou ma gloire ternie* est absurde si on l'analise en se conformant à la terminologie usuelle : comment associer un passé composé intransitif et un présent passif ? En réalité il contient deus *perfectums*, qui ne sont d'ailleurs pas des passés, la décision du héros n'étant pas encore prise.

2. Pour le passage d'un verbe à l'autre, il suffit de rappeler le « Je fus hier au Buron » de Mme de Sévigné.

Digitized by Google

quilles qui habitent cette maison. » Dans: *Ce journal est imprimé par des ouvriers sindiqués* le verbe n'est ni un présent, ni un passé ; c'est un *perfectum*. La formule signifie simplement que l'imprimerie du journal remplit une condition souhaitée. Les nombreuses distinctions établies par M. Brunot existent plus dans son esprit délié que dans la brutale unité du langage. Si l'on veut exprimer l'état permanent on tourne généralement par le présent actif avec sujet *on* ou par la forme réfléchie. On ne dira guère « cette forme n'est jamais employée », mais « cette forme ne s'emploie jamais » ou « on n'emploie jamais cette forme ». Le passé composé passif « cette forme n'a jamais été employée » est au contraire fort admissible, parce qu'elle limite la situation envisagée à la date où l'on exprime ce jugement et que le *perfectum* y est clair.

Le futur antérieur est encore plus clair et l'exemple de la Grammaire de Mlle Guénot et de M. Frey est particulièrement bien choisi : *Partez devant ; avec ma biciclette j'arriverai — ou je serai arrivé — avant vous.* La forme simple exprime l'action dans son exécution (mais non dans sa durée parce qu'elle apparaît comme instantanée), la forme composée dans son résultat; mais elles se rapportent à la même date. Contrairement aus auteurs, je ne vois pas de distinction bien tranchée entre : « *C'est sûr : la pièce sera jouée* » et : « *Vous arriverez trop tard : la pièce sera jouée* ». Dans ces exemples, il y a un résultat : agréable dans le premier, désagréable dans le segond. Ce qui évoque l'idée d'une date dans ce dernier, c'est l'adverbe « trop tard ». Si le futur antérieur peut être employé à titre d'eufémisme pour indiquer un passé, c'est précisément parce qu'on n'y sent pas le futur, mais le résultat, et souvent le résultat définitif.

C'est dans les verbes pronominaus que la confusion

Digitized by Google

entre « passé » et « perfectum » est le plus facile à faire ; c'est que beaucoup sont momentanés et que le perfectum d'un verbe de ce genre ne se distingue guère de la constatation d'un fait écoulé. La langue en profitera pour opposer par exemple : « L'homme est réveillé » à « l'homme s'est réveillé » et le passé simple serait alors très correct dans le stile écrit. Mais le futur antérieur des verbes comme « s'éveiller, s'en aller, s'écrier » me semble à peu près impossible à employer. Je dirai : « Dès que le malade sera réveillé (ou mieus encore « éveillé »), dès que le médecin sera parti, etc.. » Quand le verbe est duratif on retrouve l'emploi ordinaire du perfectum. Si l'on dit : « L'enfant s'est coupé le doit » on songe en même tens que l'enfant a le doit coupé. Quoi d'étonnant si beaucoup de gens disent, et ont dit à toutes les époques de la langue : « L'enfant s'a coupé le doit ? »

Cette incorrection suffit à prouver qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les deus auxiliaires. Originairement « j'ai écrit une lettre » signifie « j'ai une lettre qui est écrite », ce qui imposait primitivement dans tous les cas l'accord du participe avec le complément direct. Et encore dans le Cid :

> Mon père est mort, Elvire, et la première épée
> Dont s'est armé Rodrigue a sa trame coupée.

Chimène constate le fait lamentable, elle ne le date pas.

La langue parlée, renonçant donc à la distinction du passé simple et du passé de constatation n'a gardé que ce dernier, liant indissolublement la notion de passé à celle de perfectum. Et on s'explique ainsi que le passé antérieur ait été atteint plus tôt et plus complètement que le passé simple. Dans une langue où le passé est un perfectum, à quoi bon le perfectum d'un passé ? Aujourd'hui, même dans le stile

Digitized by Google

écrit, le passé antérieur n'est clair qu'en simétrie avec un passé simple :

> La Cigogne au long bec n'en put attraper miette
> Et le drôle eut lapé le tout en un moment,

plus souvent dans la période temporelle où l'opposition est maintenue par celle du présent au passé composé, du futur antérieur au futur; d'autre part dès la plus vieille langue il arrive qu'on ne puisse le distinguer du passé composé ou même du passé simple. Je ne donnerai qu'un exemple tiré du *Pélerinage de Jérusalem* (Darmesteter III, 156) :

> L'emperère le vit : si 'st encontre levez,
> Et out trait son chapel, parfont li a clinet
> Et dist li patriarches : Sire dont estes nez ?
> Onques n'en osast hom à cest mostier entrer
> Si ne li comandai o ne lui oi rovet.

Je sens bien la différence entre « le vit » simple fait, et les actes résultant de cette vision ; mais suis-je autorisé à interpréter à peu près: « L'ayant vu, l'empereur s'est levé, puis après avoir ôté son chapeau, s'est incliné » ? Dans les paroles du patriarche, je note une période conditionnelle absolument contraire à l'usage moderne, mais comment établir une nuance entre la forme simple et la forme composée, due sans doute uniquement à l'assonance ? Nous verrons d'ailleurs que, dès les plus anciens textes, le passé antérieur était en concurrence avec le plus-que-parfait. Étant donc d'un emploi délicat et obscur, il a tendu à disparaître. On dit souvent que cette disparition est due à celle du passé simple. Le contraire serait plus exact.

Toutefois quand le seul passé usité est devenu le composé, il a bien fallu lui créer un antérieur surcomposé, employé d'ailleurs uniquement dans les périodes tempo-

Digitized by Google

relles, mais lui aussi est en concurrence avec le plus-que-parfait.

Enfin la périfrase « je viens de... » rendant le passé immédiat, encore qu'elle ne puisse être assimilée à un tens réel, souligne par un mouvement métaforique la rupture entre l'acte antérieur et l'état actuel. Le passé là encore s'exprime donc par un perfectum.

*
* *

Nous pouvons maintenant aborder le sujet propre de cette étude.

Quel que soit leur degré de vitalité, ces sis formes ont un caractère commun. Elles constatent l'action sans restriction ni addition du sujet parlant, en se bornant seulement à la déplacer parfois sur l'échelle des tens, ce qui arrive dans le présent historique ou dans certains emplois du futur antérieur (J'aurai vécu sans connaître le bonheur).

Je voudrais faire voir maintenant que les formes en *-ais*, abstraction faite de certains emplois du plus-que-parfait, impliquent une retouche apportée à l'action par le sujet, pour l'adapter à son imagination plutôt qu'au monde extérieur. Elles ont quelque chose de « fictif ».

Je partirai des tournures les plus claires, quitte à essayer de relier logiquement et cronologiquement ces divers emplois.

Le caractère fictif est ce qui distingue de l'indicatif le conditionnel-mode.

Voyons d'abord les propositions indépendantes. A la question : « Irez-vous à la mer aus vacances prochaines ? » une réponse : « Je le ferai volontiers » a un caractère non pas de certitude, puisqu'il s'agit de l'avenir, mais de sincérité. Si, avec un léger changement dans la finale, on répont

Digitized by Google

au conditionnel, c'est qu'on se tient sur la réserve. Une exclamation comme « Ah ! que je serais heureus » suffit à attester que la réalité n'est pas aussi brillante que le rêve. Les formules de politesse comme : Voudriez-vous... ? Seriez-vous assez bon pour... ? dissimulent la demande sous le voile de la fiction [1]. La réponse est assez souvent un « Comment donc ? » ou une formule analogue ne correspondant précisément à aucune question nette et prolongeant par suite le vague.

La période conditionnelle : « Si j'avais de l'argent, je vous en prêterais » n'est la constatation d'aucun fait constaté ou attendu, c'est un regret ou une espérance, réelle ou de politesse. Rien ne permet de distinguer que l'intonation, le contexte ou la connaissance de celui qui parle. Remarquons dès maintenant que l'imparfait, s'il distingue la subordonnée de la principale, n'a pas moins le caractère fictif que le conditionnel. La tournure est d'ailleurs relativement moderne (Darmesteter, *Grammaire*, III, p. 260) ; la vieille langue aurait dit : « je donnasse si j'eusse » ou même beaucoup plus rarement « je donnerais, si j'aurais ».

Le caractère fictif du conditionnel passé est encore plus visible puisque, actuellement encore, on peut le remplacer par le plus-que-parfait du subjonctif.

> L'attaquer, le mettre en quartiers,
> Sire Loup l'eût fait volontiers.

Le conditionnel-mode est une extension du conditionnel-tens ; celui-ci a été créé en français, sans doute à une époque relativement basse, en donnant les désinences de l'imparfait au futur roman formé avec l'infinitif suivi du présent de avoir. Une nouvelle analogie a créé le conditionnel

1. Fiction qui apparaît comme une énormité dans « Voudrais-je vous tromper ? »

Digitized by Google

passé sur le futur antérieur. Mais cette extension manque de simétrie puisque le futur transposé peut exprimer aussi bien l'espoir que le regret dû à une cause actuelle ; tandis que le futur antérieur transposé ne peut exprimer que le regret ayant sa source dans le passé. Cette dissimétrie prouve d'ailleurs une fois de plus que le perfectum est l'expression normale de l'antériorité et du passé.

Le rôle primitif de ces formes est de remplacer le futur et le futur antérieur en proposition subordonnée quand le verbe de la principale est à un tens passé : « Paul m'a dit que Pierre viendrait ; j'avais cru qu'il serait arrivé à 10 heures » ou, par extension, quand il est au conditionnel mode : « J'aurais cru qu'il serait venu ». Mais après quels verbes ? Après des verbes énonciatifs, rapportant une opinion, peut-être sans fondement, mais n'impliquant aucune activité pour la faire passer dans la réalité. On remarquera que « espérer » se fait suivre du conditionnel ; mais « craindre » du subjonctif [1]. Le verbe de la subordonnée reçoit donc du verbe de la principale un caractère de rêve, de fiction ; mais ce caractère tient surtout au fait que si l'action est datée par rapport à l'action principale, elle ne l'est aucunement par rapport au moment où l'on parle, c'est-à-dire qu'elle n'a aucune place dans la succession des époques et par suite pas de réalité. Si on veut lui en donner une, il faut recourir au stile direct : Paul m'a dit : « Pierre viendra » ou mieus « Pierre viendra ; Paul me l'a dit » — ou bien dans certains cas recourir à des adverbes spéciaus : « Pierre m'a dit qu'il viendrait demain », par opposition à : « Pierre m'avait dit qu'il viendrait le lendemain ». Mais il faut bien se garder d'attribuer à « viendrait » la certitude

1. Je laisse de côté tous les emplois du subjonctif, ce qui en est resté étant conforme à l'usage latin, tandis que le français a transformé complètement, à ce qu'il me semble, l'usage des tens de l'indicatif.

Digitized by Google

qui s'attache à « demain » ; pas plus qu'il ne faut confondre le familier « Il m'a dit qu'il viendra demain » avec la tournure au conditionnel.

Ainsi donc, tandis que le futur exprime une réalité attendue et en dehors de nous, le conditionnel exprime une simple conception de l'esprit. Cette différence de sens est exprimée morfologiquement par une différence de désinences. Les désinences du conditionnel étant empruntées à l'imparfait, nous sommes amenés à supposer que lui aussi présentera le même caractère. C'est ce que je vais essayer de démontrer maintenant.

*
* *

Nous avons déjà vu l'emploi de l'imparfait dans la période conditionnelle. « Si j'avais de l'argent, je vous en donnerais. » Il peut se rapporter au présent ou au futur, mais non au passé. Dans : « Il crie comme si on l'écorchait », les deus actions sont logiquement présentes, mais l'imparfait représente la segonde comme une fiction démentie par les faits. Il en est de même du proverbe : « Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait ! » Que l'on n'attribue pas ce caractère fictif à la présence de la conjonction « si ». La rection n'a pas un si grand pouvoir, et d'ailleurs la valeur de « si » est tout autre dans une frase comme « S'il rentre, moi je sors », qui implique une réciprocité. Pour que dans cette tournure l'imparfait ait pu prendre la place des modes, conditionnel ou subjonctif, de l'ancienne langue, il a bien fallu qu'il n'ait pas la valeur affirmative des autres tens de l'indicatif.

L'imparfait du stile indirect a une valeur voisine de celle du conditionnel dans le même emploi. « Paul m'a dit que Pierre était malade » laisse à Paul toute la responsabilité de cette allégation et n'indique ni la date — pas même par

Digitized by Google

rapport à « m'a dit » — ni le terme de cette maladie supposée.

On peut dire quand il s'agit de vérités générales : « Galilée a démontré que la terre tourne—ou tournait— autour du soleil. » Mais pour être libre la construction n'est pas indifférente. Employer l'imparfait c'est évoquer la découverte de Galilée ; employer le présent c'est formuler une vérité devenue évidente et permanente après avoir nommé celui à qui on en est redevable. Pour constater la différence il suffit de remarquer que l'inversion, très facile dans le premier cas parce que les deus propositions ont à peu près la même valeur, est impossible dans le segond (ou alors constituerait un contresens). Il y a dans l'emploi de l'imparfait du stile indirect — au lieu du présent — le désir de s'affranchir d'une réalité extérieure en la réduisant à n'être qu'une conception plus ou moins fondée d'une autre personne, donc une intervention de notre esprit.

Il nous faut maintenant tâcher d'établir que l'imparfait en proposition indépendante implique également une addition du sujet parlant à ce que celui-ci rapporte.

M. Tesnière en donne une preuve qui, pour être négative, n'en est pas moins probante. C'est que l'imparfait ne se rencontre jamais dans les maximes générales qu'il nous faut répéter telles quelles sans en modifier le contenu. Mais il est possible de donner une démonstration positive.

L'imparfait — ainsi qu'on le répète souvent et que M. Crouzet le montre nettement dans sa petite grammaire — est le tens essentiel de la description, alors que le passé simple et plus souvent à notre époque le présent historique est celui de la narration. Toutefois on emploie le présent dans deus cas : pour la description scientifique, vraie pour toutes les époques, où rien ne doit apparaître de la personne de l'écrivain, et aussi dans une description quelconque lorsqu'inter-

Digitized by Google

vient une réflexion ou un fait d'ordre général. Buffon, dans son *Histoire Naturelle*; Théophile Gautier, dans ses descriptions de tableaus, n'emploient que le présent. Châteaubriand, Flaubert, les Goncourt ne connaissent guère que l'imparfait. C'est que pour eus la description n'a pas la froide sérénité de la peinture plastique, éternelle parce qu'elle ne vit pas. En dépit de l'impassibilité qu'ils affectent, c'est une évocation personnelle du passé qu'ils recréent (ou créent) au moment où il écrivent et à laquelle ils nous associent. Et c'est pourquoi, comme l'observe encore très finement M. Tesnière, les Contes, pour nous placer de suite dans l'atmosfère féerique, commencent tous par « Il était une fois... ». Cette évocation est naturellement discontinue; exigeant un effort elle a une durée et l'auteur doit laisser à la vision le tens de se peindre sur notre rétine. Et voilà pourquoi les imparfaits ne peuvent guère se suivre sans être isolés par des compléments [1]. Mais cette durée de l'action passée est une conséquence de l'évocation ; ce n'est pas l'essence même de l'imparfait français. Que les faits se mêlent à la description, que la scène évoquée apparaisse avec un caractère de permanence, on retrouve e présent. Je n'en citerai qu'un exemple pris à peu près au hasard dans un recueil classique : L'entrée en Andalousie de Théophile Gautier (*Morceaux choisis* de Marcou, p. 541-2).

L'auteur commence par évoquer son arrivée; donc il emploie l'imparfait. « Nous approchions de la Sierra Morena qui forme la limite du royaume d'Andalousie (vérité permanente). Derrière cette ligne de montagnes violettes se cachait le paradis de nos rêves (ici on a presque du stile indirect). La route s'élevait... Nous allions passer le *Puerto*

1. Pour s'en convaincre, que l'on essaie de transposer à l'imparfait le Mazeppa de V. Hugo.

Digitized by Google

de los perros. » — A partir de ce moment commence la description proprement dite, toute au présent à l'exception d'une réflexion au conditionnel. « On ne saurait rien imaginer de plus pittoresque et de plus grandiose que cette porte de l'Andalousie. » — La gorge est taillée dans d'immenses roches de marbre rouge... ces blocs énormes... ont des proportions qui réduisent à l'état microscopique les plus vastes granits égyptiens. Dans les interstices se cramponnent des chênes verts... En gagnant le fond de la gorge, la végétation va s'épaississant... La Sierra Morena franchie, l'aspect du pays change totalement ; c'est comme si l'on passait (pour cet imparfait v. p. 91) tout à coup de l'Europe à l'Afrique ; les vipères... raient de traînées obliques le sable fin de la route (et cet incident lui semble aussi inhérent au paysage que la suite), les aloès commencent à brandir leurs grands sabres épineux au bord des fossés... (Puis viennent des réflexions sur ce paysage à peu près permanent, faites elles aussi au présent) : on se sent véritablement ailleurs, on comprend que l'on a quitté Paris tout de bon ; la différence du climat... ne vous dépayse pas autant que la présence de ces grands végétaux des régions torrides que nous n'avons l'habitude de voir qu'en serre chaude... »

Puis l'émotion grandit. L'auteur veut revivre la scène qu'il a vue ce jour-là sans s'inquiéter de savoir si d'autres ont pu ou pourront la voir identique. Les couleurs et les éclairements fugitifs se mêlent aus formes. Les comparaisons se multiplient. Le présent disparaît devant l'imparfait : « Devant nous se déployait comme dans un immense panorama le beau royaume d'Andalousie. Cette vue avait la grandeur et l'aspect de la mer ; des chaînes de montagne sur lesquelles l'éloignement passait son niveau se déroulaient avec des ondulations d'une douceur infinie, comme de longues houles d'azur. De larges traînées de vapeurs

Digitized by Google

blondes baignaient les intervalles ; çà et là de vifs rayons de soleil glaçaient d'or quelque mamelon... D'autres croupes bizarrement chiffonnées ressemblaient à ces étoffes des anciens tableaux, jaunes d'un côté et bleues de l'autre. Tout cela était inondé d'un jour étincelant, splendide, comme devait être celui qui éclairait le Paradis terrestre. » (Le passé composé donnerait à cette comparaison hipotétique une précision qui toucherait au ridicule.) Puis après une autre frase à l'imparfait, viennent deux réflexions, l'une particulière à la scène ainsi évoquée, donc à l'imparfait : « C'était plus grand que les plus vastes perspectives de l'Anglais Martynn et mille fois plus beau », l'autre, d'ordre général, donc au présent : « L'infini dans le clair est bien autrement sublime et prodigieux que l'infini dans l'obscur. »

Ainsi donc les passages généraus, relativement froids, décrivant des formes permanentes sont au présent ; ceus où l'auteur a voulu faire revivre devant nos yeus une scène fugitive sont à l'imparfait et les deus tens sont bien équilibrés. Seulement certains écrivains éprouvent le besoin d'évoquer les choses qu'il suffirait de conter très simplement. Je ne puis m'empêcher de trouver une enfase un peu puérile à l'exemple de la grammaire de M. Frey et Mlle Guénot : « En Novembre 1871 Wagner choisissait Bayreuth pour la construction de son théâtre dont la première pierre était posée en 1872 et dont l'inauguration avait lieu en 1876 » [1].

Les narrations les plus évocatives faites à l'imparfait peuvent naturellement être coupées de passés simples, rarement composés, introduisant un fait d'une réalité plus brutale qui vient couper le rêve. C'est ainsi que dans

1. Je ne puis admettre l'explication que propose M. Tesnière pour des imparfaits de ce genre. Elle implique des sous-entendus.

Digitized by Google

le beau récit de la mort de Sylvestre dans P. Loti (*Pêcheur d'Islande*), après une série de 26 imparfaits et de 7 plus-que-parfaits, l'auteur vient à parler de ce que font les infirmiers pour faire oublier un moment au malheureus les tortures de son agonie : « Pour lui faire plaisir on finit par ouvrir un sabord, bien que ce fût encore dangereux... » Mais le penchant de P. Loti reprent le dessus : une évocation de lumière est faite en 4 imparfaits. Puis c'est un retour à la réalité, au résultat de la tentative : « De l'air il n'en vint pas ; le peu qu'il y en avait dehors était impuissant à entrer ici, à chasser les senteurs de la fièvre. » (Pour ce nouvel imparfait v. p. 97). Mais à l'heure suprême, Loti s'arrachant à l'évocation de la Marie dans les mers d'Islande, va nous montrer la fin, cette fin qui ne comporte plus le rêve : « Au moment où cette traînée de feu rouge, qui entrait par ce sabord de navire, s'éteignit, où le soleil équatorial disparut tout à fait dans les eaux dorées, on vit les yeux du petit-fils mourant se chavirer, se retourner vers le front comme pour disparaître dans la tête. Alors on abaissa dessus les paupières avec leurs longs cils et Sylvestre redevint très beau et calme comme un marbre couché... »

Les deus derniers exemples nous amènent à l'étude d'une question plus importante encore : la manière dont les récits les plus vifs et même les plus impersonnels peuvent être coupés d'imparfaits.

Quelquefois ce cas ne diffère du précédent que pour la proportion des deus tens. Une évocation interront le récit pour y introduire une émotion et cela se rencontre dès l'origine de la langue. Pour bien saisir la différence des trois tens passés, il suffit de se reporter à la première strofe de *Saint Alexis* :

> Bons fut li siècles al tens ancienor
> Quer feit y ert et justise et amor.

Digitized by Google

Si ert credance, dont or n'y a nul prot.
Toz est mudez, perdude a sa color.

Après avoir qualifié au passé simple l'état ancien, si durable qu'il ait été, le poète évoque à l'imparfait cette brillante époque pour l'opposer au triste bilan de l'âge actuel. Plus loin, lorsque le père se lamente, il énumère au passé composé ses irrévocables maladresses :

Malvaise garde t'ai feit soz mon degret,

les douleurs de sa femme :

Tantes dolors a por tei endurédes

mais c'est à l'imparfait et au plus-que-parfait que sont évoqués ses rêves illusoires :

Ma grant onor aveie retenude
Empor tei, fils, mais n'en aveies cure.

L'exemple est plus clair que celui que commente M. Yvon à la page 47 de son étude sur l'imparfait « L'hiver s'avança et au début du printens il se louait pour les travaux des champs » ou que celui de M. Tesnière.

Bien plus souvent ces imparfaits figurent dans des propositions subordonnées — au point de vue formel ou au point de vue logique — en particulier des causales et des relatives. Les faits principaux s'imposent à nous du dehors, mais les circonstances accessoires ont besoin d'être recréées, au moins en partie. Elles ne sauraient être placées sur le même plan et ont besoin d'être déplacées. La cause notamment, placée logiquement sur un plan plus éloigné que le fait, nécessite une transformation pour en être rapprochée. Elle sera donc exprimée à l'imparfait.

En voici quelques exemples tirés des premières pages de l'Histoire de Jacques Bonhomme d'Augustin Thierry :

Cause : — Jacques avait l'esprit peu constant : il oublia.

Digitized by Google

Jacques était trop déshabitué de l'indépendance. Il alla confier ses doutes...

Jacques se mit tristement au travail ; il lui fallait nourrir ses maîtres ; il travailla bien des années.

Il ne sut pas se conduire étant libre, parce qu'il avait encore les mœurs de la servitude ; —

simple réflexion contenue dans une relative : Le domaine de Jacques, sur lequel flottaient leurs enseignes, fut un des premiers envahis. — Un des étrangers, qui savait parler latin, lui en apprit la cause ; — ou une explicative coordonnée : Jacques reçut son arrêt ; c'était un acte formel[1] ; —

opposition : Jacques tâchait de faire des épargnes, mais plus d'une fois ces épargnes lui furent ravies.

Cet emploi de l'imparfait est exceptionnel dans la vieille langue. Mais cette rareté tient, me semble-t-il, moins à une différence dans le sentiment linguistique qu'à une différence dans la manière de concevoir le récit. Chez les écrivains du moyen âge, peu habitués à l'analise, celui-ci va d'une allure continue, tous les faits étant sur le même pied. Il faut une émotion vive, comme celle que nous avons vue dans *Saint Alexis*, pour justifier l'emploi du tens évocateur. Rappelons ici encore un des exemples donnés par Darmesteter (p. 153)

> O est Otons et li cuens Berengiers,
> Ive et Ivories, que j'aveie tant chiers. (Roland v. 2216).

Dans les exemples d'Augustin Thierry ces imparfaits évoquent de même une disposition d'esprit ou un fait extérieur qui amène pour Jacques un nouveau malheur, mais a besoin d'être dégagé par l'esprit de la série des faits.

Cette valeur représentative et affective de l'imparfait,

1. Voir aussi les relatives des deus dernières citations de P. Loti.

Digitized by Google

pourrons-nous la retrouver dans les deus emplois les plus fréquents et par suite les moins expressifs de ce tens ?

D'abord celui où pour employer l'expression courante mais absurde, insuffisamment encore condamnée par M. Yvon, il exprime la simultanéité dans le passé (ce qui équivaut à dire qu'un verbe exprime deus actions). En réalité alors l'imparfait représente en l'évoquant une action, ou un état, au cours de laquelle s'est passée une autre action, *non dépeinte*, exprimée par un passé, simple ou composé.

Les tens employés varient avec l'aspect plus ou moins duratif des deus verbes et par suite avec la conjonction qui les relie. Pour exprimer la simultanéité de deus faits, sensiblement instantanés : ma sortie du bois et l'éclatement d'un orage, la conjonction à employer sera « au moment où » (ou un sinonime) et je disposerai de quatre tournures :

1). L'orage a éclaté au moment où je suis sorti du bois.
2). L'orage a éclaté au moment où je sortais du bois.
3). L'orage éclatait au moment où je suis sorti du bois.
4). L'orage éclatait au moment où je sortais du bois.

Mais elles sont loin d'être équivalentes : la première, très abstraite, pose simplement un rapport de tens entre les deus faits : *au moment où* joue un rôle analogue à *avant que* ou *après que*. La deusième fait songer à la chance que j'ai eue de sortir au bon moment ; la troisième au danger auquel j'ai échappé ; la dernière, la plus expressive, évoque la scène dans son ensemble.

Si les deus actions sont duratives, la conjonction tipe sera « pendant que » mais, si l'on peut dire

1). Tu as travaillé pendant que j'ai dormi ;
2). Tu as travaillé pendant que je dormais ;
3). Tu travaillais pendant que je dormais ;

il n'est plus possible d'employer la tournure

Digitized by Google

4). Tu travaillais pendant que j'ai dormi,

le perfectum étant incompatible avec la durée imposée par « pendant que » alors que l'action contemporaine et de même durée est évoquée.

Si une des actions est durative et l'autre relativement momentanée, cette tournure est non moins choquante : « Je m'échappais pendant que tu as dormi ». Mais la tournure elle-même « Je me suis échappé pendant que tu as dormi » ne saurait guère s'employer, les deus parfaits s'appliquant à deus actions de durée trop inégale pour être placées sur le même plan ; la plus durable, a besoin d'être reprise, ramenée sous les yeus, et l'on se trouve réduit aus tournures :

2). Je me suis échappé pendant que tu dormais.

4). Je m'échappais pendant que tu dormais.

Mais dans toutes ces tournures l'imparfait n'exprime pas essentiellement la durée dans le passé, sans quoi l'imparfait d'un verbe momentané serait aussi impossible qu'en vieus-slave ou en latin ; et réciproquement ce tens serait nécessaire après *tant que*, conjonction impliquant la durée totale de l'action, alors que celle-ci ne peut s'employer que lorsque l'imparfait exprime la répétition. « Tant que tu as dormi, j'ai été tranquille [1] » ne peut se dire que d'un acte unique ; « tant que tu dormiras, je serai tranquille » peut s'appliquer à un acte unique plutôt qu'à une série d'actes, mais « tant que ces enfants étaient surveillés, on pouvait être tranquille » implique une situation qui se répète. Si l'imparfait, en français, est très compatible avec une action momentanée, c'est qu'il est possible d'évoquer une action de ce genre au même titre qu'une action continue [2].

1. On voit assez que la règle empirique indiquée par M. Sensine : *Emploi des Temps en Français* (8e éd., p. 24), ne saurait s'appliquer ici.

2. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que tous les verbes puissent s'em-

Digitized by Google

L'imparfait de répétition s'explique plus aisément encore. Dans une phrase aussi simple que « Quand le tens menaçait, je me décidais à prendre mon parapluie » la constatation ne découle pas directement d'un nombre déterminé d'expériences. Elle n'est formulée qu'à la suite de la généralisation de constatations en nombre indéfini. Aussi la frase est-elle bien moins affirmative que « Chaque fois que le tens a menacé, je me suis décidé à prendre mon parapluie. » A la réalité s'est encore ajoutée une opération de notre esprit qui en a rendu les contours plus imprécis.

Le verbe « être » mérite à ce point de vue un bref examen. Supposons que nous lisions dans un manuel d'histoire une des trois propositions suivantes : 1) Les Romains ont été très belliqueus; 2) les Romains furent très belliqueus; 3) les Romains étaient très belliqueus. La première fera l'effet d'être incomplète; elle semble annoncer une conséquence ou une restriction, exprimée généralement par un verbe de sens plein. La deusième, elle aussi, semblera faire partie d'un ensemble; elle exprimera un trait de caractère au milieu de plusieurs actes. La troisième se suffit à elle-même; mais la valeur verbale de l'imparfait est beaucoup plus faible que celle des autres tens passés. Comme au présent, « être » n'est qu'une copule, simple outil grammatical, qui manquerait dans beaucoup de langues, que le français familier pourrait omettre à la rigueur, un: « Très braves, les Romains! » s'appliquerait-il forcément à nos contemporains? En tout cas, le fait même que ce jugement peut s'isoler prouve que nous le détachons de la réalité complexe pour le présenter comme une conception personnelle.

J'emprunte enfin à l'article de M. Tesnière un emploi

ployer à l'imparfait. Je n'emploierais pas celui de se réveiller (je dirais alors s'éveiller) ou de s'écrier, ou même de amaigrir intransitif.

Digitized by Google

tout à fait significatif : l'imparfait hipocoristique. Quand nous disons : « Ah qu'il était joli, le bébé », c'est une comédie que nous jouons pour lui comme pour nous et que dénonce la forme verbale.

L'imparfait, faisant partie du même sistème morfologique que les conditionnels, a une valeur sémantique analogue. Il ne formule pas, comme les passés, simple ou composé, une constatation directe de la réalité, nettement datée par rapport au présent conçu comme origine des tens. C'en est une représentation, toujours plus ou moins fictive, presque toujours affective. On définit souvent l'imparfait comme un présent dans le passé ; le contraire serait généralement plus juste ; puisque, au moment où nous parlons, nous reprenons, pour nous la représenter plus nettement, une impression éprouvée antérieurement. Mais l'imparfait conditionnel ou hipocoristique peut ne pas s'appliquer au passé. C'est dire qu'il a une valeur au moins aussi modale que temporelle. Ce n'est pas un irréel car il ne supprime la réalité que dans certaines tournures conditionnelles ou après *comme si*; c'est un fictif, puisqu'il la déplace ou la transforme.

Pouvant alterner les passés de constatation, l'imparfait fictif, et enfin le présent historique, le français peut par suite introduire dans la narration des nuances extrèmement fines que ne pourraient rendre les langues germaniques ou slaves. Et c'est assurément une des raisons qui ont donné à notre littérature un caractère narratif et dramatique.

*
* *

Par sa forme, le plus-que-parfait est un tens transposé (cf. p. 81). Il l'est aussi par le sens, en tant qu'il exprime l'antériorité 1° à un conditionnel présent : « Si demain

Digitized by Google

j'avais reçu [1] mon argent, je vous en prêterais; 2° au conditionnel passé : « Si j'avais reçu mon argent, je vous en aurais prêté (et alors *si* peut être suivi dans l'ancienne langue du plus-que-parfait du subjonctif et non de l'indicatif). Dans ces deus emplois il a donc la valeur fictive du conditionnel, qu'il peut d'ailleurs remplacer dans des expressions comme : « Avec un peu plus de patience, vous aviez atteint le but »; 3° à l'imparfait : « Depuis qu'il avait reçu la nouvelle, il pleurait »; plus souvent avec une idée de répétition : « Quand sa femme avait parlé, il gardait le silence » et alors il prend la valeur représentative de ce tens. Il s'emploie comme l'imparfait après *comme si* et au stile indirect : « J'ai su que tu étais arrivé » et cela dès la plus vieille langue [1] :

Quand il ço surent que il fuiz s'en ièret (Saint Alexis).

Mais il déborde le sistème. Comme le montre bien la grammaire de M. Frey et de Mlle Guénot, il peut marquer l'antériorité par rapport à tous les tens [2]. C'est dire qu'on ne peut lui assigner de place sur la ligne des tens réels. Le plus souvent sa valeur évocative est très forte. Quoi de plus poignant que ces mots de Clytemnestre :

Je verrai les chemins encor tout parfumés
Des fleurs dont sous ses pas on les avait semés ?

En particulier, associé à un présent, il en écarte, pour le rendre plus discret, le fait accompli : « Où donc est le jeune mari que vous m'aviez promis? (La Fontaine). — Je ne vois plus cette borne que vous aviez dressée contre

1. On voit que ce plus-que-parfait exprime un fait qui, s'il se réalise, sera postérieur au présent.

2. L'explication de M. Tesnière, extrêmement compliquée, implique des sous-entendus constants.

Digitized by Google

mon impatience. (P. Hervieu cité par M. Brunot « La Pensée et la Langue », p. 766.)

Il peut même n'être amené par aucun autre verbe : D'un coup d'œil elle s'était assurée que rien ne manquait plus. (M. Brunot, *ibid.*)

Enfin des antériorités successives peuvent être exprimées à ce tens : 1° au stile direct. « Nous avions lu la description d'un certain rôti à la Caraïbe. Cette originale cuisine nous avait fait venir l'eau à la bouche, et pendant toute une semaine nous n'avions plus songé qu'aux moyens de confectionner un pécari de notre invention » (A. Theuriet); — 2° au style indirect : « J'ai su que, après que tu avais écrit cet article, tu en avais différé longtens la publication ». Il existe même un plus-que-parfait surcomposé. « Dès qu'il avait eu écrit la dernière ligne de son livre, il avait éprouvé de vives inquiétudes. »

Dans tous ces exemples il y a une sorte de tentative pour ressusciter une période de tens, tout à fait écoulée, lointaine ou apparaissant telle, mais dont le souvenir direct ne persiste plus.

Mais ce caractère évocatif disparaît dans les cas, trés fréquents à l'époque actuelle, où le plus-que-parfait exprime simplement l'antériorité par rapport a un passé, simple ou composé, et traduit par suite un fait directement perçu. Il prent donc sa place dans les réalités objectives et pourrait figurer simboliquement sur notre ligne des tens à gauche du passé antérieur. Déjà Fénelon a pu dire, sans différence bien appréciable : « A peine eus-je parlé qu'il s'éleva dans toute l'assemblée un bruit sourd » et « A peine Vénus avait-elle parlé que Neptune souleva les flots » (exemples cités par M. Yvon dans sa *Grammaire*, p. 446) [1]. Aujourd'hui il

1. Il faut remarquer toutefois la différence des personnes. A la première le narrateur retrace directement les faits ; à la 3e l'écrivain se les imagine.

Digitized by Google

est beaucoup plus fréquent que le passé surcomposé pour exprimer l'antériorité par rapport à un fait énoncé au passé composé. « A peine avait-il terminé son repas, qu'il a commencé à écrire » est beaucoup plus usuel que « A peine a-t-il eu terminé son repas, qu'il a commencé à écrire. »

Cette extension s'explique par des raisons historiques et par des raisons psicologiques. Jusqu'au XIe siècle il a existé en francais un plus-que-parfait simple, continuation du plus-que-parfait latin qui était le perfectum du passé. Il n'y avait donc pas alors cette simétrie entre les formes d'infectum et de perfectum que le latin classique avait connue et que la langue postérieure a reconstituée en l'enrichissant.

A en juger par la plupart des exemples, ce plus-que-parfait simple était bien un perfectum du passé. Dans *Sainte Eulalie* la succession de ce tens et d'un passé simple semble établir un rapport de causalité entre les deus actions exprimées :

Bel avret cors, bellezour anima
Voldrent la veintre li deo inimi

(Comme) elle avait eu,... les ennemis voulurent la vaincre.

Elle colpes n'en avret : por o ne coist

Comme elle n'avait pas (commis) de fautes, elle ne cuisit pas.

Nule cose non la pouret onque pleier
E por o fut présentéde Maximiien

Comme nulle chose n'avait pu la ployer, elle fut amenée à...

A iço non voldret concreidre li reis pagiens.
Ad une spede li roveret tolir lo chief
La Domnizelle cele cose non contredist.

(Le roi) n'ayant pas voulu se fier à cela (au feu) et ayant

Digitized by Google

demandé qu'on lui coupât la tête, elle ne fit pas d'objections [1].

Et dans *Saint Leger* :

Et sanz Ledgiers donc firet bien
Qui s'en ralast en s'evesquiet.

Il avait bien fait quand il s'en alla (cf. exastret v. 93).

Et dans toute une strofe, la 39e

Et com li aut tolu lo quiev
Li cors esteret sour els piez :
Ço fut loncs dis que non cadit.
Lai s'aproismat qui lui ferit.
Entro taliat les piez dejus
Li cors esteret sempres sus.

Après qu'il eut coupé la tête, le corps était resté sur pied ; il ne tomba que longtens après. Le meurtrier s'approcha et jusqu'au moment où il lui coupa les pieds, le cors était resté toujours (avait continué à rester) debout.

Et au vers 30.

Son quiev que il a coronet
Tot lo laiseret recimer.

(Il devint anatème) car il avait laissé repousser les cheveus de la tête qu'il a tonsurée. Mais on attendrait beaucoup plutôt *aut* que *a*.

Dans l'unique exemple de *Saint Alexis*

Il fut lor sire, or est lor provendiez.
Ne vos sai dire com il s'en firet liez.

le sentiment est très clair : « N'ayant pas été reconnu par les serviteurs de son père et ayant reçu d'eus une aumône, le saint en éprouva une grande joie » mais l'expression est fort obscure car le plus-que-parfait exprime alors la postériorité.

1. V. 18. « Por o furet morte à grand honestet » est très obscur, car il ront tout le développement.

Digitized by Google

Il était donc devenu peu intelligible, parce qu'il brisait le sistème. Dès nos plus anciens textes tous les tens simples avaient reçu des perfectum composés, rendant l'antériorité. Notre plus-que-parfait actuel, qui par sa forme est l'antérieur de l'imparfait, a tendu à prendre la place de ce plus-que-parfait simple qui, historiquement antérieur du parfait, était déjà en concurrence avec le passé antérieur. Aus deus formes antérieures du passé simple, dont l'une était simple, l'autre composée, il s'en est d'abord substitué deus composées, dont la plus récente a exprimé une antériorité plus lointaine, donc ayant besoin d'être évoquée. Puis, quand le passé antérieur a disparu avec le passé simple, le plus-que-parfait composé, maintenu par l'imparfait, a persisté ; et, lorsque le passé composé, perdant quelque peu son sens de perfectum du présent, est devenu l'expression normale du passé, il n'a pu avoir pour antérieur que ce plus-que-parfait (abstraction faite de notre récent passé surcomposé). D'autre part la faculté qu'avait ce plus-que-parfait d'exprimer des antériorités successives, amenait à les dater, à les faire entrer dans la perspective des réalités objectives.

Le plus-que-parfait placé par sa forme à l'extrémité des tens transposés, apparaît donc aussi à l'origine des tens réels et datés par rapport au moment actuel, et il a établi un lien entre deus sistèmes si différents que, sans lui, ils constitueraient, à vrai dire, des modes distincts.

Mais cette richesse des nuances du plus-que-parfait illustre la conclusion à laquelle nous a conduit l'étude des autres formes, conclusion qui a déjà été formulée par M. Yvon dans une communication à la Société de Linguistique ; on attribue dans l'étude de la conjugaison française à la notion de tens une importance qu'elle n'a plus maintenant et qu'elle n'a sans doute jamais eue que dans l'esprit sistématique de grammairiens formés par une filosofie sillo-

Digitized by Google

gistique puis matématique. Chaque forme temporelle exprime un aspect et implique une valeur affective. Elle représente l'action dans son exécution interne beaucoup plus qu'elle ne la place dans la série des époques. Cette erreur trouvait d'ailleurs à la fois son origine et son appui dans l'emploi, hérité des Grecs, d'un même mot « tens » pour désigner à la fois une forme grammaticale, la date de l'action et sa durée. Peu de faits montrent aussi bien les inconvénients persistants d'une terminologie traditionnelle impropre.

D. BARBELENET.

Notes de la Rédaction (L. C.)

Ligne 3 de la p. 93. — Je me permès de renvoyer à la téorie des deus auxiliaires qui a été proposée ici, année 1903, p. 19 et suiv.

Ligne 10 de la p. 100. — Certains aspects de l'imparfait, qui ne sont pas en contradiction avec ceus qui sont étudiés dans cet article et dans le précédent, ont été présentés dans l'article VIII de l'*En marge des Grammaires* (cf. cette Revue, 1926, p. 127 et suivantes).

Ligne 5 de la p. 108. — Je crois bien que tous ceus qui ont parlé de la simultanéité dans le passé l'ont entendue comme « l'évocation d'une action au cours de laquelle s'est passée une autre action », conformément aus termes mêmes employés par M. Barbelenet, ci-dessous, p. 99.

Ligne 4 avant la fin de la p. 111. — Cf. les exemples donnés dans cette Revue, 1928, p. 140 et suivantes.

Ligne 3 de la p. 117. — Ces grammairiens n'ont pas regardé la question des tens du verbe du même point que M. Yvon. Mais ces points de vue différents ne se contredisent ni ne s'opposent, ils se compiètent. Voy. notamment les exemples donnés dans cette Revue, 1928, p. 140 et suivantes.

— Il y a lieu de se reporter à l'article précédent, de M. Brun, pour les différentes questions posées ici par M. Barbelenet. Voir notamment chez M. Brun les §§ 18-21 (ESQUISSE D'UNE SOLUTION), et surtout le § 22 (APPLICATIONS, subdivisions *h*, *m*, *o*, *p*).

Sur la question même qui a fourni son titre au premier des deus articles, l'auteur (M. Brun), dans sa *Conclusion* (§23), renvoie à la fin de son § 20.

Sur l'imparfait « narratif », dont nous avons parlé ici même, année 1928, p. 140, voyez aussi le § 22 de l'article Brun.

M. Meillet a écrit: « Une langue ne porte pas en elle les conditions de son développement, elles lui sont extérieures ». M. Barbelenet n'aborde pas ce côté de la question ; mais nous savons que, d'après M. Brun, le langage porte ces conditions en lui-même, et que, pour lui, les sens divergents d'un même mot sont identiques.

Digitized by Google

LOIS DE L'ARGOT

(*suite*) [1]

40. — **Rago**, Quinze sols. — « Un quart d'escu », disait CHEREAU. L'écu étant de trois livres et la livre de vingt sols, les deus définitions sont équivalentes. — *Ragot*, c'est Homme petit ; n'être qu'un quart, c'est être petit ; mais il y a plus petit ; et *ragot*, c'est Gros petit homme. — Mieus : un *ragot* est un jeune de sangliers « qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans », H D T ; un quart d'écu est un enfant d'écu, il roule tout seul, mais avec son espoir de devenir écu, il ne fait pas encore trois livres.

Syssémantiques : *un poulain de cinq ans*, un Mandat-poste de cinq francs, ouvriers parisiens, 1915-1923 ; — « *un petit père noir de quatre ans à huit Jacques* (un broc de quatre litres à huit sous). <...> LE GARÇON (ayant le broc à la main). Trente-deux sous, s'il vous plaît. », VIDOCQ, *Mémoires*, III, 89 [2]. — Inversement : « laisse faire seulement qu'elle ait [cette fille précoce et jolie] l'âge d'une

1. Voir : année 1913, p. 161 ; 1914, pp. 100 et 210 ; 1921, p. 108 (errata pour les années antérieures) ; 1922, p. 12 ; 1925, p. 1 ; 1927, p. 42).

2. C'est dans cet emploi que DLLE aura saisi *an*, Litre ; SAINÉAN qui cite ce même texte (*Sources*, II, 148) sans l'avoir compris, a donc tort de reprocher à DLLE (*Sources*, II, 75) le mot *an*, Litre, comme ne se trouvant « nulle part ailleurs ». Et puis je constate que DLLE, v° Père, traduit *petit père noir* « litre de vin », et qu'il ignore *jacques*, Sou ; il est donc peu vraisemblable qu'il ait tiré parti du susdit texte de Vidocq (lui qui ne dépouilla même pas le lexique des *Voleurs*), et il est probable qu'il doit son mot *an*, Litre, à l'usage oral. Mais, bien sûr, on n'a pas le droit de dire **apporte un an !* pour Apporte un litre !

Digitized by Google

pièce de quinze sols », VID., *Mém.*, III, 182, c.-à-d. Attens qu'elle ait quinze ans ; — « avant qu'il soit l'âge d'un cochon de lait », BRINGER, *M. le Vicomte*, 158, c.-à-d. Avant un an d'ici.

Ceci rappèle le **melon**. En Savoie, à Albertville, *melon*, « Jeune bœuf d'un an, n'ayant pas encore travaillé », BRACHET. A Saint-Cyr, *melon*, Elève de première année : il arrive et ne connaît pas le travail, il aura un an avant de « chiader » pour de vrai. — (On n'accepterait l'étimologie historique, de MAIZEROY, par l'entrée à l'Ecole le jour de la saint Mellon, 22 octobre, que si l'histoire de l'Ecole avait connu cette date, qu'elle ignore).

41. — **Rame**, Plume. — La métafore semble froide, quoique juste, si l'on n'y voit que la transposition du canon de la plume d'oie en bras d'aviron et de ses barbes en pale. Mais c'est que les galériens, comme le dit Gautier, début du *Capitaine Fracasse*, portrait du Scapin, *écrivaient le nom du Roi avec une plume de trente-sis pieds*, (Gautier dit quinze pieds, mais elle en avait jusqu'à trente-sis), — tout comme aujourd'hui le soldat puni de prison *copie l'ordre* dans la cour du quartier avec son balai. — Merlin Coccaie parle de même de « quelques-uns qu'on print pour fournir aux rames, et auxquels on meit les fers aux pieds, leur apprenant à manier des plumes mal taillées », ch. XX, éd. Labitte, p. 351 [1]. BRUANT donne *plume* = Rame comme de l'argot de canotiers. Si dès lors on inverse la métafore

1. « L'on m'apprend à écrire | D'une étrange façon. | La plume qu'on me donne | A trente pieds de long », P. de Blaty, *Thrésor et triomphe des plus belles chansons* (1624), cité par MAC ORLAN, *Nouv. Rev. franç.*, fév. 1921, p. 246 ; — *une plume de quinze pieds*, une Rame de galère, OUDIN, *Cur. franç.* ; — *émoucher la mer avec un évantail de vingt pieds*, LEROUX, I, 500.

Digitized by Google

et si on pose *rame* = Plume, sans se rappeler son sens galérien, elle semble veuve de quelque complément pittoresque qui ferait l'analogue de *gueule* dans *aviron de gueule*, Cuiller à soupe, chez les marins ; MESIÉRE a peut-être négligé le complément déterminatif.

Plus simple encore : admettre, ici comme pour *Gorge* et *Couëti*, l'interversion du français et de l'argot : MESIÈRE aura observé le même *plume* = Rame que notent Coccaie et Bruant.

Sur les faits sémantiques d'aller et retour, voir G.E., *Poilu*, 247, et *Lois*, II, § 3 ; en ce dernier endroit je devais spécifier que *miroutte* n'est interprétable *mi-route* que par étimologie populaire, car il sort de *mire*, Chat, *miraille*, Tacheté noir et blanc, *mirodures*, Ornements.

42. — **Renâcler**, Gronder. — C'est par une simple faute que ce verbe est devenu *renâcher* dans le *Jargon 1824*, qui d'ailleurs donne à lire, non pas « *Rême* » et « gronder », (SAIN., *Sources*, I,214), mais « Pême » et « *grondeur* » :

« Pême, *grondeur.*
Renâcher, *fromage.* »

Sur l'interversion à la colonne du français, voir § 42.

43. — **Riole**, Bonne chère. — C'était du français qualifié « bas et burlesque » par LEROUX, qui le définit « honnête débauche avec ses amis ». — Il est difficile de savoir ce que *Pellerin 1824* a voulu faire en donnant à cet endroit

« Rigolant, *riant.* Rigolante, *riante.*
Rigoleur, *rieur.* Rigoleuse, *rieuse.*
Rigoler, *rire.*
Rigole, *bonne chère.*
Riole, *rivière.*
River, *commettre l'acte charnel.* »

Digitized by Google

A-t-il voulu rectifier MESIÈRE en rappelant et introduisant le mot paysan *riole*, Ruisseau ? Ce mot a passé du Centre (JAUBERT) en breton sous la forme *riolenn*, Rigole, Ruisseau, Ornière (de charrette), (GRÉGOIRE et CILLART) ; mais ce semble un mot du Centre et de l'Ouest, tandis que *riole*, Débauche et *riôler*, Se livrer au plaisir, ont subsisté dans le Centre et l'Est (JAUBERT ; FERTIAULT ; BEAUQUIER, *Blason pop. de Franche-Comté*, 253) [1]. — Il semble plutôt que *Pellerin* a conservé *riole*, Bonne chère, et introduit un **rigole*, Rivière, mais que la colonne du français a subi la même interversion que j'ai signalée pour *lampie* et *morphe* (*Lois*, VI, § 8), pour *Jergole* et *Jergolier* (*Lois*, V, § 7), et que SAIN., *Sources*, I, 185, signale en quatre autres endroits.

44. — **Romboinné**, Sol marqué. — Un *sol marqué* est un sou parisis où la Monnaie a surajouté la marque d'une fleur-de-lis pour en faire un sou tournois ; ainsi fleurdelisé il vaut quinze deniers tournois au lieu de douze [2] ; GRÉGOIRE, *Dict. fr.-celt.* (1732), le nomme « *fou marqué, ou tapé* ». — Cela une fois saisi, on comprendra que MESIÈRE veut parler ou d'un sol refrappé, retapé, **remboinné*, ou beaucoup mieus d'un **rond-boinné* : *rond*, Sou, *boinné*, Tapé. — *Boinner* est du Nord-Ouest. C'est en pays gallo qu'on l'a noté, de nos jours, au sens le plus précis [3] : aus environs

1. *Riole* : « On ne le dit guères qu'à Paris », FURETIÈRE *1727*.

2. C'est de cet emploi de *tape*, Marque en fleur-de-lis, que se tire *tape*, Marque, Fleur-de-lis, sur l'épaule du malfaiteur. — Notons en passant quatre lignes consécutives du *Pellerin 1824* :

« Taquine, *hauteur*. Taquer, *hausser*.
Tanle, *bourreau*.
Tanpe, *fleur-de-lis*.
Tenante, *chopine*. »

C'est ce *Tanpe* (non pas *Taupe* de SAIN., *Sources*, I, 216), qui est devenu, par trop de zèle, *Tampe* dans *Deckherr 1836*.

3. J'ai recueilli *bwané*, Heurter de la corne, à Guérande, 1903 ; DOTTIN & LANGOUËT *bwéné*, même sens, à Pléchâtel.

Digitized by Google

de Malestroit, « *Bouaner, Bouainer,* v. a. Frapper de la corne comme les bovidés ; <... > », VIAUD GRAND-MARAIS, *A travers les parlers...* (1912), p. 5. C'est probablement ce verbe qui devient *boincer, poincer,* Frapper, à Dol (LECOMTE). Autre part il a développé ses idées segondaires : a, *bouigner* (du nez), Avancer le nez en le ridant, ORAIN ; *boîner,* Faire la moue, COULABIN ; b, *bouaine, bouène,* f., Femme méchante, en pays nantais, CHAPRON, *Petit Phare,* 23-9-1910 ; *bouaner, bouainer,* Agir avec méchanceté, VIAUD GRAND-MARAIS ; c, *bouener,* Travailler malproprement, *bouenou,* m., Mauvais ouvrier, *bouene,* f., Mauvaise ouvrière, ORAIN ; *boiner,* Faire (avec valeur péjorative), à Candé (confins d'Ille-et-Vilaine), VERR. & ON. (C'est peut-être ce même mot qu'on a dans *bouinage,* m., Caractère, aus environs de Melle, BEAUCHET-FILLEAU. Mais *bouenou,* Fureteur, Curieus, ORAIN, est un autre mot ; il vient du Berry : *bouine,* f., Petit trou, Donzy, 1903 ; *bouiner,* Regarder par un trou, JAUBERT). — Cette explication de *rombouinné,* sou qui a reçu un coup, postule seulement que Mesière ne sentit pas dans son mot composé l'élément *rond* : les sous tapés n'étaient plus de son tens qu'une curiosité monétaire ou même numismatique [1].

45. — **Rouâtrer**, Larder. — CHEREAU donnait *rouastre,* Lard. — C'est l'angevin *roître, rouâte, rouâtre,* = Dur, Coriace, Croquant, Durci, Desséché, (et aussi d'ailleurs Flétri, Mou, parlant de légumes et fruits), VERR. & ON. — Et c'est le précurseur de *dure,* f. = Viande (G. E., *Poilu,* 213).

46. — **Ruflu**, Greffe ; **Rustique**, Greffier. — Si je con-

1. Et cependant leur nom était perdurable : encore aujourd'hui « la petite monnaie de Cayenne s'appelle sous marqués », LONDRES, *Au bagne* (1923), p. 67 ; cf. p. 274.

Digitized by Google

çois un mot *ru-* suffixé en *-stique* pour calembouriser, je vois mal un substantif *rustu* refait en *ruflu* par un suffixe qui rime surtout avec des adjectifs (*maflu, joufflu, patiflu*). Il est bien plus naturel de reconnaître dans le couple *Ruflu* et *Rustique* la confusion grafique de « *fl* » et « *ſt* », et de les réaccorder par la correction de l'un des deus. — On peut, avec *Pellerin 1824*, faire confiance à *Rustique* ; mais ce ne sera pas pour accorder au greffier l'espèce d'admiration que comporte en Anjou *rustique*, Déluré, Ardent au travail, Qui a la langue bien affilée, (VERR. & ON.) ; ce sera au contraire en rappelant *rustique*, Sévère, de Pléchâtel (DOTTIN & LANGOUËT), et considérant que le prévenu tient le greffier pour une rosse. — Mais précisément parce que *ruflu* était la « lectio difficilior », c'est à *ruflu* que je préférerais faire confiance ; par le même suffixe que dans *funique*, Qui s'effraie aisément (MONTESSON), et dans *bonique* et autres mots, rétablissons **ruflique*, Greffier : ce sera un dérivé de *rufe, ruffe, rufle, ruflard*, Bourru, Hargneus (JAUBERT), *rufage*, Rétif (A. LEROUX, *la Mée*), *ruffage*, Capricieus, Violent (VERR. & ON.). Hargneus parce que sédentaire, un greffier est volontiers bourru envers l'argotier. — Le *ruflu* sera l'antre du *ruflique*, par le même suffixe que dans *castu*, Hospice (et peut-être *santu*, Santé [1]). Parmi 35 adjectifs et substantifs suffixés en *-u*, dont cinq en *-flu*, que j'aperçois dans le lexique mourmé de BUFFET, il y en a un où *-flu* semble parler du lieu : c'est *jhèreflu*, Paradis, qui est au *bon Jhèré*, au Bon Dieu, ce que le Greffe est au Greffier.

1. J'interprète *Santu*, Santé, dans GRANVAL *1725*, comme désignant l'Hôpital de *la Santé*, ou Hôpital Sainte-Anne, bâti en 1651, faubourg Saint-Marcel, par Anne d'Autriche (SAUVAL, I, 525). — *Lorcefée* dans VIDOCQ, *la lors* dans le *Dict. complet d'Argot* (1844) ne signifient la Force qu'au sens Prison de *la Force*.

Digitized by Google

47. — **Sabrieux**, Voleur de bois. — Traduction peu adroite, issue de « Sabrieux. *Voleur de Bois* », GRANVAL *1725* (cf. *Lois*, VI, § 6, note), entendez Voleur à main armée dans les forêts.

48. — **Sale**, Gris. — Ni MESIÈRE, ni *Pellerin 1824* (comme on croirait à lire SAIN., II, 444), ni *Deckherr 1836*, ni HALBERT, ne disent que *gris* soit là sinonime d'Ivre. — Le commentaire par « ivre » se comprendrait mieus si on avait à expliquer *salé*, moderne équivalent de *poivré*, Ivre ; et je n'ai jamais entendu **être sale* abrégeant *avoir le nez sale*, Etre ivre ; enfin il serait vraiment curieus que l'auteur du MESIÈRE ne se fût pas avisé que *sale*, Gris, contigu à *salin*, Jaune, et voisin de trois autres adjectifs coloristes, suggérerait d'abord Couleur. En parlant de l'auteur, je pense, ici, à son manuscrit, car pour l'impression, il est assez évident qu'il n'en a pas corrigé l'épreuve.

49. — **Sinqui**, Cela. — Pur lyonnais : *cinqui*, Ceci, Cela, PUITSPELU. Ainsi parvenu en pays de Oui, c'est le précurseur de *aco* ; (cf. G.E., *Poilu*, 171).

50. — **Tourné**, Mou. — « Berry, *tourné*, même sens », SAIN., *Sources*, II, 459. D'après une convention, « Berry » renvoie à JAUBERT, où je ne trouve rien. — Il s'agit sans doute d'une substance qui s'amollit en « tournant » (LITTRÉ, 37°), c'est-à-dire en se corrompant, et notamment de la viande. « J'ai été forcé de coudre le défunt dans un prélart, <...>, parce qu'il venait à tourner », Reboux, *Le Phare*, 98.

51. — **Trichârd**, Pont. — On lit dans LACOMBE, *Dict.*

Digitized by Google

du vieux langage (1767), II, 532 : « TRICHART. édifice à trois étages ». Les listes de LACOMBE sont malheureusement sans références.

Ou bien corriger Pont en « Ponte », Joueur, comprendre *Trichard* Joueur qui triche, et lire l'article soit de droite à gauche, en admettant que MESIÈRE ignore que *ponte* est reçu à l'Académie depuis 1718, soit de gauche à droite, en admettant qu'ici encore il donne pour argotique un mot patois (et très répandu, celui-ci).

52. — **Triffois**, Tabac. — Double *f* aussi dans *Jargon 1824*, où *triffoissière* a double *f* et double *s* ; (cf. SAIN., *Sources*, I, 217, II, 460). — MESIÈRE en est le premier auteur connu ; mais il n'y a aucune difficulté que le radical soit *trèfle*. Le Tabac, appelée *herbe sacrée*, *herbe à la reine*, aura été plus simplement l'*herbe*, et par spécification comique le *trèfle* ici, plus tard le *varech*, (G.E., *Poilu*). — De nos jours il devient du *foin*. Et, ce qui est parallèle, le Trèfle des cartes est l'*herbe à la vache*, et la *fouine* (BRUANT). — Antérieurement au MESIÈRE, c'est l'idée de trèfle et d'herbe à vache que je trouve au XVIIIe siècle dans *broutemine*, Tabac, en mormé ; et *broutemine*, herbe à brouter, préfigure-t-il *trèfle* ? il le supposerait plutôt et déjà le développerait.

53. — **Trique**, Dent. — Apocope de *triquoises*, f. pl., « Fortes tenailles à mâchoires tranchantes », comme écrit VERR. & ON., « Paire de tenailles à double mâchoire, qui sert à arracher <...> », comme écrit H D T.

Quand un sens est bien défini, il est fréquent que le texte de la définition comporte le mot même qui élucide le mot d'argot qu'on doit rapporter au mot français. Et cela en raison de la grande loi argotique : développement du sématisme français par un verbalisme parasite et quasi-

Digitized by Google

automatique. Que les argotistes s'en fassent une loi étimologique, je crois que c'est un bon conseil à leur suggérer [1].

Trique, au singulier, = Dent, est, quant au sens, une sorte de singulatif tiré du collectif pluriel **triquoises* = Dents, tiré lui-même du duel *triquoises* = Paire de tenailles à mâchoires tranchantes.

Du même coup nous expliquons *trique*, « Cabriolet », *Jargon 1849* ; *cabriolet*, Menottes, bien entendu ; autre sorte de mâchoires.

54. — **Troler**, Porter. — Dans le *Jargon 1628*, *troller* répont au français *porter* dans tous les emplois de *porter*, jusque dans les locutions figurées comme *porter honneur à*, *troller honneur à*, (p. 54), et *entroller* correspont à *emporter*, — le tout par le parasitisme des argots, si ce n'est pas par un simple tème comique de Chereau, qui s'amuse. — Il n'y a aucun moyen de tirer cela de *troller*, Courir, terme de vénerie. Mais cela se tire aisément de *trole*, *trôle*, f., Perche, Gaule, Branche, en Anjou, VERR. & ON. ; — *treules*, f., Perches qui végètent formant une haie vive, *ibid.* ; — *trolles*, f. pl., 1, Clisse de branches d'arbre, (sens vieilli) ; 2, (extension du sens 1), Draps, sangles, soutenant par le ventre un animal qui ne peut se tenir debout et ne doit pas se coucher, à Chef-Boutonne, BEAUCHET-FILLEAU ; — *trôler*, Mettre une bête sur ses trolles, *ibid.* — On voit que *troller*, Porter, est poitevin et angevin, c'est-à-dire enserre la Touraine de Chereau. Les porteballes durent se servir de *trolles*, Bâtons, pour porter leur balle. — Nulle part, dans les *Jargon*, *troller* n'a le sens « partir » signalé DAUZAT, *Arg. mét.*, 23, et utilisé, *ibid.*, 25.

1. *Trique*, Dent, « propr. dent longue, semblable à une trique », SAIN., *Sources*, II, 461.

Digitized by Google

55. — **Velours**, Cuir. — On ne peut pas ne pas noter que *velours* et *cuir* sont antonimes, c'est-à-dire quasi-sinonimes, pour désigner les barbarismes morfologiques. *Faire un cuir* semble bien dériver sémantiquement d'*écorcher un mot*; *velours* dériverait donc de *cuir*, par le procédé de la dérivation antonimique, c'est-à-dire quasi-sinonimique. Mais qu'on puisse dire du maréchal-ferrant qu'il a un tablier de *velours* et des sabots en *velours* de brouette, ce n'est pas, j'en jurerais, ce que MESIÈRE veut nous enseigner. — Et naturellement on doutera que *velours*, Cuir de langage, soit de l'essence de jargon. — **Vergogne**, Colère, a bien l'air aussi de n'être que du parler vulgaire, une de ces catacrèses villageoises, pour ne pas dire sottises de beaus parleurs, que les lexicografes n'ont pas tort de recueillir, mais qu'ils devraient soigneusement coter soit apax, ou monax, soit sporadiques et passagères, soit tenaces et quotidiennes, et les unes stériles, les autres prolifiques.

56. — **Vermois**, Sang ; **Vermoisé**, Rouge. — Le *pivois vermoisé*, Vin rouge, MESIÈRE, p. 11, rappèle singulièrement ce que les Nantais en 1915 nomment *du bœu*, du Vin rouge à bas pris, c'est-à-dire du « sang-de-bœuf ». — D'ailleurs *vermois*, Sang, n'est qu'un adjectif substantivé, le même que le haut-manceau *vermais*, m., = Bœuf « d'un pelage rouge foncé », MONTESSON ; (cf. *rougeais*, m., Bœuf « du rouge ordinaire, » MONTESSON). Parmi les noms donnés aus bœufs en Anjou, VERR. & ON., I, 109, cite *Vermoit*, et je parierais que c'est par suite d'une fausse étymologie « vers moi », que MÉNIÈRE et VERR. & ON., II, 311, 318, y voient un cri du toucheur pour ramener vers lui les bœufs du labour. — Et n'est-ce pas ce nom, qui, déchu de son sématisme vrai, aura été réformé en *Vermouth* à Pléchâtel (DOTTIN, p. ciii)?

Digitized by Google

57. — Sont à grouper sous le regard, pour saisir l'atlas géografique du MESIÈRE, quatre noms de régions : la Normandie, *Jergole*; la Bretagne, *Brutus* ; la Touraine, *Turquie*; le Mans, *Lamine* [1]; tous les quatre, nouveaus aus documents du jargon. Le centre de cet horizon se placerait vers Vitré, comme si c'était celui de la documentation. Ou bien encore le point de vue du panorama était à Caen, rue Froide-Rue, chez Chalopin.

Deus autres séries de mots sont spécialement à tenir à l'œil :

les noms des saisons : *homicide, honnête, impôt, jaune,* Hiver, Printens, Automme, Eté, tous quatre inconnus auparavant, et groupés, — est-ce un pur hasard ? — dans sis lignes de la p. 8 ;

et les sis adjectifs de couleur, *vermoisé, savonné, sitrin, souple, sale, salin,* Rouge, Blanc, Noir, Bleu, Gris, Jaune, palette argotique subitement enrichie ; les deus premiers se comprennent avec aisance, et *savonné* se dit du vin blanc dans GRANVAL (1725), du pain blanc dans LECLAIR (1800); mais les quatre autres, plus mistérieus, se trouvent groupés, — est-ce encore un pur hasard ? — sur trois lignes de la p. 10. Tout ce que je puis conjecturer de plus favorable est que, comme *vermoisé* fut d'abord appliqué au sang, et *savonné* étendu de son application au linge, *sale* et les autres sortiraient d'association d'images tecniques à découvrir. Le *gris-sale* est une couleur; (mais le *vert-sale* existe aussi ; voir LITT., *sale*); un *ciel sale* est à peu près un Tens gris ; des cheveus *poivre-et-sel* sont des Cheveus gris ; parmi les résidus d'évaporation que l'industrie nomme des *salins,* il y

1. Cf. *Maignot, -te,* adj , Manceau, usité « du côté du Bas-Maine », assure-t-on à MONTESSON (éd. 1859, p. 493) ; « le pays mainiau », « le paysan Bas Mainiau », P. OLIVIER, *Mercure de France,* 15-8-1824, 112, 121.

Digitized by Google

en a peut-être un qui tire sur le jaune ; GRÉGOIRE, p. 855, nomme le Gros sel non seulement *sel gris*, mais *sel noir*. Il y a un onguent *citrin*, mais qui est jaune.

Hormis les mots *apie* et *sinqui*, et peut-être *davône*, je n'en aperçois point dans MESIÈRE qui soient de toute évidence introduits de loin, brutalement, sans quelque stage fonétique ou social, dans le vocabulaire des malfaiteurs, et mendiants, et petites gens, du Nord-Ouest. Une géografie linguistique plus poussée apportera sans doute ici des lumières utiles.

GASTON ESNAULT.

Digitized by Google

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES [1]

(*Suite*)

***labadisme, *labadiste :**

« Marie de Shürmann, après la mort de Jean de Labadie, était devenue la directrice de la secte mystique des labadistes. Herford était un centre de labadisme. »

Voltaire, *Lettres philos.*, éd. Labroue, p. 71, n. 1.
Cf. Couchoud, *B. de Spinoza*, p. 94.

lâcher :

D. G. donne seulement *lâcher pied*. Bossuet écrit : « Il se trouve parmi les Romains plus de gens punis pour avoir combattu sans en avoir ordre que pour avoir lâché le pied et quitté leur poste. » Disc. sur l'H. Univ. IIIe partie, ch. VI, p. 175, éd. Person.

Cf. Rostand, *C. de Bergerac*, A. IV, sc. 4, p. 163.

***laconisant :**
***laconiser :**

I. « L'État (à Athènes) abandonnait à l'initiative privée le soin de la première éducation : c'est de quoi se plaignent les laconisants. »

A. Croiset, *Les Démoc. antiques*, p. 144.

1. Voir notre Revue, 1912, p. 153 ; 1918, p. 100, 209, 260 ; 1914, p. 132, 243 ; 1915-16, p. 60, 147, 202, 260 ; 1917, p. 41, 130 ; 1919, 127. — Les mots qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire général* sont marqués d'un astérisque.

Digitized by Google

II. On trouvera dans Platon (*Protagoras*, 342 B-E, ch. XXVIII, éd. Deuschler, p. 92-94), un développement intéressant relatif à un sens tout différent de celui qu'évoque en général chez nous le mot *laconiser*. Je n'en citerai que ces mots : « laconiser, c'est bien plutôt aimer la philosophie qu'aimer la gymnastique. » Il est vrai, si l'on en croit Gomperz (*Penseurs de la Grèce*, t. II, p. 334), qu'il n'y a là qu'une plaisanterie de la part de Socrate.

laconisme :

« Manière d'exprimer sa pensée laconiquement, » dit D. G. Alf. Croiset entend ce mot dans un autre sens : « Son *laconisme* (de Xénophon) est bien connu, et beaucoup de choses qu'il détestait à Athènes avaient à Lacédémone leur contre-partie et leur antithèse. »

A. et M. Croiset, *Hist. de la litt. gr.*, t. IV, p. 395.

***lacter :**

« La lune avait disparu, lactant... d'immenses coulées moelleuses les espaces, les ronciers, les tertres, les friches. » Brieux et Luguet, *Les Remplaçantes*, p. 101.

L'expression figurée *voie lactée* a sans doute amené ce verbe sous la plume de Brieux comme aussi cet adjectif sous la plume de Châteaubriand : « Rome, assise sur la pierre de son sépulcre,... projette le dessin irrégulier de sa grande figure dans la solitude lactée. »

Mém. d'O.-T., VI, 162, cité par Canat, M. ch., p. 471.

Digitized by Google

***lacuneux, euse :**

« Sauf ces légères modifications, pour cette colonne très lacuneuse, il (M. Diels) accepte toute notre reconstitution du texte. »

E. Revillout, *Post-scriptum à mon mémoire sur notre nouveau papyrus d'Hypéride*, p. 6.

laideron :

D. G. ne donne qu'une grafie de ce mot « que beaucoup, dit-il, font masculin ». Il n'ajoute pas que beaucoup aussi écrivent *laidron* ; E. Deschanel l'affirme et voici comment il conclut : « De nos jours on dit décidément *un laidron*, au masculin et sans *e* ; c'est ainsi que l'emploie Béranger, et tout le monde avec lui. » Déform. de la langue franç., p. 179. Deschanel cite encore deus lettres de Voltaire, l'une à d'Argental (25 juillet 1760), l'autre au maréchal de Richelieu (27 janvier 1762) : il a lu *une laidron* dans la première et dans la seconde *une laideron*. L'édition complète de Voltaire que j'ai sous les yeux (3 vol. en 6 tomes, 1827) donne laideron en 1760 comme en 1762.

laine :

Si l'on s'en tient à la définition du mot *laine* donnée par D. G. : « 1° Poil doux et touffu qui croît sur la peau des béliers, brebis, etc. », on ne laisse pas d'être surpris par cette phrase de G. Boissier : « Faisant allusion à l'arbre qui porte la laine, il (Tertullien) prétend que *nous semons... nos habits.* »

La Fin du Pagan., t. I, p. 251.

Digitized by Google

La définition de D. G. « 2° *Par anal.* Duvet touffu qu'on trouve sur certaines plantes » commence à nous donner quelques lumières.

Si maintenant l'on se reporte au mot *coton* dans D. G. on lira : « *par anal.* Duvet qui recouvre certaines parties de quelques végétaux ». Or, étant donné que *duvet* signifie également : « petit poil fin qu'ont en naissant la plupart des quadrupèdes » et « sorte de coton léger qui recouvre la tige... de certains végétaux », on admettra qu'on peut parfois tenir les deus mots *laine* et *coton* pour sinonimes. — On trouve chez Pline l'Ancien un passage (*Hist. nat.*, l. XII, ch. 21) que Littré traduit ainsi : « Dans la même île (Tylos) sont des arbres (*lanigerae arbores*) qui produisent une laine (gossypium arboreum) d'une autre façon que les arbres du pays des Sères ». Ailleurs (l. XIX, ch. 2, 6), Pline parle de *gossipion* que Littré traduit par *cotonnier*.

Le Dict. lat. fr. de Benoist et Gœlzer dit v° *gossypinus* ou *gossipion* « gossampin, arbre qui produit une espèce de coton ».

A propos de ce vers de Virgile :

« Quid (referam) nemora Æthiopum molli canentia lana », *Géorg.* II, 120, Benoist met en note « le cotonnier » et A. Waltz « *lana*, le coton produit par le gossypion. »

Pour finir, rappelons ce passage de Rabelais : « Toutes les arbres lanificques de Serres, les gossampines de Tyle... ne vestissent tant de personnes que fait cette herbe seulette. »

Pantagruel III, ch. LI, p. 330, éd. L. Moland.

Peut-être Boissier aurait-il écrit plus exactement : *les arbres à laine* ?

Digitized by Google

***laird :**

« De là ces margraves, ces lairds, ces sous-tyrans. »
Voltaire, *Lettres philos.* (IXe), p. 107, éd. Labroue.
En note : « anc. prononc. du mot *lord* en Écosse ».

***lakiste :**

« L'oiseau rit du saule, et taquine
« Ce bon vieux lakiste éploré. »

V. Hugo, *Chansons des Rues et des bois*, II, II, 3, v. 19-20.
Cf. Brunetière, *Ev. de la p. lyr.*, t. I, p. 245 et Demogeot, *Hist. de la litt. fr.*, p. 591, 15e éd.

***lamarckisme :**

« C'est le fond même du lamarckisme, et nous ne manquons pas aujourd'hui de néolamarckistes. »

Brunetière, *Et. crit.*, 6e série, p. 18.

***lambertinage :**

« Les critiques dirigées contre le *marivaudage* et le *lambertinage* ne permettent pourtant pas de condamner d'un mot l'œuvre de Fontenelle lui-même. »

Gohin, *Transf. de la langue fr.*, 1740-1789, p. 15.

Marivaudage est resté et a même donné naissance à *marivauder* (v. D. G.); Mme de Saint-Lambert a été moins heureuse que Marivaux.

Digitized by Google

lame :

I D. G. ne signale pas pour *lame* le sens de *pierre sépulcrale* que lui attribue Lenient :

« Mon père est mort, Dieu en ayt l'âme !
« Quant est du corps, il gist soubs lame. »

Grand Test. cité dans *la Satire en France au M. A.*, p. 289, cf. n. 1.

Au XVIe s. M. Scève écrit :

« ma pensée endormie
« Plus que le mort sous la pesante lame
« Tressaute en moi. »

Cité par Brunetière, *Et. crit.*, 6e s., p. 88.

Et Sainte-Beuve au XIXe s. :

« Je clouerai sous la lame
« Ce corps flétri, mais cher, ce reste de mon âme. »

Cité dans P. de Julleville, *H. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 741 ; cf. A. de Musset, *Mardoche*, VI.

II. *Lame* a, chez P. L. Courier, le sens (dialectal) de *grappe de raisin naissante* : « Jamais tant de lame ne s'est vue au cep, ni si bien préparée ».

Gazette du village, p. 101.

***laminaire :**

« Les laminaires sont des algues que l'on peut considérer comme les géants de la flore marine. »

Le Temps, C. R. de l'Acad. des Sciences, p. 4, 1re col., 20 avril 1916.

Digitized by Google

***lane :**

« Guys... ne craignait même pas de s'engager dans les lanes déserts. » Baudelaire, *Les Fleurs du Mal* préf. de Th. Gautier, p. 55. C'est simplement le mot anglais *lane* = *ruelle* que Gautier introduit ainsi tout de go dans le vocabulaire français.

Cf. *supra*, v° Kiss.

langue :

I. D. G., se conformant à l'usage, dit qu'on entend par « *langue mère* une langue qui a donné naissance à une autre langue ».

Cf. Egger, *Notions élémentaires de gr. comp.* (1888), préface de la 1re éd., p. XI.

Rappelons ici cette observation de M. Bréal : « Que n'a-t-on pas écrit sur la différence des *langues mères* et des *langues filles !* Les langues n'ont point de filles ; elles ne donnent pas non plus naissance à des dialectes. »

Ess. de Sémantique, p. 4.

Et cette autre de V. Henry : « L'enfant est un être distinct de ses parents, tandis qu'une langue dite fille n'est autre qu'une langue dite mère parvenue à quelques degrés plus bas dans l'échelle des temps. »

Antin. linguist., p. 10.

II. Eug. Fromentin parle de « la langue (de Millet, le peintre des *Glaneuses* et de l'*Angelus*), je veux dire

Digitized by Google

cette enveloppe extérieure sans laquelle les œuvres de l'esprit ne sont ni ne vivent. »

Les Maîtres d'autrefois, p. 206 et p. 346. V. aussi sur la langue de Rubens, p. 48-9. Cf. D. G. v° *langue*, II, 2, 1 et v° *style*, I, 3e.

languir (se) :

Elle se languissait, à son insu du besoin de rencontrer quelqu'un qui eût une analogie de sentiments avec elle. »

P. Bourget, *le Disciple*, IV, III, p. 182, éd. Nelson..

laper :

« Mot d'origine germanique », dit D. G. Pourquoi pas d'orig. grecque ?

Cf. Bailly, *Manuel pour l'ét. des Rac. gr. et latines*, p. 403, rac. Λαπ.

***lapsus** :

« L'édition (de Spinoza) par A. Gfroerer... est calquée sur l'édition de Paulus dont elle reproduit les incorrections et les lapsus. »

V. Delbos, *le Spinozisme*, p. 181.

larigot (à tire-) :

L. Moland explique ainsi l'expression *boire à tire-larigot* : « La Rigaud était une cloche de la cathédrale de Rouen, portant le nom d'un évêque du temps de saint Louis. Boire *à tire la Rigaud*, c'était boire comme

Digitized by Google

ceux qui *tiraient*, sonnaient cette cloche, ou comme toutes bonnes âmes aux jours de fête où elle était sonnée. »

Rabelais, *Lexique*, lib. Garnier, p. 746.

On peut lire dans *le Courrier de Vaugelas* cinq ou sis autres interprétations de cette expression. *C. d. V.*, 1er mars 1873; cf. 15 juin 1876. Ajoutons-y celle-ci : « En hébreu, *téhor larika* veut dire : éclairer, épurer jusqu'au vide. »

Al. Weill, *Et. comparat. de la langue française avec l'hébreu, le grec, etc.*, p. 3, Sauvaître éd., (1898).

larron :

V. *supra* v° futaille.

lascivité :

D. G. donne seulement *lasciveté*. Renan, il est vrai, écrit dans *Saint Paul* : « Les œuvres de chair sont la fornication, l'impureté, la lasciveté »; mais ailleurs : « Elle (la nature) y a rattaché (à la génération)... pudeur, réserve, lascivité, honte, désir. »

Dialogues philos., p. 26.

On trouve dans Montaigne (*Essais*, l. III, ch. v, t. II, p. 245) dans Voltaire 11e l. ph., p. 127, éd. Labroue, dans l'*Heptaméron* III, nouv. et dans Proudhon (*Guerre et Paix*, t. II, p. 395) *lasciveté*; Michelet (*Bible de l'Hum.*, p. 328), Lasserre (*Rom. fr.*, p. 102), P. Decharme (*Crit. des trad. relig.*, p. 317) écrivent *lascivité*.

Je note que D. G. donne : « passiveté, *vieilli*, et passivité. »

Digitized by Google

***latinisation :**

Brunetière, après avoir remarqué que Ronsard, dans la seconde *Préface de la Franciade*, tire toutes ses citations de Virgile, ajoute : « le fait ici qui nous intéresse... c'est la latinisation de la culture. »

Évol. des genres, p. 53. — Cf. *supra*, v° *grécisation*.

latiniser :

« Revêtir de la forme latine », dit D. G. Peut-être trouvera-t-on cette définition un peu vague, si l'on tient compte soit de la citation précédente, soit de ce texte de Renan : « L'île (de Malte)... déjà fort latinisée, était riche et prospère ».

Saint Paul, p. 556.

***latiniseur :**

« En 1676, l'académicien Charpentier devra composer tout un livre pour établir, contre les latiniseurs de son temps, l'*Excellence de la langue française*. »

Brunetière, *Ét. crit.*, 7e série, p. 51 ; cf. *Evol. des genres*, p. 172 et Faguet, *XVIe siècle*, p. 215.

***latitudinaire :**

« Il y a une sorte de quiétisme dans le christianisme latitudinaire de Jean-Jacques. »

J. Lemaitre, *J.-J. Rousseau*, p. 284 ; cf. p. 26, p. 293 et P. Janet, *Problèmes du XIXe siècle*, p. 470.

Digitized by Google

latrie :

J'ai eu l'occasion de signaler précédemment v° *adoration* la différence entre le culte de *dulie* et celui de *latrie*. Ajoutons à ce qui a été dit cette réflexion de V. Henry : « Du culte de dulie à celui de latrie... la limite est bien incertaine et presque imperceptible à tout autre œil que celui du théologien. »

Le Parsisme, p. 283.

***laudateur :**

« Polyphème et Thersite, au siècle des Antonins, avaient encore des laudateurs. »

Pierron, *Iliade*, éd. sav , t. I, p. XXVI.

***lausonia :**

« Taanach teignit de lausonia l'intérieur des mains (de Salammbô). »

G. Flaubert, *Salammbô*, p. 209-210.

Le lausonia c'est le *cypros* ou *henné*, v. ce dernier mot dans D. G.

Cf. Pline l'Ancien, *H. Nat.*, XII, 51 ; le traducteur (Littré) écrit *lawsonia*.

lé :

1° D. G. ne donne ce mot que comme *subst. masc.* Clédat le donne comme *adjectif* (*Chrest. du M.-Age*, Glossaire, p. 505), et il ajoute : « Le vieil adjectif *lé* s'est conservé jusqu'au XVIIe siècle dans la locution suivante employée par Mme de Sévigné : « M. de Bussy

Digitized by Google

perdit hier son procès tout du long et tout du *lé*. » Il est vrai que D. G. verrait là, ce semble, un substantif plutôt qu'un adjectif; il écrit en effet à l'article : « *Fig. vieilli* tout du long et du lé = entièrement. » Si *lé* est substantif, il en doit être de même de *long*.

D. G. et Clédat sont du reste d'accord pour voir dans « *lé* désignant la largeur d'une étoffe entre deux lisières un ancien adjectif employé substantivement.

2° V. Hugo a repris l'adj. *lé, lée*, si toutefois ce quatrain est de lui :

« Quand la mer, qui est grande et lée,
« Sera à la Saint-Jean gelée,
« On verra par-dessus la glace
« Sortir ceux d'Arras de leur place. »

N. D. de Paris, VII, VII, p. 213.

***lectisterne :**

« En vain le Grand Pontife a fait un lectisterne
« Et consulté deux fois l'oracle sibyllin. »

De Hérédia, *Les Trophées, après Cannes*, p. 73.

***légalisme, *légaliste :**

« La nécessité de mener une vie tolérable au milieu des étrangers avait imposé quelque souplesse au légalisme des Juifs établis en terre païenne. »

Guignebert, *le Problème de Jésus*, p. 131. — Un peu plus bas, même page : « mis à part l'excès du scrupule légaliste. »

***légature :**

Après avoir dit qu'Arrien administra « en qualité

Digitized by Google

de légat la province de Cappadoce », Croiset ajoute : « Sa légature cessa un peu avant la mort d'Adrien. »

Hist. de la litt. gr., t. V, p. 663.

légèreté :

Rauh définit la *légèreté* au point de vue psicologique « le manque d'habitude de la réflexion, l'incapacité de délibérer sur la valeur respective des motifs. »

Psych. appl., p. 284.

légiféré :

Guyau emploie substantivement cet adj. verbal : « Il est de toute nécessité que le législateur se mette à la place des légiférés. »

Morale angl. cont., p. 44; cf. p. 53, et *Mor. d'Épicure*, p. 241.

légitime :

Ce mot, pris comme subst. fém., a été employé au figuré par Diderot : « Je sentis que Nature avait mis ma légitime dans la bourse des pagodes (v. ce mot *infra*) et j'inventai mille moyens de m'en ressaisir. »

Le Neveu de Rameau, p. 86.

***légitimisme** :

« Un légitimisme implacable écartait jusqu'à la possibilité de nommer sans horreur la Révolution et Napoléon. »

Renan, *Souv. d'enf. et de jeunesse*, p. 131. Cf. *Con-*

Digitized by Google

fér. d'Angleterre, IV, p. 189, où Renan définit le *légitimisme* « le culte de la légitimité. » Cf. aussi Renouvier : V. Hugo, *le Poète*, p. 243 et Brunetière, *V. Hugo*, t. I, p. 35.

légume :

« Subst. masc. » dit D. G. La Bruyère, traduisant Théophraste, écrit : « Un fâcheux est celui qui... ne sachant que dire apprend... qu'il croît dans son jardin de bonnes légumes. »

Les Caractères, p. 495, éd. *Hémardinquer* et p. 352, éd. d'Hugues. L'éd. Schweighaeuser donne *de bons légumes*, p, 505, libr. F. Didot.

lemme :

Pierron transporte ce mot de la langue des mathématiques dans celle de la philologie ; à propos d'une scolie de Didyme, il écrit : « Le lemme de la scholie est διαμελεῖστί ; mais la scholie elle-même prouve que... le lemme est mutilé. »

Odyssée, éd. sav., t. II, p. 238, n. à vers 339 ; cf. n. à vers 350. V. Bailly, *D. gr. fr.*, v° λῆμμα.

***léonisme :**

« Pour que la rime soit véritablement *riche*, il faut que la tonique soit précédée d'une consonne d'appui, comme dans les mots *diligente* et *régente*, *prodige* et *Adige*. » Le Goffic et Thieulin, *Nouveau traité de versif. franç.*, p. 51. Les auteurs ajoutent en note : « C'est ce que les versificateurs du XIVe siècle appelaient rime *léonine* ou *léonisme*. »

Vapereau (*Dict. des littér.*) ne donne que rime *léonime*. — Cf. *supra*, v° *goret* (rime de).

Digitized by Google

léopard :

La Bruyère prend ce terme dans un sens qui a échappé à D. G. « Devineriez-vous, à entendre parler celui-ci de son Léopard, de sa Plume, de sa Musique... qu'il veut vendre ses coquilles? »

De la Mode, p. 401, éd. cl. Rebelliau.

La Bruyère met en note : « Noms de coquillages. » D. G. a cité en ce sens *musique*, mais non *plume*, ni *léopard*.

lessive (jeter la) :

D. G. donne seulement *couler la lessive*. A. Theuriet : « Notre laveuse avait *jeté la lessive* pendant un quart de siècle chez nos grands-parents. » Cité par Mᵉ Moll-Weiss, *Livre du Foyer*, p. 160, lib. A. Colin. — Peut-être est-ce là d'ailleurs une expression dialectale ?

Cf. *supra* vº *couleuse*.

***léthalité** :

« Un article de la loi Aquilia, proposé en 572, ordonnait de déterminer la léthalité des blessures. »

Dr Ch. Masson, *Essai sur la méd. légale*, p. 25. Thèse de Doctorat, Lyon, 1884.

(*A suivre.*) A. JOURJON.

Digitized by Google

MÉLANGES

LE PASSÉ SIMPLE DE L'INDICATIF ET L'IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

Nous voudrions essayer de préciser comment se présentent, dans la grammaire actuellement vivante, ces deus tens, atteints, à des degrés divers, d'un même discrédit. Nous savons comment il se fait qu'ils soient solidaires l'un de l'autre, bien que l'imparfait ne corresponde aucunement, dans le mode subjonctif, au passé (parfait latin) dans le mode indicatif : c'est que notre *imparfait* du subjonctif vient du *plus-que-parfait* latin, lequel a été formé sur le même radical que le parfait de l'indicatif [1]. Or, le parfait latin était un tens particulièrement difficile, en raison de la complication du rapport entre le radical du présent et celui du parfait, et la difficulté s'est aggravée en français, dans un bon nombre de verbes très employés (cf. notre Revue 1926, p. 172). Devant les complications de ces deus tens, le langage populaire a tendu de plus en plus à se libérer de l'un et de l'autre [2].

1. Le subjonctif latin avait tantôt la valeur modale de notre subjonctif, tantôt celle de notre conditionnel. Notre subjonctif, en plus de sa valeur modale de subjonctif, a conservé pendant des siècles la valeur du conditionnel. *Il chantast*, en vieus français, indépendamment de son emploi « subjonctif », doublait en quelque sorte chacun des deus tens nouveaus *il chanterait*, *il aurait chanté*. Dans les verbes *auxiliaires*, l'imparfait du subjonctif a encore la valeur d'un conditionnel *présent*, d'où notre double forme du conditionnel passé, et la possibilité d'exprimer l'idée de *il aurait chanté* par « il *aurait* ou *il eût* chanté ».

2. Notons à ce propos qu'après *si*, le conditionnel passé est remplacé par le plus-que-parfait de l'indicatif, exactement comme le conditionnel présent par l'imparfait.

Digitized by Google

PASSÉ SIMPLE

Le parfait latin avait deus valeurs, que notre langue écrite exprime au moyen de deus tens différents, passé simple et passé composé. La langue parlée a rétabli l'unité du tens, en utilisant, dans les deus valeurs, la forme composée. Le grand linguiste A. Meillet déclare volontiers qu'il n'a jamais employé le passé simple. Dans nos tableaus de conjugaisons, il conviendrait donc de faire aujourd'hui une place à part au passé simple comme *tens arcaïque*, appartenant surtout à la *langue écrite*. La littérature narrative ne peut s'en passer, mais n'utilise guère que les deus troisièmes personnes, — plus rarement la première personne du singulier, quand le narrateur se met en scène. L'identité fréquente de prononciation pour la 1re et la 3e du sing. a contribué à maintenir l'usage de la première. La rencontre de ces personnes dans la langue « lue » les a empêchées de disparaître complètement de la langue « parlée », où elles sont d'ailleurs affectées. Quant aus autres personnes du tens, on ne les entent guère articuler que par les méridionaus, le français local ayant réagi sous l'influence des patois d'*oc*, où le passé simple est resté vivant.

En s'écartant de la langue courante, pour employer ce tens arcaïque, on s'expose à des barbarismes qui n'ont aucune chance d'être plus tard amnistiés par l'usage, puisqu'on se place en dehors du véritable usage; ainsi, sur le modèle des passés tels que « il finit, ils finirent », on a fait « il *proscrit* (au lieu de *proscrivit*), ils *proscrirent* »; en première page du *Temps*, on a pu lire le 2 février 1929 : « La France ne veut pas proscrire l'allemand comme les Allemands *proscrirent* le français ».

Confusion fonétique, à une personne, du passé simple de l'indicatif et de l'imparfait du subjonctif, du passé antérieur de l'indicatif et du plus-que-parfait du subjonctif.

L'évolution fonétique et assimilatrice a eu pour conséquence

Digitized by Google

d'amener une prononciation identique pour a 3e personne du passé simple, et pour la même personne de l'imparfait du subjonctif : *dixit* et *dixisset* ont abouti l'un et l'autre a *il dist*, *il dît*, *il dit* (nous avons maintenu arbitrairement l'accent à l'imparfait du subjonctif).

Or, à cette personne, il y a un tens composé de l'indicatif, le passé antérieur, et un tens composé du subjonctif, le plus-que-parfait, qui ont leur auxiliaire, l'un au passé simple de l'indicatif, l'autre à l'imparfait du subjonctif, et qui, par conséquent, se prononçent semblablement : « dès qu'il *eut* fini » et « j'attendais qu'il *eût* fini ». Alors même qu'on supprimerait l'accent circonflexe, qui ne marque aucune particularité de prononciation, le contexte empêcherait toute confusion des deus sens. Notons que le plus-que-parfait du subjonctif s'emploie aussi comme forme segonde du conditionnel passé ; c'est historiquement la forme première, puisque le conditionnel est de création romane. Au lieu de la locution courante et bien française « il *aurait réussi* s'il s'était appliqué » on entent parfois : « Il *eût réussi* s'il *se fût appliqué* ».

Nous verrons que cette identité de formes a entraîné, pour *d'autres personnes* de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif, des assimilations fautives au passé simple et au passé antérieur de l'indicatif.

Le passé antérieur, dont l'auxiliaire est au passé simple, participe naturellement à la défaveur du tens composant. Mais il a une forme surcomposée, çonstituée avec le passé composé de l'auxiliaire : « dès que nous *avons eu* déjeuné » au lieu de « dès que nous *eûmes* déjeuné. Certains puristes condamnent, bien à tort, cette forme, que Renan ne dédaignait pas. Le passé antérieur *surcomposé* a sa place marquée parmi les tens normaus de l'indicatif, l'autre doit être mis à part, comme tens arcaïque, avec les mêmes réserves que le passé simple.

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

Nous avons déjà remarqué ici que, ce qui est menacé, ce

Digitized by Google

n'est pas *le mode* subjonctif, mais un tens de ce mode, *l'imparfait*. On dit plutôt « Je voulais qu'il le sache » que « je voulais qu'il le sût » mais nul ne s'aviserait de dire : « je veus (ni je voulais) *qu'il le sait* ni *qu'il le saura* [1]. »

Cet imparfait, que l'on regrette si fort aujourd'hui, a commencé par être une grosse faute, car c'est en réalité un plus-que-parfait latin, détourné de sa signification originelle : *qu'il voulût*, qui traduit *vellet*, continue en fait *voluisset* et signifie étimologiquement « qu'il eût voulu ».

Le présent du subjonctif qui, dès l'origine, avait en même tens la valeur d'un futur, prent également de plus en plus, dans l'usage courant, la valeur d'un imparfait; ou, plus exactement, le mode subjonctif est réduit à deus tens : un présent, *qu'il parte*, et un passé composé, *qu'il soit parti*. Une réduction de ce genre n'a pas plus d'inconvénient pour le subjonctif que pour l'infinitif. Dans « il *est* défendu » ou « il *était* défendu » de sortir, l'infinitif subordonné ne varie pas, le tens de l'action subordonnée résulte du contexte, il n'y a d'indication formelle de tens que dans la proposition principale. Et de même, dans « défendre qu'on sorte », il n'est pas déraisonnable de faire seulement varier le verbe principal et de dire *il a défendu*, comme *il défent* « qu'on sorte », tout comme dans les locutions telles que « tourner *le dos*, monter *à cheval* », le complément ne change pas avec le sujet au pluriel, on ne dit pas « ils ont tourné *les dos*, ils ont monté *à chevaus* ».

L'imparfait du subjonctif ne sera vraiment à regretter que dans les frases où il représentait un conditionnel « mis au subjonctif [2] », par exemple : s'il *attendait* à demain, je crains qu'il ne *pût*

1. Disons, une fois de plus, que le conditionnel *présent* est *un présent*, et qu'au point de vue de la correction la plus méticuleuse, « je voudrais *qu'il vienne* est aussi bon que « je souhaite *qu'il vienne* » et que « je saurais qu'il vient ». « Je voudrais qu'il *vînt* » remonte à l'époque où l'on disait « je saurais qu'il viendrait ».

2. En dehors des auxiliaires (voir la note 1), l'imparfait du subjonctif n'a plus normalement la valeur « conditionnelle ». Mais, quand le verbe qui doit être au conditionnel dépent d'un verbe ou d'une conjonction

Digitized by Google

arriver en tens utile ». En disant « je crains qu'il ne *puisse...* », on supprime la nuance du conditionnel, c'est-à-dire de l'hipotèse conçue comme particulièrement douteuse.

Il n'est pas possible d'admettre la suggestion de Rémy de Gourmont, que la défaveur aurait d'abord atteint les formes en *-asse, -assions* (ensuite seulement, par contagion, les formes en *-usse, -ussiez*, etc.), parce que cette défaveur aurait eu pour cause un rapprochement avec les verbes (souvent péjoratifs) en *-asser* et la confusion possible avec l'imparfait de l'indicatif de ces verbes aus deus premières personnes du pluriel. En réalité, comme nous le rappelons ci-dessus, l'évolution fonétique avait rendu difficile la conjugaison, à ce tens, d'un bon nombre de verbes, d'où la tentation d'éviter le tens. La 3e personne a mieus résisté que les deus autres, parce qu'au singulier elle se confondait, pour la prononciation, avec le passé simple de l'indicatif, ce qui augmentait beaucoup le nombre des occasions où cette flexion sonnait à notre oreille et en maintenait l'habitude. Mais les deus autres personnes, au singulier comme au pluriel, sont complètement tombées en désuétude, comme le montre bien le couplet ironique reproduit par M. Nyrop. p. 30 de ses *Études de grammaires française* de 1929 :

> Fallait-il que je m'enflammasse
> Et que vous, vous vous glaçassiez !
> Ah ! Fallait-il que je vous visse,
> Fallait-il que vous me plussiez,

qui gouverne le subjonctif, il se met naturellement à l'imparfait du subjonctif (puisque, dans le mode subjonctif, l'imparfait correspont au futur dans le passé de l'indicatif, d'où est issu notre mode conditionnel). « Il *viendrait* si on le lui demandait » entraîne « je doute qu'il *vînt*, même si on le lui demandait ». L'action de *venir* est future; si elle était soumise à une condition « quelconque » ou sans condition, c'est le présent-futur du subjonctif qui conviendrait : « Je doute qu'il *vienne*, même si on lui demande ». Si elle est soumise à une condition de réalisation particulièrement douteuse, on a l'imparfait du subjonctif, qui se trouve ainsi exprimer cumulativement l'idée « subjonctive » et l'idée « conditionnelle ».

Digitized by Google

Qu'ingénument je vous le disse,
Qu'avec orgueil vous vous tussiez !
Fallait-il que je vous aimasse,
Que vous me désespérassiez,
Et qu'en vain je m'opiniâtrasse,
Et que je vous idolâtrasse,
Pour que vous m'assassinassiez !

Les verbes ici réunis sont très variés : *enflammer*, *glacer*, *voir*, *plaire*, *taire*, *aimer*, *désespérer*, *s'opiniâtrer*, *assassiner* ; pour aucun d'eus, ni pour aucun autre, la langue actuelle n'admet l'emploi de ces personnes de l'imparfait du subjonctif.

Conclusion : dans les tableaus de conjugaisons, l'imparfait du subjonctif devrait être mis à part, comme tens arcaïque, et aussi le plus-que-parfait, dont l'auxiliaire est à l'imparfait. Il faut évidemment connaître ces formes, puisqu'on les rencontre dans les textes, mais il n'y a pas lieu de dissimuler que les premières et segondes personnes ne sont plus employées que dans quelque formules figées, telles que « *dussé-je* le regretter », dont la traduction en français vivant est : « quand *je devrais* le regretter ».

Pour des exemples de présents du subjonctif substitués à l'imparfait, nous renvoyons à notre Revue, 1910, p. 308 ; 1911, pp. 77, 160 ; et à l'article des *Études* de M. Nyrop que nous venons de citer.

Quand on s'obstine à employer l'imparfait du subjonctif, on s'expose à commettre des fautes singulières, en tirant instinctivement de la personne commune au passé simple de l'indicatif et de l'imparfait du subjonctif (la 3e du sing.) d'autres personnes qui n'appartiennent qu'au tens de l'indicatif; on trouve : « pour que nous *fîmes* (au lieu de *fissions*) connaissance » chez Léon Daudet ; « je lui demandais que nous *eûmes* (au lieu de *eussions*) la preuve d'un sort éternel » chez Mme Rosemonde Gérard. Nous avons donné aussi des exemples de « Je n'*eus* rien souhaité » (pour je n'*eusse*), cf. notre Revue, 1926, p. 174.

L. Clédat.

Digitized by Google

IMAGES EFFACÉES

La langue est remplie de locutions imagées, dont l'image s'est effacée complètement ou plus ou moins décolorée. Comme il n'est pas toujours facile de retrouver la comparaison primitive, ou, si on la sent encore, de la préciser, nous voudrions examiner brièvement quelques unes de ces images.

1. « Cousu de fil blanc » ne rappèle pas une étoffe quelconque qui serait cousue de fil blanc, mais la déchirure d'une étoffe de couleur, que la couture a pour objet de dissimuler le mieus possible, et qui se trouve maladroitement réparée avec du fil apparent. L'image s'applique non à une finesse en général (finesse, malice ou artifice) comme le laisseraient croire les définitions des dictionnaires, mais à une finesse destinée à tromper son monde, et qui manque son effet. Un étranger, lisant la définition « finesse qui saute aus yeus », pourrait s'y tromper et appliquer par exemple l'expression à une « finesse de la langue » facile à saisir. A tout le moins faudrait-il renvoyer au sens 7 du mot *finesse*, que Littré a nettement distingué du sens 6.

2. « Donner du fil à retordre » est pour nous, dans l'usage courant, une expression abstraite décolorée, qui signifie simplement « causer beaucoup d'embarras, de fatigue ». Mais, à la réflexion, pour comprendre qu'il y a là une allusion à une opération tecnique pénible, consistant à « retordre » du fil, il n'est pas nécessaire d'avoir fait jamais soi-même de la ficelle, pas plus qu'il n'est utile d'avoir jamais tiré un point pour saisir l'image de « cousu de fil blanc » Le pittoresque de ces expressions en a fait le succès « collectif », mais on les doit à des fantaisies individuelles de professionnels ou de gens au courant de la profession; car la formation de mots ou de sens nouveaus a toujours une origine individuelle. C'est seulement en matière de flexions grammaticales ou de sintaxe que plusieurs membres d'un groupe peuvent simultanément innover.

3. Le nez a fourni nombre de locutions. « Tirer les vers du nez à quelqu'un », c'est proprement, si l'on peut dire, extirper des secrets de son esprit, ainsi qu'on extirpe de la peau du nez,

Digitized by Google

comme dit Littré, « des petits morceaus d'une matière demi-solide » qui ressemblent à des vers. Il est curieus qu'ici la comparaison se soit faite avec une opération plutôt rare et intime, et dont on parle peu.

4. «Couper les cheveus en quatre » n'a rien perdu de sa valeur. Mais d'autres figures, comme « ne savoir où donner de la tête » ou « tiré par les cheveus », n'expriment plus que des idées abstraites. C'est seulement à la réflexion qu'elles évoquent des spectacles devenus plutôt rares de nos jours, celui d'un passage ouvert à coups de tête, celui d'un cors humain tiré péniblement par les cheveus. Il fut des jours moins heureus, où l'on avait des occasions plns fréquentes de voir des gens se frayer une sortie à travers un groupe d'assaillants en « donnant » de la tête, ou de voir un cors qu'on trâînait hors d'une mêlée par les cheveus, faute de pouvoir le saisir à pleins bras. On pensait au premier spectacle quand on se trouvait comme encerclé, entouré de difficultés de tous les côtés, à ne savoir par où en sortir, au segond quand on entendait une explication ou un raisonnement compliqué, peu naturel, « amené d'une manière forcée », suivant la définition du D. G. Ces comparaisons ne sont plus « senties » par le sujet parlant, mais le sens abstrait a survécu à l'image.

5. Le partage d'un bien, et plus encore d'un petit bien que d'un grand, est une occasion de dispute. Une contestation intéressée entre deus personnes a fait penser à des gens ayant à se partager une monnaie infime, indivisible, une maille ou demi-denier. « Avoir maille à *partir* (*partir* au sens de « partager », conservé dans le composé *répartir*) a signifié, par figure, avoir un règlement de contes difficile avec quelqu'un, puis par oubli du sens premier, avoir une contestation quelconque, même non provoquée par une question d'argent.

6. « N'avoir ni sou ni maille », tout en continuant à se dire arcaïquement, est devenu, par l'éliminatiou du mot *maille*, tombé de l'usage, « n'avoir pas un sou, pas un liard [1], pas le sou »,

1. On dit aussi « pas un *rouge* liard », où *rouge* est une épitète non

Digitized by Google

c'est-à-dire, — le sou et le liard étant au bas de l'échelle des monnaies, — être tout à fait sans fortune. Au moyen âge, le sou, monnaie d'argent, n'était pas d'une valeur négligeable, il représentait douze deniers et vingt-quatre mailles ; le sens propre de la locution primitive est « n'avoir rien, absolument aucune monnaie, ni moyenne, ni même infime. »

7. Le vieus mot *chartre*, prison, encore employé par La Fontaine, apparenté au mot savant *incarcérer*, n'existe plus que dans la locution figée « tenir en chartre privée », séquestrer quelqu'un. Un verbe, dont le sens est voisin de celui de cette locution vieillie, a été fait sur le mot bien vivant *chambre*, c'est *chambrer*, tenir quelqu'un comme enfermé dans une chambre, le circonvenir, agir par contrainte sur sa volonté.

8. « Être sous la coupe de quelqu'un », c'est proprement se trouver, quand on joue aus cartes, gêné dans son jeu par la façon dont l'adversaire a « coupé », d'où « être dans la dépendance de quelqu'un » dépendance toute momentanée au sens propre, prolongée dans l'emploi figuré. Mais *couper*, comme terme de jeu de cartes a deus sens, bien que le D. G. n'en indique qu'un : 1° faire deus paquets du tas de cartes, 2° couper le jeu de son adversaire avec un atout. On conçoit dès lors deus substantifs verbaus possibles : 1. *coupe*, action de faire deus paquets du tas de cartes, et produit de cette action, d'où « faire sauter la coupe », rétablir frauduleusement l'ordre des paquets [1] ; 2. *coupe*, action de couper avec un atout, sens qu'on retrouve dans l'unique locution figurée « être sous la coupe de... ». Nous pensons en effet, contrairement à l'explication donnée par les dictionnaires, que, dans cette locution, il ne s'agit pas de faire deus paquets du tas de cartes. Pour admettre ici le sens de « couper en paquets », on est obligé de supposer gratuitement (D. G.)

pas distinctive, mais « de nature » (tous les liards étaient en cuivre rouge). L'épitète de nature donne plus de relief au nom, elle montre en quelque sorte l'objet, en évoquant sa couleur. Cf. en langage poétique : « et tressez pour son front une *verte couronne* ».

1. « Couper dans le pont », c'est couper sans s'en douter sur des cartes fraudueusement courbées par le tricheur qui bat le jeu.

Digitized by Google

que jouer le premier est regardé comme un désavantage ; ce serait en tout cas un désavantage qui ne se rattacherait aucunement à la façon de couper de l'adversaire [1], et qui ne placerait pas le joueur dans sa dépendance. Or l'idée de cette dépendance permet seule de rendre conte de la signification figurée.

9. Pour « arriver comme mars en carême », les dictionnaires ont deus sens : 1. arriver immanquablement, et 2. arriver à propos. Mais ils donnent peu d'exemples de la locution ; elle est d'un emploi plutôt rare, si bien qu'on peut se demander si leur définition est réellement conforme aus emplois. Le premier sens est appuyé sur le fait que mars serait *toujours* en carême. Mais le fait est faus. Quand Pâques tombe dans les derniers jours possibles du mois d'avril, c'est-à-dire une fois sur cinq, le mercredi des Cendres est en mars, et, par conséquent, c'est le carême qui arrive en mars, et non l'inverse. Ce qui est vrai, c'est que mars arrive *le plus souvent* en carême, et dire qu'une chose est arrivée comme mars en carême pourrait signifier normalement : « on pouvait s'y attendre » Ce sens n'est pas inconciliable avec un exemple du XIVe siècle donné par Littré : *Ne que mars en karesme faillir vous n'y povez* = on peut s'attendre à ce que vous n'y manquiez pas, pas plus que mars ne manque habituellement en carême. La coïncidence naturelle et habituelle du carême et de mars est dans l'ordre des choses ; on peut en dire autant d'un événement qui arrive « à propos » ; c'est une transition possible au sens 2 (opportunité), pour lequel on a imaginé que « *mars* en carême » était une corruption de *marée* (poisson) en carême ».

10. Le sens originel d'une locution est particulièrement obscurci quand un des mots qui la composent à cessé de faire partie de la langue et n'est plus conservé que dans la locution. Nous entendons fort bien le sens figuré de « se mettre martel en tête » sans avoir besoin de nous reporter à l'étimologie. Si

1. Sauf dans l'interprétation de Littré : « Les joueurs ont souvent(?) cette superstitieuse croyance qu'il y a des gens qui ont une coupe malheureuse ».

Digitized by Google

nous essayons de nous rendre conte de la signification primitive, nous faisons invariablement un contresens en comprenant « se mettre le marteau en tête ». Or il ne s'agit pas là de l'instrument nommé *marteau*, jadis martel, dont le nom a formé le verbe *marteler*, « battre », c'est-à-dire frapper à coups redoublés, « avec un marteau » ou, au figuré, « comme avec un marteau ». « Pour soulager le mal qui le martèle » (Voiture, cité par Littré). De même que, sur *appeler*, on a fait le substantif verbal *appel*, action d'appeler, sur *marteler* on a fait *martel* « action de marteler », qui est un tout autre mot que le *martel* primitif, devenu *marteau* [1]. Pour l'action de marteler, on avait le dérivé *martelage*, usité surtout au propre à côté du substantif verbal *martel*, usité surtout au figuré : Corneille parle de Scudéry « à qui le Cid donne tant de *martel* ». Le mot n'existe plus que dans la locution « se mettre » ou « lui mettre martel en tête », jadis aussi « avoir » ou « prendre martel en tête », « donner martel en tête »; nous renvoyons pour les exemples au *Lexique de Molière* par Livet.

10 *bis*. On trouve parfois, au XVIIe siècle, « avoir martel en tête » associé à « avoir la puce à l'oreille ». Quinault :

Avoir martel en tête et la puce à l'oreille.

« Avoir le moustique à l'oreille » (ce qui est fort désagréable et préoccupant) serait plus facile à comprendre ; car la puce ne fait pas de bruit, et on ne remarque pas qu'elle pique plutôt l'oreille que d'autres parties du cors, du moins chez l'homme. Mais les animaus domestiques, chien et chat, se grattent tout particulièrement les oreilles, avec un agacement visible. Il est donc vraisemblable qu'on a comparé l'inquiétude qu'on éprouve soi-même ou qu'on veut communiquer à autrui (mettre à quelqu'un la puce à l'oreille) à celle que manifeste un de ces animaus tourmenté par cet insecte tenace.

1. Le nouveau *martel* serait devenu *marteau*, comme l'autre, s'il ne s'employait exclusivement au singulier : les formes en *-eau* remontent au cas régime pluriel.

Digitized by Google

11. De même que le verbe *marteler* se trouve entre deus substantifs *martel*, l'un qui l'a produit, l'autre qu'il a lui-même engendré, il y a aussi deus substantifs *fil*, dont le plus ancien a produit les deus verbes *filer*, le transitif « *filer* un fil » et l'intransitif « *filer* comme un fil », se dérouler comme un fil, s'écouler en parlant de l'eau, du tens (le tens file vite), détaler, en parlant d'un animal. *Filer* intransitif a produit lui-même un autre mot *fil*, substantif verbal, action de filer (comme le segond *martel* est l'action de marteler), le fil de l'eau (le courant), « le fil du jour » dans un texte du XIIIe siècle. Les deus « fil » sont représentés à tort dans les dictionnaires comme étant deus acceptions du même mot.

12. *Panneau* ne s'emploie plus pour désigner un piège, — on ne parlerait plus, comme au XVIIe siècle, des panneaus les plus grossiers, — il n'a survécu que dans les locutions figurées « *tomber* ou *donner dans* le panneau ». Le verbe *attraper* offrait, à sa naissance, la même image que « faire tomber dans le panneau », car il signifie « prendre dans la trappe ».

13. Les compliments et promesses qu'on faisait à la cour, et qu'on pouvait soupçonner de n'être pas sincères, étaient comparés non pas, évidemment, à l'eau bénite, mais à un geste fait avec l'eau bénite. Ce ne peut être le geste de l'officiant, qui n'est pas une politesse, mais une bénédiction, c'est presque sûrement le geste du fidèle, entrant à l'église, qui se retourne vers les personnes qui le suivent pour leur offrir l'eau bénite. « Donner de l'eau bénite *de cour* », c'est donc faire des politesses sans conséquence ni sincérité.

14. La locution « trouver la pie au nid » ne se comprent bien que si on la rapproche du verbe *dénicher*. Trouver la pie au nid, c'est la dénicher, opération qui a dû être considérée comme spécialement difficile et rare, peut-être en raison de la grande vivacité de cet oiseau. L'un des sens figurés du verbe *dénicher*, c'est découvrir un objet rare; et dénicher la pie, *la trouver au nid*, est défini par Littré « faire une heureuse trouvaille ».

15. Le mot *champ*, tout en conservant son sens de « espace

Digitized by Google

de terre » quelconque, pouvant servir à différents usages, a pris le sens spécial de terre cultivée (ou cultivable). Au sens général, l'idée de « terre » s'efface dans des expressions telles que « dans le champ de la vision » = dans l'espace où s'étent la vue. Par une figure bien connue, on passe de l'espace au tens, dans les adverbes de lieu (jusque là = jusqu'à cet endroit, et jusqu'à ce moment) et dans le mot *espace* lui-même (l'espace d'un matin, chez Malherbe[1]). Le mot *champ*, isolé, bien que pouvant avoir le sens d'espace, ne s'applique pas au tens, mais il en est autrement de la locution *sur-le-champ*, qui signifie proprement : sur le lieu même où on est, sans changer de place, d'où « sans interruption de tens, tout de suite » (cf. *illico* = *in loco*). — « Un bout » peut désigner un petit morceau d'un objet qui se mesure en longueur, qui a deus bouts : un bout de ruban, de corde, et, par extension, de terre, de champ. Un bout de champ est un petit champ. Mais dans la locution « à tout bout de champ » qui exprime une idée de *fréquence*, il ne peut s'agir d'un petit champ. Il doit y avoir là une comparaison avec le labourage d'un champ, qui, au bout du champ, exige chaque fois un recommencement, une répétition de l'acte, pour tracer un nouveau sillon. « A tout bout de champ » a pu équivaloir, par figure, à : « à chaque nouvelle occasion qui se présente », sans se lasser de la répétition. De quelqu'un qui, par exemple, ne cesse de se plaindre, on a pu dire en ce sens qu'il se plaint à tout bout de champ. Puis la figure s'est effacée, et il reste la signification de « à chaque instant, avec une fréquence inlassable ».

16. La locution « à cheval sur... » n'a pu naître que dans un milieu où l'on montait à cheval, c'est-à-dire à l'armée ou à la cour. Quelle est l'action du cavalier sur sa monture? Il la maîtrise, la dirige, l'empêche de dévier. « Être à cheval sur... » a pu signifier au figuré et signifie en effet : maintenir sans déviation... la discipline, l'étiquette, son droit, une idée fixe, n'en

1. Dans presque tous les exemples de l'historique de Littré, depuis le XIIe siècle, *espace* qui (était du féminin), signifie « tens » : « Il employa cette *espace* à la lecture des bons livres » (D'Aubigné).

Digitized by Google

pas démordre, comme dit Littré. Les définitions des dictionnaires, à part le « ne pas démordre » de Littré, ne semblent pas heureuses; je ne pense pas que la locution ait jamais signifié « se prévaloir de..., revenir sans cesse à... [1] » (acceptions subsidiaires indiquées par Littré), ni « se tenir ferme » (D. G.), on ne se tient pas nécessairement ferme sur un cheval; ni « dans un état de décision bien arrêtée, d'assurance nette et ferme » (Larousse). D'autres locutions figurées contiennent le mot *cheval*, nous allons en dire un mot. I. Au moyen âge, les grands chevaus étaient les chevaus de bataille, par opposition aus palefrois; on les montait pour combattre; au figuré, « monter sur ses grands chevaus », c'était et c'est encore, sans qu'on saisisse aujourd'hui la figure, prendre une attitude combative et hautaine [2]. II. D'autre part, un argument favori, sur lequel on prent son appui dans une discussion, est comparé à un cheval de bataille : « Il en revient toujours là, c'est son cheval de bataille », c'est son *dada*, comme dit aujourd'hui la langue populaire. Cf. *épée de chevet*, arme qu'on avait sous la main pour se défendre contre une attaque possible : c'est « son épée de chevet », au figuré « l'argument (ou, par extension, le propos) qu'il a toujours sous la main ». Exemples dans les Lexiques du XVIIe siècle, notamment celui de Livet.

17. La locution « faire un trou », plus anciennement « faire un pertuis », avait pris, par restriction, le sens spécial de s'ouvrir une sortie pour fuir. Quand il s'agissait d'une fuite *par eau*, on disait « faire un trou dans l'eau » ; pour une fuite *nocturne* : « faire un trou à la nuit » en marquant la circonstance caractéristique de la fuite par un complément de lieu dans le premier cas et un complément de tens dans le segond. Pour la première expression, Littré donne un texte du XVIe siècle, où il est question de deus amants qui complotent « de *faire un pertuis*

1. Pour le sens douteus de « revenir sans cesse à », il y a probablement confusion avec la locution figurée : « avoir un cheval de bataille, un dada », voy. ci-dessous.

2. Le pluriel *chevaus* peut avoir une valeur enfatique.

Digitized by Google

en l'eau et de prendre la route d'Angleterre ». A la même époque on a la segonde valeur dans Carloix, secrétaire de Vieilleville : « Ils luy *faisoient un trou en la nuict*, afin qu'il evadast ». On disait « faire un trou à ou dans la nuit », comme nous disons « s'enfoncer dans la nuit, dans l'obscurité », y pratiquer pour ainsi dire une trouée. Il est moins facile de comprendre comment on a passé de là à « faire un trou dans ou à la lune ». Saint-Simon parle du fils de Monsieur, qui, avec d'autres jeunes têtes, se proposait de *faire un trou à la lune* tantôt *pour* l'Espagne et tantôt *pour* l'Angleterre, c'est-à-dire de faire une fugue en Espagne ou en Angleterre. Malgré l'intervention de la lune, il semble bien que toute idée de fuite « nocturne » soit effacée [1], et qu'il reste seulement l'idée d'une fuite secrète. Aujourd'hui, quand nous parlons d'un banquier qui a fait un trou dans la lune et filé en Belgique, nous ne pensons même plus à la fuite (l'idée de la fuite est exprimée à part), mais à la cause de la fuite, la faillite frauduleuse.

L'image s'est complètement effacée, d'autant plus vite qu'elle est singulière, et difficile à saisir. Un texte du XVIIe siècle, cité par Littré, nous aidera à la retrouver; il y est question de gens qui s'imaginent qu'un gros marchand a fait un trou à la nuit, parce qu'ils étaient eus-mêmes de ceus « que l'on dit par raillerie *qui mangent la lune avant* [2] *le quartier* » Ainsi le « trou » de la nuit a fait penser au trou d'ombre qui altère plus ou moins fortement la rotondité de la lune dans ses différents quartiers ; des gens qui faisaient un trou à la nuit pour s'évader, on a pu dire plaisamment qu'ils écornaient la lune pour passer, qu'ils faisaient un trou à la lune, qu'ils la « mangeaient » ; on l'a dit d'autant plus facilement que les financiers véreus « mangent » les économies de leurs dupes [3], si bien que le trou dans la lune

1. Il en restait trace au XVIIe siècle « Sur la brune Nous pouvons faire un trou l'un et l'autre à la lune (Champmeslé, citée dans le D. G.).

2. *Auparavant* dans le texte.

3. Pour exprimer la même idée, on dit aussi « manger la *grenouille* » ; c'est proprement le contenu de la tirelire en forme de grenouille. L'ex-

Digitized by Google

pour s'évader s'est transformé pour l'imagination populaire en un trou dans la caisse, et c'est ce sens tout nouveau qu'on entrevoit aujourd'hui plus ou moins nettement dans la locution. Le D. G., à l'article *Lune*, donne un seul sens, qui n'est plus exact : « disparaître dans l'ombre » ; à l'article *trou*, il ajoute le sens « analogique [1] » de « faire banqueroute », qui est le vrai sens actuel. En résumé, on a successivement les trois significations : 1. fuir pendant la nuit ; 2. fuir ; 3. faire banqueroute, sens amené par la fuite à l'étranger des financiers véreus.

Voltaire rapproche de « faire un trou à la lune » une expression très différente, qui avait aussi la signification de faire un départ clandestin, c'était « emporter le chat ». Des gens qui s'en allaient sans prendre congé, qui partaient le matin de la maison de campagne d'un ami sans dire adieu, on disait (mais nous ne disons plus) qu'ils emportaient le chat. Sans doute on les soupçonnait plaisamment d'avoir dissimulé leur départ parce qu'ils emportaient quelque chose, le chat par exemple.

Le mot *lune* entre dans plusieurs autres locutions, notamment « être dans la lune », n'être pas dans la réalité terrestre, ce qui s'exprime aussi par « être dans les nuages » [2].

18. Il y a toute une série de locutions qui expriment l'idée de faire exécuter quelque mouvement à quelqu'un pour se moquer de lui : le faire aller, le faire marcher, le faire aller en bateau (ou le mener en bateau), et, dans une acception périmée, le faire chanter (comme on faisait chanter un convive au dessert, usage encore vivant dans les milieus populaires) [3] ; aussi le faire mon-

pression est spécialement appliquée aus sous-officiers prévaricateurs.

1. On voit mal en quoi consisterait l'analogie.

2. Le mot *nue*, primitif de *nuage*, qui le remplace, n'appartient plus qu'à la langue poétique. Il ne s'est conservé, pour la langue courante, que dans des locutions figurées : « porter aus nues », exalter, « aller aus nues ». « Tomber des nues », c'est surprendre par une arrivée imprévue, ou être surpris de ce qu'on voit, comme quelqu'un qui tomberait du ciel. *Nuée* est encore plus rare que *nue*.

3. Dans une certaine espèce de pêche, on chantait et on poussait des

Digitized by Google

ter à l'échelle, lui faire manger un poisson d'avril (faire qu'il se rende à une convocation fallacieuse, lui faire avaler cette plaisanterie traditionnelle du 1er avril appelée, on ne sait trop pourquoi, *poisson* d'avril). Ces locutions ont pu en engendrer d'autres : « monter en bateau », c'est se laisser tromper par celui qui veut vous faire aller en bateau » ; « monter un bateau » à quelqu'un, c'est lui préparer « un bateau » dans ce sens spécial. — « Faire avaler des couleuvres », ou « une pilule », se distingue des locutions précédentes en ce que le mistifié y a un rôle purement passif, il croit ce qu'on lui dit au lieu de faire ce qu'on lui suggère.

19. « *A mots couverts* ». Quand l'objet représenté par un substantif comporte plusieurs éléments essentiels, l'adjectif peut s'appliquer soit à l'un, soit à l'autre de ces éléments. Ainsi un *mot* est un son ou un ensemble de sons, « ayant un sens », comme dit Littré. Il y a *son* et *sens* ; l'adjectif pourra caractériser le son (un mot *long*, *court*, *harmonieus*) ou le sens (un mot *concret*, *abstrait*, *cru*). Dans la locution « à mots couverts », l'épitète se rapporte au sens ; il s'agit de *mots* dont *le sens* est *couvert*. Ce qui est particulier dans cette locution, c'est qu'elle est la seule à avoir conservé un des sens figurés de l'adjectif *couvert*, sens qui était encore fréquent au XVIIe siècle, celui de « caché » (au milieu d'ennemis *couverts* ou déclarés, dit La Bruyère). En outre, des deus nuances figurées qu'exprime cette épitète, celle que nous avons ici était la moins fréquente : les *mots couverts* ont un sens *couvert*, « caché », mais de manière à laisser voir cependant, ou, plus exactement, à laisser entendre ce qu'on ne dit pas expressément, sans quoi « parler à mots couverts », ce serait prononcer des mots inintelligibles. Le participe *voilé*, dont la signification adjective est voisine de celle de *couvert*, a aussi les deus acceptions : « Les prophètes ont dit que l'*on n'en-*

cris pour affoler les poissons et les faire affluer dans le filet ; c'est ce qu'on appelait le *chantage* ou le *huage*. Au figuré, « faire du chantage » c'est susciter des inquiétudes, des craintes pour obtenir de quelqu'un ce qu'on désire de lui. Le sens figuré actuel de « faire chanter » résulte d'une confusion avec « faire du chantage ».

Digitized by Google

tendrait point leur sens, et qu'il était *voilé* » (Pascal). « Cette allée où *la clarté* du ciel semble toujours *voilée* » (Corneille), c'est-à-dire non pas cachée complètement, mais « d'un éclat amoindri » comme dit Littré. C'est la distinction entre le voile opaque et le voile « transparent », celui qui permet d'entrevoir.

20. *A fleur de...* ; *affleurer*, *effleurer*. — Les dictionnaires traduisent bien « à fleur de » par « à la surface de », mais n'indiquent pas comment s'est dégagé ce sens, si éloigné de la signification propre du mot *fleur*. Essayons de nous en rendre conte. Mais écartons d'abord une explication par le verbe *fleurer*, qui est une altération de *flairer*, au sens ancien d'exhaler une odeur (et non pas de percevoir l'odeur). « A fleur d'eau » dans *nager à fleur d'eau*, n'a jamais pu signifier, comme on l'a dit, « en laissant le nez flairer la surface de l'eau ».

Fleur entre dans beaucoup de locutions avec des acceptions figurées très variées. La fleur est la parure de la plante ; aussi le mot évoque parfois l'idée de ce qu'il y a de plus beau, de meilleur, dans un objet ou dans une espèce (l'élite), *la fleur de farine*, *la fleur de la chevalerie* ; ou l'idée d'une floraison, au figuré, d'un épanouissement, « les jeunes filles *en fleur* », de Proust ; ou l'idée de l'époque de l'épanouissement, du tens qui précède la maturité, « *à la fleur* de l'âge », « *dans la fleur* de leur jeune saison » (*Phèdre*).

La fleur, c'est encore ce qui pointe, ce qui émerge d'un ensemble (au sens propre, de l'ensemble des branches et des feuilles), ce qui déborde une surface, d'où *à fleur de* au sens de « sortant presque de » : des yeus *à fleur de tête*, sans que la tête soit aucunement, dans notre esprit, comparée à une plante. L'idée intermédiaire s'est effacée ; *à fleur de* a directement pour nous la signification de « à la surface de », et s'oppose parfois à l'idée de pénétration : « à fleur de peau », superficiel, en parlant d'une sensation ou d'un sentiment sans profondeur.

Cette signification figurée de *fleur*, où la métafore primitive ne nous est plus sensible [1], où il ne reste plus que l'idée abs-

1. Nous la sentons encore dans *les fleurs du vin*, qui viennent à la surface, mais qui ont aussi une certaine apparence de fleurs.

Digitized by Google

traite de superficie, a d'autant plus d'importance qu'on la retrouve dans les deus verbes *affleurer* et *effleurer*. Le D.G. traduit *effleurer* par « *être* au niveau » ; c'est plus exactement, comme il est dit à propos d'un exemple, *émerger* au niveau, à la surface, et *affleurer* (préfixe *ad-*), atteindre le niveau.

Comme *effeuiller* (préf. *ex-*) signifie dépouiller de ses feuilles (ou de ses pétales), *effleurer* pourrait signifier « dépouiller de ses fleurs », mais ce verbe a été fait sur *fleur* au sens abstrait de « superficie », pour exprimer l'idée de « enlever la superficie, n'enlever que la superficie », et, par atténuation, toucher à peine, frôler.

21. *Attendre, attente, attendu que, s'attendre à.* — *Attendu*, dans *attendu que...*, signifie proprement « étant considéré » (cf. *vu* que), et se rattache à un sens que le verbe *attendre* tenait de son origine latine, sens qu'il a perdu depuis, mais qu'on retrouve dans les dérivés savants *attention* et *attentif*.

Attendre, c'est en effet tendre (son esprit) vers : vers un objet à considérer, — sens latin, — ou vers un événement qui doit ou peut se produire, — sens dégagé en français et seul maintenu. L'ancienne langue avait la locution « attendre et considérer », où les deus verbes ont à peu près la même valeur.

En vieus français, le substantif verbal *attente* pouvait se rapporter à l'un ou l'autre des deus sens d'*attendre*. A côté de la signification qui s'est maintenue, on trouve en effet celle de « attention ». Littré en donne des exemples du XVe et du XVIe siècles : « Tant avoit donné son *attente* à l'estude « (*Cent Nouvelles*).

Le pronominal *s'attendre* (à une chose) pouvait aussi se rapporter à l'un ou l'autre des deus sens, c'était « prévoir la chose », sens maintenu [1], ou « s'y appliquer ». Montaigne (2, 88) écrit : « *Attendez vous y* (appliquez-y votre attention) pendant que vous y estes ».

1. Littré, dans sa Remarque 2, fait dériver notre *s'attendre à* du sens latin d'*attendre ;* en réalité, il se rattache à *attendre* actuel. C'est l'autre sens de *s'attendre*, qui doit être rapproché du sens latin.

Digitized by Google

Dans l'un et l'autre sens, le pronom réfléchi n'est évidemment pas complément direct (quand on *s'attent* à une surprise, on n'attent pas soi-même). Le pronom est, comme toujours dans cette catégorie de pronominaus, une sorte de complément circonstanciel équivalant à « par soi-même » ou « pour soi-même », voy. notre Revue 1917-18, pp. 85 et 90. Il introduit ici l'idée que le sujet parlant prent à l'action un intérêt spécial. Quand on *attent* un événement on pense simplement qu'il peut arriver; quand on *s'y attent*, on serait étonné qu'il n'arrivât pas, on l'espère ou on le craint pour soi.

Devant l'infinitif complément de *s'attendre*, on rencontre aussi bien *de* que *à*: « On ne *s'attendoit* guère *De* voir Ulysse en cette affaire ».

On s'attent à un événement quand on le prévoit, on s'attendait à une étude quand on s'y appliquait. Dans les deus sens, on disait aussi s'attendre *à quelqu'un*. C'était s'attendre à en recevoir une aide, d'où: avoir confiance en lui. Joinville, cité par Littré : « Dieus, *à qui je m'atendoie*, me délivra ». « Ne *t'attends* qu'*à* toi seul »,dans La Fontaine, IV, 22.

Au segond sens, *s'attendre à quelqu'un*, c'était s'y intéresser. Montaigne, cité par Littré: « Un malade auquel *je m'attends* et que *je considère* » (Cf. la locution *attendre et considérer* citée plus haut).

L. C.

SANS ET *SANS QUE*

Dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1929, *Louis XIV et ses ambassadeurs à Londres*, et dans ses *Instructions aux ambassadeurs de France* (Paris, De Boccard, 1929), M. Jusserand cite ce passage des Instructions à M. de Blainville, de 1625 : «...la grandeur d'Espagne qui... s'estoit accrue de telle sorte que, *sans que* Sa Majesté y *eût* opposé de l'empeschement, elle alloit seigneuriant l'Europe »; et il commente en note : « c'est-à-dire si S.M. n'y avait pas opposé de l'empêchement. On dit de même aujourd'hui : sans

Digitized by Google

chapeau on s'enrhumerait, c'est-à-dire si on n'avait pas de chapeau ».

En effet, *sans* devant un substantif indique l'absence réelle ou l'absence hipotétique de l'objet exprimé par le complément. Cf. : « Il est sorti *sans chapeau* » et « il se serait enrhumé *sans chapeau* ». D'un côté, il *n'avait pas* de chapeau, de l'autre on se place dans l'hipotèse où *il aurait été* sans chapeau, hipotèse qu'on sait contraire à la réalité, il *avait* un chapeau.

Dans sa valeur « hipotétique », *sans* est l'équivalent d'une proposition hipotétique qu'on peut lui substituer : *Sans chapeau* ou *s'il ne prent pas de chapeau*, il s'enrhumera ; *sans* chapeau ou *s'il ne prenait pas de chapeau*, il s'enrhumerait ; *sans* chapeau ou *s'il n'avait pas pris de chapeau*, il se serait enrhumé. Le verbe de la proposition hipotétique est à l'indicatif présent dans l'hipotèse pure et simple, au conditionnel présent dans l'hipotèse particulièrement douteuse, au conditionnel passé (1e ou 2e forme, s'il n'*avait* pas *pris*, s'il n'*eût* pas *pris*) dans l'hipotèse conçue comme non réalisée.

Si l'on remplace le substantif complément de *sans* par une subordonnée, autrement dit après la locution conjonctive *sans que*, on retrouve les mêmes distinctions :

I. « *Absence* » *de l'action annoncée par* SANS QUE :

« L'article de la loi passera sans qu'il *fasse* d'opposition ; l'article a passé sans qu'il *ait fait* d'opposition ». Le verbe est au subjonctif proprement dit (et non au *subjonctif conditionnel*) parce que l'action, n'ayant pas lieu ou ne devant pas avoir lieu, ne saurait être affirmée, elle est seulement « envisagée » par le sujet parlant ; c'est la fonction propre du subjonctif de l'indiquer.

II. *Hipotèse conçue comme non réalisée.*

Ici, il y avait trois tournures possibles : *a*, avec *sans que* ;

Digitized by Google

b, avec l'équivalent *si ne pas* ; *c*, avec les formules arcaïques *n'était que*, *n'eût été que*, *si ce n'était que*, suivies de l'indicatif :

a (avec *sans que*), tournure tombée en désuétude) : « L'article aurait passé, sans qu'il *a fait* opposition ». Nombreus exemples au XVIIe siècle avec l'indicatif[1].

b (avec *si ne pas*), tournure ordinaire aujourd'hui : « L'article aurait passé *s'il n'avait pas fait* opposition ». Plus-que-parfait de l'indicatif, à valeur de *conditionnel passé*, équivalant à « dans le cas où il n'*aurait pas fait* ».

c. « N'était ou n'eût été qu'il *a fait* opposition ».

Avec la tournure *a*, l'action présentée par la conjonction *sans que* (= si ne pas), sous forme d'hipotèse négative, se trouvait en réalité affirmée dans l'esprit du sujet parlant. Sans ce fait (s'il n'y avait pas eu ce fait) *que j'affirme*, à savoir qu'il s'y *est opposé*, l'article aurait passé. Molière (*Etourdi*, 2, 11) :

> Sans que mon bon génie au devant m'*a poussé*,
> Déjà tout mon bonheur eût été renversé.

Voyez d'autres exemples dans les lexiques de Livet, Huguet, Cayrou. L'emploi de *sans que* avec la segonde des deus valeurs conservées par *sans*, emploi qui excluait le subjonctif (sous réserve de ce qui est dit dans la note ci-dessus) était une des finesses de notre langue classique. Il y fallait quelque attention, en raison du mode, l'indicatif, qui s'opposait au subjonctif de l'autre valeur, beaucoup plus fréquente. La langue s'est affranchie de cette petite contrainte en renonçant à la tournure *a*, mais elle y a perdu une nuance délicate, d'une brièveté expressive.

1. Il y a quelques exemples avec le conditionnel. Pour les bien comprendre, il faut interpréter *sans que* par « s'il n'y avait ce fait que... » Mme de Sévigné, citée par Littré : « Je suis si lasse de cette chienne d'écriture que *sans que* (s'il n'y avait pas ce fait que) vous croiriez mes mains plus malades (si je ne vous écrivais pas), je ne vous écrirais plus que je ne fusse guérie ». Le subjonctif proprement dit serait impossible dans ce sens. On ne pourrait rencontrer que la forme subjonctive du conditionnel passé : « sans que vous *auriez* ou *eussiez* cru... je ne vous aurais plus écrit... »

Digitized by Google

Dans ces diverses tournures, il semble compliqué de choisir entre l'indicatif, le subjonctif ou le conditionnel, d'autant plus que le conditionnel peut s'exprimer, suivant les cas, par l'indicatif ou par le subjonctif. Mais il n'y a là, en fait, aucune difficulté pour ceus qui ont l'instinct de la langue. Bien rares sont les erreurs comme celle qui a été commise dans les Instructions pour M. de Blainville. *Sans que*, suivi du subjonctif, nie l'action exprimée par le verbe subordonné (emploi 1). Dès lors « sans que S. M. y *eût* opposé de l'empêchement » signifie qu'elle ne s'y était pas opposée. C'est le contraire qu'on a voulu dire. Il aurait fallu d'après la sintaxe du tens : « sans que Sa Majesté s'y *est opposée*, y *a opposé* de l'empêchement ».

L. C.

Remarques sur les épitètes de nature.

Nous avons étudié ici (1901, p. 241 ; et 1902, p. 147) la question difficile de la place de l'adjectif en français. En principe, l'épitète distinctive se place soit avant, soit après le substantif, et l'épitète « de nature » ordinairement avant. L'adjectif qui précède le substantif peut donc avoir l'une ou l'autre valeur : *a*, épitète distinctive, « une *vieille maison* est souvent préférable à une neuve » ; *b*, épitète de nature, « il n'a qu'une habitation, sa *vieille maison* de famille ».

Un objet peut être déterminé par la seule définition du substantif qui l'exprime, à quoi s'ajoutent souvent des déterminations complémentaires exprimées par un adjectif, par un complément, par un démonstratif ou un possessif : un *chien*, un *chien blanc*, un *chien de berger*, *ce chien*, *mon chien*. L'épitète de nature s'applique à l'objet tel qu'il est déterminé soit par le seul substantif, soit, en plus, par une ou plusieurs déterminations complémentaires. Quand on dit « *mon* ou *cet* excellent chien », par l'adjectif *excellent* on veut non pas distinguer ce chien d'un autre, mais exprimer une qualité naturelle, propre au chien tel qu'il est distingué des autres par le possessif ou le démonstratif, qualité propre au chien que je possède ou que je montre.

Digitized by Google

Quand on dit « mon *vieus* chien », *vieus* est une épitète distinctive ou « de nature », suivant qu'on a plusieurs chiens ou un seul. Dans le premier cas, elle ajoute une détermination de plus : le chien est *mien*, et, parmi les miens, il est *le vieus*. Dans le segond cas, elle n'introduit aucune détermination nouvelle, elle fait ressortir une qualité virtuellement incluse dans l'objet, tel qu'il est déterminé.

D'ailleurs, la place de l'adjectif dépent de conditions si diverses et parfois si difficiles à préciser, qu'elle ne saurait indiquer en principe la fonction que le sujet parlant entent donner à son adjectif ; mais le contexte nous éclaire suffisamment, et personne ne s'y trompe. On peut dire toutefois que, lorsque l'adjectif suit un nom accompagné seulement d'un article, sans complément déterminatif, il y a présomption que cet adjectif, *qui suit*, exprime une détermination, a un rôle distinctif. « L'*hermine blanche* » marquerait qu'on veut distinguer cette hermine d'une autre, d'une couleur différente. Pour donner à *blanche* la valeur d'une épitète de nature, on dit : « la *blanche hermine* ». Et de même « un *vil flatteur* », mais « *un flatteur adroit* » pour distinguer deus espèces de flatteurs.

Quand la définition de l'objet exprimé par le substantif comporte plusieurs éléments essentiels, l'adjectif, quel que soit son rôle, peut se rapporter à l'un ou à l'autre. Ainsi l'objet exprimé par le mot « homme », et par tous les mots qui désignent les différentes professions ou fonctions des hommes, est un composé d'un élément fisique et d'un élément intellectuel ou moral. L'épitète, distinctive ou de nature, peut exprimer elle-même une qualité fisique ou une qualité morale : un homme *solide*, ou *distingué*, épitètes distinctives ; son *robuste* compagnon, ce *courageus* matelot, épitètes de nature.

L'épitète distinctive détermine l'objet ou ajoute une détermination. L'épitète de nature n'ajoute rien, elle extrait en quelque sorte de l'objet, pour la mettre en évidence, une qualité caractéristique ; quand c'est une qualité fisique, l'objet est évoqué dans sa forme ou dans sa couleur, nous le voyons : « un *pâle voyou* ; cachez *vos rouges tabliers* » ; quand c'est une qualité

Digitized by Google

morale, la valeur expressive du substantif se trouve renforcée : « son *habile défenseur* ». Si l'on voulait *introduire* dans la frase cet élément complémentaire, à savoir que, *dans la circonstance*, le défenseur se montra habile, on mettrait l'adjectif après le nom : « son défenseur, habile, insista sur l'argument ». En plaçant l'adjectif entre le déterminant *son* et le substantif, on n'ajoute rien à l'idée qu'exprimerait la frase sans adjectif : « son défenseur insista sur l'argument » ; on *rappèle* seulement une qualité coutumière du défenseur, connue de l'interlocuteur ou du lecteur : « habile défenseur » est plus expressif que « défenseur » tout court. Le nom d'un objet en éveille l'idée dans l'esprit de l'interlocuteur ou du lecteur ; quand on y joint un adjectif « de nature », cette idée prent cors en quelque sorte, parce que la « substance » de l'objet se revêt d'une qualité caractéristique qui la rent pour nous vivante. Comparez :

a. Il a écrit une traduction remarquable ;
b. Il a écrit une traduction remarquable,qui lui fait honneur ;
c. Sa traduction lui fait honneur ;
d. Sa remarquable traduction lui fait honneur.

Dans la frase *a*, il y a deus affirmations : il a fait une traduction, cette traduction est remarquable. Dans la frase *b*, il y en a trois : il a fait une traduction, elle est remarquable, elle lui fait honneur. Dans les frases *c* et *d*, il n'y en a plus qu'une : sa traduction (il n'est pas affirmé, mais rappelé, dans *d*, qu'elle est connue comme remarquable) lui fait honneur. L'adjectif *remarquable* est affirmatif dans *a* et *b*, parce qu'il distingue la traduction en question de celles qui n'ont pas la même qualité. Cet adjectif n'est pas affirmatif dans *d*, parce que là il ne s'agit pas de distinguer cette traduction d'une autre, mais d'exprimer une qualité intrinsèque qui la caractérise, sans comparaison avec aucune autre.

L. C.

Digitized by Google

UNE MODE NOUVELLE EN LINGUISTIQUE : LE « SUPER-LANGAGE »

Il était à prévoir que notre époque de surenchère et de records en arriverait vite à trouver insuffisante, et pour ainsi dire trop timide, la langue que nous parlions naguère. Et de fait, seulement depuis la guerre, la valeur des mots s'est dépréciée exactement comme la valeur de la monnaie. Les mots ne représentent plus ce qu'ils représentaient il y a quinze ans ; ils se sont usés. Il faut dès lors les renforcer ; après divers tâtonnements, on s'est décidé depuis quelque tens à faire précéder beaucoup de mots français d'une particule augmentative, d'un préfixe qui n'est autre que la préposition de lieu *sur* — soit sous sa forme française : **surcapitalisme** (le *Temps*, 4 janvier 1928), **surlatiniste** (même journal, 10 mai 1928), **surmâle** (*Jarry ou le surmâle des lettres* par RACHILDE), **surcheval** (l'*Intransigeant*, 3 juillet 1928), **surfemmes** (*d'Artagnan*, 1er mars 1928), **surrepos** (l'*Illustration*, 22 septembre 1928), **surpatriote** (Mme Séverine dans le *Petit Provençal*, 18 janvier 1928), **surstockés** (*La Renaissance hebdomadaire politique*, 8 décembre 1928), **Surgaz** (titre d'une revue des usagers du gaz, automne 1927); **sur-extra** (l'*Animateur des Temps nouveaux*, 16 mars 1928), — soit sous sa forme grecque : **hypercompositeurs** (Bulletin de décembre 1928 de la Société artistique *Le Cornet*), **hypercompresseur** (*l'Animateur des Temps nouveaux*, 6 janvier 1928), **hyber-bal** (le *Journal*, 24 novembre 1928), **hyperplaques** (*Bulletin mensuel de la Chambre syndicale française de la photographie*, janvier 1928), **hyper-orgueilleux** (l'*Animateur des Temps nouveaux* 13 janvier 1928) — soit sous ses deus formes latines, **supra** : **supra-soda** (lu, dans l'été de 1927, à la porte d'un café de la rue d'Alger, à Nantes), **supradyne**, poste de T. S. F. (*La Saison*, hiver 1928-29), — et surtout **super.** C'est cette dernière forme qui a connu un succès vraiment prodigieus.

Super n'a conservé son sens de préposition de lieu que dans un très petit nombre de cas : **superstructure** (déjà entré dans l'usage), « **supernationale** » signifiant placée au-dessus des

Digitized by Google

nations, en parlant de l'Église (la *Croix des Alpes*, 27 octobre 1929), et **Super-Bagnères**, **Super-Cannes**, dans lesquels il désigne la ville haute par opposition à la ville basse.

Partout ailleurs, **super** s'est dépouillé de son sens étimologique et n'a plus qu'une valeur augmentative, intensive, assez vague. Dans ce sens, on le trouve joint à un substantif, à un adjectif ou à un verbe, même à un nom propre, etc...

1° **SUPER** joint à un substantif :

Comme on peut s'y attendre, c'est dans cette catégorie que se répartit la très grande majorité des exemples; les objets les plus usuels se présentent à nous pourvus de cette particule indésirable. Où est l'époque où M. Henri Albert dans sa traduction de *Ainsi parlait Zarathoustra*, de Nietzsche (éditions du *Mercure de France*) disait dans une note, à propos du mot : « Je vous enseigne le Surhumain » : « Nous avons substantivé l'adjectif surhumain, les termes de **surhomme**, **superhomme** qui ont été employés quelquefois *ne nous semblant pas propres à être introduits dans la langue française* » ? Pourtant n'emploie-t-il pas lui-même un peu plus loin le mot **super-héros** ? Maintenant en tout cas, nul puriste ne peut plus manger, boire, se vêtir, voyager, sans craindre la rencontre, toujours pénible pour lui, d'un de ces étranges néologismes. **Super** a tout envahi, la politique, le sport, l'higiène, les affaires, les spectacles, l'industrie.

Pour ce qui concerne « le manger et le boire », nous avons : **superrestaurant** (le *Journal*, 18 juin 1929), **super-aliment** (lu en novembre 1928 sur un paquet de gaufrettes « Impératrice »), **supergalettes** (fabriquées par la biscuiterie Coste, à Marseille), **superpastilles** (fabriquées par la Compagnie fermière de Vichy), **super-cigarettes** (le *Cri de Paris*, 23 octobre 1927), **supercafé** (l'*Ami du peuple*, 25 juin 1928), « **super-cidre** » (*Cyrano*, 19 août 1928), **super-bière** (*Aux Écoutes*, 28 avril 1928), bière **superbock** (lu en juillet 1928 à la devanture d'un bar, 157, rue La Fayette à Paris), **super-Banyuls** (lu en janvier 1928 à la devanture d'un café, 57, rue Turbigo à Paris), Banyuls ici pouvant être considéré comme un nom commun, comme champagne ou porto, **super-anis** (lu sur des affiches dans toutes les gares du métro-

Digitized by Google

politain). Si vous voulez vous bien porter, voici un **super-reconstituant** (le *Phare de la Loire*, 29 octobre 1927), et un **super-remède** (le *Matin*, 14 juillet 1928).

Pour l'habillement, nous avons **super-ressemelage** (lu dans l'été de 1927 à la devanture d'un cordonnier, rue Harrouys, à Nantes); **superbas** (le *Journal*, 28 octobre 1928) , **supercouturier** (M. André Barde au 2e acte de son opérette *Comte Obligado*, représentée à Paris au printens de 1928); — et pour la toilette: **super-savon** (l'*Ami du peuple*, 25 juin 1928), rasoir « **Superlame** » (lu en janvier 1928 dans un bureau de tabacs, boulevard Gassendi, à Digne), **super-crème** de beauté (l'*Intransigeant*, 1er juillet 1928), **super-brillant** pour les ongles (*Fantasio*, 15 septembre 1928); enfin les produits de beauté Dixor vendent de la crème en **super tube**.

Les voyages se font au XXe siècle en **super-avion** (l'*Humanité*, 20 mai 1929), pour lequel on se doit de n'utiliser que de l'essence **super aviation** (le *Temps*, 26 mai 1929), en **super monoplan** (le *Phare de la Loire*, 30 janvier 1929), piloté bien entendu par un **super-pilote** (le *Journal*, 27 mai 1929), tout au moins en **super-rapide** (les *Chemins de fer*, dans la collection « L'Encyclopédie par l'image », Hachette éditeur), traîné par une **super-locomotive** (le *Monde Illustré*, 7 février 1925), en motociclette « modèle **supersport** » (*Moto-Revue*, 26 mai 1928), munie d'un siège **super-confort** (même journal, 28 juillet 1928), ou en auto, plus exactement en **super-voiture** (même journal, même date), munie naturellement d'une **supersoupape** (même journal, 24 novembre 1928), d'une **super-magnéto** (l'*Auto des Vacances*, 1er septembre 1928), d'une **superculasse** (lu, dans l'été de 1927, à la foire aus automobiles d'occasion, à Nantes), d'un **super-carburateur** (l'*Intransigeant*, 22 juin 1928), d'un **superauto**, tapis spécial pour autos (la *Saison*, hiver 1928-29), et entretenue grâce au **super-graissage** Lub (*la Science et la Vie*, juillet 1927). Les automobilistes s'arrêtent aus « **super-postes** Eco-Standard où un **super-service** leur est offert leur permettant de se nettoyer ou réparer (*sic*) » (le *Journal*, 27 juin 1928), et confient leurs vieus pneus à la maison Dubo qui les remet à neuf par un **super-**

Digitized by Google

regommage (le *Phare de la Loire*, 17 juillet 1928). Ceus qui, plus modestes, se contentent de voyager dans Paris, emportent avec eus le **superguide** que la S. T. C. R. P. a édité en mai 1928. Quand le simple touriste possède une **super-voiture**, que représente la classique course de bolides ? Aussi a-t-on créé des **superbolides** (*Aux Écoutes*, 31 mars 1928).

L'homme d'affaires ne parle plus que de **super-entreprise** (le *Petit Marseillais*, 16 avril 1928), de **superdirecteur** (le *Temps*, 26 novembre 1927), de **supersecrétaire** (*Aux Écoutes*, 4 février 1928), de **superbénéfices** (*d'Artagnan*, 24 novembre 1927), de **super-démarcheur** (le *Journal*, 9 décembre 1928) ; et l'industriel de **super-industrie** (l'*Animateur des Temps nouveaux*, 4 mai 1928), de **supermachines** (*Revue des industries du livre*, avril 1928), de **super condensateur** (*Cinématographie projection*, janvier 1928).

Désirez-vous vous distraire en famille ? Achetez un **super-phonographe** (le *Cri de Paris*, 8 juillet 1928), muni d'un « **super mouvement** électrique qui vous donnera entière satisfaction » (*Revue des machines parlantes*, avril 1928). Si vous allez au spectacle, vous verrez représenter, aus sons d'un **super-orchestre** (l'*Alpin*, 12 mai 1928), une **super-revue** (*Fantasio*, 15 janvier 1928) qui a remporté un **super succès** (le *Journal*, 27 février 1929), pendant toute une **supersaison** (le *Journal*, 1er novembre 1928), et dans laquelle une **super-vedette** (le *Phare de la Loire*, avril 1928), danse un **super-charleston** (lu sur la porte d'un professeur de danse, passage Pommeraye, à Nantes). Préférez-vous le cinéma, l'art de la **superproduction** (le *Petit Marseillais*, 12 janvier 1928), et du **superfilm** ? Précisément on projète une **super-comédie** (le *Phare de la Loire*, 10 septembre 1927), « tournée » par des **super-étoiles** (*Aux Écoutes*, 27 août 1927), dans un **super-décor** (l'*Avenir*, 1er avril 1928), et visée par le **superviseur** (*Fantasio*, 1er février 1928) de la commission de **super-censure** (M. Émile Vuillermoz, dans le *Temps*, 24 mars 1928).

Mais nulle part peut-être cette formation néologique ne fleurit autant que dans le domaine de la politique : voici **super-patriotes** (l'*Œuvre*, 27 décembre 1927), **supernationalistes** (même journal, même date), **superpatriotisme** (M. Scapini, député,

Digitized by Google

dans une interview reproduite par le *Petit Provençal*, 12 mai 1928), **supernationalisme** (le *Temps,* 3 juillet 1929), **superfascistes** (M. Paul Reynaud, député, dans une conférence faite à l'*Université des annales*, le 22 mars 1927, publiée dans *Conférencia*, 5 octobre 1927), **supercatholique** (lu en octobre 1928 sur une affiche électorale à Annot, Basses-Alpes), **Super-laïcisme** (titre d'un livre de M. Jean Izoulet, professeur au Collège de France, Paris, novembre 1928, Albin Michel éd.), **super-électeur** (le *Journal*, 9 novembre 1928), **super-Parlement** (l'*Avenir*, 6 novembre 1928) ou **superparlement** (*Paris-Midi*, même date), **supergroupements** (la *Gazette du Franc*, 10 novembre 1928). Les projets universitaires de M. Herriot ont fait naître **superamalgame** (M. Léon Bérard, dans la séance du Sénat du 23 février 1928), et la politique financière nous a valu : **superadditif** (*Cyrano*, 11 mars 1928 : mot créé par M. Henry Bérenger à propos du vote d'un tarif douanier par le Parlement), **super-équilibre** budgétaire (M. Caillaux, dans son discours de Rouen, 15 janvier 1928, reproduit dans les journaus du 16 ; ce mot est d'ailleurs attesté dès 1926), **superfiscalité** (le *Travailleur des Alpes*, 7 janvier 1928), **super-taxe** (le *Phare de la Loire*, 20 juillet 1928) ; le problème financier est lié à la politique extérieure, car « la création d'une **super-monnaie** européenne est un désir qui ne peut être réalisé qu'après la création d'un **super-État** européen » (le *Phare de la Loire*, 17 août 1927). Ce **super-État,** c'est la Société des Nations pour laquelle on parle de créer « une sorte de **super-président** permanent » (le *Cri de Paris*, 4 mars 1928). Enfin, voici **superdictateur** (*Fantasio*, 1er avril 1928), **super-religion** (l'*Animateur des Temps nouveaux*, 1er juillet 1927), **supercapital** (le *Temps*, 3 juillet 1929), **super-protectionnisme** (id., ibid.), **super-capitalisme** (M. Loucheur dans la séance de la Chambre des Députés, du 22 janvier 1929), **superfonctionnaires** (l'*Ami du peuple*, 14 janvier 1929), **super-comité** (le *Cri de Paris*, 31 mars 1929), **super-syndicat** (M. Clément Vautel dans le *Journal*, 24 juillet 1929).

Pour terminer cette énumération, citons pêle-mêle : **super-Français** (le *Canard enchaîné* , 20 juin 1928), **super bas-alpin** (lu

Digitized by Google

à Annot sur une affiche déjà citée), **super-photo** (lu dans l'hiver 1927-28 à la devanture d'un fotografe, quartier de la Belle-de-Mai, à Marseille), **super-dynamite** (*Cyrano*, 1er avril 1928), **superamateurisme** (*Cyrano*, 5 août 1928), **superbanque** (le *Journal des Basses-Alpes*, 30 juin 1929), **supercanicule** (le *Journal*, 17 juillet 1929), **superpile** électrique (La *Revue du Touring Club de France*, décembre 1928), **super-critérium** (la *Saison*, hiver 1928-29), **supergoujaterie** (M. André Lichtenberger au 1er chapitre de son roman *Petite Madame*), **superlauréat** (le *Phare de la Loire*, 5 juillet 1928), **super-titre** (même journal, même date), **superfectionnement** (même journal, même date ; ce mot présente un exemple de sincope : **superfectionnement** est la forme sincopée de **superperfectionnement*), **super-réaction** (*la Science et la Vie*, juillet 1924 ; ce mot est un terme de T. S. F. et non pas un terme de politique comme on pourrait le croire), **supervision** (l'*Intransigeant*, 22 juin 1928), **super-révolution** (lu en octobre 1928, à Paris, sur une baraque à la fête du Boulevard des Batignolles), **superpourboire** (l'*Animateur des Temps nouveaux*, 14 octobre 1927), **superadjectifs** (le *Journal*, 1er novembre 1928), **super-femmes** (*Fantasio*, 15 janvier 1928), **super-plage** (*Candide*, 30 août 1928), **super-artillerie** (le *Phare de la Loire*, 18 juin 1927), **super-canons** (même journal, même date), **super-ciment** (le *Cimentier français*, juin 1928), « **super-as** » (le *Phare de la Loire*, avril 1928), **supersûreté** (lu en septembre 1928 à la devanture d'un magasin de serrurerie, 39, rue de Richelieu, à Paris), **super-univers** (M. Vianey dans son introduction aux *Contemplations* de V. Hugo, édition des grands écrivains, 1922), **supergloire** (le *Petit Provençal*, 23 juillet 1928), **superluxe** (catalogue de jouets du *Bon Marché*, hiver 1927-28), **super-mallette** (la *Saison*, hiver 1928-29), et **super-valise** (lu en septembre 1928 à la devanture d'un magasin de T. S. F., 60, Boulevard de Magenta, à Paris), **superavenir** (le *Phare de la Loire*, 9 janvier 1928), **super-histoire** (la *Voix*, 16 mars 1928), **super-littérateurs** (Bulletin de décembre 1928 de la Société artistique le *Cornet*), **superlittérature** (MM. Vautel et de La Fouchardière dans leur roman *La Grande Râfle* publié en feuilleton par le *Journal*),

Digitized by Google

superacadémie (id., ibid.), **super-élite** (id., ibid.), **super-marionnette** (M. ANTOINE dans le *Journal*, 16 décembre 1928), **super-récepteur** (la *Saison*, hiver 1928-29), **super-marine** (l'*Intransigeant*, 4 septembre 1928), etc..., etc... N'oublions pas **super-phosphates**, entré depuis longtens dans le vocabulaire courant.

Ajoutons enfin, en appendice, à la liste des mots où *super* est joint à un substantif : hydravions **super-marine** (*Mer et Colonies*, janvier 1928, où il semble que « marine » ne conserve pas son sens habituel comme dans l'exemple cité plus haut, mais soit l'abrévation de « modèle de la marine », le **SuperLéger** (lu en mai 1928 à la devanture de la chapellerie Delion, passage Jouffroy à Paris), où « léger » paraît être un adjectif substantivé.

2° **SUPER** joint à un adjectif :

Des dessous **superélégants** (*Fantasio*, 15 mai 1928), des feuilletons **supersensationnels** (M. CLÉMENT VAUTEL dans *Cyrano*, 1er avril 1928), **super-femmes super-nues** (*Fantasio*, 15 janvier 1928), formes **supercubistes** (le *Matin*, 22 juillet 1928), monopole **superbancaire** (M. Caillaux dans la séance du Sénat du 25 juillet 1929), lois **super-scélérates** (lu en mars 1929 à Paris sur une affiche du parti socialiste), candidat **super-municipal** (*Cyrano*, 5 mai 1929), un pays **super-volcanique** (lu sur un programme de cinéma à Digne dans l'hiver 1927-28), un été **super-caniculaire** (le *Matin*, 21 juillet 1928), engrais **super-basique** (la *Voix de la terre*, 30 novembre 1928), vie **super-chère** (l'*Intransigeant*, 28 août 1928), **super-correct** valet de chambre (même journal, 7 novembre 1928), un romancier **superpsychologue** (*Fantasio*, 15 septembre 1928), une pièce d'identité **super-officielle** (l'*Animateur des Temps nouveaux*, 2 novembre 1928), des murailles **superprotectrices** (exposé des motifs d'une proposition de résolution de M. Alexandre Duval et plusieurs de ses collègues publiée en annexe au conte rendu *in extenso* de la 2e séance de la Chambre des Députés du 27 mars 1929), des hommes politiques **superpacifistes** (le *Journal*, 30 novembre 1928), un communiste **supermilitant** (la *Nation*, 10 novembre

Digitized by Google

1928), des francs-maçons **super-laïques** (l'*Ami du peuple*, édition du soir, 7 novembre 1928), un député **super-nationaliste** (*d'Artagnan*, 22 mars 1928), un avocat **super-bolchevik** (le *Matin*, 25 mai 1928), etc..., etc... Enfin, « dans une lettre datée de Marseille, 28 décembre 1927, et relative à la pièce *La Princesse Rouge*, M. CHARLES MÉRÉ se défend d'écrire une pièce **supercommuniste**. Sinon d'autres pièces seraient **superfasciste** et **superrépublicaine** » (*Aux Écoutes*, 7 janvier 1928).

3° **SUPER** joint à un verbe :

superviser un film (*Fantasio*, 1er février 1928), en sorte que nous avons la famille de mots complète : **supervision, superviseur, superviser.** « Je me **superfous** de vos **superphosphates** » (3e acte de l'opérette *Comte Obligado* déjà citée).

4° **SUPER** joint à toute une expression :

Super grand arome (lu, dans l'été de 1927, sur une affiche de réclame des cafés Béatrix) où « grand arome » est non pas un groupe de deus mots, mais une expression ; **super-moto-strap**, siège arrière de motocyclette (*Moto-Revue*, numéro spécial d'octobre 1928) ; « bicyclette « Alcyon » type **Super Tour de France autogène** » (l'*Intransigeant*, 2 juillet 1928), le **super-Casino de Paris** (le *Journal*, 1er novembre 1928) ; « couvert **super extra fort** » (les *Échos*, 28 avril 1928) ; **super-petit beurre** (lu en août 1928 à la devanture d'une épicerie, cours Julien, à Marseille), **super-vie chère** (le *Journal*, 19 février 1929), en sorte que nous avons ainsi une sorte de doublet : **super-vie chère** et **vie super-chère, super-lanterne magique** (le *Journal*, 31 juillet 1929), **Super-Vrais-Indépendants** (le *Canard enchaîné*, 7 novembre 1928), « **super vert-pré** » (l'*Ami du peuple*, 17 décembre 1928). Enfin, à la séance de la Chambre des Députés du 22 novembre 1928 on a pu entendre M. Scapini parler des **très super grands invalides**, mais au *Journal Officiel* du 23, on lit seulement : « très grands invalides ».

5° **SUPER** joint à un nom propre de lieu :

chocolat fondant **Superhône** (fabriqué par la « Chocolaterie fine et confiserie du Rhône » à Lyon) où **Superhône** est une forme simplifiée de **super-Rhône*, **super-Panthéon** (M. Clément Vautel

Digitized by Google

dans le *Journal*, 3 janvier 1929), et son doublet **Hyper-Panthéon** (même journal, 24 décembre 1928).

6° **SUPER** joint au nom patronimique d'un inventeur ou d'un industriel, pour désigner un objet de qualité supérieure fabriqué par cet industriel :

Super-Evaus (pastilles de réglisse à la mente fabriquées par Evaus, Paris-Toulouse), hidravion **super-Napier** (le *Phare de la Loire*, 9 mars 1928), fourneau à gaz **super-Chalot** (*Lectures pour tous*, février 1928), **super-Zeppelins** (*Ric et Rac*, 23 mars 1929), et même : pacte **super-Kellogg** (*Fantasio*, 1er octobre 1928).

7° **SUPER** joint à un néologisme :

C'est là le pandémonium. On y rencontre côte à côte les mots les plus disparates, et jusqu'à des calembours, tel ce poste de T.S.F. appelé ingénûment **Super-Iorité** (la *Saison*, hiver 1928-29). Voici un personnage de la Bible : avion **supergoliath** (l'*Animateur des Temps nouveaux*, 13 janvier 1928) et un dieu de la mitologie romaine, dont nous retrouvons le nom, bien qu'il soit tronqué, dans le **supervulc**, produit qui permet de réparer les pneus et les chambres à air (La *Revue du Touring Club de France*, septembre 1928). Voici une lettre de l'alfabet grec : la dynamo **super-Phi** (la *France de Nice et du Sud-Est*, 16 décembre 1927), mot qui indique tous les perfectionnements apportés à la dinamo « Phi » que citait M. HUMERY, dès 1922, dans un article du *Mercure de France*. Voici des racines grecques : le fonografe **Superphone** « supérieur au meilleur », fabriqué à Tourcoing, 50, rue Boilly, et le **supermicro** (cité par M. RENÉ HUMERY dans son étude *Dernières nouveautés de linguistique industrielle*, numéro du 15 septembre 1927 du *Mercure de France*).

Voici un substantif latin **Supervigor**, remède contre l'impuissance (le *Cri de Paris*, 12 mai 1929), un adjectif latin « **Supervelox** » (le *Journal*, 1er novembre 1929), et, ce qui est plus rare, un verbe latin **superflexit**, tuyauterie flexible (l'*Air*, 15 décembre 1928). On retrouve une racine latine tronquée dans **super frigo** (lu en mars 1929, rue Jean-Jaurès à Champigny). On a donné à quelques néologismes une vague allure latine : **Super-Sensima** (le *Photographe*, 5 mars 1928), désigne une plaque fotografique,

Digitized by Google

super-amplor (la *Revue du Touring-Club de France*, octobre 1925), un avertisseur pour autos, **super-triola** (lu en septembre 1928 à la devanture d'un magasin de T. S. F., 60, Boulevard de Magenta à Paris), **superscienta** (lu en décembre 1928 à la devanture d'un magasin de T. S. F., 133, rue du Faubourg-Saint-Denis à Paris), et **supermodula** (le *Matin*, 10 juin 1928) des postes de T. S. F. Notons d'ailleurs que **supermodula** a un doublet assez étrange : **super-modulow** (l'*Ami du peuple*, 4 novembre 1928).

La langue allemande est représentée par **Superkultur** (le *Phare de la Loire*, 13 juin 1927), la langue anglaise par **Super-Razor** (la *Revue du Touring Club de France*, septembre 1928), **superdreadnought**, qui est employé depuis déjà longtens, **Super-Palace** (le *Journal*, 18 juin 1929), **supermanager** (M. Clément Vautel dans le *Journal*, 3 février 1929), **supermusichalls** (id., ibid.), **supergirls** (id., ibid.), etc... L'argot a fourni au moins trois mots : **supercabot**, autrement dit caporal-chef (M. Clément Vautel dans le *Journal*, 3 septembre 1928), **super-ciboulot** (id., ibid., 14 décembre 1929), et **superchics** (le *Journal*, 4 août 1929).

Il suffit souvent de prendre un mot français, de le dénaturer à dessein par quelques fautes d'ortografe pour obtenir un mot sonore et « hihg-life », tel **Supercachemyr**, marque de fabrique des chapeaus Jean Peille, hiver 1927-28. Le **super-Kasha** est un tissu, genre « kasha », que le magasin de tissus « La Compagnie française », rue du Calvaire, à Nantes, mit en vente dans l'été de 1928. La chocolaterie Schaal fabriquait, dans l'été de 1927, un chocolat **supercrémant**. Le **superbigrille** est un poste de T. S. F. (la *Radio agricole*, août 1928), et le **Supergol** un « fixatif supérieur » (*Excelsior*, 21 octobre 1928). Voici **super lithinés** (le *Petit Parisien*, 19 juillet 1928), **super-gazeur** (M. René Humery, *loc. cit.*, 15 septembre 1927), **super-modulateur** (l'*Ami du peuple*, 13 décembre 1928), et son doublet **hyper-modulateur** (même journal, 24 octobre 1928), dans lesquels on peut considérer « modulateur » comme un néologisme, car il prent un sens absolument différent de celui qu'il a en français. Voici l'avion **Superwal** (La *Renaissance hebdomaire politique*, 8 décembre 1928). Enfin voici le groupe hideus des postes de

Digitized by Google

T. S. F. : **Super Strobodyne** (le *Haut-Parleur*, 2 juin 1929), **Super azurédyne** (le *Journal*, 4 mars 1929), **super isodyne** (lu en avril 1929 à la devanture d'un magasin de T. S. F. 6 rue La Fayette à Paris), **supermutadyne** (lu en août 1927 à la devanture d'un magasin de la rue Franklin à Nantes), **supersyntodine** (*la Science et la Vie*, mai 1928), **supercryptadine** (même journal, juillet 1927), **super Plaitdyne** (*Lectures pour tous*, octobre 1928), **super-Toredyne** (la *Saison*, hiver 1928-29), **super-anceladyne**, poste construit par M. Ancel (la *Saison*, hiver 1928-29), et le plus célèbre de tous, **superhétérodyne**; qui est du masculin dans *la Science et la Vie* (juillet 1926), mais du féminin dans l'*Ami du peuple* (25 juin 1928). Signalons que **super-hétérodyne** a deus doublets: **hyper-hétérodine** (le *Phare de la Loire*, 15 décembre 1928), et **ultra-hétérodyne** (*la Science et la Vie*, juillet 1926), et un diminutif **superhétérodynette** (même journal, juin 1924).

8° **SUPER** placé après le mot auquel il se rapporte :

Ultradyne super 6 (lu au printens de 1928 à la devanture d'un magasin d'électricité, boulevard Gassendi, à Digne), **pile super 3** (*la Science et la Vie*, juillet 1927), « lampes **micro-super** Eiffel » (le *Matin*, 11 juillet 1928), **Tipball super, Inter basket ball super** et **Inter basket super** (catalogue de la librairie Nathan, 1er janvier 1928).

9° **SUPER** employé absolument, soit comme nom, soit comme marque de fabrique :

Les « cinéastes » ne disent jamais un *superfilm*, une *superproduction*, mais par abréviation un, une **super**. Et **super** s'emploie couramment pour désigner un poste de T. S. F. : « un **super** à six lampes » (le *Matin*, 28 juin 1928), **super sept** (même journal, 11 juillet 1928) et **super-Snap 6 lampes** (le *Journal*, 30 mai 1928), **Super-Hélios 6** (même journal, 13 novembre 1928), **super VI Radio Real** (l'*Ami du peuple*, 27 novembre 1928), **Super Starbair sept** (l'*Intransigeant*, 29 octobre 1928), **super-Phal** (*la Science et la Vie*, juillet 1927) **super Radio Flux VI** (lu en décembre 1928 à la devanture d'un magasin de T. S. F., 82, avenue Jean-Jaurès, à Paris), etc., qui sont des **super** à 6 ou 7 lampes construits

Digitized by Google

par les établissements Snap, Hélios, Radio Real, Starbair, Phal et Radio Flux. Il est si vrai que **super** est considéré comme un véritable nom commun, qu'il prent la marque du pluriel, comme un substantif ordinaire : « le roi des **supers** » (le *Journal,* 11 novembre 1928).

D'autre part, nous avons des écrans métallisés « *Super* » (*Cinématographie projection*, janvier 1928), des vestiaires en acier « *Super* » (le *Petit Marseillais*, 12 février 1928), des classeurs en acier « *Super* » (même journal, 5 mars 1928), des bonbons au caramel *Super*, etc.... et des soieries qualité lourde « *Le Super* » (le *Matin*, 2 juillet 1928), du café « *le Super* » vendu par la maison Félix Potin, un gâteau de Savoie « *le Super* », vendu par « La Samaritaine », des bas « *le Super* » (lu sur un prospectus que l'on destribuait au printens de 1928 dans les rues de Nantes).

*
* *

Après nous être étonné du succès prodigieus que connait de nos jours cette curieuse formation néologique, devons-nous nous inquiéter pour la pureté de la langue française ? Exception faite pour les néologismes industriels, qui constituent une langue à part, en dehors de toutes les langues humaines, devons-nous craindre que **super-femme, superbière** ou **super-président** entrent dans le langage courant, et, pour dire toute notre pensée, que la langue française dévalorisée, soit stabilisée au coefficient « **super** » ? Nous ne le pensons pas. Il nous semble impossible que **super** ait le même sort qu'une autre préposition de lieu latine **trans** (très) que nous employons normalement devant un adjectif pour marquer le superlatif. Si, encore une fois, nous mettons à part les termes industriels, nous remarquons, par le contexte, que ces néologismes sont employés la plupart du tens avec une nuance d'ironie ; on sent que celui qui les invente sourit en les écrivant ; ils sont presque toujours placés entre guillemets ou accompagnés d'une formule telle que : si j'ose dire, ou : comme on dirait dans le charabia actuel. Nous les comparerions volontiers — toutes proportions gardées — à ces mots

Digitized by Google

savoureus que créait Rabelais. La meilleure preuve que ces néologismes ne survivront pas, c'est qu'on a déjà tenté une expérience absolument identique, et qu'elle n'a pas réussi : des érudits, particulièrement au XVIe siècle, ont forgé avec **super**, non par plaisanterie, mais le plus sérieusement du monde des mots tels que **superpurgation, supercatholique** [1] ; ces mots, moitié latins moitié français, ne sont pas restés dans la langue. Tous les néologismes que nous avons cités n'y resteront sans doute pas davantage. Les filologues de l'avenir ne les retrouveront plus que dans le dictionnaire de quelque nouveau Napoléon Landais, tous suivis, nous en sommes bien sûrs, de la mention : « apax legomenon ».

JEAN MARION.

Paris, le 16 décembre 1929.

LOCUTIONS DIVERSES : *AVEC ÇA QUE, COMME SI* EXCLAMATIF, *PAR EXEMPLE* EXCLAMATIF

Avec ça que. — Dans cette locution populaire, comme dans *plus souvent que* (*Revue de phil. fr.* 1927, p. 67), ce qui suit *que* reprent, sous la forme d'une subordonnée, l'idée exprimée dans ce qui vient d'être dit, et contre quoi on proteste : « *Tu iras* le voir? — Plus souvent que *j'irai!* » « *Il veille* à tes intérêts. — Avec ça qu'il *y veille* ! »

Par *plus souvent que*, on refuse d'agir, comme nous l'avons expliqué. Par *avec ça que*, on proteste contre une idée quelconque

1. Nous avons cité d'après une affiche, lue en octobre 1928 sur les murs d'Annot (Basses-Alpes), **super-catholique**. Pour nous, qui connaissons l'auteur de cette affiche, il est hors de doute que nous avons affaire là à une création toute nouvelle (et la présence dans la même affiche, du terme **super bas-alpin**, manifestement créé pour la circonstance en est la preuve), et non à une réminiscence du vieus mot cité par Napoléon Landais d'après le *Dictionnaire général de la langue française* de CLAUDE BOISTE. Ce mot a disparu complètement depuis longtens et, un jour, une fantaisie individuelle l'a recréé, ignorant qu'il avait déjà existé autrefois.

Digitized by Google

(y compris la proposition d'agir, si bien que, dans ce cas, on a le chois entre les deus locutions : *plus souvent que*, ou *avec ça que* j'irai ! »).

Comment la locution adverbiale *avec ça* peut-elle exprimer une protestation ? Évidemment, *ça* représente « ce qui vient d'être dit ». Quant à *avec*, il a ici pour moi, à l'origine, le sens de « en plus de ». (Et *avec ça* ? dit le boutiquier à son client.) Entendant formuler une opinion qu'on jugeait excessive, on a pu poser la question ironique « Avec ça ? », c'est-à-dire : « Vous n'ajoutez rien ? Vous n'en dites pas plus ? », ce qui est une façon de dire : « Quelle exagération ! » Les formules interrogatives se transforment facilement en formules exclamatives (quel ? devient *quel !*), et on ne se rent plus conte du point de départ. Après avoir été employé d'abord comme protestation contre une exagération, *avec ça* est devenu une formule de protestation quelconque.

Comme si exclamatif. — Nous saisissons encore le sens propre du *comme si* oppositif quand nous disons par exemple « Il répont *comme s'*il comprenait », c'est-à-dire *comme* (il pourrait le faire) *si* .... Mais il en est tout autrement quand la proposition principale fait défaut. La formule exclamative *Comme s'il comprenait !* suppose, à l'origine, dans l'esprit de celui qui l'employait, cette pensée : « Tu parles ou tu agis (ou il parle ou agit) *comme s'*il comprenait », ce qui était une façon de protester contre l'idée qu'il pût comprendre. Aujourd'hui, la protestation subsiste, et toujours provoquée par ce qui a été dit ou suggéré par la personne à qui l'on parle ou dont on parle, mais *comme si* exclamatif est une locution figée, que nous n'analisons pas, non plus que *avec ça que* dans la formule plus populaire « avec ça qu'il comprent ! » Il n'est donc pas exact que *avec ça que* n'ait pas d'équivalent.

M. André Thérive a signalé dans les *Nouvelles littéraires* l'emploi après *comme si* du conditionnel présent ou passé au lieu de l'imparfait et du plus-que-parfait de l'indicatif du verbe *pouvoir*. Le cas n'est pas particulier à *pouvoir*, mais commun à tous les

Digitized by Google

verbes comme *devoir*, *vouloir*, *falloir*, qui peuvent s'employer au conditionnel « atténuatif », *il devrait*, atténuation de *il doit*, et *il aurait dû*, atténuation de *il devait*, etc.

Pour ces verbes, après *comme si*, le conditionnel et l'indicatif sont également possibles mais, avec des nuances de signification correspondant au sens fort et au sens atténué. Comme si *tu ne pourrais pas* m'offrir une fourrure ! », tu *pourrais* me l'offrir ; « Comme si *tu ne pouvais pas* m'offrir une fourrure ! », *tu peus* me l'offrir. » Comme si *je n'aurais pas voulu* l'accompagner ! », *j'aurais voulu*, *je désirais* l'accompagner ; « Comme si *je n'avais pas voulu...* », *j'ai voulu*, *je n'ai pas refusé* de l'accompagner.

On trouve aussi, après *comme si*, pour n'importe quel verbe, le même conditionnel que dans le vers de Racine. « *Si* d'un sang trop vil ta main *seroit* trempée, ...». Pour protester contre une pareille idée, on dirait avec *comme si* : « Comme si *tu souillerais* ta main en me frappant toi-même ! »

Par exemple ! — M. Brunot (*La pensée et la langue*) constate, sans plus, l'emploi oppositif de la locution *par exemple*. Il vaut la peine de rechercher l'origine et l'évolution sémantique de cette curieuse formule, discutée récemment par M. Kalepky dans le conte rendu d'un article de M. Barth (*Zeitschrift für fr. Spr. und Litt.*, 1928, p. 597).

Il faut d'abord noter que cette locution se rapporte à un fait particulier, entre d'autres, à un « exemple ». Ce fait vient à l'appui d'une affirmation qui précède, *ou d'une restriction qui s'oppose à cette affirmation*, par conséquent il confirme *ou infirme* l'affirmation.

Ainsi : « Il aime beaucoup les sorties mondaines, *par exemple* il dîne rarement chez lui », ou bien « Il aime beaucoup les sorties mondaines, *mais* (la conjonction indique qu'il y a une restriction, dont l'exemple va suivre) *par exemple*, dès que viennent les grands froids, il se claquemure ». Dans le segond cas, la conjonction d'opposition, telle que *mais*, manque le plus sonvent, et alors la locution *par exemple*, à elle seule, exprime l'opposition à l'affirmation précédente, c'est-à-dire indique qu'on pense à

Digitized by Google

une restriction, et annonce l'exemple qui caractérise cette restriction non formulée. Dès lors le contexte seul fait connaître, — et il y suffit très bien, — si la proposition qui se rattache à « par exemple » confirme ou infirme la proposition précédente. M. Brunot cite la frase : « Il ne pouvait pas supporter les chous, *par exemple* (au sens de : *mais* par exemple) il aimait bien la choucroute »; son intolérance pour les chous n'était pas absolue, puisqu'il les supportait, *par exemple*, dans la choucroute.

Voici d'autres citations, rapportées dans le conte rendu de M. Kalepky. A. Daudet : « Rien à faire, on attend des ordres... *Par exemple*, comme on n'a pas besoin d'ordres pour mourir, les hommes tombent par centaines ». La restriction à l'attente générale, c'est qu'on n'attent pas quand on n'a pas besoin d'ordres, *par exemple* pour mourir. — J. Gautier : « Je revois au rez-de-chaussée, — je ne sais où *par exemple* —, une salle à manger. » Son souvenir de la salle à manger n'est pas complet, puisque *par exemple*, il ne la localise pas. — *Jacquou le croquant* : « Il faisait très noir, et accoutrés comme ils étaient, je ne les connus pas. *Par exemple* il n'était pas malaisé de voir que c'étaient des brigands ». Il ne les reconnaissait pas, mais il voyait bien, *par exemple*, que c'étaient des brigands. — Loti : « une petite personne, à la tournure assez alerte... des jupes un peu courtes, par exemple, pour la mode du jour ». Ici il n'y a pas d'opposition, au contraire, entre la tournure alerte et les jupes courtes ; mais la brève description de la petite personne donne l'impression d'une femme assez bien mise, assez à la mode, sauf, *par exemple*, pour la longueur des jupes.

On retrouve ainsi, par l'analise, l'idée primitive qui a donné naissance à la locution ; mais, quand cette locution s'applique à une restriction, nous n'avons guère conscience que de l'idée oppositive qui s'en est dégagée. Aussi pourrait-on substituer à *par exemple* une autre conjonction oppositive, *mais*, *pourtant*, *cependant*, *toutefois*. « On attent des ordres; *mais*, comme on n'a pas besoin d'ordres pour mourir, etc. » L'inverse n'est pas vrai, *par exemple* ne saurait exprimer une opposition *quelconque*.

Digitized by Google

Quand il y a opposition non pas entre une affirmation trop généralisée et la restriction qu'on y apporte, mais entre deux affirmations placées sur le même plan, nous sentons que *par exemple*, étant essentiellement « restrictif », ne convient pas. Au lieu de « il n'est pas arrivé, *mais* je l'attens », on ne dirait pas : « il n'est pas arrivé, *par exemple* je l'attens ». Peut-être en viendra-t-on à le dire, et l'assimilation sera complète.

D'autre part, un fait allégué en exemple est présenté comme caractéristique, et l'affirmation s'en trouve renforcée. « *Par exemple* elle aimait la choucroute » équivaut à peu près à : « mais *ce qui est certain, c'est que* ... » C'est avec cette valeur d'affirmation renforcée, où, dès l'origine de ce troisième emploi, toute idée d'*exemple* devait s'être effacée, que nous trouvons la locution jointe à une réponse par *oui* ou par *non* : « Viendrez-vous demain ? » Réponse : « Non ! *par exemple* », c'est-à-dire « Non, bien certainement », ou Oui ! *par exemple* », c'est-à-dire : « Oui, bien certainement ». Il n'y a pas lieu de s'arrêter au rapprochement qn'on a fait avec *parbleu*, d'origine tout autre, qui renforce aussi l'affirmation, mais plus violemment, comme ferait un coup de poing sur la table.

En dehors de « *oui*, par exemple », *par exemple* isolé (non suivi d'exemple) est toujours une *protestation* renforcée contre ce qui a été dit. Ce qu'on vient de nous dire peut provoquer chez nous un mouvement de surprise ou de réprobation, s'exprimant par une interjection et par le ton sur lequel l'interjection est proférée : « Oh ! » En ajoutant *par exemple*, nous renforçons notre protestation : *Oh ! par exemple* ! Et *par exemple !* seul a pris la valeur de « Oh ! par exemple ! » Il exprime une forte protestation contre ce qui vient d'être dit, protestation que précisent, dans une certaine mesure, le ton et le contexte, car le sentiment éprouvé varie beaucoup, il peut aller du simple étonnement à l'indignation. Le D. G. voit dans cette valeur de *par exemple* un emploi ironique ; il ne pourrait y avoir d'ironie que si on pensait à la valeur primitive, et on ne voit pas bien en quoi consisterait l'ironie.

L. C.

Digitized by Google

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE MAINTIEN OU LE RÉTABLISSEMENT DE S DEVANT CONSONNE EN FRANÇAIS MODERNE.

Dès une époque très ancienne la tendance de la langue a été d'affaiblir jusqu'à l'amuïssement l'*s* devant consonne. Mais cette tendance n'a pas abouti complètement, d'où l'état complexe de la langue moderne. En effet, l'*s* a été maintenu ou rétabli dans les mots empruntés au latin et aus langues étrangères (en particulier l'italien et l'espagnol). C'est ainsi que *satisfait* a pris la place de *satifait*, *escarmouche* celle *d'écarmouche* , etc. (cf. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI*e *siècle*, Paris, 1881-1883, t. II, p. 320-326) [1]. Cette influence savante n'a pas cessé de s'exercer à une époque toute voisine de nous. Littré admet les deus prononciations *admonêter* et *admonester* ; selon Thurot, en 1893, l'usage était encore partagé entre *regître* et *registre* alors qu'actuellement règnent seuls dans la langue commune *admonester* et *registre* [2]. Mais cette explication ne saurait valoir pour tous les cas. M. Gilliéron a spirituellement montré que, si nous prononçons *respirer* avec *s* et *soupirer* sans *s*, ce n'est pas que le premier mot ait été moins populaire que le segond ; mais bien parce que l'on sentait le mot *esprit* dans *respirer* (*L'Abeille*, p. 227 sqq.).

Parmi les autres actions qui se sont exercées, on peut distinguer, outre l'étimologie populaire proprement dite, les faits

1. Aus faits cités par Thurot nous pouvons ajouter cette réflexion du Chevalier de Méré : « Il ne faut pas prononcer restraindre mais retraindre » (*Divers propos du chevalier de Méré en 1674-1675*) publiés par Ch. H. Boudhors, *RHLF*, 1923, p. 84), qui nous a été signalée par notre ami, M. R. Pintard, pensionnaire de la Fondation Thiers.

[Voyez ce mot dans l'article de M. Jusserand (année 1928 de notre Revue, p. 188]. L.C.

2. Cf. « *Enregîtrer* et *Enregîtreur*. Mots favoris d'une modiste devenue honnête femme depuis qu'elle a un chapeau. Prononcez : *Enregistrer* et *enregistrer* en faisant sentir l'*s* dans ces mots » (J. C. L. P. Desgranges, *Petit Dictionnaire du peuple à l'usage des quatre cinquièmes des Français*, Paris, 1821, p. 39).

Digitized by Google

d'analogie et le désir de donner aus petits mots plus de cors pour les distinguer d'homonimes gênants. C'est pour cette dernière raison que l'*s* final a été rétabli dans *plus*, *tous* (populairement dans *eus*, *ceus*), sans parler de *vis*, *ours*, *mœurs*.

Nous voudrions présenter quelques observations sur deus points seulement.

1° Nous prononçons *soustraire*, avec *s*. *Scutraire* est la prononciation de Robert Estienne (1549), de Pelletier (1549), de Baïf (1574), de Joubert (1579). *Soustraire* apparaît au XVIIe siècle : chez Oudin (1633), chez Monet (1635), chez Duez (1639). En 1680, Richelet écrit : « On dit *soustraire* avec une *s* qu'on prononce et non pas *soutraire* sans *s*. » Cet *s* ne peut venir du latin *subtrahere* qui n'en avait pas, ni de *sous* dont l'*s* final ne se prononçait plus depuis plusieurs siècles. L'*s* de *soustraire* nous paraît être l'*s* d'*abstraire* de *distraire*, d'*extraire*, seuls composés de *traire* qui aient survécu. Il est remarquable que, en face de *soustraire*, *soutirer*, formé avec *tirer*, substitut de *traire*, n'a jamais eu d'*s*.

2° Un groupe important comprent les conjonctions *lorsque*, *puisque*, les adverbes *jusque*, *presque*, avec *s* prononcé, en face de (*a*) *lors*, *puis*, *près*. L'*s* de *dès que* n'est point prononcé. Pour *tandis que* il y a hésitation. (La forme avec *s* est jugée moins bonne par Littré). Tel est l'état du français commun.

M. Rosset (*Les Origines de la prononciation moderne*, p. 343-346) a bien établi comment l'*s* de ces mots a été rétabli au XVIIe siècle. En 1659, selon Chifflet, les deus prononciations *jûque* et *jusque*, *préque* et *presque* étaient « recevables » ; toutes deus étaient usitées à la Cour. Ménage, en 1675, préfère la prononciation moderne, « il faut prononcer *presque* et non pas *préque* comme prononcent plusieurs personnes non seulement de la ville, mais de la Cour. » Richelet dénonce *préque* comme un gasconisme. En 1694, l'Académie veut *presque*. La restitution de *s* s'était même étendue à *dès que*, comme le montre un passage de Buffier (1709) : « Il n'y a pas encore longtens que plusieurs prononçaient l'*s* dans la préposition *dès*, faisant soner *dess que*. »

Digitized by Google

M. Rosset a bien montré que l'oreille n'était plus choquée par *s* + consonne, en raison des nombreus mots savants et étrangers et des nouveaus groupes *s* + consonne résultant de la disparition de l'*e* dit muet (par exemple *houspiller* < *housse piller*). Mais ces raisons ne sauraient suffire : elles pouvaient favoriser le rétablissement de *s*, mais non le provoquer. Il est d'autre part peu vraisemblable qu'une influence savante ou ortografique se soit fait sentir sur des mots aussi employés comme outils grammaticaus.

Le rétablissement de *s* nous paraît dû à l'analogie de *parce que* qui faisait groupe sémantique avec les conjonctions *lorsque* et *puisque*. Ce qui nous confirme dans cette manière de voir, c'est la prononciation que Dumas (*La Bibliothèque des enfans*, 1733, p. 160) reproche aus Parisiens (cf. aussi Desgranges, *Petit tionnaire du peuple*, p. 59 : « *Lorceuque* pour *lorsque*. Vice de prononciation ») [1].

L'*s* de *lorsque*, *presque*, etc., n'est donc pas l'ancien *s* de *lors*, *près*, etc. ; c'est le *ecce hoc* > *ce* de *parce que*, de même que l'*s* de *soustraire* est l'*s* de *abstraire*, *distraire*, *extraire*.

G. GOUGENHEIM.

Ce travail a été lu au 1er Congrès de Linguistique Romane tenu à Dijon le 28 mai 1928. A la suite de cette communication, M. E. Hœpffner, professeur à l'Université de Strasbourg, a bien voulu me signaler qu'on trouve en ancien français *puis ce que*, *devant ce que*, etc. Qu'il trouve ici l'expression de mes remerciements. Je suis reconnaissant aussi au professeur. E. G. R. Waters, de Trinity College, Oxford, de m'avoir indiqué un fait curieus du *Mystère du Siège d'Orléans* : dans son édition

1. [Les puristes condamnent aujourd'hui les locutions où *que* est précédé de *ce*. Ils n'admettent pas « s'étonner *de ce que* ». Bossuet (*Sermon sur la Mort*), a cependant écrit et dit : « On n'entend dans les funérailles que des paroles d'*étonnement* DE CE QUE ce mortel est mort ». « S'attendre *à ce que* », condamné aussi, n'est pas plus contraire à l'eufonie normale du français que *parce que*, prononcé *pars'que*, ni que « le reconnaître *presque* », avec *s* prononcé comme on dit aujourd'hui.] L.C.

Digitized by Google

de ce mystère (Documents inédits de l'histoire de France, Paris, 1892, p. XLI-XLII), Guessard cite un certain nombre de vers qui ne sont justes qu'à condition qu'on intercale un *e* dans le groupe *sc*, *st* ou *sp*, de mots tels que *gascon*, *bastille*, *stille*, *Augustins*, *fantastique*, *espérance*, *expérience* : ces mots, dont on voulait maintenir l'*s*, étaient par là soumis à des conditions fonétiques particulières.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

Henri Frei. — *La grammaire des fautes* (Paris, Geuthner, 1929, 317 p. in-8).

Il s'agit des fautes que les puristes ont la prétention de corriger, et dont un bon nombre, en dépit d'eus, entreront dans ce qu'on appèle, sans pouvoir exactement le définir, « le bon usage ». Ce qui importe, ce n'est pas d'établir, comme on s'y attache le plus souvent, dans quelle mesure elles s'éloignent ou se rapprochent de l'usage considéré actuellement comme bon, mais de les expliquer. Elles sont ici classées, pour la première fois, suivant les divers besoins de la langue ausquels elles répondent. D'après le prospectus de l'éditeur, cette grammaire « neuve et libératrice », est « consacrée à l'étude scientifique du langage d'avant-garde, et ferme définitivement le bec aux attardés qui s'imaginent le français une langue morte ».

La linguistique dont se réclame l'auteur est la linguistique *fonctionnelle*, limitée à la langue actuelle, et nullement historique. Mais est-il certain qu'elle puisse se passer si aisément des renseignements de la linguistique historiqne ? Les besoins généraus de la langue n'ont pas varié, et les procédés employés jadis pour y parer, quand ils ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui, ont des rapports certains avec ceus dont on use présentement, ils s'éclairent les uns les autres, et telle locution populaire ne s'explique que par une forme antérieure dont la signification a évolué.

M. Frei étudie donc les faits grammaticaus « *en fonction des besoins* essentiels, — assimilation et différenciation, brièveté et

Digitized by Google

invariabilité, expressivité, — que toute langue est appelée à satisfaire ». Mais il serait bien extraordinaire que toutes les « fautes » répondissent à quelque besoin de la langue, et nous verrons en effet qu'il n'en est rien. Il y a donc des faits qui n'entreront pas dans la classification annoncée, bien que l'auteur se soit efforcé de les y ramener. L'assimilation est une tendance de l'esprit, non de la langue, mais que la langue utilise, parfois maladroitement, pour diverses fins.

Le besoin d'assimilation serait attesté par l'attribution à tel ou tel mot d'un sens ou d'une forme erronés sous l'influence d'une ressemblance partielle et fortuite avec un autre mot (*erre-ment*, par exemple, prenant le sens d'*erreur*, *fruste* prononcé *frustre* sous l'influence de *rustre*). Ces erreurs grossières ne sont que trop naturelles, *errare humanum est*, mais elles ne répondent assurément à aucun besoin de la langue. Quel besoin avait-elle que *coupe sombre*, au figuré, fût confondu avec « coupe claire », que l'expression tecnique des chasseurs, « lever un lièvre », devînt grotesquement au figuré « soulever un lièvre » ? Une assimilation juste peut répondre à différents besoins, de briéveté, d'expressivité. Mais une fausse étimologie, quand elle n'influe pas sur le sens, qu'elle soit collective ou individuelle, est totalement dénuée d'intérêt. Le souci étimologique est une curiosité de l'esprit, nullement un besoin de la langue.

Quelques remarques de détail : dans la locution arcaïque « il n'y a pas péril en la *demeure* », la confusion du vieus sens « retard, temporisation » avec le sens actuel, « habitation », est loin d'être courante, je ne l'ai jamais constatée (généralement, la locution est bien comprise, au sens de « rien ne presse », alors même qu'on essaie de concilier ce sens avec la signification actuelle du substantif *demeure*) ; il ne semble pas que l'idée d'*errer* ait pu pénétrer dans le sens de la locution « pauvre *hère* » ; l'*impétrant* était un solliciteur « obtenant satisfaction », on a passé, par extension, au sens général de solliciteur, sans aucune contamination d'*importun* ni d'*empêtrer* ; « essor*t* » est une assimilation grafique avec les mots en *-ort*, sans qu'on ait dû penser spécialement à *effort*, et sans la contamination de *sortir*,

Digitized by Google

car l'*essor* n'évoque pas l'idée de sortie » ; la grafie *guère* pour *guerre* dans « de guère lasse » n'implique aucune signification particulière donnée à ce mot.

Dans un chapitre intitulé *Le conformisme*, l'auteur attribue à l'assimilation les fénomènes normaus de concordance des tens et des modes, et d'accord en genre et en nombre, et les « fautes » qui s'y rattachent. Ainsi, ce serait par une sorte d'attraction que dans « je savais qu'il viendrait », à l'imparfait de la proposition principale correspont, dans la subordonnée, le tens formé avec l'imparfait de l'auxiliaire. En fait, chacun des deus verbes a la flexion que comporte logiquement le tens réel de l'action qu'il exprime ; ce sont les grammaires scolaires qui ont introduit indûment dans ces questions le mécanisme de la dépendance. — En français, le sujet précède le verbe, et un verbe précédé d'un nom au pluriel prent normalement le pluriel, sauf, bien entendu, quand c'est le complément qui précède, le sujet étant rejeté exceptionnellement après le verbe ; mais il arrive, dans la langue populaire, et même, par distraction, sous la plume des gens cultivés, que l'accord se fait machinalement avec le complément, nom ou pronom, qui précède, alors même qu'un pronom relatif au cas régime ou la conjonction *que* le sépare du verbe : « JE *vous verrez* (au lieu de *verrai*) demain ; c'est aus *membres* du grand conseil que *reviennent* LA RÉUSSITE de cette soirée ; les *sentiments* que nous *inspirèrent* CETTE LUTTE prolongée ». Ce sont là des fautes évidentes, qui ne répondent à aucun besoin de la langue. Nous avons expliqué (1928, p. 158) *plus tôt que plus tard*, qui n'est pas comparable au *verior quam gratior* du latin.

Le chapitre sur le besoin de différenciation, besoin de clarté, commence par un exposé des idées de Gilliéron sur l'homofonie. Il contient une intéressante liste des principaus monosillabes qui ont disparu du français, ou qui ne sont maintenus que dans quelques locutions figées, avec indication du mot qui remplace chacun d'eus. Nous avons dit ailleurs ce que nous pensons de la téorie d'après laquelle les chinoiseries ortografiques sont avantageusement utilisées pour la clarté de la langue écrite, et même parlée. Il n'est pas exact que la pronon-

Digitized by Google

ciation de la consonne finale des monosillabes ait été revivifiée pour donner plus de cors à ces mots : pourquoi l'aurait-elle été dans *mœurs* et non pas dans *fleurs*, *pleurs*, etc ? Pour cette question des consonnes finales, nous nous permettrons de renvoyer au chapitre des « consonnes finales dans la langue moderne » de notre *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français*.

Les chapitres sur les besoins de *briéveté*, *d'invariabilité* (ou plutôt de variabilité réduite) et d'*expressivité* sont particulièrement intéressants, bien qu'un peu difficiles à suivre en raison de l'abondance des divisions, subdivisions et termes tecniques, s'appuyant d'ailleurs sur des téories de linguistique générale qui paraissent solidement établies, mais dont nous n'avons pas à parler ici. C'est l'emploi illogique du singulier après *des plus* (voy. notre Revue, 1928, p. 143) qui a conduit la langue populaire à faire de cette locution une simple formule superlative (sans idée de pluriel), même devant un adverbe : « des plus heureusement ». Parmi les formes populaires abréviatives, les unes coupent le mot à une place quelconque, comme *corès'*, pour *correspondance*, les autres, comme *auto*, pour *automobile*, à la fin d'un composant en *-o*, d'origine grecque, ou imité d'un composant grec (*moteur*, transformé en *moto-*, dans *motociclette*, nom abrégé lui-même en *moto*). Par imitation des abréviations de la segonde espèce, celles de la première prennent souvent une sorte de suffixe *-o*, signalé par M. Frei, suffixe à la formation duquel ont pu contribuer les diminutifs en *-ot* : sur « *apéritif* » on a fait « apéro » au lieu d'*aper*, *dico* sur « dic*tionnaire* », *mécano* sur « mécan*icien* », etc. — P. 147. Nous avons signalé dans le patois de Mesnay (Jura) et sur les lèvres de Mme Labosse, du *Nouveau Jeu* (1902, p. 308, et 1903, p. 80) et on rencontre aussi dans le patois et le français local du Roannais les expressions telles que : « *nous se* trompons, *vous se* trompez ». — P. 155-6. *Comme*, dans *autant comme*, ne peut pas être considéré comme un signe de comparaison invariable, quand on continue à dire « *plus* et *moins* que », car l'unique exemple de « pire comme » paraît bien douteus ; il y a là au contraire maintien arcaïque

Digitized by Google

d'une variabilité dont la langue courante s'est affranchie par « autant *que* » — P. 164. Sur l'invariabilité du participe dans les frases telles que « elle s'est *plaint* », voy. notre Revue, 1927, p. 86-7. — P. 169-71. Les radicaus unifiés de verbes sont présentés comme refaits « sur le pluriel de l'indicatif présent ». La formule pèche à la fois par un excès et par un défaut de précision ; en réalité ils sont refaits sur le *radical semi-tonique* tel qu'on le rencontre à l'imparfait et au participe présent, tens beaucoup plus souvent employés que le pluriel de l'indicatif présent, dont la 3e personne a d'ailleurs parfois un radical particulier. *Défaillant, il défaillait* sont courants, *nous défaillons* rare ; *falloir* n'a pas de pluriel.

Les exemples donnés p. 170, pour les futurs refaits, semblent indiquer une double tendance : pour les verbes en *-re*, *-oir* et *-ir*, reformation de ce tens sur le radical semi-tonique ; pour les verbes en *-èr*, maintien arcaïque, à ce tens, de ce même radical semi-tonique, que nous avons assimilé au radical tonique : *jeterai* se rattache directement à *jeter, jetant, jetait, jetons* ; *jèterai* est refait sur *il jète, ils jètent*.

M. Frei explique judicieusement les verbes tels que *émotionner*, fait sur *émotion* pour remplacer *émouvoir* dont *émotion* lui-même dérive, par « le besoin d'invariabilité et le besoin d'interchangeabilité » ; entendez qu'*émouvoir* se trouve ainsi remplacé par un verbe appartenant à la catégorie la plus nombreuse et la plus régulière, la moins « variable », celle des verbes en *-er*, et qu'*émotionner* est en quelque sorte la transposition naturelle de « donner de l'*émotion* ». — P. 178. Ce n'est pas en substituant *but* à *fin* dans « à fin de », qu'on a pu arriver à « *dans* le but de » ; il y a eu évidemment contamination par les locutions « *dans la pensée* de, *dans l'intention* de ». Sur le traitement du pronom relatif dans le langage populaire, nous renvoyons au grand article de M. Lucien Foulet, que nous avons publié l'an dernier. — P. 197. Dans *les ceuss, la celle*, nous pensons que *les* et *la* ne sont pas des articles, mais des pronoms démonstratifs, qui font double emploi avec *ceus* et *celle* (cf. *un petit peu*, où *peu* marque, en la redoublant, la valeur adverbiale de *petit*). Devant

Digitized by Google

un adjectif, le pronom démonstratif a la forme simple *le*, *la*, *les*, et devant un relatif la forme renforcée *celui*, *celle*, *ceus*, *celles*, cf. « *la* nouvelle venue, *celle* qui vient d'arriver » ; *la celle* réunit pléonastiquement les deus formes. — Pp. 210 et suiv., M. Frei examine la question de savoir si c'est le substantif abstrait qui a précédé la proposition substantive dont il est l'équivalent, ou si c'est l'inverse. Il conclut en faveur de la première alternative, en s'appuyant sur les locutions populaires telles que « tu crois *ça* qu'il est malade », où *ça* (= *ce fait*) serait, devant la subordonnée, l'équivalent de l'article devant un substantif abstrait. Mais en réalité, *ça*, toujours suivi d'une pause, n'annonce pas la subordonnée qui suit, il se rapporte à l'affirmation ou à l'insinuation de l'interlocuteur : « Tu dis ou on dit *qu'il est malade* ? Et tu crois *ça* ? » On répète ou non, après coup, l'affirmation à laquelle on répont ; mais la proposition qui peut suivre *ça* est toujours une répétition plus ou moins formelle.

Le chapitre du *Besoin d'expressivité* contient un grand nombre d'exemples caractéristiques. Il était indispensable de les classer, et le classement de M. Frei en vaut un autre. Mais, par la force des choses, il est encore compliqué, et la recherche d'un exemple déterminé ou d'une catégorie d'exemples n'est pas commode. Un lexique spécial des exemples, par ordre alfabétique, serait le bienvenu. Poursuivons les remarques de détail. P. 252 : des expressions comme *quelquefois*, *des fois*, *plus souvent*, qui expriment une idée de fréquence, peuvent, les deus premières s'appliquer à une action isolée, la troisième aboutir à une négation. Nous avons expliqué ici ces particularités : pour *des fois* (1928, p. 236), on passe d'un sens à l'autre par l'intermédiaire de l'idée de possibilité. C'est par antifrase, comme le dit l'auteur, qu'un fait qui *ne* se produit *pas* est dit ne pas se produire souvent : « il n'arrive pas souvent » ; mais la valeur négative de *plus souvent* a une autre origine (voy. 1927, p. 67). — P. 260. L'emploi « expressif » du futur antérieur a été étudié ici dans une suite d'articles : nous renvoyons au dernier, 1928, p. 17. De même pour le conditionnel et ses substituts : 1927, p. 17, où l'on verra que la valeur simplement « dubitative » ne

Digitized by Google

peut pas être un emploi figuré de la valeur « conditionnelle », qui, au contraire, en dérive (cf. 1928, p. 13). Sur certains emplois de l'imparfait, voy. 1926, p. 127 et sur les différentes formules et valeurs de l'interrogation, 1926, p. 121; 1927, p. 129, et *Mélanges Thomas*, p. 106.

Deus pages rapides, sur le « conditionnement social » des besoins de la langue, terminent ce volume, précieus par le nombre et le groupement des locutions populaires recueillies.

L. C.

Ernst GAMILLSCHEG, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, Heidelberg (Winter), 1926-1928, 16 fasc. in-8°, 1136 p.

Ce n'est pas sans regrets que nous constatons que les grands dictionnaires étimologiques français qui voient le jour en ce moment, tout comme les dictionnaires étimologiques romans qui les ont précédés, sont l'œuvre d'étrangers, En revanche, de tels travaus attestent l'intérêt que suscite notre langue à l'étranger : c'est pour nous une fiche de consolation.

Le dictionnaire étimologique de M. Gamillscheg, préparé par un labeur de plus de dis ans, est un ouvrage de haute valeur, qui rendra de grands services, non seulement aus spécialistes, pour lesquels il constitue un répertoire commode et — momentanément — à jour, mais plus encore peut-être pour les étudiants, les érudits, les curieus, pour le public cultivé en un mot.

Sans doute une œuvre d'une telle envergure n'est-elle pas à l'abri de critiques. On a pu dire qu'elle constituait la remise au point, pour le français, de la partie étimologique du *Dictionnaire Général* et du REW de M. Meyer-Lübke. Ce n'est pas un mince mérite. Mais il faut ajouter que l'auteur a donné à son travail un cachet très personnel et l'a fait profiter de ses nombreuses recherches.

Son but — il nous l'indique dans son avant-propos — était de doter la langue française d'un dictionnaire analogue à celui

Digitized by Google

de Kluge pour l'allemand. Dictionnaire qui nous manquait, car la partie étimologique du Dictionnaire Général est fort succincte, et d'autre part le français est noyé parmi ses congénères dans les dictionnaires étimologiques romans. A peu près en même tens, M. W. von Wartburg a commencé à nous en donner un autre, conçu sur un plan beaucoup plus ambitieus, qui annexe au français tout le trésor lexicologique de ses dialectes. On peut préférer, pour sa richesse surtout, celui-ci à celui-là. N'empêche que celui de M. G. est plus accessible au grand public, intellectuellement et financièrement, et qu'il reste plus spécifiquement français.

Tandis que les dictionnaires étimologiques romans prennent pour bases des tipes, connus ou conjecturés, du latin vulgaire (ce qui ne laisse pas de soulever des difficultés de toute sorte), M. G. part des mots français actuels, classés dans l'ordre alfabétique. En principe il se borne au français littéraire, au français écrit, depuis le XVIIe siècle. On peut regretter que l'ancien et le moyen français soient exclus dans les éléments qui n'ont pas survécu : mais on conçoit que, même ainsi limitée, la tâche restait suffisamment considérable. M. G. a pris, en principe, les mots du *Dictionnaire Général*, en y ajoutant un petit nombre de néologismes, ceus qui, à la suite d'un séjour de deus ans en France, lui ont paru suffisamment vivants. Chois un peu arbitraire parfois. On ne s'étonnera pas que des néologismes, bien vivants, et intéressants par leur origine, mais un peu spéciaus, comme *luge*, *plot*, *sérac*, aient échappé à un étranger. Les lexicologues et les étimologistes auraient grand intérêt à consulter les diverses éditions du Larousse, que les linguistes négligent trop, et qui est extrêmement riche en mots tecniques, en termes peu connus, sans conter que le Larousse a toujours été et qu'il reste le plus à jour pour les néologismes. Arbitraire aussi, le chois des termes venus de l'argot : des mots bien assimilés comme *nervi*, *mercanti* ou *pègre*, sont omis, alors que d'autres, plus vulgaires, sont accueillis, pour avoir eu la chance d'être signalés par un écrivain ou enregistrés par un dictionnaire (p. ex. *chouette* = joli, *roupiller*, etc.).

Digitized by Google

Quelques sens sont inexactement présentés et montrent que l'auteur, du fait qu'il est étranger et n'a pas assez vécu en France, n'a pas une connaissance suffisante du français vivant. *Catau*, gravement traduit par *Hofmagd auf dem Lande*, est vraiment drôle : je ne conseille pas à M. G. d'appliquer ce terme à une servante d'auberge, même à la campagne, car s'il fut à l'origine une « forme caressante » de Catherine, il n'y paraît plus guère aujourd'hui, vu que c'est un terme populaire des plus injurieus ; le *Dictionnaire Général* l'indiquait : pourquoi l'auteur ne l'a-t-il pas suivi ? — *Margoulette* n'est pas l'équivalent exact de « gueule » ; c'est un terme uniquement plaisant. — De même pour les vocables tecniques, dont le caractère n'est pas toujours indiqué : traduire *pédiluve* par *Fussbad*, sans précision, est presque faus, car il n'y a pas un Français sur mille qui connaisse et comprenne ce terme exclusivement médical.

On peut regretter aussi que la date la plus ancienne à laquelle apparaît chaque mot ne soit indiquée que d'une façon un peu vague par la seule indication du siècle : le D. G. précise la date et la référence, ce qui est bien plus scientifique, en permettant la vérification — et les rectifications au besoin.

M. G. a entendu nous donner, non seulement les étimologies brutes, mais encore l'histoire des mots, qui seule vivifie et éclaire l'étimologie. A-t-il atteint son but ? Dans un article critique très sévère[1], M. Leo Spitzer lui reproche précisément, avec de nombreus exemples à l'appui, d'avoir failli sur ce point à sa promesse, d'avoir trop négligé les dialectes, d'être, en un mot, trop livresque. Certes il y a quelque injustice à faire grief à l'auteur de la concision de ses articles, qui était commandée par les dimensions, somme toute restreintes, de l'ouvrage. M. G. n'a pas fait abstraction des dialectes ; il a même, dans sa préface, souligné l'importance qu'il attache à la répartition géografique des tipes lexicologiques et il l'a mise plus d'une fois à profit (cf., p. ex., *airelle*, *araire*, *camelot-2*, *chabot*, *couturier*, etc.), encore qu'on puisse regretter qu'il ne l'ait pas fait plus fréquem-

1. *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1926, 563-617.

Digitized by Google

ment. Ce qui lui manque plutôt, c'est le sens, le sentiment du langage vivant, qui fait défaut à beaucoup de linguistes, même pour leur langue maternelle — à fortiori lorsqu'il s'agit d'une langue étrangère : ainsi — ici et ailleurs — s'expliquent quelques étimologies invraisemblables, comme le néologisme populaire *chouette*, joli (bien expliqué par M. Spitzer), rattaché ici à l'ancien français *souef*, ou (Schuchardt) *baragouin* à *Berecynthia*, la mère des Dieus ! D'autres reproches enfin me paraissent sans fondement. Que M. G., pour les mots exotiques, se soit abrité derrière le *Dictionnaire Général*, avouant son incompétence pour discerner l'origine japonaise ou malaise de tel ou tel mot, il n'y a rien là que de très naturel et de conforme à la probité scientifique. N'empêche que tous les emprunts doivent être enregistrés, car si l'auteur devait connaître toutes les langues mondiales, nous n'aurions jamais un dictionnaire étimologique complet, qui ne peut être effectué sans matériaus de segonde main. Oublie-t-on aussi que les ouvrages de ce genre ne s'adressent pas qu'aus romanistes, et que si tel article est sans intérêt pour ceus-ci, sa présence est néanmoins indispensable pour d'autres ? Quant aus mots savants, nul ne contestera l'utilité de dater leur entrée dans la langue, comme leurs variations de sens, s'il y a lieu.

En ce qui concerne les étimologies controversées, M. G. s'est efforcé d'être objectif, mais il n'y a pas toujours réussi. S'il était de son devoir d'indiquer ses préférences, il s'est montré souvent trop absolu dans ses jugements, tant pour accepter que pour rejeter : il plane encore plus d'une incertitude sur des étimologies qu'il donne comme assurées, de même que nombre de ses exclusives ne sont pas sans appel. M. Meyer-Lübke, dans son REW, est, avec raison, moins affirmatif. — Le premier auteur, en date, pour chaque étimologie qui en vaut la peine, est indiqué, mais M. G. ne remonte pas au delà de Diez, ce qui est un peu arbitraire : il eût été juste de rendre à Ménage et à quelques autres ce qui leur est dû.

La date de la formation des mots, M. G. l'a rappelé, est souvent malaisée à établir. Il en va de même pour les changements de préfixes. La difficulté est bien marquée par l'auteur pour

Digitized by Google

arracher; mais pour *affouiller*, par exemple, l'hipotèse d'un plus ancien « *esfouiller* » est toute gratuite, de même que pour *ébaubir* qui n'est pas à expliquer par un peu vraisemblable **abaubir*.

Voici quelques autres observations spéciales à des mots particuliers :

Acabit n'a certainement rien à voir avec l'arabe *qâlib*, et je me rallie entièrement à l'explication de M. Spitzer, qui rattache le mot au verbe provençal *cabir*.

Alise. A juste titre, M. G. rent ce radical au gaulois; étant donnée l'extension géografique des toponimes dans lesquels entre cette racine, celle-ci paraît même préceltique (italo-celtique ou ligure). L'hipotèse d'une origine germanique (REW 350) est insoutenable.

Aller. Voici un cas où le doute est toujours de rigueur. Il est évidemment fort tentant de rattacher *aller* à *ambulare*, mais on n'a pas encore réfuté les objections qu'a faites jadis Gaston Paris à cette étimologie. L'hipotèse d'une forme abrégée qui eût été un impératif du commandement dans le langage militaire, est une pure conjecture : une abréviation de ce genre n'eût pas été limitée au Nord de la Gaule et aurait vraisemblablement laissé des traces ailleurs.

Allô. Je suis surpris que M. G. rejette à la légère un témoignage aussi précis et aussi formel que celui que j'ai cité[1]. Si c'était une hipotèse étimologique formulée par Ch. Bivort, elle n'aurait pas grande importance; mais il s'agit d'un témoignage d'un industriel qui fit fonctionner le premier poste privé de téléfone et qui atteste qu'on a d'abord dit *allons ! allons !*, puis — parce que la nasale résonnait mal dans l'appareil — *allô ! allô !* Cette dénasalisation m'a été confirmée par un autre témoin de l'époque. J'ai reproduit le passage in extenso de la lettre de feu Bivort, avec le témoignage nouveau, dans un récent volume[2]; on pourra juger la question, pièces en mains.

1. Je suppose qu'il n'a pas consulté le texte de la lettre auquel je renvoyais. Sa référence (*R. de Phil. fr.*, XXXIV, 90) est d'ailleurs inexacte.

2. *Les argots* (Paris, Delagrave, 1928), p. 134.

Digitized by Google

Apache. Je ne suis pas certain que Victor Moris ait le premier imprimé le mot dans le *Matin* ; d'après mes souvenirs, ce serait plutôt Arthur Dupin dans le *Journal* : il faudrait collationner les deus journaus. Cette question de priorité offre d'ailleurs peu d'intérêt. Ce qui est beaucoup plus important, et ce que ne signale ni M. G., ni M. Sainéan cité par l'auteur, c'est que ce mot est une invention de journalistes désireus de dramatiser des rixes banales entre souteneurs [1].

Les deus articles *argot* et *ergot* demanderaient à être remaniés, car ils présentent des confusions et des inexactitudes. Que M. G. accepte l'étimologie *ergot* > *argot* de M. Sainéan, c'est son droit, mais qu'il place à *ergot* mon étimologie d'*argot*, voilà qui peut créer une confusion, car à lire cet article on croirait que j'ai rattaché *ergot* au provençal *argaut*, alors qu'à mon sens *argot* et *ergot* sont deus mots différents et que je ne me suis jamais occupé de l'origine du segónd. D'autre part, dans mon étude sur *argot* (*Rom.*, XLVIII, 403 sqq.), il y avait deus parties bien distinctes : le rattachement d'*argot* au provençal *argaut*, qu'on peut discuter ou rejeter, mais qu'on ne saurait taxer de « fonétiquement impossible », et l'hipotèse que je formulais sur l'origine d'*argaut*, vx. fr. *hargaut*, *herigaut*, dont le premier élément me paraît être le germanique *harja* : ici encore, j'attens qu'on me démontre l'impossibilité fonétique. Quant au sens, je persiste à croire que le « royaume de l'argot » s'explique bien mieus par « royaume de la guenille » que par « royaume de l'ergot », voire par royaume de la griffe », encore qu'ergot n'ait jamais eu la valeur *griffe*.

Aveugle. Je regrette que M. G. ait cru cautionner l'étimologie *alboculus* (« qui a une tache blanche dans l'œil »), rejetée par presque tous les romanistes, car le sens n'est guère satisfaisant et la dissimilation invoquée, trop complaisante. Comme M. Meyer-Lübke l'a rappelé (REW, 34), *ab oculis* est attesté. De son côté, M. Spitzer [2] fait justement remarquer que si cette dernière expression avait eu le sens de voir « avec ses yeus », comme le

1. Je renvoie encore, pour les détails à ce sujet, à mon livre précité *Les argots* (p. 133).

2. *Loc. cit.*, 573.

Digitized by Google

croit M. G., **alboculus*, du jour où il perdait son premier *l*, aurait pris la même valeur.

Camelot 2 (marchand). Ce mot dérive de l'argot *couème*, cela ne fait aucun doute. Mais que représente cet énigmatique *couème* ? Je me refuse, pour ma part, à y voir *couenne* avec M. Sainéan : on ne peut, tout de même, jongler à ce point avec la fonétique. De son côté, M. G. le rattache à un mot dialectal du nord (normand, wallon...), dont le sens originaire (bouse de vache) [1] offre un écart presque infranchissable. Renonçant au « grand Can » que j'avais proposé jadis, je crois que ce mot est plutôt de la même racine que *caïmand*.

Il manque le mot *chevène* (nom de poisson), si intéressant avec sa forme populaire *juène*, et qu'a étudié naguère M. A. Thomas (Essais, 261) ; il est enregistré par le REW (1638).

Connétable. Il est bien difficile d'admettre une dissimilation (encore une !)*de *cuons-estable*. L'hipotèse d'une forme *constable* revenant à *conestable* sous l'influense d'*estable* est plus vraisemblable. Ce**constable* peut d'ailleurs postuler fonétiquement **comestabuli*, combinaison dans laquelle l'*o* protonique ne s'est pas diftongué, — sans qu'il soit nécessaire de faire appel à l'accusatif *comitem*.

Crapaud. A propos du latin vulgaire *crassantus*, il faudra renvoyer à l'étude (parue postérieurement) de M. A. Thomas sur ce mot, dont la forme originaire est *craxantus* et qui paraît gaulois [2] (*Bulletin du Cange*, 1927).

Dèche ne saurait être une abréviation de *déchéance*, mot qui est sorti depuis longtens du langage populaire. L'existence du vocable dans les patois de l'ouest avec un sens plus spécial (maladie congénitale) tent à faire admettre l'origine dialectale du terme argotique.

1. L'origine danoise (ne serait-ce pas noroise ou plutôt saxonne ?) du mot dialectal *couème* a été contestée par M. Spitzer (*loc. cit.*, 596) ; il est bien difficile cependant de ne pas y voir la racine *ko*, vache.

2. De même, pour *chantepleure* (confirmant l'étimologie chantepleure), cf. A. Thomas, *Medieval Studies in Memory of Gertrude Schœpperle Loomis*, New York, Columbia University Press, 1927.

Digitized by Google

Il reste encore dans les dictionnaires quelques lacunes inexplicables. Comment se fait-il qu'*embrasure* manque dans le *Dictionnaire général*, le Littré, alors qu'il figure dans les plus petits dictionnaires scolaires ? M. G. est excusable de l'avoir oublié; malheureusement ce mot, comme l'a montré M. Spitzer (*loc. cit.*, 610), lui donnait la clef d'*ébraser*, qui ne saurait être expliqué par une contamination hipotétique entre *briser* et *écraser*.

Félon. L'origine gauloise est d'autant plus invraisemblable que le gaulois ignorait, on en est à peu près certain [1], le son *f*, qu'on ne rencontre nulle part. La valeur psicologique et sociale du mot paraît tellement germanique que je persiste à croire qu'on trouvera de ce côté la solution d'une énigme encore à résoudre.

Fou. Je ne crois pas, pour les mêmes raisons, à l'origine gauloise de ce mot, qui paraît se rattacher au latin *follis*, bien qu'il manque, dans la chaîne sémantique, des anneaus qu'on retrouvera peut-être un jour.

Friser. La dérivation de *frise* est la conjecture la plus vraisemblable, mais il reste encore quelque incertitude dans l'histoire de ce mot. J'avais pensé jadis que *friser* pouvait représenter une variante dialectale de *fraiser* (cf. *baiser*, *biser*), mais mes recherches dans ce sens n'ont pas abouti. L'histoire de la coiffure pourra sans doute nous éclairer : on sait [2] que la frisure fut d'abord à la mode vers le XIIIe siècle, mais à cette époque on employait dans ce sens la racine *dorelot-er* ; *friser* n'apparaît qu'au XVIe siècle, avec un renouveau de la mode : il serait utile de rechercher d'où cette mode est revenue en France et par quelles régions elle a commencé. Quant à la suggestion de Gilliéron, *frire* engendrant *friser*, elle n'a rencontré aucun écho chez les romanistes.

Godiche. M. G. rappelle une hipotèse que j'avais formulée ici même (XXV, 195), mais des recherches plus approfondies ont modifié mon opinion, et je rattache désormais ce mot à la racine

1. Cf. Dottin, *La langue gauloise*, p. 48 et les notes.

2. Cf. C. Enlart, *Manuel d'archéologie française, Le costume*, pp. 133 sqq. et 182 sqq.

Digitized by Google

gode-godon, dont j'ai longuement parlé ailleurs (*Rom.*, XLIV, 244 sqq.).

Jardin. Il serait intéressant de rappeler — ce qu'on ne fait jamais — la forme cristallisée *Jard*, désignant le « cours » ou le jardin public dans différentes villes de Champagne (Épernay, etc.).

Loup. J'estime aussi que la forme *loup* n'est pas francienne, et je signale, à l'appui des arguments fournis, l'église parisiennne de Saint-Leu, et les sentes ou chemins *Passeleu*, *Pisseleu*, de la banlieue parisienne (Montreuil, Fontenay-sous-Bois, etc.). Mais je ne crois pas à une origine dialectale. Remarquant que *Louvre(s)* est bien francien (nom du palais [ancien lieu-dit] et nom d'une localité de Seine-et-Oise), je présume que le *v* a pu, dans l'évolution ó→ *óu* →*éu* empêcher le passage de *ou* à →*eu*, et qu'on pu avoir fonétiquement à Paris, à l'origine, masc. *leu*, fém. *louve*. Dans la suite, le féminin et le dérivé auraient réagi sur le masculin, ramené, par analogie, à *lou(p)* [1].

Midi. — *Midinette* n'est pas *Laufmädchen* ; c'est l'ouvrière parisienne (qui déjeune au restaurant). Indiquer ce mot comme du « XIXe siècle », sans plus, n'est guère exact. Nous l'avons vu éclore dans les dernières années du XIXe s. C'est encore une création de journaliste ; il fut lancé, si mes souvenirs sont exacts, au moment où le compositeur G. Charpentier, qui venait de faire jouer « Louise », provoqua une campagne de presse en faveur des ouvrières parisiennes.

Pineau. On peut signaler : 1°) que *pineau* a passé au sens de vin (qu'on obtient avec le cépage de ce nom) en Bourgogne, Lorraine ; en Saintonge, vin blanc dous, additionné d'alcool ; 2°) que *pinard*, qu'il est tens d'enregistrer comme mot populaire, vient de *pineau* par substitution de suffixe [2].

Rêver. Comment M. G. a-t-il pu oublier la belle étimologie de M. J. Vising (*Rom.*, XXXVII, 157), acceptée par M. A. Thomas

1. Le groupe *v'r* ne fait jamais obstacle à la diftongaison en français (cf. *lièvre*, *poivre*, *œuvre*, etc.). Notre téorie explique du même coup toute une série de mots, aussi bien *rouvre* (voir ci-après) que *couve*.

2. Cf. mon *Argot de la guerre*, pp. 60 sqq.

Digitized by Google

comme par M. Meyer-Lübke (REW 249) et qui ramène si judicieusement *rêver* et *dêver* à *aestuare* ? Il en cite qui sont beaucoup plus déraisonnables, et je ne pense pas qu'il ait eu la main heureuse en cautionnant *refragus*, que tout écarte : fonétique, sens, parenté évidente de *dêver*.

Roupiller. Tout fait présumer, contrairement à la filiation que suppose M. G. après M. Sainéan, que le mot a été emprunté par les patois (où il a généralement un sens ironique, plaisant) à l'argot, où il est attesté dès 1628, et où il a le sens « dormir », non «ronfler ». Si l'on se rappèle que l'espagnol *ropilla* avait passé en français au XVIe s., le rapport *roupille-roupiller* reste le plus plausible, encore qu'il subsiste un écart sémantique à combler. Une dérivation de *roupie* est bien peu vraisemblable, moins encore pour le sens que pour la forme (à cette date surtout, on aurait eu *roupier* ; cf. *roupieux*).

Rouvre. Le mot n'a nullement été emprunté au provençal ; il est bien indigène dans la région de Paris, comme le témoignent les noms de lieus *Rouvre(s)*, *Rouvray* (ancien nom du bois de Boulogne). Pour l'*ou*, voir ci-dessus *loup* et la note.

Albert DAUZAT.

Docteur Jean LACASSAGNE, L'*argot du « milieu »*, Paris (Albin Michel), 1928, in-12, 293 p. Préface de Francis Carco [1].

Voici, sous un volume réduit (et sous une couverture un peu voyante), le meilleur dictionnaire d'argot contemporain qui ait été publié depuis longtens. Tant d'auteurs de glossaires analogues ont pillé ou démarqué leurs devanciers qu'on éprouve une satisfaction légitime à rencontrer enfin un recueil de documents vivants, pris sur le vif, enregistrés par un observateur qui, sans être un linguiste, est un homme de science et qui a apporté dans ce relevé la probité et l'exactitude qu'il met en œuvre dans l'exercice de sa profession.

1. Je signale aussi, du même auteur, un intéressant article sur *Les expressions populaires, le langage familier et l'argot en dermato-vénéréologie* (*Journal de Médecine de Lyon*, mai 1922), et, du Dr J. Laumonier, *Expressions médicales populaires* (*Larousse mensuel*, janvier 1927).

Digitized by Google

Fils d'un éminent criminaliste, qui préconisa la coopération entre la biologie et la sociologie, le D. Jean Lacassagne, médecin des prisons et du service des mœurs de la ville de Lyon, était particulièrement bien placé pour recueillir le vocabulaire en usage dans « le milieu » des filles, des souteneurs et malfaiteurs. Car c'est à cette catégorie sociale qu'il a borné son enquête, encore qu'il soit fort malaisé, sinon impossible, de tracer une délimitation entre cet argot et celui des ouvriers. L'auteur nous affirme que cette frontière existe à Lyon : pour prouver le bien-fondé de cette assertion, il aurait fallu, au préalable, faire dans les milieus ouvriers la même enquête que parmi les malandrins. En tout cas, à Paris, le vocabulaire des ouvriers et celui des malfaiteurs se pénètrent constamment, non seulement parce que l'ouvrier se plaît à adopter les dernières créations de l'argot quelle qu'en soit la provenance, mais aussi parce que les milieus respectifs sont beaucoup moins séparés qu'on ne pourrait le croire : les malfaiteurs, depuis longtens, ne vivent plus en dehors de la société, mais s'y mêlent constamment, et les filles plus encore.

La collaboration des spécialistes est toujours précieuse pour la linguistique, quand ceus-ci se bornent — et c'est le cas [1] — à recueillir des documents de première main. Le livre comprent essentiellement un lexique argot-français (auquel est joint un petit lexique français-argot, qui sera utile surtout comme moyen de vérification ou pour le grand public). L'auteur — c'est là le fait important et nouveau — n'a accueilli que des mots entendus par lui, et il nous précise même qu'il n'a jamais enregistré un terme sans s'être livré au préalable à plusieurs recoupements sur son identité. Il a évité ainsi toute possibilité de mistification, à l'encontre de tel ou tel de ses devanciers. Une seule exception, mais qui avait sa raison d'être : le Dr L. a utilisé un dictionnaire manuscrit d'argot, qui se trouve à la bibliothèque municipale de Lyon, et qui a été écrit en prison par un apache assassin, Nouguier, intelligent et instruit, exécuté à Lyon en

1. Sauf dans l'avertissement, où l'auteur a repris à son conte quelques erreurs d'ordre linguistique plus ou moins accréditées chez les écrivains.

Digitized by Google

1900 : les mots empruntés à cette source intéressante sont spécialement indiqués. Il eût été souhaitable, surtout pour les néologismes, que l'auteur indiquât la date à laquelle il a entendu le mot pour la première fois.

La plupart de ces mots sont d'ailleurs attestés antérieurement. Le Dr L. a indiqué, pour un certain nombre, la date la plus ancienne de leur apparition dans les textes : n'étant pas spécialiste, il a commis sans doute quelques erreurs à ce sujet, mais les repères qu'il donne, exacts dans l'ensemble, ne restent pas moins utiles à la majorité de ses lecteurs. Les linguistes auront à démêler (ce ne sera pas toujours facile) ce qu'il y a de spécialement lyonnais dans ce vocabulaire [1]. Le contingent local paraît d'ores et déjà assez restreint ; de même les provençalismes n'y sont guère plus nombreus qu'à Paris (je relève *estrasse*, dénonciateur; *escracher*, insulter, est donné comme appartenant à l'argot marseillais). De plus en plus, en France, s'uniformise une langue commune, pour la basse pègre comme pour les ouvriers et les autres classes sociales.

A. Dauzat.

Pascal Poirier, *Le parler franco-acadien et ses origines*. Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1928, in-8°, 339 p.

Ce travail, œuvre d'un sénateur canadien qui a voulu, nous dit-il, « réhabiliter le parler franco-acadien », témoigne d'autant de bonne volonté que d'inexpérience. L'historique de l'acadien aurait dû partir du XVIIe siècle, époque de la colonisation et point de départ de la scission linguistique : en voulant refaire l'histoire de l'ancien français, qu'il connaît mal, l'auteur devait tomber forcément dans les erreurs et les redites. La partie fonétique est très faible et difficilement utilisable. Ce qu'il y a de plus intéressant a trait au vocabulaire et aus expressions locales.

1. M. G. Esnault en a relevé un certain nombre dans le conte rendu si vivant qu'il a consacré à l'*Argot du milieu* (*Mercure de France*, 15 sept. 1928, pp. 709-715.)

Digitized by Google

Le *Glossaire* annoncé sera le bienvenu et, si les mots sont notés avec soin, rendra plus de services que le présent ouvrage.

A. D.

B.-H. WIND, *Les mots italiens en français au XVIe siècle*, Deventer [Hollande] (Kluwer), 1928, in-8°, 222 p.

Cette tèse, soutenue à l'Université d'Amsterdam, et rédigée en excellent français, est un nouveau témoignage de l'intérêt que portent les érudits néerlandais à notre langue et de la facilité avec laquelle ils la manient.

Mlle Wind insiste sur l'intérêt des fénomèmes d'emprunt, trop négligés jusqu'ici, et fait un bref résumé de l'italianisme en France au XVIe siècle. Elle analise ensuite par ordre alfabétique les termes empruntés, puis les classe par catégories, et déduit de cet examen des considérations d'ordre général. Une bibliografie, qui eût gagné à être moins mêlée, et un index terminent le volume.

C'est un bon ouvrage, solide (réserve faite de la partie fonétique), et qui dénote une réelle maturité d'esprit. Sans être très neuves, les considérations générales sur l'emprunt sont bien dégagées et analisées. Le succès du mot d'emprunt est justement lié au besoin de la langue qui l'adopte, p. ex. quand il remplace une circonlocution : ce qui a fait le succès de *réussir* au XVIe s., comme de *ferroviaire* de nos jours. On aurait pu marquer plus nettement, après M. Meillet, que les emprunts s'opèrent surtout par l'organe des langues spéciales, tecniques.

Les pages relatives à la fonétique (critères fonétiques pour délimiter les emprunts italiens, pp. 37 sqq.) sont celles qui laissent le plus à désirer. Ce qui manque d'abord à l'auteur, c'est la connaissance des dialectes italiens et de l'italien régional. Mlle W. s'est donné beaucoup de mal à rechercher pourquoi le suffixe italien *-ata* est rendu par *-ade*, et l'*u* (=*ü*) italien par *u* français et non *ou* ; l'explication, qu'elle n'a pas trouvée, est fort simple : les mots italiens sont venus en France par le Piémont et la Lombardie qui prononçaient alors (d'après leur dialecte)

Digitized by Google

et ont prononcé encore longtens *-ada*, et *u* au lieu de *u*. Le fr. *chamade* ne vient pas de l'italien classique, mais du haut italien qui offre *ci* (= *tɕ*) là où le toscan a *chi* (*ky*), à moins que ce ne soit un emprunt au portugais. — Les connaissances fonétiques sont insuffisantes : le *qu* (=*k*) français est tout à fait normal, et nullement « inattendu », pour transcrire le *ch* italien qui a la même valeur *k* ; celui-ci, d'ailleurs, n'est nullement « irrégulier » comme le croit l'auteur: cette série *k*+*e* [1] appartient à une couche historique (emprunts au germanique, à l'arabe, dérivés tardifs, etc.) bien postérieure à la palatalisation de *c*+*e*, *i* en latin vulgaire. — La sonorisation (et non « affaiblissement ») de *c* initial en *g*, pour être plus fréquente dans le groupe italien, ne lui est point particulière : cf. en français *gras*, *jambe* en face du prov. *cambo*, etc. — Le critère relatif à *f* intervocalique en français est artificiel et inexact : *chauffer*, p. ex. (dont l'ortografe normale est *chaufer*) ne rentre dans aucune des catégories indiquées. *Esbroufer* vient, en dernière analise, de l'italien *sbruffare* : les argotisants sont d'accord sur ce point avec MM. Meyer-Lübke et Gamillscheg ; je me demande d'où est venue à l'auteur l'idée saugrenue d'y voir le latin *rota*. — P. 42. Il est inexact de dire que, pour *l* + consonne, « le provençal présente tantôt la forme vocalisée, tantôt l'autre » : c'est une question d'époque, comme en ancien français, et, subsidiairement, de région. Inexact aussi (p. 43) que *y* grec devient en italien *o* et exceptionnellement *i* ; la question est beaucoup plus complexe : il faut distinguer d'abord les $\bar{y}$ et les $\breve{y}$, et tenir conte ensuite de l'époque des emprunts faits par le latin au grec, où la voyelle a suivi l'évolution *u*→*u*→*i*.

Pour les suffixes (p. 46-7), l'opposition entre la valeur de *-on* augmentative, en italien et diminutive en français, devait être encore plus nettement marquée. *Carafon*, « grande carafe », a été un italianisme qui n'a pas vécu ; le sens resté en français est « petite carafe ». *Vallon*, quoique emprunté à l'italien, n'a jamais signifié que « petite vallée », tant est impérieuse la valeur diminutive de notre suffixe. On peut opposer notre *cornichon* à l'it.

1. *Banchetto*, *meschino*, *schivare*, etc.

Digitized by Google

corniccione, grande corniche. — P. 51. L'histoire d'*arlequin* a fort bien été écrite par Driesen ; je ne comprens pas le scepticisme de l'auteur ; la filiation : fr. *Herlequin* → it. *arlecchino* → fr. *arlequin* semble bien assurée et n'a rien d'anormal. — P. 61-2. La filiation esp. *bizaro* → it. *bizzarro* → fr. *bizarre* est confirmée par quelques faits nouveaux. — P. 55. Le si riche *Dictionnaire de la langue française au XVIe siècle* de M. Huguet, dont Mlle W. n'a pu utiliser que les sis premiers fascicules, complétera la documentation groupée ici et aidera à élucider plus d'un problème : les exemples donnés pour *baille* (var. *bayle, baile*), entre autres, (Montluc, etc.) montrent bien qu'il s'agit d'un emprunt à la langue d'oc. — P. 56. *Baller* vient sûrement de l'italien : si le verbe avait été indigène en français, on ne s'expliquerait pas son absence totale dans les textes antérieurs et sa fréquence dans ceus du XVIe siècle; au reste, le témoignage de H. Estienne paraît probant. — P. 65. *Cadène* est emprunté au provençal, justement parce que le mot a désigné surtout la chaîne des forçats, qui avaient leurs points de concentration en Provence (galères, bagnes) ; l'italianisme *catène* chez quelques écrivains du XVIe s. vient d'une autre source. — P. 109. Je crois qu'on peut, sans hésiter, rattacher *torpille* à l'italien : les mots tecniques manquent souvent dans les dictionnaires généraus, et il n'est pas nécessaire qu'un terme de ce genre soit répandu dans la langue générale pour être adopté. — P. 154. Pour *cavale*, l'auteur ignore mon étude (*Essais de géographie linguistique, Noms d'animaux*, 19-27), qui lui aurait permis d'étoffer un article un peu maigre. — P. 208-9. L'influence de l'italien sur la fonétique française n'a pas été « restreinte », mais absolument nulle (cf. ma 2e série d'*Essais*, 1re partie). Il est très exagéré de dire que l'influence de l'italien dépasse en importance toutes celles qui ont agi sur le français : celle du latin savant a été bien supérieure, sans parler du germanique dans le haut moyen âge et en attendant l'anglais.

Il eût été utile, enfin, de distinguer les emprunts vivants, qui ont vécu, et les emprunts littéraires, plus ou moins factices, d'écrivains italianisants.

A. DAUZAT.

Digitized by Google

Kr. Sandfeld. Professeur à l'Université de Copenhague. Syntaxe du français contemporain. I. Les pronoms. In-8°, XII-475 p. Paris, Champion, 1928.

Se proposant de donner du français de nos jours une description aussi détaillée et précise que possible et de peindre « la vie pétillante de la langue vivante, avec ses lois et ses libertés » M. S. aurait difficilement choisi un début plus intéressant que l'étude des pronoms : son livre montre à merveille comment, avec un sistème de formes restreint et qui remonte entièrement au latin, les Français qui écrivent, et surtout qui parlent, aujourd'hui constituent un grand nombre de locutions ou de constructions fortement expressives et qui permettent une souplesse extrême dans l'ordre des mots. Les frases relevées si abondamment par M. S. prouvent ce qu'il y avait de vain dans les regrets des classiques se plaignant que le français fût dépourvu des belles inversions du latin, combien aussi il est illusoire de dire, comme on le fait souvent, que la construction était plus libre dans la langue d'autrefois que dans celle d'aujourd'hui. Au moyen de petits mots, qui deviennent de véritables particules, spécialement de *il*, *le*, *les*, *lui*, *leur*, *ce*, *ça* placés auprès du verbe, nous pouvons à volonté avoir dans la proposition tous les ordres que nous désirons et mettre en relief le terme qui nous plaît. A côté, par exemple, de l'ordre banal : *mon père a lu cette lettre-là*, voyez : *il l'a lue, mon père, cette lettre-là* ; *il l'a lue cette lettre-là, mon père*, ou encore *mon père, cette lettre-là il l'a lue*, etc. Cette variété de construction, le français moderne ne l'obtient pas, il est vrai, comme le latin et quelquefois l'ancien français, par le jeu des désinences; mais ces petits mots, placés avant le verbe, qui rappèlent ou annoncent les mots essentiels pour en indiquer la fonction, ne constituent-ils pas une véritable déclinaison à distance ?

Nous pensons que M. S. ne démentirait pas cette conclusion que nous tirons de la première partie de son livre. Pour lui, fidèle à son objet, qui est la description exacte, il ne formule aucune téorie et ne s'engage dans aucune discussion. Cette impartia-

Digitized by Google

lité, ou cette indifférence en matière grammaticale présente quelques inconvénients. Il n'est pas bien gênant que *lui* et *leur* soient appelés à quelques pages d'intervalle, sinon dans la même page (p. 44, 52, 53) tantôt datifs, tantôt régimes indirects, ainsi que *se* et *soi* (p. 120) ou que *lequel* (p. 310) soit appelé substantif, ou encore que dans un paragrafe consacré à *tout* adjectif, il soit question de l'accord du pronom (§274, p. 597). Nous comprenons aussi que M. S. range dans la rubrique des indéfinis, dans un chapitre à part, il est vrai, *même* et *autre*, bien qu'il se rende conte (p. XII) qu'il n'est guère raisonnable de regarder *même* comme « indéfini ». Nous ne nous plaignons pas non plus que, s'étant abstenu de définir dans ce volume la notion de pronom, il ait donné à ce terme une extension très large ; en effet, une grande partie de son livre est consacrée à des remarques intéressantes illustrées d'exemples aussi nombreus que bien choisis portant soit sur des mots qui ne sont jamais des pronoms (c'est le cas des adjectifs *ce*, *cet*, *cette*, *ces* [1], des possessifs *mon*, *ma*, *mes*, etc., ou de l'adjectif interrogatif *quel*) soit sur des mots employés tantôt comme pronoms, tantôt comme adjectifs, ou comme adverbes (c'est le cas pour *tout*, *certain*, *plusieurs*, *autre*, *même*, etc). Le livre nous donne ainsi plus que ne promet le titre. En revanche, M. S. ne traite pas dans ce volume des pronoms relatifs qu'il réserve pour l'étude des propositions subordonnées.

Voici qui est plus gênant: M. S. ne formule pas d'opinion sur les différences d'emploi qui existent entre *cela* et *ça*. Les nombreuses frases où figurent ces deus formes indiquent clairement que la première est correcte et même recherchée, tandis que la segonde est familière et vulgaire : nulle part, elles ne sont distinguées. Le § 193, p. 295 traite des cas où *cela* marque vaguement un sujet que l'on ne sait pas bien définir : 9 exemples sur 10 comportent *ça* ; celui qui contient *cela* est de J. Clare-

1. Il serait peut-être aventureus de dire que dans *cet autre* qui est donné p. 240, § 160, 3° comme sinonime de *l'autre* et de *celui-là*, *cet* conserve son ancienne valeur pronominale et qu'il est le substantif de *autre* employé comme adjectif.

Digitized by Google

tie, p. 294 ; p. 297 les exemples cités à propos de *cela* contiennent les uns *ce*, les autres *cela*, les autres *ça*. Sans doute y a-t-il là, dans bien des cas, un simple fait de grafie ; plus d'un Français cultivé écrit *cela* le nom qu'il prononce habituellement *ça*. Pourtant un classement, ou un essai de classement de ces divers emplois aurait augmenté encore l'intérêt des paragrafes si riches consacrés au pronom démonstratif neutre.

Dans le § 236, p. 349, M. S. reproduit l'opinion parfois exprimée que *tel* est originairement un mot démonstratif. Il y a là une erreur ; la valeur démonstrative de *tel* est segondaire. *Tel*, formant couple avec *quel*, est primitivement un adjectif qualificatif ; il exprime non pas des qualités particulières, mais le rapport d'identité entre des qualités. Le proverbe *tel père, tel fils* signifie que les qualités, le caractère du père se retrouve dans le fils ; la frase : *il est tel que je l'imaginais*, équivaut à : *il a le caractère que j'imaginais*. Dans certains cas, la notion de rapport l'emporte sur celle de qualité : *telle n'est pas mon opinion* équivaut à *mon opinion n'est pas celle qui a été exprimée* ; la formule fréquente au XVIe siècle, *ses paroles furent telles*, peut se traduire par : *ses paroles furent celles qui suivent, que voici*. C'est de là que vient la valeur démonstrative attribuée à *tel*. Dans les exemples de *tel* relevés par M. S. quelques-uns seulement se rattachent à cette valeur segondaire ; la locution Un tel constitue un nom propre général, si l'on peut dire, et se rattache à la notion de qualité. Une conception grammaticale plus exacte aurait donné ici plus de clarté à la description.

La valeur et les emplois de *tel* ne sont pas, nous l'avouons, d'une grande importance. Sur un autre point, au contraire, nous regrettons vivement que M. S. ait accepté sans discussion les opinions régnantes : il s'agit de la valeur de *le, la, les* dans les pronoms possessifs *le mien, le tien, le sien*, et dans les constructions du même tipe. S'il s'était demandé comment sont constitués les pronoms possessifs, il aurait constaté (il le sait certainement) que *mien, tien, sien*, etc., sont toujours adjectifs aussi bien que *mon, ton, son*, etc. Ce qui fait fonction de nom et mérite par conséquent d'être appelé pronom, ce sont les péri-

Digitized by Google

frases *le mien*, *le tien*, *le sien*, etc. Quelle y est la valeur de *le*, *la*, *les*? Une analise ancienne, que M. S. a acceptée sans l'examiner, y voit des articles se rapportant à un nom sous-entendu, dont *mien*, *tien*, *sien* seraient les adjectifs. M. Clédat, au contraire, enseigne depuis longtens que dans ces locutions *le*, *la*, *les* sont non pas articles, mais pronoms. C'est une valeur étimologique, qu'ils ont conservée depuis les origines de la langue et que M. S. constate quand il rapproche les pronons neutres *il* et *le* de *ce* et *cela*. Pour donner à choisir entre deus objets de couleur différente, cahier, ou robe par exemple, nous disons : *voulez-vous le bleu* (la bleue), *ou le rouge* (la rouge)? Ici, comme dans les pronoms possessifs, *le* et *la* sont des sinonimes de *celui* et *celle* ; ils le sont aussi dans *lequel*, *le même*, *l'un l'autre* (dont M. S. marque bien p. 226 qu'ils équivalent à *celui-ci et celui-là*) le *premier*, le *deusième*, le *dernier*, etc. Peut-être peut-on voir un *le* neutre équivalent de *cela* dans les frases citées p. 415-416, où *le tout*, résumant une énumération, signifie tout cela. Adopter l'analise de M. Clédat, c'est donc augmenter considérablement le chapitre des pronoms démonstratifs au détriment de celui de l'article.

C'est sans doute aussi donner une des raisons et peut-être la principale, de la répugnance manifestée par les grammairiens puristes à l'emploi de *celui*, *celle* devant un adjectif. C'est parce que nous sommes habitués dans des frases comme la suivante : *vous ramasserez ces pommes, et vous les mettrez en deus tas, les saines dans l'un, les pourries dans l'autre*, à voir devant les adjectifs *saines* et *pourries* le pronom *les* que nous sommes choqués par les groupes *celles saines* et *celles pourries*. La langue populaire est d'accord sur ce point avec les résistances des puristes. Et pourtant M. S. relève, p. 234, une frase qui explique l'introduction des formes *celui* et *celle* dans les constructions de ce genre. La voici : *Le moulin à café ? Un des nôtres, écoute voir : les coups sont réguliers, tandis que ceus boches n'ont pas le même tens entre les coups*. Le groupe *les boches* serait équivoque à cause des deus valeurs possibles des deus termes, chacun pouvant servir d'adjectif à l'autre pris comme substantif; c'est pour évi-

Digitized by Google

ter cette confusion que M. Barbusse ou le personnage qu'il fait parler emploie la forme *ceus* plus claire que la forme *les*. Il serait intéressant de se demander quels sont les adjectifs qui se construisent toujours avec *le*, *la*, *les*, ceus qui admettent les deus formes de pronoms et ceus qui ne se joignent qu'à *celui*. Les frases relevées par M. S. permettraient sans doute de répondre à cette question : ici encore, en modifiant la conception grammaticale, il aurait augmenté la précision et l'intérêt de son exposé.

Nous nous excusons de ces chicanes de grammairien, et nous prions l'auteur d'y voir une preuve de l'intérêt avec lequel nous avons lu son beau livre : il y joint à des lectures d'une étendue et d'une variété extraordinaire de la littérature française contemporaine[1], un sens très pénétrant des nuances de notre langue qu'il écrit avec beaucoup d'aisance. Ce premier livre donne un tableau très complet des emplois si variés de nos pronoms et fait bien augurer de l'œuvre qu'il inaugure. La typographie en est très agréable, et la correction à peu près parfaite[2].

H. Yvon.

1. Presque tous ses exemples ont été puisés dans des écrivains dont l'activité littéraire est postérieure à 1870.

2. Toutefois, p. 236, l. 11, *celle-ci* est devenu *celles-ci*. Nous avons été surpris également de voir p. 302, une frase sur le vol des animaus attribuée à M. Meillet.

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Le *Canada français*, organe de la *Société du parler français*, publié par l'Université Laval de Québec, dans son numéro de février 1929, contient, p. 403, le conte rendu de la Séance annuelle du *Parler français*, et, p. 407, un article du professeur Labrie, intitulé *Notre Glossaire*, annonçant et commentant la publication prochaine du *Glossaire* entrepris par la Société, œuvre du Dr Morisset.

K. Nyrop. — *Études de grammaire française*, 29 à 33 (Copenhague, Bianco Lunos, 1929, 60 p.). — **29. Notes lexicographiques** : le substantif *à-côté* ; *amérissage* ; *bec de gaz* au sens argotique (antérieur à la Guerre, d'après E. Philippot) ; *bel* dans « bel et bon, etc. » ; *bidel*, nom commun ; remarques sur l'emploi de *bonhomme* et de *bonne femme* ; *carambouille* et *carambouilleur* (cf. le *Temps* du 12 janv. 1927, où est suggérée une étimologie compliquée et peu vraisemblable (il semble qu'on puisse rattacher ces mots à *caramboler*, la « carambouille » est un vol par ricochet, vente à bas pris d'objets achetés à crédit) ; les féminins *chevalière*, *chichiteuse* ; *ciné* ; le néologisme *clochard* (cf. notre Revue, 1927, p. 84) ; *contagionner* ; *contrefoutre* ; *débecter* (= dégoûter) ; sur un emploi particulier des pluriels *des* et *quelques*, remarques de M. Mario Roques opposant *et des* et *et quelques* (avec sous-entente du substantif), et signalant *et des*, employé absolument au sens de « un grand nombre » ; *discothèque* ; *écrivaine* ; *ès* devant un singulier, cf. notre Revue, 1926, pp. 60, 75 ; et 174, en note (la dédicace incorrecte à Th. Gautier de la 1re édition des *Fleurs du mal* a eu pour conséquence une erreur semblable de Maxime du Camp, ami intime de Gautier) ; *filmothèque* ; l'abréviation *five o' clock* ;

Digitized by Google

ingénieure; *invigoration*; *littératrice*; *matériau*; *miss* et autres anglicismes; *monoclard* (porteur de monocle); *Mussolinie* (=Italie actuelle); *parachutiste*; *pas de porte*; *plaisance* (= bateau de plaisance); *poigner*, remarques de M. Sudre sur *poigner*, détaché de *poindre* (piquer) et rattaché à *poing* (cf. notre Revue, 1927, p. 75); *radiodiffuser*; *réaliser*, remarques nouvelles, cf. notre Revue, 1927, pp. 75 et 166; *régate* (espèce de cravate); *salonnière*; *salopard*; *skiable*, neige « skiable »; *standariser*; *stop*; *tourner* dans « tourner » un film, sens transitif et intransitif; *trop choir* dans V. Hugo, *l'Année terrible*, nº 17. — **30.** L'imparfait du subjonctif, v. ci-dessus. — **31. Négation explétive.** Remarques nombreuses et intéressantes sur l'emploi de la négation explétive. Cf. notre Revue, 1923, p. 93. — **32. Étimologie** de *gord*. M. Nyrop établit qu'il y a deus mots *gord*, l'un désignant un engin de pêche, d'origine nordique, l'autre désignant un gouffre, un tournoiement d'eau ou un golfe, et qui se rattache au latin *gurges*. — **33. Le tutoiement.** Observation sur le côté « moral » du tutoiement, appuyée sur une citation de Georges Duhamel.

Le Temps. — 16 février 29, article de Chesnier du Chesne *Sur une expression... académique*; il s'agit de « nouer l'aiguillette ». — 10 mars 29, lettre de Julien Benda, à propos de l'introduction de « nouveau riche » dans le dictionnaire de l'Académie (28 février) et d'une communication de M. Maurice Holleaux, qui signale l'expression dans *Gil Blas*.

Le Figaro. — 13 avril 29, *Les Nouveaux Messieurs*. Lancelot persiste (*perseverare diabolicum*) dans son opinion au sujet de « il n'y a pas que toi » au sens de « il n'y a pas seulement toi » (cf. notre Revue, 1928, pp. 77 et 149), et informe le public que son « ami » A. Hermant, qui avait employé cette expression dans la 1re édition de sa *Confession d'un enfant d'hier*, l'a supprimée dans les éditions suivantes.

Le Canada francais (Québec). — Mars 1929, Alfred Morisset, *Le langage populaire en médecine*.

Digitized by Google

Zeitschrift für französische Spr. und Litteratur. — T. LII, 1er fasc. 1929, pp. 72 et suiv., Th. Kalepky : *Vom Konjunctiv in seiner Verwendung zur Begriffsbildung. — Hat das Französische einen « Participe passé » ? — Bezeichnung von Orts- und Zeitpunkten durch Entfernungsangaben. — « Plein les poches ». — Bedeutungsschattierungen von « depuis... que. » — « Rien que de naturel. »*

István Fábián. — Les études françaises à l'Université de Budapest. Extrait de la Revue des Études Hongroises, janvier-mars 1928, Paris, Champion. M. F. retrace en 10 pages l'enseignement de la littérature française donné à l'Université de Budapest, de 1850 à nos jours.

Henri Guy. — Le sermon d'Aimé Meigret, in-8°, 42 p. Allier, Grenoble; 1929. (Extrait des Annales de l'Université de Grenoble.)

M. G., qui a publié dans les mémoires offerts à M. Jeanroy (Paris, 1928) une étude sur ce sermon, en publie ici le texte. Intéressant au point de vue des idées, puisqu'en 1524 A. Meigret est un des premiers à prêcher en France la doctrine de Luther, ce sermon est important aussi comme exemple d'éloquence religieuse au début du XVIe siècle. Le sermon n'occupe que les pages 14 à 42. Les pages 4 à 13 renferment une Épitre latine à Messeigneurs du Parlement de Grenoble pour la défense du sermon attaqué devant eus.

Le chanoine J. M. Meunier. — Le Parler Parisien. In-8°, p. 7 à 12 d'un extrait du Bulletin de l'Institut catholique de Paris, 25 décembre 1928 et 25 janvier 1929.

Nous relevons dans cette causerie : 1° le fait que jusqu'en 1892 les appareils de l'abbé Rousselot enregistraient encore dans la prononciation parisienne une différence de fermeture et de durée de la voyelle finale des noms et des adjectifs, selon qu'ils étaient au singulier ou au pluriel, au masculin ou au féminim. Depuis cette date, la différence a disparu ; 2° le fait que par suite de l'extension de la capitale, les Parisiens ont été amenés à aller chercher dans des provinces de plus en plus éloi-

Digitized by Google

gnées les produits de première nécessité que les régions avoisinantes ne pouvaient plus leur fournir : en même tens que les produits, ils ont reçu la prononciation dialectale des noms qui les désignaient : ainsi s'expliquerait *beurre* au lieu de *burre*, *avoine* au lieu d'*aveine*, *foin* au lieu de *fein*, *oie* au lieu de *oue*.

Leo SPITZER. — Meisterwerke der Romanischen Sprachwissenchaft. I vol. in-8° 374 pages M. Hueber, Munich, 1929.

M. S. a voulu mettre à la disposition des étudiants en filologie romane des textes où il leur soit possible de voir les différentes métodes de cette science appliquées par les maîtres mêmes qui les ont imaginées ou consacrées. Le premier volume dont il est question ici, traite surtout de l'origine des langues romanes et d'étimologie. Les textes qui concernent la langue française moderne sont un fragment du troisième volume de l'Histoire de la langue française de F. Brunot (III, p. 236 et suivantes), et un mémoire de M. J. Marouzeau sur l'accent affectif et l'accent intellectuel paru dans les publications de la Société de linguistique de Paris en 1925.

Studia neophilologica. — Journal de philologie germanique et romane publié par Z. E. Zachrisson. A. B. Lundequitsk, Upsal. Vol. I, fasc. 1 et 2. 1928.

Cette nouvelle revue se présente sous un aspect qui fait bien augurer de son succès. Le premier volume ne contient qu'un article concernant le français moderne : c'est un substantiel article de M. Staaf sur le préfixe *in* en français. M. S. insiste surtout sur le caractère savant de ce préfixe, et sur le fait qu'il ne se joint couramment qu'à des adjectifs ou à des participes assimilés à des adjectifs. Il discute au passage quelques-unes des opinions de Darmesteter sur la formation des parasintétiques, et marque la tendance des adjectifs ainsi formés à prendre un sens positif ; *impossible* équivaut à *absurde*, *incontestable* est un superlatif de sûr. Enfin, M. S. oppose aus limites étroites de cette formation en français la liberté complète de formations analogues dans les langues germaniques.

Digitized by Google

Pierre FOUCHÉ. *Études de phonétique générale*, Paris, Les Belles-Lettres, 1927 (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 39).

Les Études de phonétique générale ont en partie pour points de départ les téories de M. Grammont sur la sillabe et sur l'assimilation. L'information de l'auteur dépasse le domaine roman et s'étent à diverses autres branches de la famille indo-iranienne, notamment au germanique, à l'italique et au grec. D'autre part, des recherches de fonétique expérimentale viennent apporter des précisions du plus haut intérêt.

M. F. étudie d'abord la variation de la coupe sillabique dans les types *umpu* (*um-pu*, *u-mpu*), *unku*, et explique la segonde variante par une anticipation tensionnelle de la deusième consonne.

Un chapitre très important est relatif à la diftongaison. Avec raison, l'auteur estime tout différent le principe de la diftongaison spontanée et celui de la diftongaison conditionnelle. Le premier aurait pour origine « le relâchement articulatoire qui se manifeste dans le cours de la tenue d'une voyelle. » Point de vue nouveau, qui mérite d'être pris en considération, mais qui ne paraît pas incompatible avec celui de la différenciation. La grosse difficulté, si le segond élément de la diftongue naissante est uniformément un élément relâché, est d'expliquer des processus contraires comme *ie* et *ei*. L'auteur fait intervenir la différenciation ou « la tendance générale de la langue », qui apparaît parfois comme un *deus ex machina* complaisant.

L'étude des groupes consonantiques disjoints amène également l'auteur à des conclusions intéressantes : la consonne intercalaire serait due à la segmentation de la première consonne (implosive), ce qu'on peut concéder pour *m-l*> *mml*> *mbl*, plus difficilement pour *s-r*>*ss-r*> *str* (tendance aussi générale que la précédente). Les assimilations qui se produisent dans ces groupes sont analisées avec pénétration : mais dans son désir de sintétiser des fénomènes complexes dans un groupe de langues extrêmement vaste, où la plupart des interprétations échappent à la compétence du romaniste, l'auteur n'a-t-il pas donné quelque-

Digitized by Google

fois dans l'arbitraire, en expliquant les exceptions à ses lois par le fait que tel groupe aurait répugné au sistème fonétique de la langue ? — Le *p* de *Damprichard* s'est-il jamais prononcé en dehors de toute influence ortografique ? Quant aus formes du tipe *dampné*, si ce ne sont pas des grafies sans valeur, le dégagement du *p* n'aurait-il pas été provoqué par la nasalisation vocalique (dont les débuts doivent remonter au latin vulgaire des Gaules) ?

L'étude des groupes combinés explosifs touche peu aus langues romanes (en dehors des géminations, en italien, devant *w* et *y*, des tipes *acqua* = *akkwa*, *gabbia*, *tegghia*... ; nombreuses analogies dans d'autres langues indo-européennes). La gémination est expliquée fort ingénieusement par l'effort de la langue, sorte de « coup de collier », pour conserver un groupe articulatoire difficile.

Quant aus groupes combinés implosifs, si fréquents en roman surtout au moyen âge, l'insertion d'une voyelle s'explique par la difficulté de prononcer le groupe ; au contraire, si la langue fait effort pour le maintenir, une consonne transitoire se développe (*coms* > *comps* ; *mans* > *manx* en vieus landais).

D'une manière générale, dans les groupes disjoints, il y aurait segmentation consonantique provoquée « par l'anticipation croissante de l'explosive, fonème fort, sur l'implosive, fonème faible ». Dans les groupes combinés, au contraire, « la segmentation consonantique a pour cause l'allongement excessif de la première consonne, causé par le renforcement articulatoire dû à la difficulté du groupe. »

Ce remarquable travail dénote un puissant effort de sintèse, et, si on peut discuter telle téorie ou telle interprétation de l'auteur, on ne saurait que louer la richesse de sa documentation et la pénétration de son analise. De nombreus croquis et schémas fonétiques illustrent les démonstrations.

A. DAUZAT.

LEO SPITZER. — *Puxi, eine kleine Studie zur Sprache einer Mutter*, Munich (Max Hueber), 1927, in-8°, 48 p.

Digitized by Google

Cette curieuse brochure est consacrée à l'étude d'un surnom d'enfant à travers ses diverses tranformations. Semblable sujet n'a été abordé qu'une fois, et en domaine roman, par A. Grégoire (*Edmond, essai sur les transformations d'un prénom d'enfant*, Bruxelles, 1911). Si les études sur le langage enfantin sont nombreuses, on ne s'est guère occupé jusqu'à ce jour des particularités linguistiques chez les adultes lorsqu'ils parlent avec les enfants.

La comparaison de ces deus travaus fait ressortir une différence fondamentale entre les mentalités française (je crois qu'on peut dire : romane) et germanique. Là les surnoms d'enfants se bornent à des altérations du prénom, par imitation de la langue enfantine, suivant des procédés très simples (amputation de l'initiale, redoublement, diminutifs...). Au contraire, en Allemagne, comme en Angleterre, on donne volontiers aus enfants de vrais surnoms : j'ai connu une famille anglaise où chaque enfant avait le sien et où un garçon, par exemple, s'appelait *Birdeley* (qu'on expliquait par « grand oiseau »). Beaucoup sont charmants, tous pittoresques. Pourquoi n'en est-il pas de même chez nous? Manque d'imagination ? Nullement. Crainte de la moquerie et du ridicule, à laquelle nos voisins ont la chance d'être moins sensibles que nous dans un milieu moins accessible à l'ironie. Il n'y a pas de famille française (je pourrais en donner des exemples personnels) où, en cherchant bien, on ne trouverait pas d'embryons de surnoms, dont la croissance a été étouffée dès le début. Autre exemple de cette peur du ridicule : quand j'étais enfant, aucun petit *Jean* n'était et ne pouvait être appelé *Jeannot*, pas plus à la campagne qu'à la ville, car il y avait de vieus paysans portant ce surnom. La génération de ceus-ci ayant disparu, aujourd'hui les petits *Jeannot* sont légion.

L'évolution du surnom, dans un milieu de langue allemande, que nous décrit M. S., est d'autant plus intéressante qu'il s'agit de son propre enfant et qu'il a pu ainsi observer les faits dans des conditions particulièrement favorables. Cette étude est si riche en faits et en comparaisons (notamment avec le français), en aperçus charmants sur la psicologie linguistique de la mère —

Digitized by Google

faits d'ordre général, qui se répètent partout avec des moyens d'expression divers — que les romanistes auront plaisir à la lire et profit à la méditer.

A. D.

Charles BRUNEAU. — *Manuel de phonétique*, Paris. Nancy, Berger-Levrault, 1927, in-8°, 133 p.

Après les divers manuels de fonétique ou de prononciation du français, de MM. Clédat, Grammont, Paul Passy, etc., pouvait-on tenter un nouvel ouvrage de ce genre sans faire double emploi avec l'un des précédents ? M. Bruneau l'a pensé en nous donnant un manuel, strictement limité à la prononciation du français contemporain, et qui est le fruit de son expérience depuis qu'il enseigne la fonétique aus auditeurs étrangers de l'Université de Nancy. Quoique destiné surtout aus étrangers, ce petit livre pourra être lu avec fruit par des Français, spécialement au point de vue des prononciations régionales, que l'auteur, avec raison, s'efforce de signaler et de discriminer le plus souvent possible.

On peut encore ajouter à ce sujet à l'information de l'auteur. Aus provinces qui ont gardé la prononciation de l'*h* aspirée (p. 50) il faut joindre une partie (côtière) de la Normandie (Calvados et surtout Seine-Inférieure), celle qui a reçu le plus fort apport scandinave. — La prononciation *ʒingue* = *ʒinc* (p. 21) est populaire dans le Centre et dans la région parisienne, où l'on dit par ironie le *ʒẽg* = comptoir du marchand de vins, en imitant la prononciation de l'ouvrier. — Il eût été bon de signaler que la prononciation de l'*n* mouillée était conservée dans le français régional du Centre-Sud et du Sud-Ouest. — P. 41. Il est inexact de dire que l'*r* roulé (mieus : prépalatal) est à la fois « paysan » et artificiel et qu'il subsiste à peu près partout à la campagne. Il a déjà disparu totalement de certaines régions rurales (p. ex. dans l'Ouest) ; par contre, dans le Midi toulousain et pyrénéen, il est encore en usage dans les villes et dans toutes les classes de la société. Mais le passage de *r* à *ṛ* est bien, à l'origine, un fénomène urbain, qui a fait tache d'huile autour des villes. La sub-

Digitized by Google

stitution s'accélère rapidement avec les nouvelles générations.

Pour les noms de lieux, j'ai insisté ailleurs [1] sur l'intérêt qu'il y aurait à généraliser les prononciations régionales et sur la nécessité de lutter contre l'absurde tendance à prononcer toutes les lettres des noms de lieux. A cet égard, les maîtres de français (comme le remarque l'auteur, p. XII) ont grand besoin de recevoir des leçons, pour couper court aus hideus *okser*, *bruksel*, *ɛamoniks* (Auxerre, Bruxelles, Chamonix) qui se généralisent de plus en plus. Combien de Français comprennent « Sainte *menu* » (Menehould), que les Parisiens, comme les Méridionaus, prononcent tous *ménéuld* ? Je me demande même si un Marseillais comprendrait *Domremy* prononcé *dõrmi* alors que d'après *Rémy*, prononcé avec *é*, il dit *dõrémi*. Et j'avoue que M. Bruneau m'a appris la prononciation *nomni*, car j'avais toujours lu, dans les atlas, guides, etc., *Noméný*. Qui dira les méfaits de l'accent aigu ? — *Gérarmé* commence à se répandre, du fait des touristes, mais on se heurte à la conscience qu'on a de « mer » dans cette série. Quant à la prononciation *maɛévil* = Maxéville, il ne faut pas songer à sa vulgarisation ; même en Lorraine, si je suis bien informé, elle se perd dans de nombreus noms comme *Pouxeux*, *Xertigny*, etc.

Avant de quitter les noms propres, je regrette que M. B. entérine deus mauvaises prononciations de noms espagnols, contre lesquels les romanistes doivent tenir à honneur de réagir : il faut dire *torkémada* et *séviy* (*Torquemada*, *Séville*, pp. 18 et 48) et non *torkwémada*, *sévil*.

P. 18. La prononciation *yak* (*yacht*) tent à devenir populaire ; la prononciation à l'anglaise (*yòt*) trionfe dans les milieus cultivés. — P. 20. Il eût été bon de préciser pour d'autres mots anglais, comme *meeting*, *pouding*, etc., en indiquant que les classes cultivées, qui veulent prononcer à l'anglaise, en l'absence du *ŋ* en français, remplacent ce son par un *ŋ* (affaibli d'ailleurs, parce que final) ; le peuple, d'après l'ortografe, prononce *dăsèg* (dancing), *mélẽg* [2] ; les milieus cultivés, *dăsiŋ*, *mitiŋ*, la pro-

1. *Les noms de lieux*, pp. 68-70.

2. C'était encore dans le Nord, il y a quelque trente ans, la pronon-

Digitized by Google

nonciation *pudiŋ* (mot appris par l'oreille, plus anciennement acclimaté) est seule en usage.

P. 66. Au sujet de la double prononciation *pè* et *pèy* (*paie*, *paye*), on peut poser, je crois, que la segonde gagne peu à peu du terrain, sous l'influence des formes atones (*péyé*), parce que, plus pleine, elle individualise mieus le mot. — P. 81. A rappeler que le peuple confond constamment la finale de *donnerai* et *donnerais* : après les avoir fermées l'une et l'autre par le jeu normal de la fonétique, il s'efforce aujourd'hui de réagir, mais, dans son désir de bien parler, il ouvre aussi bien la finale du futur que celle du conditionnel (c'est surtout sensible chez les jeunes ouvrières de Paris).

P. 72. Je ne crois pas qu'il faille fausser le timbre des voyelles, en lisant des vers, pour rendre la rime plus homofone. Victor Hugo devait avoir (ce serait intéressant à rechercher) une prononciation régionale assez caractérisée : mais il est impossible aujourd'hui, sans être ridicule, de prononcer, dans telle strofe célèbre de *Napoléon II*, *trȍn* comme *babilȍn* ou *babilõn* comme *trõn*. D'autres poètes (combien nombreus !) n'étaient guère sensibles au timbre, et se sont contentés de rimer pour l'œil.

96. Il est exagéré de dire que l'*e* muet ne se prononce jamais dans la liste donnée par l'auteur, car cette affirmation est rectifiée p. 98, lorsque M. B. remarque justement que l'*e* peut être conservé « pour des raisons d'insistance » (je préfère : pour des raisons d'ordre affectif; la formule est plus générale et englobe tous les cas). Aus cas cités par M. B., ajoutons la *répétition*, lorsque l'interlocuteur n'a pas ou a mal compris, qu'il soit dur d'oreille, étranger, qu'il s'agisse d'une conversation à distance ou par téléfone : pour être mieus entendu, on répétera, en détaillant, *pèti*, et même *brasèlè*, *è-sè-vré ?*, etc.

Ce manuel, clair et complet — très pratique aussi pour les étrangers par ses confrontations constantes entre la prononcia-

ciation des gens cultivés. Un de mes condisciples de Sorbonne, S., qui s'est fait un nom dans la diplomatie, n'arrivait pas à se débarrasser de *mètēg*, ce qui amusait fort les étudiants de sa connaissance.

Digitized by Google

tion et l'ortografe — a, en outre, le mérite de mettre en valeur le point de vue social souvent négligé par les fonéticiens. Il en est ainsi, notamment, pour les liaisons, dont l'étude constitue un des meilleurs chapitres du livre. Très à propos M. B. enregistre avec satisfaction la réaction actuelle contre les liaisons[1] qui fleurent de plus en plus le pédantisme ou le snobisme, et note justement (p. 55) que nous revenons ainsi à la vieille tradition française.

A. D.

K. Titz. — *La substitution des cas dans les pronoms français*, Brno, 1926 (et à Paris, chez Champion), in-8°, 86 p.

Ce travail très intéressant est consacré principalement à réfuter la théorie d'Ebeling et de M. Meyer-Lübke, d'après laquelle l'emploi, précoce en ancien français, de *toi* et *moi* comme cas sujets serait dû à un croisement entre les constructions *je et vos* et *entre moi et vos*.

Très judicieusement M. Titz montre, avec beaucoup d'exemples à l'appui, que pour connaître les raisons de ce fénomène, il faut embrasser l'ensemble des faits similaires et que cette substitution n'est qu'un aspect du mouvement général qui provoqua la ruine de la déclinaison à deus cas.

A ce propos, l'auteur, non sans de bons arguments, émet une téorie originale et qui, dans l'ensemble, paraît juste. Il estime que la langue littéraire des XIIe et XIIIe siècles retarde sur la langue parlée, surtout dans la région parisienne, où elle a dû se cristalliser de bonne heure sous l'influence de la tradition capétienne. La disparition de la déclinaison à deus cas serait plus ancienne qu'on ne croit dans le langage parlé (témoins des écrits sans prétention littéraire comme le Livre des métiers d'Étienne Boileau). Et si la distinction des cas disparaît plus tôt qu'en fran-

1. Les liaisons seraient à étudier aussi au point de vue régional. Dans le Midi, on multiplie les « liaisons dangereuses » en *z*, tandis que l'Ouest, surtout la Saintonge, est le pays d'élection des « cuirs » en *t*, comme *il i a t ẽn òm, la ru t a drwat* (il y a *t* un homme, la rue *t* à droite).

Digitized by Google

cien dans les textes écrits en d'autres dialectes, spécialement en anglo-normand, c'est parce que les écrivains provinciaus étaient moins soumis à la tradition arcaïque de Paris et se rapprochaient davantage de la langue parlée. Celle-ci elle-même trionfe au XIVe siècle dans la région parisienne, à l'époque où la monarchie capétienne et les forces centripètes sont désorganisées par la Guerre de Cent Ans.

Mais je crois qu'il est dangereus d'aller plus loin et de reporter, comme M. T., au latin vulgaire la substitution de l'accusatif au nominatif. Il contredit par là même sa téorie précédente : car s'il s'est formé une tradition grammaticale capétienne comportant la déclinaison à deus cas, ce ne peut être que vers le XIe siècle, d'après la langue populaire d'alors.

Il ne faut pas non plus oublier — et l'auteur n'a garde de le faire — dans le cas particulier de *moi*, *toi* employés comme nominatifs, que les formes toniques « ayant plus de poids fonétique » ont dû à cette qualité une grande part de leur succès. Aus exemples français on peut joindre le cas inverse du provençal moderne *ieu*, forme plus pleine que *me*, et qui, à l'époque moderne, remplace ce dernier après les prépositions (*per ieu*).

A signaler aussi l'appendice dans lequel M. T. rectifie quelques étimologies, en restituant au tchèque la paternité originaire de divers mots français, tels que *coche* (passé en français par l'intermédiaire du hongrois), *drabant*, *traban(t)*, qu'on trouve déjà dans une chanson des Hussites, et *pistole* (*pištála*, arme à feu des Hussites) : pour ces deus derniers mots, l'allemand n'a joué qu'un rôle d'intermédiaire.

A. D.

Henriette ROUMIGUIÈRE. — *Le français dans les relations diplomatiques*[1], Berkeley (Californie), Publications de l'Université, 1926, in-8°, 80 p.

Bon travail sur une question qui est à l'ordre du jour, qui a fait l'objet d'un livre assez récent de James Brown Scott[2], et que

1. Cf. notre Revue, 1927, p. 164.
2. *Le français langue diplomatique moderne*, Paris, 1924.

Digitized by Google

M. F. Brunot a magistralement traité pour le XVIIe siècle (*Histoire de la langue française*, t. V, pp. 386-435). La présente étude embrasse principalement la période comprise entre 1648 et 1925, des traités de Westphalie aus accords de Locarno ; la documentation est surtout intéressante pour la période contemporaine.

Parmi les facteurs qui ont contribué à assurer le succès du français, Mlle R. exagère l'importance du facteur politique. M. Brunot a vu plus juste quand il a montré que le français a trionfé définitivement, non pas avec Mazarin ou Louis XIV vainqueur, mais avec Louis XIV vaincu en 1714. Le trionfe devient définitif au XVIIIe siècle, alors que la primauté politique a passé de la France à l'Angleterre. De 1871 à 1914 l'Allemagne exerçait sans conteste l'hégémonie en Europe : pourtant jamais l'allemand n'a été adopté comme langue diplomatique par des États non-allemands, pas plus que le russe en dépit de la puissance de l'empire des tsars.

Le facteur social reste prépondérant, et il puise le meilleur de sa force — M. Brunot l'a montré aussi — dans le génie de la langue et de la race. La clarté de la langue française demandait à être analisée de près : des étrangers non suspects de partialité y ont rendu hommage, tels ces diplomates italiens (à côté desquels siégeait le juriste L. Renault qui m'a rapporté l'anecdote) reconnaissant que le texte français était beaucoup plus net que l'italien [1]. Le russe comme l'allemand sont des langues beaucoup trop difficiles pour devenir langues diplomatiques ; la sintaxe de l'allemand est trop lourde, trop complexe. Le succès de l'anglais, à l'instar du français, est dû sans doute à sa diffusion mondiale, mais aussi à sa facilité, à sa netteté de langue d'affaires.

A. D.

Andreas BLINKENBERG. — *L'ordre des mots en français moderne*, première partie (Copenhague, 1928, Bianco Lunos boghandal,

1. A. Dauzat, *La Défense de la langue française*, p. 267.

Digitized by Google

247 p. in-8). — Il est gênant de faire le conte-rendu d'un livre, sans avoir les facilités que les auteurs ont l'habitude de mettre à la disposition de leurs lecteurs, c'est-à-dire un ou plusieurs index et une bibliographie. M. Blinkenberg nous les promet, mais pour son prochain volume, car nous n'avons là que la première partie de son travail. Il s'est surtout préoccupé de réunir un bon nombre d'exemples pour chaque cas envisagé, et de les classer. La récolte d'exemples est copieuse, et le classement commode en général; on ne comprent cependant pas bien ce que l'auteur entent par le *chiasme* (p. 213, IV), car il emploie ce terme, dont il y aurait avantage à se passer, dans un sens peu clair, qui n'est pas celui qu'on lui donne normalement comme figure de rétorique. La valeur affective des tournures signalées n'est indíquée qu'accessoirement. Nous avons essayé d'expliquer ici-même, dans notre *En marge des Grammaires* (XIV), *Inversion du sujet* (année 1928, p. 81), quelle est la part de l'élément émotif dans le chois de la tournure adoptée par l'écrivain, chois qui peut dépendre de circonstances diverses, souvent fortuites, et nullement émotives. P. 89, M. Blinkenberg esquisse une explication psicologique de l'ordre suivi : « La valeur stylistique de la construction est incontestable; c'est une force émotive, qui sert à marquer l'intérêt, la surprise qui s'attache à l'arrivée de la personne ou du fait en question ». Nous croyons avoir montré au contraire que ce qui est mis en évidence par l'inversion du sujet, ce n'est pas le dernier mot de la construction, mais le premier. En disant « survient une difficulté », on appuie non pas sur la difficulté, mais sur la « survenance ». Quoi qu'il en soit, l'abondance des citations aidera le lecteur à étudier de son côté les questions restées en suspens. Cette abondance est une qualité précieuse pour une œuvre grammaticale, où la multiplicité des exemples bien groupés est la condition préalable de toute discussion et de toute étude ultérieure. Heureus aussi [1] est le chois des écrivains contempo-

1. En plaçant ainsi l'adjectif attribut *heureus* en tête de la frase, je veus insister sur la convenance *heureuse*, bien inspirée, des exemples choisis.

Digitized by Google

rains à qui les exemples sont empruntés; nous y relevons les noms de Giraudoux, André Gide, Barrès, Proust, Maurras, Maurais, Mauriac, Albert Thibaudet, Morand, Martin du Gard, etc. Signalons en terminant que la locution populaire *Et avec ça*, sur laquelle voyez ci-dessus, p. 182, est présentée comme une « question tronquée » qui offre un « développement curieux », sans qu'aucune explication soit proposée.

L. C.

Paul BARBIER. — *Miscellanea lexicographica*, IV (Leeds, may 1929, 62). — Notre collaborateur Paul Barbier rattache les deus formes actuelles du *français local* « popelinè » à l'anglais « poplin », qui dérive de la deuzième.

Il prouve aussi que l'introduction de l'*m* dans *tambour* (la nasalisation de l'*a*) remonte au moins au XVe siècle.

E. HUGUET. — *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle*, fasc. 11, commencement du 2e vol. (Paris, Champion, 1929, 80 pages). — La régularité de cette publication fait grand honneur à l'auteur et à l'éditeur; elle est fort appréciée des travailleurs, qui peuvent ainsi utiliser, au fur et à mesure de la distribution des fascicules, les précieus renseignements que chacun d'eus leur apporte sur la langue si curieuse et si touffue du XVIe siècle. Cf. notre *Revue*, année 1926, p. 64.

Dans un numéro de la *Revue des langues romanes* paru tardivement (juillet-décembre 1927), nous signalons des contes-rendus du *Dict. étym.* de W. V. Wartburg (Duraffour), de l'article donné aus *Mélanges Thomas* par Maurice Grammont : « Et vous le vendez ? » (P. Fouché), de l'article d'Ant. Thomas sur *chantepleure*. (P. Fouché), cf. notre Revue, 1928, p. 70, du *Français dans les relations diplomatiques*, par Henriette Roumiguière (P. Fouché), cf. ci-dessus, p. 228, des articles de Tesnière, dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, sur *l'emploi des temps en français, pronoms et indices person-*

Digitized by Google

nels (P. Fouché), de la publication, par Holger Petersen, des *Vies de Saints* de Destrées, poète du tens de Marguerite d'Autriche (P. Fouché), et des belles tèses de Ch. Beaulieux (Maurice Grammont), cf. notre Revue, 1927, p. 156.

G. Doutrepont. — *Les prénoms français à sens péjoratif*, 128 p. in-8 (Bruxelles, Lamertin, 1929). — Ouvrage très documenté, où les prénoms sont naturellement classés dans l'ordre alphabétique de leur lettre initiale, et où cependant, pour des raisons diverses, cet ordre n'est pas exactement suivi. Il en résulte, pour le lecteur, un certain désarroi, et une véritable difficulté à retrouver un passage où l'on voudrait après coup se reporter. Heureusement, l'index final atténue cet inconvénient, sans le supprimer tout à fait [1]. En ouvrant le livre, on aimerait à savoir comment l'auteur a disposé sa matière; or, il n'annonce aucune division du sujet, c'est seulement pages 77, 94, 112, que nous rencontrons des titres de chapitres (d'importance fort inégale) en lettres capitales, et on est surpris de lire p. 114 (14 pages avant la fin) : « Arrivons *maintenant* aus emplois de *prénoms* qui se rapportent à la *question des péjoratifs* ». Mais on n'y arrive pas à ce moment, c'est le sujet même du livre, et il est abordé dès les premières lignes.

On est constamment renvoyé à telle page ci-après, ou ci-*avant* (notons, en passant, cette expression, qui n'appartient plus au *français* actuel) ; il y a là une sorte de défaut de « composition » qui oblige le lecteur à se reporter constamment d'une page à l'autre [2], mais qui ne l'empêche pas de trouver

1. Ainsi, p. 97, l'auteur renvoie à deus explications données *plus haut* pour le mot Gilles; il n'était pas inutile de préciser que c'est pp. 91-92 pour nous épargner l'hésitation entre les neuf renvois au Lexique. P. 68, il déclare réserver certaines réflexions pour *la fin* de son exposé, il s'agit de deus développements importants qui sont pp. 103-112, et p. 114-116 ; on est bien embarrassé pour les trouver, faute de renvois aus pages. P. 114, « *Reprenons*, dit l'auteur, *le cas du Nicodème* » ; mais où le reprendre? Pourquoi ne pas renvoyer aus pages 89-90?

2. J'ai relevé notamment ces renvois pages 6, 7, 12, 14, 19, 20, 21, 23, 34, 35, 44, 45, 46, 48, 49, 51, 52, 85, 86, 87, 88.

Digitized by Google

dans ce livre grand plaisir et profit. Les citations, nombreuses, et avec toutes les références utiles, sont toujours intéressantes et curieuses. Nous signalons particulièrement les diverses statistiques, et, à partir de la page 25, tout le développement consacré à l'histoire de Jean de Nivelle. En somme, l'ouvrage est de ceus qui méritaient d'être entrepris et écrits, et qui, réellement, nous manquaient.

Guy HARNOIS. — *Les théories du Langage en France de 1660 à 1821*, 8°, 95 pages, Collection « Études Françaises », éd. les Belles-Lettres. Paris, 1929.

En 1660, paraît la « Grammaire de Port-Royal », en 1821 Raynouard donne sa « Grammaire Comparée des Langues de l'Europe Latine ». M. Harnois nous retrace l'histoire sommaire de la linguistique en France entre ces deus dates, dont il justifie le chois : avant 1660, il n'y a pas de théorie du langage, la grammaire n'est que pédagogique ; après 1821, c'est la fin de la « grammaire générale » et, par l'inauguration de la méthode comparative, le grand essor de la linguistique.

M. H. étudie d'abord l'esprit dans lequel est conçue la grammaire de Lancelot et Arnauld : le logicien janséniste, disciple de Descartes, explique les faits du langage par la Raison universelle, et pour lui la grammaire n'est que l'art de parler, c'est-à-dire d'expliquer sa pensée. Au XVIIIe siècle, M. H. distingue deus courants : d'une part, les continuateurs directs de Port-Royal, qui n'apportent rien de nouveau et qu'il passe rapidement en revue ; d'autre part, les « *empiristes* », qui ne cessent pas de lier les faits de langage à la pensée, mais apportent ici ou là quelques idées originales, d'ailleurs sans conséquence importante : Condillac, Maupertuis, Voltaire, le Président de Brosses, Destutt de Tracy ; aus téories filosofiques de Condillac s'oppose, en 1818, de Bonald qui aborde incidemment le problème du langage, dans lequel il pense à voir un fait social. En dehors de ces deus courants, M. H. étudie sous le nom d'*indépendants* quatre esprits différents, mais dont la pensée originale ne se peut rattacher aus idées contemporaines : Rousseau, Tur-

Digitized by Google

got, Leibniz et Volney. Avec le XIXe siècle, l'étude du sanscrit et des langues romanes suivant la métode comparative ouvre une période nouvelle. M. H. y discerne trois notions qui ont manqué aus deus siècles précédents : la notion de l'objet même de la linguistique, le sens du fait social et l'esprit historique.

Ce petit ouvrage, dont le plan est net et l'information consciencieuse, est un peu alourdi par une tendance excessive à l'abstraction ; de plus, la correction tipografique fait souvent défaut. Mais tel qu'il est, il donne une bonne idée d'ensemble du sujet et dispense de lire plusieurs centaines de pages de « grammaires générales » dont il n'y a plus guère de profit à tirer aujourd'hui.

Marcel LOB.

Walter WIDMER. — *Volkstümliche Vergleiche* (Dissertation de l'Université de Bâle, 1929, XV-225 p. in 8). — En feuilletant l'agréable essai de M. Walter Widmer, je me sens pris d'un remors. J'avais reçu son Questionnaire, et je m'étais bien promis de le lui renvoyer après l'avoir rempli : maintes obligations professionnelles s'y sont opposées ; ou, du moins, mes matériaus ont été rassemblés trop tard pour que M.W. pût les utiliser. — Ils ne lui auraient d'ailleurs à peu près rien appris de plus que ce qu'il sait, et dont nous fait part sa Dissertation inaugurale.

M. W., dans cette dissertation, s'est proposé d'étudier les procédés de la comparaison populaire en français ; il se limite aus comparaisons introduites par un adjectif (du tipe : *rouge comme un coq*), ce qui exclut les comparaisons introduites par un verbe (du tipe : *pleurer comme un veau*). L'adjectif est tantôt au positif, tantôt au comparatif (comparatif d'égalité ou de supériorité). Dans le segond cas, le substantif pris comme élément de comparaison est précédé de la liaison *que* ; dans les deus cas, le substantif est tantôt seul, tantôt déterminé par un article défini, indéfini, partitif.

J'adresserai à l'auteur non un reproche, mais l'expression d'un regret, sans vouloir trop y insister, car notre regret est le

Digitized by Google

le sien : c'est que des raisons matérielles l'aient empêché de mettre à profit toute sa documentation, qu'il nous annonce comme abondante. Il avait, dans chaque département, envoyé cinq à dis copies de son Questionnaire, qui comprent 100 articles ; la proportion des réponses est d'environ 50 °/₀, ce qui représente, si je ne m'abuse, un trésor de quelques milliers de locutions. Souhaitons qu'il nous fasse profiter quelque jour de ce trésor. En attendant, les circonstances l'ayant contraint à n'étudier que 10 articles (sur 100), ses conclusions demeurent caduques.

Il s'en tient aus adjectifs désignant une couleur (*blanc*, *noir*, *jaune*, *bleu*, *rouge*, *vert*) et aus adjectifs *gras*, *maigre*, *riche*, *pauvre* : ce sont, d'ailleurs, les articles pour lesquels il a recueilli le plus grand nombre d'exemples. Rien, pourtant, ne permet d'affirmer que le reste de la documentation (90 °/₀ des articles) ne l'eût pas amené à modifier ou à étendre ses généralisations.

J'ajoute que, si le nombre des réponses reçues varient entre 2 et 5 par département, c'est, sans doute, un beau résultat ; il est encore bien maigre au regard de l'étendue du domaine. Admettons que la comparaison narbonnaise *blanc coumo un belet de nobio* soit bien caractéristique de la région de Narbonne, où les nouveau-mariés portent une casquette blanche ; nul n'oserait toutefois prétendre que la même comparaison ne se rencontrera pas ailleurs : la géografie linguistique réserve de ces surprises [1]. Et, de même, le fait que M. W. était particulièrement renseigné sur le Nord de la France lui donne-t-il le droit d'inférer que les comparaisons vivantes et pittoresque sont le propre des Picards et les Wallons ?

Les conclusions dernières de M. W. s'inspirent très heureusement des principes de la linguistique moderne. « Dis-moi comment tu compares, et je te dirai qui tu es. » Il n'était donné qu'au Français rationaliste, pour rendre conte de l'idée d'embonpoint et de florissante santé, de faire intervenir une figure d'abbé, de moine, ou d'évêque. Il n'était donné qu'à la

1. Même observation sur la comparaison wallonne : « bleu comme on sarôt » (= *sarrau*, la blouse des paysans).

Digitized by Google

France, — le pays où l'on s'est plu, de tout tens, à faire parler les bêtes, la terre d'élection de Renart et d'Ysengrin, — d'emprunter au monde des animaus la prodigieuse quantité de ses comparaisons.

Un plus grand nombre d'exemples[1], distribués géografiquement, lui auraient permis, je n'en doute pas, de multiplier ces remarques de détail, conçues dans un esprit de sage idéalisme linguistique.

En revanche, il paraît hasardé de soutenir que le Français s'en tienne volontiers à la comparaison, qui est une formule stéréotipée, et qui s'est assez vite dépouillée de toute valeur significative, tandis que l'Allemand pousse la figure jusqu'à la métafore, plus vivante et concrète. Seule, une statistique rigoureuse justifierait cette assertion, que l'Allemand dit plutôt: « Tu es un âne ! » tandis que le Français préfère : « Tu es bête comme un âne! »

M. W. nous doit donc un travail complet et définitif sur les comparaisons populaires.

Ch. Guerlin de Guer,
Professeur à la Faculté des lettres de Lille.

1. *Addenda* : p. 25 *Noir.* — Ajouter : — comme *le fu* (feu), c'est-à-dire : le poële (Bondues, *Nord*) ; — *un rapas*, c'est-à-dire : un ramoneur, de : râper, sinonime de raser, râcler (Avesnes, *Nord*). P. 57 *Vert.* — Ajouter : — une pomme pas mûre (Lille, Mantes-sur-Seine). P. 64 *Jaune.* — Ajouter : — les blés (Amiens).

M. Achille Wiart, professeur à Roubaix, me communique : *Beau* comme *un Adonis* (Tourcoing) ; *droit* comme un *arpe* (arbre) à Bondues ; *sec* comme *un coup de trique* (passim) ; — *un sauret* (Arras, Tourcoing) ; — *un coucou* (Templeuve, *Nord*) ; — *un clau* (clou) à Amiens ; *mince* comme *une affiche* (Templeuve) ; *brillant* comme *une prone* (prune) à Bondues ; *méchant* comme *un galeus* (Templeuve) ; *sourd* comme *un mur* (Bondues) — déformation possible de : *sourd* comme *une mule* (Tourcoing) *myope* comme *une taupe* (passim) ; *aveugle* comme *un fouant* (une taupe), Templeuve ; *plat* comme *une flamique* (sorte de galette) à Arras, à Templeuve ; — *une figue* (Lille) ; *faus* comme *une rave pourrisse* (Tourcoing) ; *franc* comme *dis-neuf sous* (sans doute par jeu de mots et avec ironie) à Templeuve ; *effronté* comme *une agache* (Amiens) ; *souple* comme *une archèle* (diminutif de *hart*) à Avesnes ; etc.

Digitized by Google

CRONIQUE

Propos du « Temps ». — A propos du livre de M. Joran, sur lequel voyez 1928, p. 233, le feuilleton du 7 mars 1929 renouvèle, la mise à l'index de *malgré que*, et de *il n'y a pas que*, au sens de « il n'y a pas seulement ». Nous ne pouvons que renvoyer à notre Revue, 1924, pp. 73 et 75. Notons que P.S. admet « la nécessité de phonétiser un peu notre orthographe, qui égare le peuple depuis qu'il sait lire ». Au moment où l'Académie elle-même couronne le livre réformiste de M. Beaulieux, il y a là un indice plutôt rassurant. Le bon sens va-t-il enfin reprendre ses droits contre l'odieuse routine ?

Un autre exemple de « dette » au sens de « créance ». — On lit en première page du *Temps* (22 mai 1929), dans un communiqué du gouvernement américain : « Les États-Unis consentaient à réduire les frais de l'armée d'occupation dans la même proportion où les alliés consentiront à une réduction semblable de *leurs dettes* », c'est à-dire des dettes de l'Allemagne vis-à-vis d'eus. Cet exemple, après celui de Beaumanoir (les créanciers ne peuvent pas réclamer toutes *leurs dettes* à un seul des héritiers), montre à quel point nous passons facilement et naturellement de l'idée de « *dettes* passives », comme disent les commerçants, à l'idée de « dettes actives » ou *créances*. Cf. notre Revue, 1928, p. 184.

« Avoir la tête à l'escarbillarde ». — M. Baldensperger a trouvé une lettre de l'ambassadeur de France à Londres du tens où Montesquieu s'y trouvait. L'ambassadeur se plaint des propos risqués et malséants que Montesquieu tient sur le gouvernement de son

Digitized by Google

pays et sur l'Angleterre. Il a, ajoute-t-il, comme on dit dans son pays, « la tête à l'escarbillarde ». On pense à une comparaison avec un foyer qui lance des *escarbilles* dont il faut se garer. Mais le plus ancien exemple d'*escarbille* relevé par le D. G. est de 1780 ! Le mot est d'origine wallonne.

Le Dictionnaire de l'Académie a eu, jusqu'à 1835, un adjectif *escarbillat*, « éveillé », qui n'est autre chose qu'un participe passé du Midi. On disait aussi *escarbillard* ; entre les deus mots il y a le même rapport qu'entre « débrouillé » et « débrouillard ». Regnard, cité par le D.G. : « La belle aux yeux *escarbillards* ». Furetière enregistre le substantifs *escarbillat*, au sens de «malin » ; ex. : « ne vous fiez pas trop à cet homme-là ; c'est un *escarbillat* ; il joue des tours de passe-passe ». Le sens ne se prête à aucun rapprochement avec escarbille, qui d'ailleurs, nous venons de le dire, est plus récent.

Le verbe méridional qui a probablement donné naissance à l'adjectif *escarbillart* figure dans le Dictionnaire de Mistral sous les formes *esparpela*, *esparpelha*, *esparpilha*, *esparbilha* ; il se rattache à *palpebra*, et signifie proprement « déciller ». *Escarbillat* serait donc une altération du participe *esparpillat* ou *esparbillat*, altération qui peut être due à un rapprochement de forme et de sens avec *escarquillat*, français *écarquillé*. « Avoir la tête à l'escarbillarde », c'était sans doute « avoir les yeus bien ouverts, ne pas avoir le bandeau », d'où le sens péjoratif de : « être porté à voir les choses en mal ». La locution « à l'escarbillarde » n'est pas dans Mistral.

La prononciation « française » du latin

L'Académie de Dijon vient d'être moins bien inspirée qu'en 1750 lorsqu'elle mit au concours le fameus sujet qui provoqua les deus Discours de Rousseau sur *l'Origine de l'inégalité parmi les hommes*, et elle a entraîné l'Académie française dans une étrange hérésie. L'une et l'autre auraient évidemment mieus fait d'imiter de Conrart le silence prudent.

On pouvait lire le 13 décembre dans le journal *Le Temps* :

Digitized by Google

« Dans sa dernière réunion, tenue [hélas !] sous la présidence de M. Estaunié, l'académie de Dijon a adopté la motion suivante... » Suit le texte de la motion, où l'*unanimité* des membres actuels de cet illustre cors savant *considère* qu'il existe deus questions distinctes touchant le problème de la prononciation du latin, l'une relative à la prononciation « latine » du latin, l'autre relative à la prononciation « usuelle » du latin dans les études classiques des différents pays. Elle daigne ensuite considérer que la première question doit rester ouverte aus travaus de tous les romanistes [merci pour la concession !], mais elle affirme que la solution n'en peut être « utilisable qu'à titre exceptionnel » et « seulement pour les savants s'occupant de ce genre de recherches ».

Elle affirme encore, sans l'ombre de compétence à cet égard, qu'il y a « impossibilité pratique de reconstituer avec quelque exactitude une prononciation se rapprochant de l'une (!) des prononciations anciennes ». Tel n'était point l'avis de l'unanimité des savants compétents qui ont répondu en 1913 à l'enquête menée par la *Revue de philologie française* (t. XXVII, p. 77). Nous rappèlerons ici quelques réponses caractéristiques :

Bordeaux : M. Bourciez [romaniste] et M. Cuny [comparatiste] pratiquent la prononciation normale dans leur enseignement... *Lille* : M. Langlois [romaniste] pratique et a toujours pratiqué la prononciation normale dans son enseignement... M. Bornecque [latiniste] m'écrit qu'il excerce les étudiants... à prononcer correctement. *Lyon* : Les cinq spécialistes (trois latinistes, un romaniste, un comparatiste), se sont entendus pour exercer les étudiants à la prononciation normale... *Montpellier* : MM. Ramain [latiniste], Grammont [comparatiste] et Millardet [romaniste] sont d'accord pour enseigner et faire pratiquer la prononciation normale. M. Grammont m'écrit qu'il emploie la prononciation *latine* depuis vint et un ans. Il fait remarquer que dans les Facultés comme celle de Montpellier, qui contient beaucoup d'étudiants étrangers appartenant à des nationalités diverses, cette prononciation présente de grands avantages. Chacun y retrouve des traits de la prononciation usitée dans son

Digitized by Google

propre pays et n'a qu'un petit effort à fournir pour arriver à la prononciation correcte ; au contraire l'emploi de notre prononciation scolaire [dite « française »] occasionnerait un désarroi général[1]. *Nancy* : M. Thiaucourt est favorable à la prononciation normale, M. Grenier la met en pratique au moins dans les cours de grammaire comparée. *Paris* : les romanistes et comparatistes, ainsi que MM. Cartault et Louis Havet. pratiquent la prononciation normale. *Poitiers* : le doyen, M. Hild, et M. Audouin se sont entendus pour introduire à la Faculté la prononciation normale. *Rennes* : la prononciation normale est enseignée et pratiquée par MM. Macé, Valette et Philippot... *Toulouse* : la prononciation normale a été pratiquée par M. Antoine, professeur de littérature latine pendant toute la durée de son enseignement ; elle est naturellement en usage dans les conférences de langues romanes. »

Reprenons maintenant les étonnantes déclarations de l'académie de Dijon. D'après elle, « le latin n'est utilisé dans les sciences que pour réaliser des nomenclatures [???] accessibles à l'ensemble du monde civilisé », et « dans ce domaine spécial [???] le seul but à atteindre consiste à permettre à chacun de restituer aisément et au moyen de l'audition, et en tenant compte des habitudes de la langue [???], la graphie des vocables employés ». Ce bel exemple de galimatias double fait suite à celui que nous avons cité dans la note ci-dessus.

Contrairement à l'assertion dijonnaise, nous avons vu qu'une longue pratique de l'enseignement des étudiants étrangers a convaincu le savant linguiste de Montpellier, M. Maurice Grammont, que la prononciation latine du latin présente de grands avantages pour les étrangers, tandis que la prononciation dite *française* « occasionnerait un désarroi général » ; elle déroute

1. Cet avis si autorisé répondait par avance à l'un des arguments présentés en galimatias double par l'académie dijonnaise, à savoir que « il y a intérêt à ne pas accroître les déformations résultant du mécanisme vocal [???] par des déformations supplémentaires [???], de telles déformations (!) devant inévitablement résulter de l'emploi de phonèmes étrangers [??].

Digitized by Google

complètement les jeunes étrangers qui viennent suivre les classes de nos grands lycées de Paris et de province.

On nous dit encore que « pour faire participer les fidèles à l'office, il est essentiel de rendre les textes accessibles à ces mêmes fidèles [!] en les rapprochant autant que possible de la langue nationale courante » et que, « si une prononciation étrangère [!] est établie, on élève une nouvelle [?] barrière entre les fidèles et les textes liturgiques ». N'est-il pas au contraire évident que la prononciation incorrecte *Té Déom lôdamüs* ne se rapproche en aucune façon de notre langue nationale et ne peut en rien faciliter l'intelligence du latin liturgique, et qu'il est de simple bon sens de donner à un texte quelconque sa prononciation propre, à un texte latin la prononciation latine. En prononçant correctement *lawdamous'* au lieu de l'indéfendable *lôdamüs*, on n'élève assurément aucune barrière entre les fidèles et l'office.

L'académie dijonnaise considère encore qu'il n'existe aucune raison « valable ou justifiée » [?] « pour l'exécution des musiques médiévales nécessitant l'emploi d'une prononciation différente de la prononciation traditionnelle existant dans chaque pays » [troisième exemple de galimatias], tandis que, « tout à l'inverse, certaines musiques religieuses d'origine plus récente et établies sur l'accentuation traditionnelle [?] perdent à être exécutées sur des principes différents [?]. » La vérité est que la prononciation normale convient à toutes les « musiques ».

Enfin une prononciation « étrangère à la langue du pays » [M. de la Palisse n'aurait pas mieus dit], « spécialement dans les offices » [?], présente « au point de vue national » [?] des inconvénients « graves, notamment en invitant les fidèles qui y participent [!] à faire renaître des particularismes ou des tendances dont « le temps et l'histoire » [?] semblaient avoir fait justice » [Cette fois, le galimatias est triple].

Après cette belle page de littérature, la conclusion:

« (L'académie), pour toutes ces raisons, à l'unanimité, émet l'avis qu'il y aurait lieu, en France, soit dans les usages scientifiques [!], soit dans l'enseignement, soit dans les offices reli-

Digitized by Google

gieus, de maintenir la prononciation du latin dite *à la française* ».

Là-dessus, il s'est fondé une association pour le maintien de la prononciation *française* du *latin*, comme s'il était admissible qu'on donnât à une langue quelconque une prononciation autre que celle qui lui appartient en propre ! Et un dignitaire ecclésiastique, Mgr Moissenet, publie un livre sur la prononciation du latin, que l'Académie dite française vient de couronner, et dont M. René Doumic a chanté les louanges dans la dernière séance publique de la dite Académie, le 19 décembre dernier. « Combien sommes-nous, dit-il, de Français lettrés, qui avons salué son apparition avec une sorte de soulagement ! Depuis ces derniers temps, en effet, nos oreilles sont blessées, nos esprits attristés, par des sons où nous ne reconnaissons plus l'harmonie des syllabes latines [!]. Un *ou* agressif remplace l'*u* auquel nous sommes depuis toujours habitués. Les amis de Virgile ne le reconnaissent pas dans le *Tityre tou patoulae recoubans* ». Or Virgile prononçait certainement *patoulae* et *recoubans*, notre *u* est un son *français* qui ne s'est introduit que tardivement dans le latin populaire. Dans un article de la *Revue Bleue*, M. Maurice Croiset comparait justement notre prononciation scolaire du latin à ce que serait la prononciation d'une page de Bossuet par un Anglais qui donnerait aus lettres françaises la valeur anglaise : « ce serait proprement horrible », disait-il.

Le Secrétaire perpétuel continue : « Les fidèles ne subissent pas sans chagrin un certain *Dominous vobiscoum*. Mais, dira-t-on, si les Latins prononçaient ainsi ? Or, justement, rien ne prouve qu'ils aient jamais ainsi prononcé. » L'Académie Française parle assurément une meilleure langue que l'Académie de Dijon, mais le fond ne vaut pas mieus. Nous avons vu que tout prouve au contraire, d'après le témoignage unanime des savants compétents, que les Latins prononçaient ainsi. Nous avons le plus grand respect pour la compétence théologique de Mgr Moissenet; mais, sur ce point spécial, c'est le sentiment des latinistes et des linguistes de nos Facultés et de toutes les Facultés du monde, parfaitement d'accord, qui doit, sans conteste, pré-

Digitized by Google

valoir. Une citation de l'abbé Rousselot sur l'organisme des langues pourrait tromper un lecteur non averti ; mais le grand fonéticien partageait sur ce point le sentiment des fonéticiens et des latinistes du monde entier. Les évolutions du latin au cours des âges et dans les divers pays où il s'est implanté, n'ont aucun rapport avec la question de savoir comment on le prononçait à l'époque classique, question aujourd'hui résolue. Assurément, le latin classique et le latin du moyen âge sont des langues mortes, et le latin populaire se continue, en évoluant, sous la forme des diverses langues néo-latines. Il n'en est pas moins vrai que, tant à l'église que dans les universités, c'est la prononciation classique, telle qu'elle est aujourd'hui bien déterminée, et nullement « conventionnelle », qui doit être substituée partout aus prononciations diversement altérées qui s'en éloignent plus ou moins.

Les erreurs de notre prononciation scolaire du latin ont la même origine que les complications arbitraires de l'ortografe. La responsabilité en retombe sur les faus savants du XVe siècle, qui ignoraient tout de l'histoire des langues, et qui décidaient à l'aveuglette. Gardons-nous de réformer en généralisant ces erreurs. Il faut réformer en sens inverse, maintenir (au lieu de le supprimer) ce que la prononciation scolaire du latin a conservé de vraiment latin, et le compléter en allant jusqu'au bout.

L'Église a adopté la prononciation italienne, pour des raisons qui se devinent ; mais dans nos Facultés on dit correctement *youdikem* et non pas *djouditsem*.

Cette prononciation italienne du latin, tout en étant bien supérieure à la nôtre, a le même défaut, c'est d'être entièrement artificielle, et de résulter d'une grossière adaptation des sons d'une langue vivante à la prononciation d'une langue morte. L'Église, qui se glorifie d'être « universelle », rétablira sans doute un jour dans le latin liturgique la prononciation uniforme du latin classique, telle que les Universités la pratiquent et elle passera aussi, tout naturellement, dans l'usage scolaire (c'est déjà fait chez plusieurs de nos voisins).

Digitized by Google

Dans *le Temps* du 19 décembre, André Thérive écrit spirituellement : « C'est depuis qu'on entend mal le latin qu'on s'efforce, à l'Église ou à la Sorbonne, de le prononcer scientifiquement. *Soub ioudiké lis est*, comme dit l'auteur latin le plus connu aujourd'hui : la page rose de *Larousse* ».

Ne suivons pas les mauvais conseils de l'académie de Dijon, qui nous engage à intervenir dans les affaires de l'Église, et comptons sur l'action inévitable de l'enseignement de la Sorbonne pour amener, sans trop tarder, la réforme nécessaire de notre usage scolaire.

M. Antoine Meillet craint que l'introduction de la prononciation « normale » dans l'enseignement secondaire du latin ne nuise « à des études qui sont assez malades déjà ». Il nous pardonnera de ne pas partager ses craintes.

L. CLÉDAT.

Querelles de langage (*Nouvelles littéraires*, 1929). 5 janv., *vêtir* et *dévêtir* un homme ou un habit ; *coiffer* un chapeau, *chausser* des souliers, et *coiffer*, *chausser* un client, *chausser* des lunettes ; pour que nous *fîmes*, et pour que nous *eûmes* (cf. notre Revue 1928, p. 77) ; — 29 janv., *comme si* exclamatif, *avec ça que*, (cf. ci-dessus, p. 182) ; — 9 février, *plus souvent* exclamatif (cf. 1927, p. 67) et retour sur *avec ça* ; — 16 févr., *faire un plat de* ; mot français pour *bobsleigh* ; — 23 févr., *portraiter*, *vétérante*, *Madame le docteur* ; — 2 mars, suite des mots français pour *bobsleigh*, et pour le provençal *calel* ; vieus fr. *touse* et *tousette* ; — 9 mars, inversion du sujet (cf. 1928, p. 81) ; — 16 mars, vieus français *croiseul* ; *vivoir* pour *living-room* ; — 23 mars, les *Remarques de Monsieur Lancelot* ; « surtout *que* » (voy. 21 juillet 28), *que* causal et *que* final ; —30 mars, personne ou fait *regrettable*, *déplorable* ; retour sur *croiseul* (voy. 16 mars) ; — 6 avril, « je *lui* ai entendu chanter des psaumes » ; le parisien « je *l'*ai entendu », cf. ci-dessous 4 mai ; *puristes* et grammairiens *hâtifs* ; — 13 avril, *plaindre* et *pleurer* des gens ou l'argent (voy. 30 mars) ; hipallages ; « *chaque* deus mois » ; — 20 avril, *en* substitué au possessif pour les choses ; *hébétation*, *hébétement*, *hébétude* ; — 4 mai,

Digitized by Google

le parisien « je ll'ai entendu », cf. ci-dessus, 6 avril ; quelques néologismes ; — 11 mai, *y* pour *lui* dans le langage populaire ; — 18 mai, *l'onze et le onze*, *l'ouate* et *la ouate*, *le héros* et *l'héroïne*. — 25 mai, *féminité*, *féminéité*, *fémininité* ; échantillon de langue électorale ; — 1er juin, « *dans* et *sur* la rue, *dans* et *sur* le journal » ; chez nos classiques, « *dans* et *sur* son visage » (cf. notre Revue, 1924, p. 9) ; — 8 juin, suffixes *aie* et *eraie*, *ie* et *erie*, cf. ci-dessous, 3 août ; argot *non, mais chez qui ?* (= chez qui vous croyez-vous ?) et *allez à la gare !* (entendez : avec les ballots, ballot vous-même) ; — 15 juin, confusion de *dam*, mal prononcé, et de « dame ! » ; l'interjection *par exemple !* (cf. ci-dessous, 6 juillet) ; — 22 juin, *y* (sans rapport avec notre adverbe) = *le*, neutre, dans les patois et le français local du Lyonnais. Le provincialisme « quand vous » = « en même tens que vous », ou « camp à vous », comme on dit en Bresse, serait pour *quant et vous*, où *quant et* avait le sens de « en même tens que » (on avait passé de l'idée de quantité à celle de tens) ; *coltiner* substitué par erreur à *colleter*, dans « se coltiner avec » ; — 29 juin, accord du participe (cf. les *Querelles de langage* réunies en volume, pp. 23-4) ; « Es-tu idiote ? Oui, je *la* suis » ; — 6 juillet, *par exemple !* (cf. ci-dessus, 15 juin). L'article de notre revue, résumé ici *par avance* et qu'on trouvera ci-dessus, p. 182, était composé depuis longtens, et connu d'A. Thérive par une épreuve ; — 13 juillet, la conjonction *que* explétive (notamment dans le populaire « Alors, *qu'*il me dit » ; — 20 juillet, néologismes (*réception*, au sens de « bureau de voyageurs », *restauration* au sens de « restaurant », explication du mot *octroi*) ; — 27 juillet, locutions populaires (j'en *vois* un *qui ne* compte pas) ; — 3 août, retour sur les suffixes *-eraie*, *-erie* (au lieu de *-aie*, *-ie*), voy. ci-dessus 8 juin. *Poèmeraie*, cité précédemment, et créé par Armand Got, désigne une antologie moderne de poésies à l'usage des enfants ; le mot est fait sur poémier, qualification que se donne Paul Fort, pour dire qu'il produit des poèmes comme un prunier des prunes (cf. le « fablier » La Fontaine). A ce propos, rapprochement avec *noiselier*, déformation plaisante de *noisetier* par Erik Satie pour désigner un arbre « qui

Digitized by Google

porte un *oiseau* qui pleure ». *Vestimentaire* et *vestimental* : *vestimentaire*, créé par Paul Bourget, pénètre dans les dictionnaires. L'inusité *vestimental* figure cependant dans plusieurs dictionnaires, même dans Littré. Le premier exemple donné jusqu'ici est de 1856. M. Thérive en cite un autre de 1832 ; il note que ces deus mots, même le segond, malgré l'apparence, ne sont pas des anglicismes, et constate la vie caduque de tels néologismes. — 10 août, accord (qu'A. Thérive estime à peu près indifférent) de *tout* adverbe avec le substantif prédicat qui suit ; « *n'*être *que* » semblerait préférable à « *être tout* ou *toute* » ; — 24 août, exemples de mauvaises traductions ; — 31 août, suite du numéro précédent ; les diverses significations de « en vue » ; — 7 septembre, suite des deus précédents ; « *démarcation* d'un auteur » au sens de « démarcage » (*sic*) ; néologisme *finition*, concurrent inutile et vilain de finissage ; — 5 oct., *avant que* et *avant que ne* ; pour *ce qu'il arrive*, cf. Revue, 1927, p. 136 ; — 12 oct., « *de* bon pain » et « *du* bon pain » ; retour sur l'ortografe *amérir* et sur l'utilisation du réfléchi *se poser*, cf. notre Revue, 1927, pp. 83-4 ; — 19 oct., la « crise du français » et le charabia commercial ; l'enfase et le pataquès pénètrent dans le langage populaire, et dans le français des créoles ; — 26 oct., exemples de mauvais langage commercial ou tecnique ; — 2 nov., gérondif et participe présent (cf. ci-dessous 23 nov.) ; le gérondif employé arcaïquement comme complément d'un verbe ou comme « verbe absolu lui-même », dans des tournures « que les puristes réprouvent, comme d'habitude, par faute d'information historique... » ; 6 nov., question d'un correspondant sur l'emploi du *passé surcomposé*, qui lui paraît « à tort » populaire et incorrect, et qui n'est « ni moderne ni fantaisiste », exemple catégorique de Furetière[1] ; au passif, *dès que j'ai eu été libéré* n'est « pas encore » de l'usage littéraire. « Voici de l'encre pour *toi écrire* », français local dans une partie de l'Est et du Nord, provincialisme « fort plaisant »

1. Cf. le volume *Querelles de langage*, p. 37, et notre Revue, 1926, p. 33, *Les tens composés et surcomposés*, c'est la division V de l'*En marge des grammaires*.

Digitized by Google

dont on relève des exemples chez de très bons auteurs du XVIe siècle, et « qui ne menace nullement de se réintroduire dans le français littéraire » ; — 23 nov., retour sur le gérondif-participe (cf. la *Querelle* du 2 nov.) ; approbation du néologisme « irremplaçable » *sonoriser*, de la langue professionnelle du cinéma ; et de la « semi-onomatopée » *tacotis*, de formation populaire « vraiment française » pour exprimer le bruit des machines à écrire ; — 30 nov., on demande un mot français pour désigner les films sonores, en proposant plusieurs mots en *-phone*, et notamment *cinéphone*, qui paraît « viable » et « qu'on pourrait utiliser sans crainte ». « Vive donc la composition avec *ciné-*, qui est presque populaire ». Mais *film parlant* dit déjà très bien ce qu'il veut dire, et « *le partant*, *un parlant* seraient aussi clairs », mais « il y aura des idiots pour ne pas la trouver assez noble et assez technique » ; — 7 décembre, défense de *terrifier* contre feu P. Deschanel ; impératif « ne m'en veux pas » dans V. Hugo ; — 14 déc., sur le genre des noms de villes ; — 21 déc., sur le sens de *morose* ; galimatias commercial ; — 28 déc., sur *essayiste* ; retour sur le genre des noms de ville.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XLI

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*, 1929.

Pages

A. DAUZAT. — La pénétration du français en Bretagne, du XVIIIe siècle à nos jours 1
Louis BRUN-LALOIRE. — L'imparfait de l'indicatif est-il un tens?. 56
D. BARBELENET. — Les tens en *-ais* du français..... 87
Gaston ESNAULT. — Lois de l'argot (*suite et fin*)..... 118
A. JOURJON. — Remarques lexicographiques (*suite*)..... 130

MÉLANGES. — Le passé simple de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif (L. Clédat)..... 145
Images effacées (L. C.)..... 151
Sans et *sans que* (L. C.)..... 164
Remarques sur les épitètes de nature (L. C.)..... 167
Une mode nouvelle en linguistique : le « super langage » (Jean Marion)..... 170
Locutions diverses : *avec ça que*, *comme si* exclamatif, *par exemple* exclamatif (L. C.)..... 182
Quelques observations sur le maintien ou le rétablissement de *s* devant consonne en français moderne (G. Gougenheim)..... 187

CONTES RENDUS. — Henri Frei, *La grammaire des fautes* (L. C.). — Ernst Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache* (Albert Dauzat). — Dr Jean Lacassagne, *L'argot du « milieu »* (A. Dauzat). — Pascal Poirier, *Le parler franco-acadien et ses origines* (A. D.). — B. H. Wind, *Les mots italiens en français au XVIe siècle* (A. Dauzat)..... 191
Kr. Sandfeld. *Syntaxe du français contemporain* (H. Yvon)..... 212

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS..... 217

CRONIQUE. — *Propos du Temps. — Un autre exemple de « dette » au sens de « créance ». — « Avoir la tête à l'escarbillade »*..... 237
La prononciation « française » du latin (L. Clédat)..... 238
Querelles de langage..... 244

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXIX

Digitized by Google

Digitized by Google

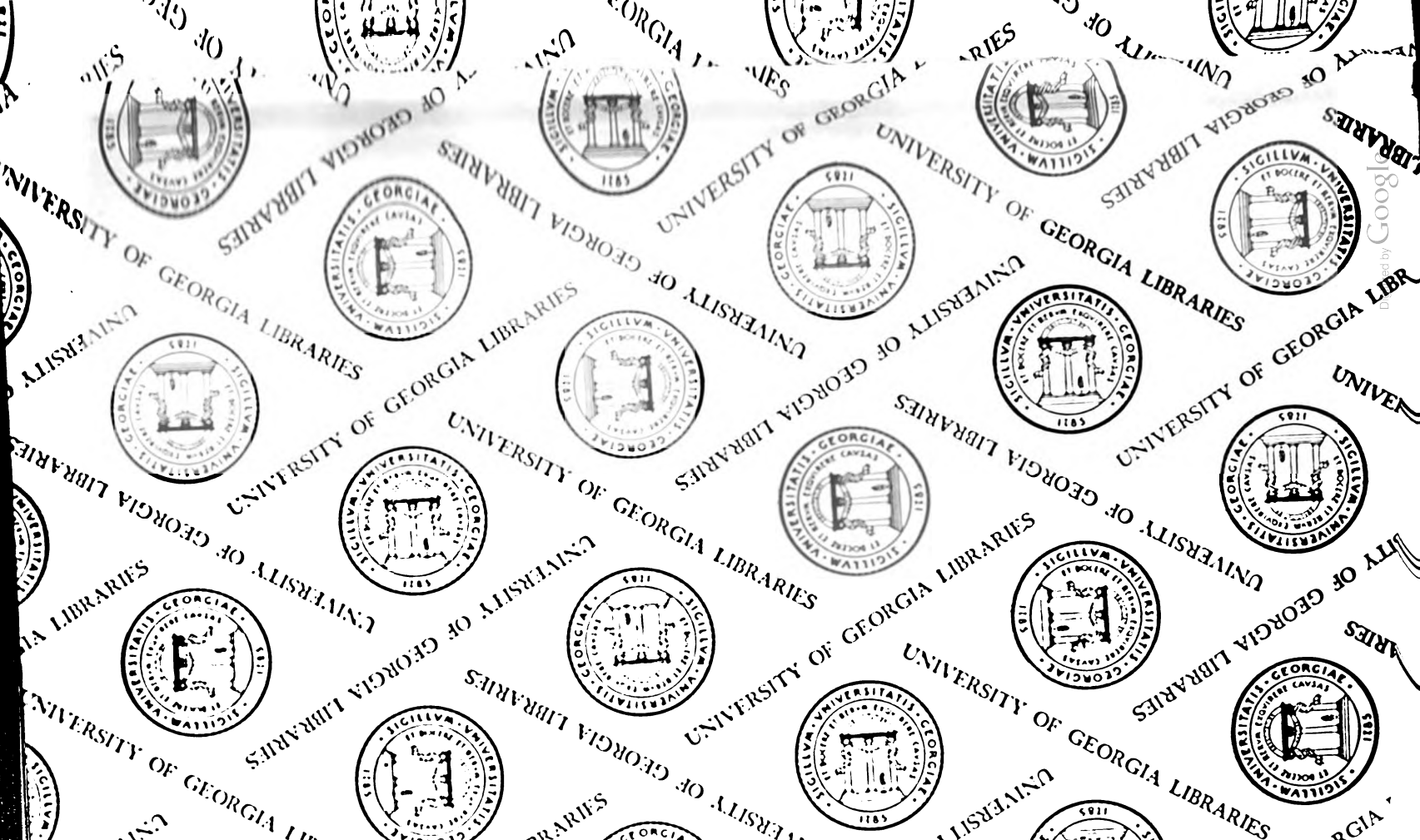
UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES
3 2108 05340 9580

Digitized by Google

Digitized by Google